ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Colloque
LE PARLEMENTARISME AU XXIe SIÈCLE

QUÉBEC

9 au 12 octobre 2002

AMICALE
DES ANCIENS
PARLEMENTAIRES
DU QUÉBEC

PRÉFACE

C'est avec enthousiasme que j'ai souscrit au projet de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec en offrant toute la collaboration de l'Assemblée nationale pour la tenue du colloque *Le parlementarisme au XXIe siècle* en octobre 2002.

En réponse à l'invitation de l'Amicale et de l'Assemblée, ce colloque a réuni plus de 200 personnes venues de France, de Belgique, de Suisse, du Royaume-Uni, d'Écosse, du Mexique, des États-Unis et du Canada. Ces participants étaient des parlementaires, d'anciens parlementaires, des représentants de réseaux interparlementaires internationaux, des représentants d'organismes et d'associations et des personnes intéressées de tous les milieux.

Le colloque *Le parlementarisme au XXIe siècle* a été l'occasion de réfléchir à la place qui revient aux Parlements, tant supranationaux que nationaux, dans l'édification de nos sociétés. Conférenciers et participants ont échangé sur l'état et l'évolution du parlementarisme, discuté de l'écart entre les principes et la réalité du système parlementaire, débattu des questions qui préoccupent les parlementaires de tous les Parlements et traité du rôle et des pouvoirs des Parlements dans nos sociétés à l'aube du XXIe siècle.

Souhaitons que ce colloque et la publication des Actes du colloque contribuent au rayonnement et à l'avancement du parlementarisme.

LOUISE HAREL

PREFACE

It is with enthusiasm that I embraced the project of the *Amicale des anciens parlementaires du Québec* to hold a conference under the theme *Le parlementarisme au XXIe siècle* in October 2002 and offered the full cooperation of the National Assembly.

Over 200 people from France, Belgium, Switzerland, the United Kingdom, Scotland, Mexico, the United States and Canada answered the invitation of the *Amicale* and the National Assembly. The conference thus brought together former and current parlementarians, representatives of international interparliamentary organizations, delegates from various bodies and associations as well as a cross-section of people with an interest in parliamentarianism.

The conference theme provided an opportunity to reflect on the place of supranational and national Parliaments in building our societies. Speakers and participants exchanged views on the state and evolution of parliamentary government, discussed the difference between the principles and the reality of the parliamentary system, debated questions which concern all parliamentarians in all Parliaments and talked about the role and powers of Parliaments in our societies at the dawn of the 21st century.

It is our hope that this conference and the publication of the conference proceedings will contribute to the promotion and advancement of parliamentary democracy.

LOUISE HAREL

PREFACIO

Con gran entusiasmo adherí al proyecto de la *Amicale des anciens parlementaires du Québec* ofreciendo toda la colaboración de la Asamblea Nacional para la celebración del Coloquio *El Parlamentarismo en el siglo XXI* que se llevó a cabo en octubre de 2002.

En respuesta a la invitación de la *Amicale* y de la Asamblea, este Coloquio reunió a más de 200 personas procedentes de Francia, Bélgica, Suiza, Reino Unido, Escocia, México, Estados Unidos y Canadá. Estos participantes eran parlamentarios, antiguos parlamentarios, representantes de redes interparlamentarias internacionales, representantes de organismos y de asociaciones y personas interesadas de todos los sectores.

El Coloquio *El Parlamentarismo en el siglo XXI* brindó la ocasión de reflexionar sobre el lugar que corresponde a los Parlamentos, tanto supranacionales como nacionales, en la edificación de nuestras sociedades. Conferencistas y participantes intercambiaron puntos de vista sobre el estado y la evolución del parlamentarismo, debatieron sobre asuntos que preocupan a los parlamentarios de todos los Parlamentos y trataron acerca del papel y los poderes de los Parlamentos en nuestras sociedades en los albores del siglo XXI.

Deseamos que este Coloquio y la publicación de las Actas del Coloquio contribuyan a la difusión y al avance del parlamentarismo.

LOUISE HAREL

Québec, le 10 avril 2003

Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale du Québec
Présidente d'honneur du colloque
Le parlementarisme au XXIe siècle

Monsieur Denis Hardy
Président de l'Amicale des anciens
parlementaires du Québec

HÔTEL DU PARLEMENT

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de déposer les **Actes du colloque *Le parlementarisme au XXIe siècle*** lesquels sont le fruit de ce grand événement organisé par l'Amicale des anciens parlementaires du Québec avec la précieuse collaboration de l'Assemblée nationale du Québec en octobre 2002.

Les **Actes du colloque** comprennent la transcription intégrale des discours prononcés lors de la cérémonie d'ouverture, des conférences de chacune des six plénières, des périodes de questions et de réponses qui ont suivi les exposés des conférenciers, du rapport du rapporteur général du colloque et des allocutions de la cérémonie de clôture.

Je désire souligner la précieuse contribution des présidents et des secrétaires des plénières qui ont aimablement accepté de remplir ces tâches.

La publication des **Actes du colloque** a nécessité une opération de très grande performance de la part des services de l'enregistrement, de la transcription, de la révision et de l'éditique. À toutes ces personnes, secrétaires, interprètes, techniciens, transcripteurs et réviseurs, qui ont permis l'édition des Actes, je désire redire ma satisfaction et réitérer mes remerciements.

Je vous remercie de la confiance et de l'appui que vous avez témoignés à l'Amicale des anciens parlementaires du Québec tout au long de l'organisation et du déroulement de cette importante activité sur l'avenir du parlementarisme.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

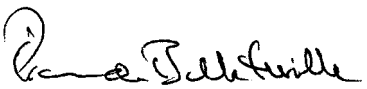

PIERRE DE BELLEFEUILLE

Président du colloque
Président sortant du conseil d'administration

Québec, 10 April 2003

Madam Louise Harel
President of the National Assembly of Québec
Honorary Chair of the
Le parlementarisme au XXIe siècle Conference

Mr Denis Hardy
President of the Amicale des anciens
parlementaires du Québec

PARLIAMENT BUILDING

Madam:
Sir:

I have the honour of presenting the **Actes du colloque *Le parlementarisme au XXIe siècle***, the proceedings of the notable conference organized by the *Amicale des anciens parlementaires du Québec* with the precious cooperation of the National Assembly of Québec in October of 2002.

The proceedings include the complete transcript of the opening ceremony, the six plenary sessions, the question periods, the General Rapporteur's report and the closing ceremony.

I would like to draw special attention to the invaluable contribution of those who graciously agreed to serve as chair or secretary of a plenary session.

The publication of the proceedings required a concerted effort on the part of the recording, transcription, revision and publishing services. I wish to reiterate my congratulations and thanks to all the secretaries, interpreters, technicians, transcribers and revisors who have made this publication possible.

On behalf of the Amicale des anciens parlementaires du Québec, I thank you for your confidence and support throughout the planning and presentation stages of this important conference on the future of parliamentarism.

Yours sincerely,

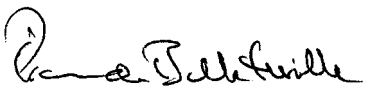

PIERRE DE BELLEFEUILLE

Conference Chair
Outgoing Chair of the Board of Directors

AMICALE DES ANCIENS PARLEMENTAIRES DU QUÉBEC

Quebec, 10 de abril de 2003

Señora Louise Harel
Presidenta de la Asamblea Nacional de Quebec
Presidenta de Honor del Coloquio
El Parlamentarismo en el siglo XXI

Señor Denis Hardy
Presidente de la *Amicale des anciens parlementaires du Québec*

HOTEL DEL PARLAMENTO

Señora Presidenta,
Señor Presidente:

Tengo el honor de depositar las **Actas del Coloquio *El Parlamentarismo en el siglo XXI***, que son el resultado de ese importante evento organizado por la *Amicale des anciens parlementaires du Québec*, con la valiosa colaboración de la Asamblea Nacional de Quebec en octubre de 2002.

Las **Actas del Coloquio** incluyen la transcripción completa de los discursos pronunciados en la ceremonia de apertura, las conferencias de cada una de las seis sesiones plenarias, las ruedas de preguntas y respuestas que tuvieron lugar tras las presentaciones de los conferenciantes, el informe del Relator General del Coloquio y los discursos de la ceremonia de clausura.

Deseo destacar la valiosa contribución de los presidentes y los secretarios de las reuniones plenarias, que amablemente aceptaron desempeñar esas funciones.

La publicación de las **Actas del Coloquio** no podía realizarse sin un trabajo muy eficiente por parte de los servicios de grabación, transcripción, revisión y edición. Deseo reiterar mi satisfacción y mi agradecimiento a todas las personas,

secretarios, intérpretes, técnicos, transcriptores y revisores, que han posibilitado la edición de las Actas.

Les agradezco la confianza y el apoyo que han brindado a la *Amicale des anciens parlementaires du Québec* a lo largo de la organización y el desarrollo de esta importante actividad sobre el futuro del parlamentarismo.

Tengan a bien aceptar, Señora Presidenta, Señor Presidente, la expresión de mi más distinguida consideración.

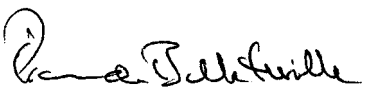

PIERRE DE BELLEFEUILLE

Presidente del Coloquio
Presidente saliente del Consejo de Administración

PRÉSENTATION

Les Actes du colloque *Le parlementarisme au XXIe siècle* comprennent le texte intégral des allocutions, des conférences et des discours qui ont été prononcés à la cérémonie d'ouverture officielle, dans les six plénières et durant la cérémonie de clôture.

Tous ces textes sont reproduits ici dans la langue dans laquelle ils ont été livrés. Les allocutions, les conférences données en espagnol et en anglais sont de plus publiées en version française.

Je désire exprimer ma reconnaissance à tous ceux et celles qui, pendant plus d'un an, ont collaboré à la préparation et à la réalisation du colloque et, depuis octobre 2002, à toute l'équipe qui a transcrit, révisé et mis en pages la présente édition des Actes.

Je prie la présidente de l'Assemblée nationale du Québec et présidente d'honneur du colloque, Madame Louise Harel, le président de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, Monsieur Denis Hardy, de même que le président du colloque, Monsieur Pierre de Bellefeuille, de bien vouloir accepter mes remerciements pour la confiance et l'appui qu'ils m'ont témoignés tout au long de la préparation de ce colloque.

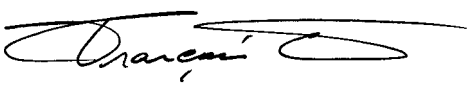

FRANÇOIS CÔTÉ

Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec
Rapporteur général du colloque

INTRODUCTION

This publication contains the full transcript of the opening ceremony, six plenary sessions and closing ceremony of the conference on parliamentary government, *Le parlementarisme au XXIe siècle*.

All of the addresses, papers and speeches are published in the language in which they were given. Addresses and papers delivered in Spanish or English also appear in French translation.

I would like to take this opportunity to express my appreciation to all those who worked together for over a year to organize the conference and to all those who, since October 2002, have helped transcribe, revise and publish the proceedings.

I would also like to thank the President of the National Assembly and Honorary Conference Chair, Louise Harel, the President of the *Amicale des anciens parlementaires du Québec*, Denis Hardy, and the Conference Chair, Pierre de Bellefeuille, for their confidence and support throughout the preparations for this conference.

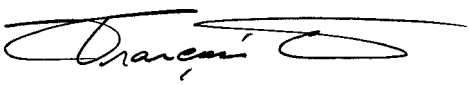

FRANÇOIS CÔTÉ

Secretary General of the National Assembly of Québec
Conference General Rapporteur

PRESENTACIÓN

Las Actas del Coloquio *El Parlamentarismo en el siglo XXI* incluyen el texto integral de las alocuciones, conferencias y discursos que fueron pronunciados en la ceremonia inaugural oficial, en las seis sesiones plenarias y durante la ceremonia de clausura.

Todos estos textos se reproducen aquí en la lengua en la que fueron pronunciados. Las alocuciones, las conferencias dadas en castellano y en inglés son además publicadas en versión francesa.

Deseo expresar mi reconocimiento a todos aquellos y aquellas que, durante más de un año, colaboraron en la preparación y la realización del Coloquio, y desde octubre de 2002, a todo el equipo que transcribió, revisó y compaginó la presente edición de las Actas.

Ruego a la Presidenta de la Asamblea Nacional de Quebec y Presidenta de Honor del Coloquio, la señora Louise Harel, el Presidente de la *Amicale des anciens parlementaires du Québec*, el señor Denis Hardy, al igual que el Presidente del Coloquio, el señor Pierre de Bellefeuille, tengan a bien recibir mi agradecimiento por la confianza y el apoyo que me manifestaron a lo largo de la preparación de este Coloquio.

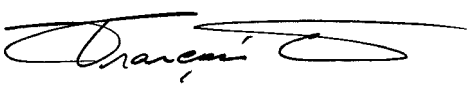

FRANÇOIS CÔTÉ

Secretario General de la Asamblea Nacional de Quebec
Relator General del Coloquio

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

OPENING CEREMONY

CEREMONIA INAUGURAL

CÉRÉMONIE D'OUVERTURE

OPENING CEREMONY

CEREMONIA INAUGURAL

Madame Aline Saint-Amand
Vice-présidente du colloque

Monsieur Denis Hardy
Président de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec

Monsieur Pierre de Bellefeuille
Président du colloque

Madame Monique Gagnon-Tremblay
Représentante du chef de l'opposition officielle

Monsieur André Boulerice
Représentant du premier ministre

Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale du Québec
Présidente d'honneur du colloque

Señora Beatriz Elena Paredes Rangel
Presidenta de la Cámara de Diputados
Presidenta del Parlamento Latinoamericano e integrante del
Comité Ejecutivo de la Confederación Parlamentaria de las Américas

Mme Saint-Amand (Aline) : Madame la Présidente, distingués invités, mesdames et messieurs. L'Amicale des anciens parlementaires du Québec est particulièrement heureuse de vous accueillir à ce colloque sur le parlementarisme au XXIe siècle, organisé de concert avec l'Assemblée nationale. En leur nom, je vous souhaite la plus cordiale bienvenue.

J'invite maintenant M. Denis Hardy, président de l'Amicale des anciens parlementaires, à prendre la parole. M. Hardy.

M. Hardy (Denis) : Madame la Présidente, distingués invités, mesdames, messieurs. Toutes les institutions humaines requièrent périodiquement un examen, d'abord parce qu'elles sont perfectibles, de par leur nature, et aussi en raison de leur nécessaire adaptation à l'environnement dans lequel elles évoluent. Cette loi universelle s'applique évidemment au pouvoir législatif. C'est dans cet esprit que l'Amicale des anciens parlementaires a voulu organiser ce colloque sur le parlementarisme au XXIe siècle.

Tout observateur attentif de la vie publique constate que nos Parlements ne répondent pas toujours à leur mission fondamentale, qui consiste à exprimer la souveraineté populaire. Il y a parfois une profonde divergence entre la vie réelle et ce qui devrait être. L'action des Parlements n'est pas toujours conforme aux objectifs qui leur sont assignés. Les Parlements doivent exprimer la volonté des citoyens, adopter des législations voulues par ces derniers afin d'assurer le bien-être de la société, contrôler et soutenir l'administration.

Plusieurs facteurs viennent entraver ce rôle que le Parlement est appelé à jouer. Il y a tout d'abord la subordination du législatif à l'exécutif. L'exécutif étant le maître presque total de l'agenda des travaux, l'activité parlementaire s'en trouve automatiquement contrôlée par l'exécutif. Cette subordination du législatif à l'exécutif est accentuée par les pouvoirs très grands que détient le chef de l'exécutif, le premier ministre, et la proposition visant à faire élire ce dernier au suffrage universel n'est pas de nature à corriger ce problème. Alors que sur le plan institutionnel l'exécutif devrait être soumis au pouvoir législatif, c'est l'inverse qui se produit souvent. L'exécutif devrait exécuter les décisions prises par le pouvoir législatif, alors que, dans la vie réelle, bien souvent le législatif ne fait qu'entériner les décisions de l'exécutif.

La loi d'airain de la discipline de parti est un autre facteur qui entrave le rôle du pouvoir législatif. Si la discipline de parti se limitait aux politiques majeures,

aux questions fondamentales et de principe, telles l'approbation de la politique générale du gouvernement, sa politique budgétaire ou certaines lois très importantes sur lesquelles l'exécutif pourrait poser la question de confiance, il n'y aurait pas contradiction entre cette discipline et la liberté essentielle du législateur. Malheureusement, dans la vie réelle, la discipline de parti s'applique presque à toute l'activité parlementaire, de telle sorte que les députés deviennent beaucoup plus les défenseurs, les porte-parole de leur parti, et du gouvernement lorsqu'il s'agit de députés ministériels, plutôt que les défenseurs de leurs électeurs et les porte-parole des problèmes que ces derniers vivent. Combien d'autocensure, de silences, d'opinions réprimées pour ne pas contrevenir à la discipline ? La discipline de parti est devenue telle que la seule perspective de voir arriver au Parlement un député qui pourrait ne pas s'y soumettre totalement entraîne, de la part de certains dirigeants, des dérapages qui, malheureusement, se communiquent à l'Assemblée tout entière.

Le recours à des forums extérieurs où la représentation est basée non pas sur le suffrage populaire, mais sur le corporatisme constitue une autre façon d'éroder le pouvoir du Parlement, qui devient à toutes fins pratiques l'estampilleur de décisions prises par ces groupes corporatistes. Enfin, la suspension des règles, lors de l'étude de certains projets de loi, que l'on appelle chez nous communément « la clôture », constitue une autre entrave grave à l'exercice du pouvoir parlementaire en privant les députés de la possibilité d'examiner en profondeur des pièces législatives qui, très souvent, modifient substantiellement la réalité socioéconomique. Vu dans une perspective historique, il appert que certaines lacunes du parlementarisme contemporain constituent une régression par rapport à la situation antérieure.

À titre d'exemple, examinons ce qui s'est passé, pendant la dernière Guerre mondiale, au Parlement fédéral. Plusieurs députés ministériels votèrent alors contre des propositions du gouvernement et ne furent jamais exclus de leur groupe parlementaire. Le premier ministre du temps, Mackenzie King, était plus tolérant à l'endroit de la liberté de ses députés que certains chefs contemporains.

D'autre part, en ce qui concerne la clôture, rappelons-nous ce qui s'est passé il y a quelques décennies, en 1957, au Parlement fédéral. À cette époque, la clôture ou la suspension des règles était une question exceptionnelle. Le gouvernement Saint-Laurent, pour faire accepter la fameuse loi du pipeline, imposa la clôture, ce qui déclencha un tollé dans les médias à l'échelle du Canada, et plusieurs commentateurs politiques identifièrent, comme cause de la défaite du gouvernement Saint-Laurent en 1957, cette motion de clôture, qui entraîna d'ailleurs la démission d'un des présidents de la Chambre des communes les plus prestigieux jusque-là : Louis-René Beaudoin.

De nos jours, la motion de clôture soulève à peine quelques échos dans les médias, des protestations *pro forma* de l'opposition, car celle-ci, lorsqu'elle traverse le parquet, adopte les mêmes mesures.

Cette érosion du pouvoir législatif entraîne des conséquences néfastes pour la vigueur et la qualité de la vie démocratique. L'une de ces dernières conséquences est la perte de crédibilité du Parlement chez les citoyens. De plus en plus, ces derniers considèrent le forum parlementaire comme n'étant pas la source pour régler

leurs problèmes. Cette situation de la dévalorisation du rôle du député explique peut-être aussi pourquoi tant de députés aspirent ardemment à accéder au Conseil exécutif. C'est dans l'espoir d'apporter des éléments... Et il y a également la fameuse mondialisation qui, là encore, enlève aux différents Parlements nationaux beaucoup de pouvoirs, où les Parlements ont peu à dire sur ces décisions qui concernent la mondialisation.

C'est dans l'espoir d'apporter des éléments de réponse à ces problématiques que le présent colloque a été organisé. L'Amicale tient à remercier les partenaires financiers, et les services de l'Assemblée nationale, et la précieuse collaboration de l'ex-président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Pierre Charbonneau, et celle de la présidente actuelle, Mme Louise Harel, sans qui ce colloque n'aurait pu être matérialisé. Merci.

Mme Saint-Amand (Aline) : Merci, M. Hardy. J'invite maintenant le président du colloque, M. Pierre de Bellefeuille, à vous adresser la parole. M. de Bellefeuille.

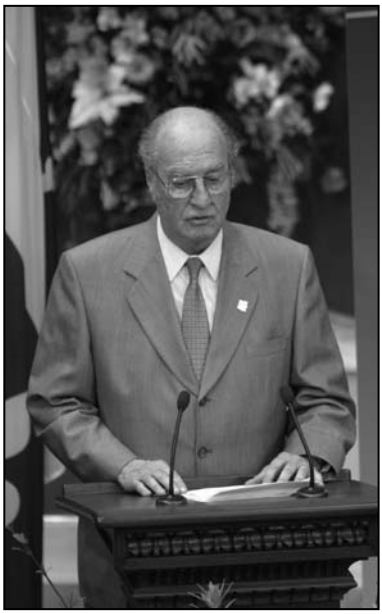

M. de Bellefeuille (Pierre) : Mesdames, messieurs. Il convient sans doute que je décrive brièvement l'origine de ce colloque.

J'ai siégé dans ce Parlement pendant neuf ans, de 1976 à 1985, à l'époque de René Lévesque. Mon passage dans ces murs n'a pas été fulgurant, mais il m'a permis de faire des observations qui alimentaient ma réflexion sur la nature de nos institutions. Pendant que mon collègue l'historien Denis Vaugeois menait une excellente étude sur la réforme parlementaire, qui a été publiée en 1982 sous le titre *L'Assemblée nationale en devenir*, je m'efforçais plus modestement d'améliorer le fonctionnement du conseil des députés, communément connu sous l'américanisme « caucus ». Ce conseil était et est sans doute encore, pour les députés de la majorité, le principal lieu d'influence sur le cours des choses, dans le secret du caucus.

Je me suis alors rendu compte que le Parlement, avec des hauts et des bas, est toujours en instance de réforme. On souhaitait revaloriser le rôle du député, ce qui revenait à revaloriser l'institution parlementaire elle-même. Ce rôle du député est intrinsèquement difficile parce qu'il est double : le député siège à l'Assemblée, où on réclame constamment sa présence, et doit aussi maintenir des contacts nombreux avec ses commettants. L'ethnologue français Marc Abélès, qui a publié un ouvrage intitulé *Un ethnologue à l'Assemblée*, décrit les députés comme des « Janus bifrons, toujours au four et au moulin, écartelés entre Paris et leurs électeurs ». Le Parlement lui-même ne serait-il pas écartelé entre la tendance au centralisme et le besoin de proximité ?

Le député représente le peuple, en principe, mais, lorsque le député fraîchement élu arrive au Parlement, il se rend bien vite compte que son rôle s'éloigne du principe. S'il siège du côté du gouvernement, son rôle consiste à louanger le gouvernement; s'il siège du côté de l'opposition, son rôle consiste à blâmer le gouvernement. Tout est écrit d'avance. Dans un cas comme dans l'autre, un de ses collègues est maître de discipline et remplit sa fonction au nom révélateur. Ce député, c'est le whip, c'est-à-dire le fouet. Le droit à la dissidence n'est donc guère reconnu. Contrairement au principe de la séparation des pouvoirs, principe cher à Montesquieu, le pouvoir exécutif a la main haute sur le pouvoir législatif, comme mon ami Denis Hardy vient de nous l'expliquer, ce qui inspirait à Benjamin Franklin une image cruelle : Un sac vide tient difficilement debout.

En 1985, le peuple m'a renvoyé chez moi. Et, quelques années plus tard, on a eu l'heureuse idée de créer l'Amicale des anciens parlementaires, grâce à une loi de l'Assemblée nationale. Dès le début, j'ai été enthousiasmé par l'esprit qui règne dans cette association, un esprit de camaraderie où l'humour et la taquinerie

prennent le pas sur l'esprit de parti. Dans ma circonscription, pendant mes deux mandats, j'avais constaté que le député conservait l'estime de la population, la personne du député, mais que la chose politique elle-même semblait sombrer dans un discrédit de plus en plus profond. Je me suis dit : C'est à nous de l'Amicale, qui sommes riches d'expérience mais libres de contraintes, de réunir un grand colloque sur les moyens de rétablir pleinement le Parlement dans son rôle. Le conseil s'est mis à la tâche et, dès le départ, il a joui de l'appui de ses membres et de l'appui indispensable de la généreuse collaboration de l'Assemblée nationale.

La remise en question des institutions est un phénomène mondial. Nous avons donc donné au colloque un caractère international. La gravité des problèmes est abondamment illustrée par les troubles qui entourent les réunions du G8. Un certain capitalisme froid comme une lame cherche à étendre sa domination. Le G8 peut-il résister, avec son caractère de club fermé qui ne garantit ni le souci démocratique ni la compassion devant les misères du monde ? La finance et la spéculation sur les devises font la loi dans l'économie mondiale. Les États-nations eux-mêmes voient s'éroder leurs pouvoirs. Dans chaque pays, le pouvoir exécutif est donc aux abois. Cette situation n'appelle-t-elle pas la renaissance des Parlements ?

Dès 1978, le regretté politologue Léon Dion déclarait : « La lutte pour la revalorisation des Parlements représente une forme, peut-être la plus pertinente et la plus prometteuse, du combat qui se livre aujourd'hui pour la démocratie. » Merci.

Mme Saint-Amand (Aline) : Merci, M. de Bellefeuille. Et je me permettrai d'insister dans mes remerciements et de vous féliciter d'avoir maintenu le cap lorsque vous avez eu l'idée de proposer la tenue de ce colloque. Merci, monsieur.

Et j'invite maintenant la représentante du chef de l'opposition officielle à prendre la parole. Je vous présente Mme Monique Gagnon-Tremblay.

Mme Gagnon-Tremblay (Monique): Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Messieurs de Bellefeuille et Hardy, collègues et ex-collègues et distingués invités. Je vous souhaite la bienvenue, au nom de notre chef, Jean Charest, qui me prie d'excuser son absence, étant retenu par son caucus présessionnel à Rimouski. Par sa vaste expérience tant au fédéral qu'au provincial, M. Charest a toujours été un fervent défenseur de la démocratie. Il croit au parlementarisme et à la nécessité du contrôle parlementaire. Il reconnaît également la richesse et la diversité des talents de chaque député élu et l'importance de valoriser leur rôle et d'être à leur écoute pour moderniser et améliorer le parlementarisme du XXIe siècle.

Je salue cette heureuse initiative de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec qui, pendant deux jours, échangeront et nous proposeront, j'en suis certaine, des pistes de solution. D'ailleurs, ce n'est pas la première fois que l'Amicale des anciens parlementaires collabore à l'organisation de tels colloques. Je souhaite que vous puissiez aborder les obstacles modernes et les nouveaux défis du parlementarisme.

Notre conception d'un État démocratique se fonde sur la séparation des pouvoirs de l'État, soit l'exécutif, le législatif et le judiciaire. Notre rôle, en tant que députés, consiste à défendre cette séparation des pouvoirs et de s'en faire les chiens de garde pour une meilleure démocratie. Au cours des derniers siècles, l'accélération et le développement scientifique, l'accroissement des technologies, l'évolution des droits de la personne et la mondialisation sont autant de facteurs qui exercent des pressions sur ce juste équilibre entre les trois pouvoirs de l'État. Traditionnellement, le domaine de la diplomatie internationale était presque uniquement l'affaire du pouvoir exécutif. Aujourd'hui, parce que la mondialisation affecte directement le citoyen, de plus en plus informé à cause de la vitesse et de l'étendue des communications, ce dernier veut savoir, veut connaître les effets sur sa vie de tous les jours. Ce phénomène a un impact sur notre système de démocratie représentative et sur le rôle des députés, et le rôle des députés s'en trouve ainsi affecté. Notre rôle, comme député, consiste à renforcer nos institutions parlementaires. Il faut réformer nos institutions non seulement pour valoriser le rôle des députés, mais aussi pour leur faire une meilleure place pour mieux protéger la démocratie si essentielle à tout État.

Il y a deux ans, j'ai fait partie d'un groupe de travail, avec d'autres collègues, créé par le président de l'Assemblée nationale afin d'améliorer le rôle des députés. Nous avons déposé, en juin 2000, un document de réflexion intitulé *De la nécessité du contrôle parlementaire*, document qui proposait des pistes de changements susceptibles de transformer singulièrement l'organisation et la portée du travail

en commission parlementaire. Malgré les orientations adoptées par l'Assemblée nationale il y a plus de 18 ans et en dépit des obligations inscrites dans la Loi et dans le règlement de l'Assemblée nationale, pour toutes sortes de raisons, le contrôle parlementaire et le travail d'initiative des députés est toujours un volet difficile d'application.

L'Assemblée nationale doit redevenir le lieu des grands débats de la société. Malheureusement, le Parlement est de moins en moins le lieu de ces grands débats de société. Depuis les années soixante, le gouvernement multiplie les sommets, les états généraux et les commissions d'étude, en laissant de côté les représentants élus de la population. Tous les élus doivent pouvoir participer à ces débats de société. Les députés doivent s'investir davantage dans leur mandat de consultation en se réappropriant les pouvoirs qu'ils détiennent déjà mais qui sont exercés, dans les faits, par les leaders parlementaires depuis de nombreuses années. Ils doivent aussi exercer une surveillance beaucoup plus pointue de la réglementation gouvernementale. On doit s'interroger, échanger nos expériences pour enrichir et améliorer le rôle des députés. La démocratie s'en portera mieux. Ces défis sont de taille, mais ils ne sont pas insurmontables.

L'Amicale des anciens parlementaires, par le biais du présent colloque, vous donne l'occasion à vous, parlementaires de différentes générations, de différentes cultures et de différentes origines, d'échanger vos opinions, votre expérience et vos points de vue sur les défis du parlementarisme du XXIe siècle. À nouveau, je vous félicite pour cette initiative et vous souhaite des échanges fructueux.

Mme Saint-Amand (Aline) : Merci, Mme Gagnon-Tremblay. Et maintenant, nous entendrons le ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration, M. André Boulerice.

M. Boulerice (André) : Merci. Il est plus prudent d'applaudir avant, vous ne savez pas encore ce que je vais vous dire. Monsieur le Président du colloque, Monsieur le Président de l'Amicale des anciens parlementaires, mesdames et messieurs les présidents d'assemblées, mesdames et messieurs les consuls généraux, chers collègues parlementaires et anciens parlementaires, Monsieur le Secrétaire général de l'Assemblée nationale... Señora Paredes, distingués invités, chers amis, Dear Friends. Il me fait grandement plaisir aujourd'hui d'ouvrir en votre compagnie ce colloque sur le parlementarisme au XXIe siècle.

Nous nous trouvons ici, je crois, dans le lieu qui est tout à fait désigné pour la tenue d'un tel colloque, car l'Assemblée nationale est en effet le lieu privilégié, dit-on, de débat et de confrontation, à laquelle d'ailleurs j'ai rarement résisté. Les questions qui seront ici débattues sont criantes d'actualité et touchent le fondement même de notre vie politique démocratique. Elles sont pour ainsi dire névralgiques. Quant aux participants, leur provenance, leurs disciplines – disciplines académiques – et leur expérience nous révèlent une chose : le phénomène est universel, il touche le genre humain dans tous les aspects de sa vie, dans toutes les sociétés.

Le parlementarisme constitue en effet la pierre angulaire des systèmes politiques démocratiques. Là où il est mal en point ou simplement cosmétique, on peut difficilement se réclamer d'une saine démocratie. Il suffit de parcourir rapidement le programme du colloque pour être en mesure de constater que cette préoccupation sera avec raison au cœur des échanges que vous aurez. Alors que débute un nouveau millénaire, il est adéquat et même impératif de faire le bilan de siècles de parlementarisme. Est-il en bonne condition d'exercice ? Occupe-t-il la place qui lui revient ? A-t-on atteint les espoirs qu'ont fondés sur les institutions parlementaires ceux et celles qui les ont idéalisées et bâties ?

Les échos entendus au sein des démocraties occidentales qui ont vu naître ces institutions et qui font aujourd'hui office de modèles pour les démocraties naissantes nous laissent croire que nos Parlements n'ont plus la cote, qu'ils sont en perte de pouvoir, perte de crédibilité. La réflexion autour du sujet mérite plus que jamais notre attention en tant que citoyennes et citoyens respectueux, consciencieux et engagés. Dans un incontournable contexte de mondialisation qui déplace les centres de décision et bouleverse les systèmes internes des États-nations, la place du Parlement doit être recentrée. Lorsqu'il s'agit de remettre les choses en place, de bien établir les véritables priorités, nos amis suisses francophones ont un vieux dicton qui dit : Il faut remettre l'église au centre du village. Je crois qu'il nous faut remettre le Parlement au centre de la cité.

C'est d'ailleurs en ayant cet objectif de revalorisation de l'institution parlementaire à l'esprit que le premier ministre a demandé à l'ancien président de l'Assemblée nationale, mon collègue le député de Borduas, Jean-Pierre Charbonneau, d'organiser un vaste débat public visant à mobiliser la population autour d'une réforme importante de nos institutions politiques. Le projet de réforme se veut aussi englobant. Il prend dans un tout cohérent toutes les institutions centrales de l'État québécois autour desquelles s'articule notre vie politique. Car, en effet, les institutions ne forment pas un ensemble anarchique d'éléments épars, les combinaisons ne sont pas aléatoires ni fortuites. On ne peut, par exemple, reconsidérer isolément le mode de scrutin sans s'attendre à des répercussions sur d'autres éléments de notre système comme la dynamique entre le Parlement et le gouvernement. Voilà pourquoi il est nécessaire d'appréhender les réformes avec une approche systémique, organique.

C'est dans ce sens que j'ai la conviction que l'on doit profiter de cette occasion unique qui nous est donnée pour faire du Québec un modèle de gouvernance démocratique, comme l'a dit notre premier ministre, et ce, en redonnant au Parlement le pouvoir qui lui revient. Nous avons hérité du modèle britannique. Il nous a bien servi malgré ses failles, mais, à l'instar d'autres grandes sociétés, pourquoi ne pas, nous aussi, nous donner des institutions distinctes, à l'image de notre société ? Pourquoi ne mériterions-nous pas un système, des institutions qui sont dignes de notre nom ? Pour la première fois en 400 ans au Québec, le gouvernement engage ainsi une vaste réflexion collective autour de nos institutions démocratiques. Jamais, depuis le débarquement du premier colon en Nouvelle-France, le peuple québécois n'a engagé une réflexion sur nos acquis politiques avec une telle profondeur.

Bien sûr, nos institutions ont fait leurs preuves, ont démontré leur valeur, nous sommes un peuple démocratiquement mature, mais il n'est rien qui ne mérite d'être bonifié. La démocratie, comme vous le savez tous, ne peut jamais être prise pour acquis et exige une constante attention, une constante vigilance. C'est d'ailleurs ce que, vous tous, vous vous évertuerez à faire pour les quelques jours à venir. Vous questionnerez nos institutions politiques, toujours en accord avec les principes démocratiques, vous confronterez vos idées, vous échangerez dans un esprit d'écoute et de tolérance digne de ce Parlement, d'ailleurs. Vous critiquerez aussi. Et il s'agit là d'un exercice qui est sain. Encore une fois, là où la critique n'est pas tolérée, point de démocratie. Avant de vous quitter pour laisser libre cours à vos travaux, je tiens à vous souhaiter des débats constructifs. Je souhaite que les idées qui feront surface et seront immortalisées dans les Actes de ce colloque seront originales, seront novatrices, qu'elles seront une inspiration pour les décideurs et les acteurs de notre société. Bonnes discussions.

Mme Saint-Amand (Aline) : Merci, M. le Ministre. Le moment est venu d'entendre la présidente de l'Assemblée nationale et présidente d'honneur de ce colloque, Mme Louise Harel.

Mme Harel (Louise) : Madame Beatriz Paredes, Présidente de la Chambre fédérale des députés du Mexique et également Présidente du Parlement latino-américain, Monsieur le Président de l'Amicale des anciens parlementaires, Monsieur Hardy, Monsieur de Bellefeuille, Président du colloque, le représentant du premier ministre, Monsieur le Ministre Boulerice et la représentante du chef de l'opposition officielle, Madame Gagnon-Tremblay, membres du corps diplomatique, mesdames et messieurs, et je m'adresse à mes collègues de l'Assemblée nationale et également à ceux d'entre vous venus de l'extérieur du Québec et qui êtes membres de délégations au sein de la Francophonie, au sein du Commonwealth, également qui êtes activement impliqués dans des organisations représentatives de congressistes aux États-Unis, à vous tous chers collègues parlementaires, anciens parlementaires, Monsieur le Secrétaire général, distingués invités. Merci d'avoir répondu en si grand nombre à l'invitation conjointe de l'Amicale des anciens parlementaires et de l'Assemblée nationale.

Je suis heureuse de vous accueillir dans ce Parlement dont le caractère délibératif remonte à 1792, il y a donc 210 ans cette année, et qui est qualifié, par sa loi constituante, d'Assemblée nationale du peuple du Québec. Nous nous retrouvons ici même, ce matin, dans l'ancienne salle du Conseil législatif. C'était la deuxième Chambre non élective mise en place par Londres concurremment à l'Assemblée populaire de 1792 et qui fut abolie, sans grand regret manifeste semble-t-il, en 1969.

Est-ce un signe de maturité ou signe de désarroi ? Quoi qu'il en soit, tout récemment, à l'occasion du débat public en cours sur la réforme des institutions démocratiques, l'idée d'une deuxième Chambre a refait surface, cette fois élective, pour représenter les régions. Et donc, c'est une idée qui reprenait vie avec beaucoup de vigueur dans l'ensemble du Québec. Nous verrons dans quelques mois ce qu'il en adviendra, mais cela reste quand même révélateur de ce sentiment largement répandu chez nos concitoyens, comme chez les élus, que la vie parlementaire actuelle n'est pas entièrement adéquate pour répondre convenablement aux défis de notre temps et qu'il faut chercher, sans savoir exactement quoi, mais qu'il faut chercher autre chose. Et finalement, c'est la notion même de gouvernement responsable devant un Parlement, pour laquelle tant de générations ont lutté au cours du XVIIIe et XIXe siècle, qui semble être en cause – gouvernement responsable devant un Parlement.

Les membres des assemblées parlementaires que nous sommes assistent à l'effritement de leur pouvoir de contrôle – les prédécesseurs à cette tribune en ont

parlé abondamment – assistent également, donc, à cet effritement et se questionnent à savoir si la démocratie parlementaire a toujours sa raison d'être dans la recherche du bien commun. Mais comment justement poursuivre cette recherche du bien commun lorsque les décisions qui affectent les populations sont graduellement soustraites non seulement au contrôle démocratique des Parlements, mais aussi soustraites au pouvoir de décider des gouvernements eux-mêmes ? La tendance lourde de notre époque est caractérisée par l'éclatement des structures habituelles d'exercice du pouvoir, caractérisée par la redéfinition de cet exercice dans un cadre régional, continental, international, mondial à l'abri du contrôle parlementaire.

Je ne dis pas qu'il faille pour autant, durant le présent colloque, mettre de côté une nécessaire réflexion critique sur l'équilibre des pouvoirs exécutifs, législatifs, judiciaires au sein de nos systèmes politiques internes, mais je dis qu'au XXIe siècle la question fondamentale qui se pose en regard de la gouvernance de nos sociétés et de la recherche du bien commun est celle de savoir jusqu'où les citoyens auront une prise sur le processus décisionnel, et jusqu'où ils auront une prise sur ceux et celles qui contrôlent ce processus, et jusqu'à quand les parlementaires assisteront, impuissants, au déplacement graduel des centres de décision hors de la portée de leur Parlement.

Et, à cet effet, la difficulté est double, lorsqu'il s'agit d'un Parlement comme celui du Québec au sein de la fédération canadienne, puisque les parlementaires interrogent un exécutif qui, au mieux, très souvent n'est lui-même que consulté. Alors, voilà qui explique pourquoi, depuis 40 ans et de façon continue, la doctrine dite Gérin-Lajoie, du nom du premier ministre de l'Éducation, qui a occupé la fonction de ministre de l'Éducation, donc la doctrine Gérin-Lajoie… Depuis 40 ans, cette doctrine réclame le prolongement international des compétences détenues par le Québec en vertu des articles 92 et 93 de la Constitution canadienne. Donc, cette doctrine guide, encore aujourd'hui, les revendications du Québec en matière de politique internationale.

Manifestement, la mondialisation économique en cours menace, par l'application des seules règles de commerce international, la capacité des États et des gouvernements d'élaborer librement des politiques culturelles, sociales, environnementales et conséquemment, n'est-ce pas, altère la capacité des Parlements d'exercer un contrôle parlementaire sur ces questions. Par exemple, une étude récente sur la santé au Canada, réalisée pour le compte de la commission canadienne Romanow, du nom de son président, concluait, et je cite, « que toute tentative pour créer un programme national de soins à domicile ou d'assurance médicaments pourrait aller à l'encontre des exigences de l'Accord de libre-échange nord-américain. Si l'ALENA avait existé au cours des années soixante – soulignait l'étude, et je cite – le système de soins de santé, sous sa forme actuelle, n'aurait jamais existé. »

Il en va de même dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce en matière de préservation de la diversité linguistique. Par exemple, l'aide pour la distribution et la promotion de films belges en français par la Communauté française de Belgique, ou encore les quotas à l'écran en Catalogne, ou la réglementation concernant le doublage de films au Québec pourraient être considérés comme

des entraves aux échanges de biens et de services et susceptibles d'être attaqués comme incompatibles avec l'article 3 du GATT.

La menace n'est pas que fictive. Malheureusement, une fois qu'on a renoncé à recourir à un ou plusieurs de ces types d'interventions, il n'est pas possible de revenir en arrière. La Nouvelle-Zélande en a fait l'expérience récemment. Lorsque, après s'être engagée, dans des négociations de l'Uruguay Round, à ne plus recourir aux quotas dans le secteur des services audiovisuels, elle a voulu faire marche arrière dans le programme d'activités de son ministère de la Culture pour 2001-2002, très rapidement, il lui a été indiqué, par ses partenaires, que cela n'était plus possible. D'où la nécessité pour nos Parlements d'envisager une action commune pour notamment protéger leurs capacités de soutenir et de promouvoir la culture, de soutenir et de promouvoir les valeurs sociales, de soutenir et de promouvoir l'identité collective des populations qu'ils représentent.

Au Québec, la Commission des institutions, une des 10 commissions parlementaires permanentes de l'Assemblée nationale, a entrepris il y a deux ans un examen des impacts pour le Québec du projet de Zone de libre-échange des Amériques et sur les conséquences à tirer sur le rôle des parlementaires et des Parlements, 300 Parlements, n'est-ce pas, dans les Amériques, de la Terre de Feu à la terre de Baffin. La Commission a accompli ce mandat en vertu de son pouvoir d'initiative propre, et le choix de cette question le fut à l'unanimité de ses membres. Et la commission parlementaire publiait d'ailleurs un document de consultation qui fut rendu disponible sur le site Internet de l'Assemblée nationale du Québec, et innovait en invitant, pour la première fois, les citoyens et les organismes à exprimer leur point de vue, et puis par la suite publiait un rapport fort substantiel.

Je rappelle que l'Assemblée nationale du Québec a été l'instigatrice et l'hôte de la première Conférence parlementaire des Amériques en septembre 1997. Les parlementaires des Amériques avaient à cette occasion convenu qu'il était de leur responsabilité d'animer, dans chacune de leur société, un débat sur le processus d'intégration hémisphérique afin que les populations puissent faire entendre leur voix en regard de la construction de l'avenir du continent.

La démarche parlementaire de la Commission des institutions aura également permis de diffuser plus largement le contenu, inquiétant à bien des égards, du chapitre 11 de l'ALENA qui permet à une entreprise de poursuivre un État signataire de l'ALENA et de lui réclamer un dédommagement monétaire si l'entreprise estime qu'une réglementation ou législation la prive d'une perspective de profits.

Alors, déjà, depuis 1994, 17 poursuites, dont 10 reliées à des conflits environnementaux, ont été intentées par des entreprises. Je vous donne un seul exemple. La compagnie Ethyl Corporation, en s'appuyant sur cet article de l'ALENA, a réclamé 350 millions de dollars au gouvernement canadien parce que ce dernier avait tenté de bannir l'utilisation d'un additif présumément cancérigène dans l'essence. La compagnie Ethyl Corporation a obtenu, hors cour, la levée de l'interdiction de l'additif et 19 millions de dollars de compensation.

L'érosion du pouvoir des gouvernements dans les domaines tels la santé, l'éducation, la culture, l'environnement, les lois de protection sociale entraîne

conséquemment l'érosion des pouvoirs des Parlements. J'ai l'ambition que ce colloque puisse nous permettre d'étudier en profondeur toutes ces questions et ces nouveaux enjeux démocratiques. Je veux espérer que l'héritage délibératif et pluraliste que nous ont laissé les luttes parlementaires des générations qui nous ont précédés, j'ose espérer que cet héritage soit mis à contribution pour inspirer une démocratie en prise sur notre temps.

À titre de présidente de l'Assemblée nationale du Québec mais aussi d'élue qui exerce sa charge élective depuis 22 ans cette année, pour moitié dans l'opposition et pour moitié au gouvernement, je peux témoigner de la pertinence des Parlements dans ce chantier toujours en progrès qui est la démocratie. Je suis convaincue que le parlementarisme en tant qu'héritage, en tant que patrimoine historique et culturel, en tant qu'ensemble des valeurs démocratiques, en tant que réseau international d'appui à la démocratie, je suis convaincue que le parlementarisme constitue un trésor d'une valeur inestimable. On ne peut sortir que gagnant d'une plus grande implication et d'une plus grande visibilité des Parlements à l'échelle internationale. Et je vous souhaite un bon colloque. Merci.

Mme Saint-Amand (Aline) : Merci, Madame Harel, non seulement pour votre allocution, mais pour la très grande collaboration que l'Assemblée nationale a apportée à l'Amicale des anciens parlementaires pour l'organisation de ce colloque. Merci encore.

Et voici le moment venu d'entendre la conférence d'ouverture qui nous sera présentée par la présidente de la Chambre des députés du Mexique, présidente du Parlement latino-américain et membre du comité exécutif de la Confédération parlementaire des Amériques. Je vous présente Sra. Beatriz Elena Paredes Rangel.

Sra. Paredes (Beatriz): Antes de iniciar mi presentación quiero expresar mi agradecimiento a la "Asociación de ex Parlamentarios de Quebec" y a mi distinguida amiga Louise Harel, Presidenta de la Asamblea Nacional de Quebec, por su amable invitación para participar en tan importante foro, donde discutiremos las *tendencias del parlamentarismo en el siglo XXI*. Felicito a los organizadores por la oportunidad y la trascendencia de su convocatoria.

Estar aquí con ustedes es, en sí mismo un significativo honor, pero resulta más relevante por el hecho de mi condición de mexicana y latinoamericana, porque representa una oportunidad para nuestra región de intercambiar puntos de vista con parlamentarios de otras latitudes, que participan en regímenes políticos diversos a los que, en términos generales, existen en América Latina.

Efectivamente, aquí hay parlamentarios básicamente de la región vinculada con la tradición parlamentaria británica y en América Latina, como ustedes conocen, tenemos básicamente regímenes presidencialistas.

Así pues, mi intervención, aunque sostiene conceptos que estimo son de validez universal, se nutre de las realidades de un contexto político determinado, el de América Latina, y, desde luego, el de México. Les ruego su comprensión por si algunas de mis apreciaciones son, desde la perspectiva de sus países, insuficientes o superadas. Este comentario tiene que ver con un tema medular, que incorporo a la discusión: ¿Se puede pensar en un destino similar del parlamentarismo en los países con regímenes parlamentarios, en relación a los países con regímenes presidencialistas? Yo estimo que no, y en el tema me sería muy útil recoger las opiniones de legisladores que provienen de regímenes parlamentarios.

Hechas ambas aclaraciones, me aboco al tema que nos ha convocado.

Preguntarse por el parlamentarismo en el siglo XXI, implica preguntarse sobre la vigencia de la democracia representativa, sobre su pertinencia histórica, sobre su funcionalidad social, sobre su utilidad política, y sobre sus límites, en la era de la globalización.

Doy por sentado que todos conocen el documento de reflexión, preparado como base de discusión para el Coloquio por el periodista Gilles Lesage; desde luego, comparto las interrogantes formuladas, y más que reiterarlas en su totalidad, centraré mis comentarios sobre los aspectos que considero más relevantes.

Primero. – La funcionalidad del poder político en la era del capital financiero y de la subordinación de los Estados nacionales a las políticas de carácter macroeconómico, de aplicación universal.

Efectivamente. Parte del desprestigio de las instituciones de las democracias representativas se deriva de la incongruencia entre los discursos de campaña, y las plataformas de los partidos políticos, en relación a las políticas que instrumentan cuando son gobierno. Las élites políticas integrantes de los ejecutivos o de los parlamentos, se han visto condicionadas en su actuación por las exigencias del modelo macroeconómico neoliberal, que determinan las variables básicas de las políticas económicas; de ahí que los márgenes de actuación autónoma por los congresos nacionales en estas materias sean mínimos.

Esta situación tiene, entre otras, las siguientes repercusiones:

— La percepción de la sociedad de que sus legisladores no reflejan sus aspiraciones o expectativas.

— El menosprecio de otros sectores del poder – la tecnocracia financiera, principalmente – sobre el papel de los legisladores, y la subvaloración de sus atributos como representantes sociales, acusándolos de "populistas" cuando plantean demandas sociales que no coinciden con la rigidez del marco macroeconómico, o de irresponsables, cuando plantean proyectos alternativos.

— La actuación convalidadora y "legitimadora" de decisiones que se toman en otros ámbitos por parte de los legisladores, ámbitos que en ocasiones son fuera de las esferas nacionales.

Creo que este punto coloca en el debate cuál debe ser el papel de los parlamentos nacionales en la suscripción de tratados o convenios internacionales por parte de los Estados. En la mayoría de los países de América Latina, los congresos o alguna de sus cámaras, sólo tienen posibilidad de ratificar o denegar, *a posteriori* de la suscripción. No participan en la discusión previa, en su diseño o conceptualización, y tampoco tienen posibilidades de modificar algunas de sus cláusulas. Esta circunstancia, en relación a los tratados de carácter económico o comercial, dejan a los parlamentarios como meros observadores de paquetes de compromisos que suscriben los ejecutivos, y que predeterminan las características de leyes fiscales, presupuestales y comerciales.

Vale la pena intercambiar experiencias y opiniones sobre atribuciones de los parlamentos en materia de ratificación de tratados, distinguiendo materias, alcances, particularidades, etcétera.

Segundo. – Hay otros temas de la agenda contemporánea, que se cruzan con la actuación de organismos multilaterales del sistema de Naciones Unidas y que constituyen asuntos en los que es indispensable propugnar porque se valore la opinión de los parlamentarios.

El parlamento del siglo XXI debe atender los temas internacionales y regionales y hacerlos eje de su misma transformación. Independientemente de la colaboración y de la asociación de legisladores y parlamentos, es preciso avanzar en las iniciativas políticas de conformación parlamentaria regional, y propiciar el fortalecimiento de los órganos internacionales colegiados sobre la base de la igualdad jurídica entre los Estados, la cooperación internacional, la promoción de la paz y la solución pacífica de controversias.

Como tarea prioritaria en el logro de un mundo más seguro, así como para garantizar la vigencia de los derechos humanos, el Parlamento Latinoamericano se ha pronunciado por respaldar la suscripción del acuerdo que dé vigencia plena a la Corte Penal Internacional.

Los temas migratorios requieren de una perspectiva de largo plazo y un entendimiento de las razones estructurales que los originan y determinan. Las autoridades tienen sus responsabilidades, pero corresponde a los parlamentos establecer los principios y las normas que atiendan al problema con un sentido de perspectiva de largo plazo, de reconocimiento a la contribución cultural y económica que los migrantes aportan a los países desarrollados y, especialmente, de respeto irrestricto a los derechos humanos.

Yo tengo la opinión de que el problema de la migración será uno de los problemas medulares del siglo XXI, y que es indispensable incorporar en la agenda de los tratados internacionales el tema de la migración; particularmente es en nuestro continente esencial reconocer que no puede haber libertad para el tránsito de todos los productos comerciales y una restricción abusiva para el tránsito de las personas.

La equidad de género, el respeto a las minorías, el deterioro ambiental, el armamentismo, el terrorismo, el tráfico ilegal de narcóticos y otras formas de crimen internacionalmente organizado, requieren de esquemas de colaboración que no pueden quedar reducidos al acuerdo entre gobiernos. Nuestros parlamentos deben involucrarse para su adecuada atención; para que las definiciones y las acciones tengan el conocimiento, aprobación y apoyo de nuestras sociedades, y para que la representatividad democrática, que entraña la vida parlamentaria, sirva de respaldo y legitime el quehacer de las autoridades en dichos temas.

Lo anterior alude, a la existencia de agendas internacionales que repercuten en legislaciones locales, pero que demandan de una visión universal o regional desde la conceptualización de las propuestas. Se plantean por tanto, dos cuestiones sustantivas.

— Recordarle al Sistema de Naciones Unidas, que está integrado por la representación de los Estados miembros, y no sólo por la representación de los poderes ejecutivos, por lo que los poderes legislativos deben jugar un papel mucho más activo. Y diseñar y poner en práctica una política de interacción entre los parlamentos y la ONU y sus organismos multilaterales.

— Solicitar a los organismos internacionales de parlamentarios, o a las redes regionales de parlamentarios, procuren la integración de una agenda de temas comunes a regiones ó universales, y se planteen una estrategia de cooperación e intercambio para establecer legislaciones compatibles entre países, que reflejen valores ecuménicos.

Tercero. – La referencia a cómo incidir desde los órganos legislativos nacionales, en cuestiones cuyas directrices se están adoptando en la arena internacional y llegan al poder legislativo nacional sólo para su validación y respaldo, tiene que ver con el demérito de la democracia representativa, en la que su ámbito de ejercicio natural, la jurisdicción nacional, se ha visto rebasada por la

etapa global. Sin embargo, hay procesos aún más trascendentes en esta aparente o real disfuncionalidad de los parlamentos, como pilares de la institucionalidad de las democracias representativas. De entre esos procesos, destaco los siguientes:

— El papel de los medios de comunicación masiva y la asunción de ellos como representantes de la opinión pública, respaldado no sólo por artículos de fondo, denuncias, reportajes, sino también por la aplicación de encuestas y sondeos de opinión; y

— El papel de las organizaciones no gubernamentales y la asunción de ellas como representantes de la sociedad civil.

Así es. Si los medios de comunicación representan a la opinión pública, validada por encuestas o sondeos que refrendan masivamente los juicios que difunden, y las organizaciones no gubernamentales representan a la sociedad civil, ¿a quiénes representamos los parlamentarios? ¿a quiénes representan los parlamentos?

A la luz de la crítica ciudadana, a veces solamente se perciben a los parlamentarios como representantes de los partidos políticos y de la elite política, cuestionada ó en decadencia.

La problemática del espacio social que ocupan los parlamentos es un asunto de indispensable resolución, si aspiramos a que la institución parlamentaria se renueve y siga teniendo vigencia.

Ante el protagonismo acentuado de los medios, y el nuevo protagonismo de la sociedad civil, es necesario establecer alianzas virtuosas con ambas expresiones del poder de nuestro tiempo, y no relaciones de recelo, descalificaciones mutuas, o disputas por verificar quiénes "representan" genuinamente lo que desean los ciudadanos.

Lo cierto es que la participación de ambos actores, medios y sociedad civil, exige que las cámaras tengan capacidad de innovación y adaptación a nuevas realidades y reclamos sociales.

— Superar la consigna partidaria en asuntos de interés nacional, donde el papel del diputado o senador debe estar por encima de los intereses facciosos ó electorales.

— Elevar la calidad y profundidad del debate.

— Establecer mecanismos de vinculación y consulta con los organismos no gubernamentales, y constituirse en espacio para el debate ciudadano.

— Legislar sobre los temas que importan a la sociedad, independientemente de los que importan a la reproducción del poder del Estado, o a su organización.

— Reconocer la importancia de la revolución informática y de la comunicación masiva y establecer políticas para su aprovechamiento eficiente.

Aunado a todo ello, es menester comprender que estar a la altura de los desafíos que para la vigencia de una democracia humanista contiene el siglo XXI, significa no sólo aptitudes necesarias para emprender las reformas que requieren los poderes legislativos para seguir teniendo alcances, y proyección social, sino también tener la intuición y sabiduría para profundizar en lo esencial, en lo que es perdurable, atemporal. Me refiero a que el parlamento, la casa de las leyes, debe tener un compromiso indeclinable con el Estado de Derecho.

Es verdad. Por encima de coyunturas y vaivenes, de debilidades o grandezas, los legisladores disfrutamos de la extraordinaria oportunidad de trascender, de imprimir, a través de la norma, rumbo y destino a la convivencia social; de establecer "el Estado de Derecho" y con ello, darle sentido a la civilización humana.

Como estableció el destacado filósofo español Elías Díaz, el Estado de Derecho debe ser distinguido conceptualmente de la propia noción de Estado, ya que sólo algunos estados merecen ser reconocidos con el "prestigioso rótulo cualificativo y legitimador que es el Estado de Derecho". Esto es así, porque en su opinión, si bien todo Estado requiere de un entramado jurídico, el Estado de Derecho no se agota en el mero principio de legalidad, éste realmente "implica sometimiento del Estado de Derecho a su propio Derecho, regulación y control de los poderes y actuaciones todas del Estado por medio de leyes, creadas éstas, además, según determinados procedimientos de alguna abierta y libre participación popular, con respeto, pues, para derechos fundamentales concordes con tal organización institucional".[1]

Como se puede observar, esta definición del Estado de Derecho integra diversos principios éticos, jurídicos y políticos, tales como el principio de legalidad; el imperio de la ley; la división de poderes; la soberanía popular; la rendición de cuentas; y los derechos fundamentales, sobre los cuales existe un amplísimo consenso en nuestros días. Justamente, es la inclusión de estos principios lo que hace seductora esta noción del Estado de Derecho.

Si bien podemos tener dudas sobre la oportunidad de la concepción del filósofo Díaz, no podemos soslayar su importancia como referente para América Latina, en donde por desgracia todavía existen sociedades que padecen la impunidad y la presencia de Estados que en muchas ocasiones actúan en paralelo a las condiciones que significan a un Estado de Derecho.

Pero más allá de esta consideración, es importante señalar que dicha concepción es en muchos sentidos coincidente con la idea *robusta* del "Rule of Law" que se viene sosteniendo desde hace poco menos de 10 años en la teoría política anglosajona. Así por ejemplo, Juan Linz y Alfred Stepan consideran que se debe contar con una versión del "Rule of Law" que se encuentre impregnada del espíritu del constitucionalismo liberal. En esta versión, el "Rule of Law", requiere, "además de la regla de la mayoría como procedimiento de creación normativa, un compromiso fuerte con los procedimientos que estipulan mayorías extraordinarias para la reforma de la constitución; el reconocimiento de una jerarquía normativa clara; un sistema de interpretación normativa en manos de un Poder Judicial

1. Véase, de Elías Díaz, Estado Social y Democrático de Derecho, en "Sistema", Madrid, 1995.

autónomo; una fuerte cultura legal, donde los actores políticos significativos deben aceptar y respetar las normas del sistema; y el respeto por parte del Estado de los derechos de los ciudadanos".[2]

De nada nos servirán las nuevas tecnologías de la información y los adelantos en el diseño de nuestras instituciones políticas si no somos capaces de construir un mundo mejor para los que hasta ahora no han gozado en plenitud de los derechos que les otorga el Estado.

Para concluir, y como una evocación en honor de aquellos legisladores, auténticos representantes populares – y sé que muchos de los ex parlamentarios que integran esta Asociación así lo son –, que hicieron de su palabra una certera saeta, y de su voto comprometido valiente definición que estableció los derechos de muchos, quiero recordar un texto de un poeta latinoamericano, Mario Benedetti:

"Usted preguntará por qué cantamos, cantamos porque el río está sonando, y cuando suena el río suena el río; cantamos porque el cruel no tiene nombre, y en cambio tiene nombre su destino; cantamos porque el niño y porque todo, y porque algún futuro y porque el pueblo.

Cantamos porque los sobrevivientes y nuestros muertos quieren que cantemos; cantamos porque el grito no es bastante, y no es bastante el llanto ni la bronca; cantamos porque creemos en la gente, y porque venceremos la derrota.

Cantamos porque el sol nos reconoce, y porque el campo huele a primavera, y porque en este tallo, en aquel fruto, cada pregunta tiene su respuesta; cantamos porque llueve sobre el surco, y somos militantes de la vida".

Porque enaltecer la vida, sea la militancia de los parlamentarios del mundo, es por lo que hoy concurrimos con gusto a este Coloquio. Muchas gracias.

[Traduction] Avant de commencer, je tiens à remercier l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, ainsi que mon amie de marque Mme Louise Harel, présidente de l'Assemblée nationale du Québec, pour leur aimable invitation à cet important forum consacré aux tendances du parlementarisme au XXIe siècle. Je tiens à féliciter les organisateurs de l'opportunité et de l'importance de cette convocation.

Je me sens particulièrement honorée d'être parmi vous, d'autant plus qu'en ma qualité de Mexicaine et de Latino-Américaine, ce sera une occasion pour notre région et pour moi-même d'échanger certains points de vue avec des parlementaires venant d'autres latitudes et qui participent à des régimes politiques différents de ceux qui, en général, existent en Amérique latine.

En effet, les parlementaires présents aujourd'hui appartiennent en majorité à la région de tradition parlementaire britannique, alors qu'en Amérique latine, comme vous le savez, nos régimes sont principalement présidentialistes.

2. Véase, de Juan Linz y Alfred Stepan, Problems of Democratic Transition and Consolidation, John Hopkins University Press, Baltimore, 1996, pp. 81-82.

Ainsi donc, même si mon intervention s'appuie sur des concepts qui me semblent de valeur universelle, elle se nourrit des réalités d'un contexte politique déterminé, celui de l'Amérique latine, et, bien entendu, du Mexique. Je demande votre indulgence si certaines de mes appréciations sont, vues sous la perspective de vos pays, insuffisantes ou dépassées. Ce commentaire se rapporte à un thème d'importance primordiale que j'intègre à la discussion : Peut-on imaginer pour le parlementarisme des pays à régime parlementaire un destin similaire à celui de ceux des pays à régime présidentiel ? Je pense que non, et il me serait très utile de pouvoir recueillir, à ce propos, les opinions de législateurs de régime parlementaire.

Après cette mise au point, j'entre dans le vif du sujet qui nous réunit.

S'interroger sur le parlementarisme au XXIe siècle implique une réflexion sur l'actualité de la démocratie représentative, sur sa pertinence historique, sur sa fonctionnalité sociale, sur son utilité politique et sur ses limites à l'ère de la mondialisation.

Je tiens pour acquis que nous connaissons tous le document de travail préparé comme base de discussion pour le colloque par le journaliste Gilles Lesage. Je me pose moi aussi, bien entendu, toutes les questions qui y sont formulées et, plutôt que de les réitérer dans leur ensemble, je centrerai mes commentaires sur les aspects que je considère les plus importants.

Tout d'abord, la fonctionnalité du pouvoir politique à l'ère du capital financier et de la subordination des États nationaux aux politiques de caractère macroéconomique d'application universelle.

En effet, une partie du discrédit dont souffrent les institutions des démocraties représentatives découle des écarts entre les discours des campagnes et les programmes des partis politiques, d'une part, et les politiques mises en œuvre quand ceux-ci sont au gouvernement, d'autre part. Les élites politiques qui constituent les gouvernements exécutifs et les Parlements ont vu leur action conditionnée par les exigences du modèle macroéconomique néolibéral, qui déterminent les variables fondamentales des politiques économiques; les marges d'action autonome des Congrès nationaux sont donc, à cet égard, extrêmement réduites.

Cette situation provoque, entre autres, les répercussions suivantes :

— le sentiment, de la part de la société, que ses législateurs ne reflètent ni ses aspirations ni ses expectatives;

— le mépris des autres secteurs de pouvoir – principalement la technocratie financière – à l'égard du rôle des législateurs et la dévalorisation de leurs attributs en tant que représentants de la société; ils sont traités de « populistes » quand ils présentent des revendications sociales qui ne coïncident pas avec la rigidité du cadre macroéconomique ou d'irresponsables quand ils préconisent des projets alternatifs;

— l'action de la part des législateurs d'entériner et de «légitimer» des décisions prises dans d'autres sphères, parfois même en dehors du contexte national.

Je pense que ce point précis place dans ce débat la question de savoir quel doit être le rôle des Parlements nationaux dans la signature, par les États, de traités ou d'accords internationaux. Dans la plupart des pays d'Amérique latine, les Congrès ou l'une ou l'autre de leurs Chambres ne peuvent que ratifier ou refuser *a posteriori* la signature en question. Ils ne participent ni aux discussions préliminaires, ni à son élaboration, ni à sa conceptualisation; ils ne peuvent pas non plus en modifier certaines clauses. Ce qui fait qu'en matière de traités économiques ou commerciaux les parlementaires ne sont que de simples observateurs d'engagements souscrits par le pouvoir exécutif, qui prédéterminent les caractéristiques des lois fiscales et budgétaires.

Il est donc utile d'échanger des expériences et des points de vue sur les attributions des Parlements en matière de ratification des traités en définissant la matière, la portée, les particularités, etc.

En second lieu, il existe d'autres thèmes à l'ordre du jour qui rejoignent l'action des organismes multilatéraux du système des Nations unies et constituent des questions pour lesquelles il est indispensable de défendre la prise en compte de l'opinion des parlementaires.

Le Parlement du XXIe siècle doit aborder les questions internationales et régionales et en faire l'axe de sa propre transformation. Indépendamment de la collaboration et de la participation des législateurs et des Parlements, il est indispensable de lancer les initiatives politiques à caractère parlementaire régional et d'encourager le renforcement des organes internationaux collégiaux sur la base de l'égalité juridique des États, de la coopération internationale, de la promotion de la paix et de la solution pacifique des controverses.

Afin d'atteindre l'objectif prioritaire qui est de parvenir à un monde plus sûr et de garantir pleinement les droits de l'homme, le Parlement latino-américain s'est prononcé en faveur de la signature de l'accord qui doit permettre à la Cour internationale de justice d'entrer pleinement en vigueur.

Les questions migratoires doivent être examinées dans une perspective à long terme et les raisons structurelles de leurs causes doivent être bien comprises. Les autorités ont bien sûr leur part de responsabilité, mais c'est aux Parlements d'établir les principes et les normes permettant de résoudre le problème dans une perspective à long terme, dans le respect absolu des droits de l'homme, en reconnaissant la contribution culturelle et économique que les migrants apportent aux pays développés.

Je suis de l'avis que le problème des migrations sera l'un des problèmes majeurs du XXIe siècle et qu'il est indispensable d'inclure les questions migratoires à l'ordre du jour des traités internationaux; il est essentiel pour notre continent de reconnaître qu'il ne peut y avoir de liberté pour le transit de tous les produits commerciaux et une restriction abusive du transit des personnes.

L'égalité des genres, le respect des minorités, la détérioration de l'environnement, la course aux armements, le terrorisme, le trafic illicite des stupéfiants et autres formes du crime international organisé réclament des plans de collaboration qui ne peuvent pas rester au seul niveau des accords entre les gouvernements. Nos Parlements doivent s'engager dans l'examen de toutes ces questions pour que nos sociétés connaissent les principes et les actions, pour qu'elles puissent donner leur approbation et leur appui, pour que la représentativité démocratique, cœur même de la vie parlementaire, serve d'appui et donne toute légitimité aux autorités qui sont parties prenantes dans toutes ces questions.

Tout ce qui précède nous renvoie à l'existence de programmes internationaux qui ont des répercussions sur les législations locales, mais qui demandent une approche universelle ou régionale dès le moment où les propositions sont énoncées. Deux questions de fond se présentent alors :

— rappeler au système des Nations unies qu'il est constitué par les représentants des États membres et pas seulement de la représentation des pouvoirs exécutifs ; il en ressort que les pouvoirs législatifs doivent jouer un rôle beaucoup plus actif, élaborer et mettre en pratique une politique d'interaction entre les Parlements et l'ONU et ses organismes multilatéraux.

— demander aux organismes internationaux ou aux réseaux régionaux de parlementaires de favoriser l'élaboration d'un programme de thèmes communs sur les plans régional ou international et de prévoir une stratégie de coopération et d'échange en vue d'établir des législations à vocation œcuménique, compatibles entre les pays.

En troisième lieu, le fait de rechercher la participation des corps législatifs nationaux aux questions dont les directives sont adoptées au niveau international et qui n'arrivent au pouvoir législatif national que pour leur homologation et endos vise à contrecarrer la perte de la démocratie représentative dont le domaine d'exercice naturel, la juridiction nationale, s'est vu dépassé par le mondialisme. Cependant, dans ce dysfonctionnement réel ou apparent des Parlements, il est des mécanismes encore plus importants qui sont des piliers de l'institutionnalisation des démocraties représentatives. Je voudrais souligner entre autres ceux qui suivent :

— le rôle que jouent les moyens de communication de masse et leur importance croissante en tant que représentants de l'opinion publique, par le biais non seulement d'articles de fond, de dénonciations, de reportages, mais aussi d'enquêtes et de sondages d'opinion ; et

— le rôle des organisations non gouvernementales et leur importance croissante en tant que représentantes de la société civile.

Telle est la situation. Si les moyens de communication représentent l'opinion publique, par suite des enquêtes ou sondages qui entérinent massivement les points de vue divulgués, et si les organisations non gouvernementales représentent la société civile, qui représentons-nous donc, nous les parlementaires ? Qui représentent les Parlements ?

À la lumière des critiques exprimées par les citoyens, on ne perçoit parfois les parlementaires que comme les représentants des partis politiques et de l'élite politique remise en question ou en décadence.

Il est indispensable de résoudre le problème de l'espace social qu'occupent les Parlements si nous voulons un renouvellement de l'institution parlementaire et le maintien de son rôle.

Devant le rôle de premier plan que jouent les médias et le rôle croissant de la société civile, il est nécessaire d'établir des alliances constructives avec ces formes d'expression de notre temps et non pas des rapports de méfiance, d'attaques réciproques ou de conflits au nom d'une véritable « représentation » des désirs des citoyens.

Ce qui est indubitable, c'est que la participation de ces deux acteurs – les médias et la société civile – oblige les Chambres à faire preuve d'innovation et d'adaptation face aux nouvelles réalités et demandes sociales :

— passer outre aux consignes des partis dans les questions d'intérêt national, là où le rôle du député ou du sénateur est de rester au-dessus des factions ou des intérêts électoraux ;

— élever la qualité et la profondeur du débat ;

— établir des mécanismes de liaison et de consultation avec les organismes non gouvernementaux et se constituer en instance de débat pour les citoyens ;

— légiférer sur les questions qui intéressent la société, indépendamment de l'accroissement du pouvoir de l'État ou de son organisation ;

— reconnaître l'importance de la révolution informatique et de la communication de masse et établir des politiques en vue d'une utilisation efficace de leurs forces.

Il y a lieu, en outre, de comprendre qu'être en mesure de relever les défis du XXIe siècle lorsqu'il s'agit de respecter une démocratie humaniste exige d'avoir non seulement les aptitudes nécessaires pour entreprendre les réformes demandées par le pouvoir législatif pour son action et sa projection sociale, mais aussi l'intuition et la sagesse qui permettent d'approfondir ce qui est essentiel, immuable, atemporel. Je veux dire que le Parlement, la maison des lois, doit s'engager sans réserve envers l'État de droit.

C'est la vérité. Au-delà des conjonctures et des aléas, des faiblesses et des grandeurs, les législateurs ont cette extraordinaire possibilité de se dépasser, de donner à la société, par le biais de la norme, une direction et une destinée, d'établir l'« État de droit » et de donner ainsi un sens à la civilisation humaine.

Comme l'a dit l'éminent philosophe espagnol Elías Díaz, il faut distinguer le concept de l'État de droit de la notion de l'État, car seuls certains États méritent « le prestigieux qualificatif de légitimité d'État de droit ». S'il en est ainsi, c'est que, selon lui, si tout État a besoin d'un tissu juridique, l'État de droit ne se contente pas

du seul principe de la légalité, « il implique véritablement – entre autres – l'assujettissement de l'État de droit à ses propres droit, régulation et contrôle des pouvoirs et de la conduite de l'État, grâce à des lois qui ont été créées par des processus de libre participation populaire, dans le respect des droits fondamentaux en accord avec cette organisation institutionnelle ».[3]

Comme on le voit, cette définition de l'État de droit comprend plusieurs principes éthiques, juridiques et politiques, comme le principe de légalité, le règne de la loi, la division des pouvoirs, la souveraineté populaire, le devoir de rendre des comptes et les droits fondamentaux qui font, aujourd'hui, l'objet d'un large consensus. C'est précisément l'application de ces principes qui rend séduisante cette notion de l'État de droit.

S'il est possible que nous ayons des doutes sur l'opportunité de la définition d'Elías Díaz, nous ne pouvons cependant pas nier son importance lorsqu'on fait référence à l'Amérique latine où, malheureusement il existe encore des sociétés qui souffrent de l'impunité et où l'on trouve encore des États qui, bien souvent, agissent de façon parallèle aux conditions d'un véritable État de droit.

Mais, au-delà de cette considération, il est important de signaler que cette notion coïncide, dans bien des aspects, avec l'idée robuste de la « Rule of Law » soutenue depuis un peu moins de 10 ans par la théorie politique anglo-saxonne. Ainsi, Juan Linz et Alfred Stepan considèrent que l'on doit s'appuyer sur une version de la « Rule of Law » imprégnée de l'esprit du constitutionnalisme libéral. Dans cette version, la « Rule of Law » exige, « outre la règle de la majorité comme procédure de création de normes, un engagement ferme envers les procédures qui prévoient des majorités extraordinaires lorsqu'il s'agit de la réforme de la Constitution, la reconnaissance d'une hiérarchie normative claire, un système d'interprétation normative aux mains d'un pouvoir judiciaire autonome, une solide culture juridique dans laquelle les principaux acteurs politiques doivent accepter et appliquer les normes du système et le respect, par l'État, des droits des citoyens ».[4]

Les nouvelles technologies de l'information ne nous serviront à rien, pas plus que les progrès réalisés dans la conception de nos institutions politiques, si nous ne sommes pas capables de construire un monde meilleur pour ceux qui n'ont pas encore pu jouir pleinement des droits que l'État leur offre.

En conclusion, pour rendre hommage à ces législateurs, authentiques représentants du peuple – et je sais que nombre des anciens parlementaires qui appartiennent à cette Association en sont – dont la parole a été un hymne incontestable et leur vote engagé, une définition efficace qui a établi les droits d'un grand nombre, je tiens à rappeler un texte d'un poète d'Amérique latine, Mario Benedetti :

« Vous demanderez pourquoi nous chantons, nous chantons parce que la rivière murmure, murmure la rivière ; nous chantons pour le barbare qui n'a pas

3. Voir, d'Elías Díaz, Estado Social y Democrático de Derecho, chez "Sistema", Madrid, 1995.
4. Voir, de Juan Linz y Alfred Stepan, Problems of Democratic Transition and Consolidation, John Hopkins University Press, Baltimore, 1996, pages 81-82.

de nom mais dont la destinée porte un nom; nous chantons pour l'enfant et pour tout, pour l'avenir et pour le peuple.

« Nous chantons parce que les survivants et nos défunts souhaitent que nous chantions; nous chantons parce que le cri ne suffit pas, pas plus que le sanglot ni l'affrontement; nous chantons parce que nous croyons en les hommes et parce que nous serons vainqueurs de l'adversité.

« Nous chantons parce que le soleil nous reconnaît et parce que la campagne sent le printemps et parce que dans cette fleur, dans ce fruit, toute question trouve sa réponse; nous chantons parce qu'il pleut sur les sillons et que nous sommes les militants de la vie. »

Pour que les parlementaires du monde militent pour exalter la vie, telle est la raison pour laquelle nous assistons avec plaisir à ce colloque.

Je vous remercie. *[Fin de la traduction]*

Mme Saint-Amand (Aline) : Alors, nous tenons à exprimer toute notre gratitude à la Sra. Paredes d'avoir bien voulu accepter de prononcer la conférence d'ouverture.

Madame Aline Saint-Amand, présentatrice

Cérémonie d'ouverture

Monsieur Denis Hardy, Señora Beatriz Paredes, Madame Louise Harel, Monsieur André Boulerice, Madame Monique Gagnon-Tremblay, Monsieur Pierre de Bellefeuille

DÉJEUNER OFFICIEL D'OUVERTURE OFFERT PAR LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET PRÉSIDENTE D'HONNEUR DU COLLOQUE

OFFICIAL OPENING LUNCHEON GIVEN BY THE PRESIDENT OF THE NATIONAL ASSEMBLY AND HONORARY CONFERENCE CHAIR

ALMUERZO OFICIAL INAUGURAL OFRECIDO POR LA PRESIDENTA DE LA ASAMBLEA NACIONAL DE QUEBEC Y PRESIDENTA DE HONOR DEL COLOQUIO

Madame Louise Harel
Madame Monique Gagnon-Tremblay

PREMIÈRE PLÉNIÈRE

FIRST PLENARY SESSION

QUELLES SONT LES RACINES DU MALAISE DÉMOCRATIQUE?

WHAT ARE THE ROOTS OF THE MALAISE AFFLICTING OUR DEMOCRACY?

PREMIÈRE PLÉNIÈRE

FIRST PLENARY SESSION

QUELLES SONT LES RACINES DU MALAISE DÉMOCRATIQUE?

WHAT ARE THE ROOTS OF THE MALAISE AFFLICTING OUR DEMOCRACY?

PRÉSIDENTE / CHAIR

Madame Geneviève Baril
Vice-présidente du Conseil permanent de la jeunesse
Québec

CONFÉRENCIERS / GUEST SPEAKERS

Monsieur Serge Cantin
Professeur de philosophie
Université du Québec à Trois-Rivières
Québec

Monsieur Bernard Cassen
Directeur général
Le Monde diplomatique
France

Monsieur Matthias Rioux
Député à l'Assemblée nationale du Québec
Québec

Mme Baril (Geneviève) : Bonjour. J'aimerais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue à tous et à toutes. Je m'appelle Geneviève Baril, je suis vice-présidente du Conseil permanent de la jeunesse. J'agirai à titre de présidente de la première plénière du colloque *Le parlementarisme au XXIe siècle*, ayant comme thème *Quelles sont les racines du malaise démocratique?* C'est donc avec plaisir que je vous présente les trois conférenciers d'aujourd'hui pour cette séance de travail : M. Serge Cantin, professeur de philosophie à l'Université du Québec à Trois-Rivières; M. Bernard Cassen, directeur général du mensuel *Le Monde diplomatique*; et M. Matthias Rioux, député à l'Assemblée nationale du Québec.

Cette plénière aura une durée d'une heure et demie. Le temps alloué à chacun des conférenciers est de 15 minutes chronométrées. J'informerai le conférencier du temps alloué qu'il lui reste, soit à cinq et à deux minutes avant la fin des 15 minutes allouées. Je tiens à préciser que je ferai preuve de rigueur dans la gestion du temps de parole alloué. Si le conférencier n'a pas terminé son exposé dans le temps requis, je devrai intervenir. Au terme de ces trois exposés, une période de questions de 45 minutes est prévue.

J'aimerais vous présenter notre premier conférencier, M. Serge Cantin, enseignant en sociologie. Il occupe présentement le poste de professeur de philosophie à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Membre de plusieurs groupes de recherche, codirecteur d'un colloque pour l'avancement en sciences et auteur de plusieurs livres, il a publié de nombreux articles dans des revues et des ouvrages collectifs; il est aussi membre du comité scientifique de la Chaire Fernand-Dumont sur la culture. Je vous donne la parole, M. Cantin. À vous.

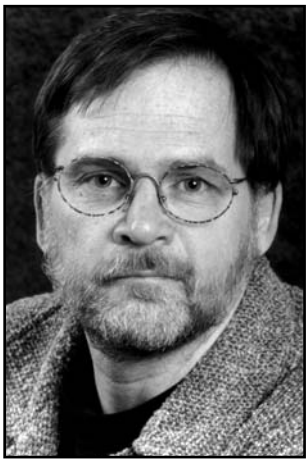

M. Cantin (Serge) : Merci, madame. Mesdames et messieurs. *Quelles sont les racines du malaise démocratique ?* C'est à titre de philosophe que je voudrais, au seuil de notre colloque, tenter de jeter quelque lumière sur cette question, en prenant du champ par rapport à son actualité immédiate. Car il me semble que, si la philosophie a toujours sa place dans nos débats politiques, c'est pour autant que, fidèle à l'interrogation socratique, elle nous apprend à ne pas se satisfaire des jugements qu'un certain pragmatisme tend à porter sur nos malaises individuels ou collectifs.

Qu'il y ait aujourd'hui un malaise démocratique, comme le présuppose la question qui nous a été soumise, cela me paraît peu contestable. Mais on peut se demander s'il n'en a pas toujours été ainsi, si le malaise démocratique n'est pas aussi vieux que la démocratie elle-même, s'il ne lui est pas, en quelque sorte, consubstantiel. Ce qui expliquerait l'hostilité que la démocratie s'est attirée dès son origine, notamment de la part de Platon. Si, pour ce dernier, il ne saurait exister de remède au malaise démocratique, c'est tout simplement parce que la démocratie est fausse dans son principe même selon lequel la politique serait l'affaire de tous, alors qu'elle relève, en réalité, d'une science, d'un savoir réservé à une élite que formeraient ensemble les philosophes. Que Platon trahisse ainsi l'enseignement de Socrate en utilisant les idées à des fins politiques, c'est ce qu'aura montré Hannah Arendt, pour qui la condamnation platonicienne de la démocratie ne vise rien de moins que l'action politique et, à travers elle, la condition humaine de la pluralité, le fait que je ne suis pas seul sur terre mais que nous sommes plusieurs. De ce point de vue, la République de Platon, cette utopie virtuellement totalitaire, trouverait son motif principal dans la volonté d'échapper, une fois pour toutes, au malaise démocratique en refusant les risques inhérents à l'action commune des hommes, ces risques d'aveuglement, de conflit et de désordre que la démocratie, elle, consent à assumer, du moins en principe.

Telle serait donc la première figure du malaise démocratique, sa plus ancienne en même temps que sa plus irréductible, celle dont la démocratie ne saurait s'affranchir sans devenir une caricature d'elle-même, ce que l'on peut craindre qu'elle ne devienne sous l'empire de l'économie mondialisée, c'est-à-dire d'un pouvoir à l'abri de tout débat et de tout contrôle démocratiques, notamment parlementaires. Comment nos démocraties pourront-elles lutter contre les puissances antidémocratiques auxquelles elles ont elles-mêmes donné naissance ? En serions-nous réduits à assister impuissants au spectacle de la « démocratie contre elle-même », pour citer le titre du dernier livre de Marcel Gauchet ? C'est poser là, je crois, toute la question de la représentation en tant qu'expression spécifiquement moderne du malaise démocratique. Je voudrais consacrer le temps qu'il me reste à tenter de cerner la nature et les racines de ce malaise.

Comme vous le savez, la démocratie n'a pas toujours été telle que nous la connaissons depuis un siècle ou deux en Occident. Elle n'a pas toujours été

représentative. À l'origine, en Grèce, elle ne l'était pas. Non seulement n'y a-t-il pas à proprement parler de système représentatif dans la démocratie grecque, mais on peut dire qu'on a tout fait, à l'époque, pour empêcher qu'il y en ait un tellement l'on craignait que ne se développe, au sein de la cité, une classe politique qui se prétende seule capable de gouverner. Les défenseurs de la démocratie à Athènes voulaient que le peuple lui-même gouverne. Ils pensaient que, dans une cité digne de ce nom, dans une *polis*, tous les citoyens devaient prendre part au gouvernement au lieu de simplement élire les hommes chargés de les gouverner. D'où la mise en place d'institutions propres à favoriser l'exercice de la souveraineté populaire, la plus importante étant, bien sûr, l'Assemblée du peuple, l'*ekklèsia*, qui pouvait être convoquée jusqu'à 40 fois par année, rassemblant chaque fois de 2 000 à 3 000 citoyens, parfois davantage.

Les pouvoirs de l'*ekklèsia* étaient considérables. On y décidait de la guerre et de la paix, ratifiait les lois, nommait les ambassadeurs, en plus d'examiner la gestion des magistrats. Car il y avait des magistrats, mais qui étaient la plupart du temps tirés au sort. Par exemple, la *boulè*, qui remplissait un peu à Athènes le rôle de notre exécutif, était formée de 500 citoyens désignés pour un an par tirage au sort. Le tirage au sort représentait l'une des institutions les plus importantes de la démocratie athénienne, en même temps que la plus critiquée par ses adversaires, par les oligarques, qui considéraient cette pratique comme un véritable affront à l'idée de compétence que nous continuons aujourd'hui encore de rattacher à la fonction politique. Les démocrates athéniens n'ignoraient pas les inconvénients du tirage au sort, mais ils estimaient que ces inconvénients faisaient partie du prix à payer pour garantir la démocratie en évitant la confiscation du pouvoir au profit d'une classe de gouvernants ou de hauts fonctionnaires.

En somme, à la différence de nos modernes démocraties fondées sur le principe de la représentation, la démocratie athénienne, elle, se voulait une démocratie directe, axée sur la participation du plus grand nombre de citoyens à la vie politique.

Doit-on regretter que notre démocratie ne ressemble plus guère à celle qu'inventèrent les Grecs il y a plus de 25 siècles? Ce serait accorder là bien peu d'importance au fait que, si cette démocratie était beaucoup plus directe, beaucoup plus radicale que la nôtre, elle était aussi beaucoup moins large, beaucoup moins inclusive. Seule une minorité des habitants d'Athènes ou de l'Attique avaient droit au titre de citoyens dont étaient privés d'office non seulement les étrangers (les métèques) et les esclaves, qui étaient fort nombreux, mais aussi les femmes. Quel démocrate souscrirait aujourd'hui à pareille forme d'exclusion parfaitement inadmissible à l'aune de nos valeurs modernes? De plus, comme on l'a souvent souligné, l'ampleur de nos États modernes rend pratiquement impossible, même avec Internet, cet exercice direct de la démocratie que permettait la faible dimension des Cités-États helléniques.

Mais il y a encore une autre raison qui interdit tout retour à une forme directe de la démocratie. Dans son beau livre *Problèmes de la démocratie grecque*, Jacqueline de Romilly évoque le dernier discours de Périclès, où ce dernier exhortait ses concitoyens à tout sacrifier à l'intérêt commun de la patrie. Si de telles exhortations sont encore capables de nous émouvoir, nous sentons bien, en même

temps, qu'elles ne collent plus vraiment à notre réalité politique. Combien, en effet, seraient prêts aujourd'hui à tout sacrifier à l'intérêt commun de la patrie, même dans le cas où celle-ci serait en péril? Là réside, il me semble, la différence profonde, insurmontable entre notre démocratie et la démocratie grecque, entre la liberté des anciens et la liberté des modernes, pour évoquer le titre de la célèbre conférence que Benjamin Constant prononça à l'Athénée royal de Paris en 1819.

Liberté des anciens, à savoir celle qui consiste (dans les termes de Constant) «à exercer collectivement mais directement plusieurs parties de la souveraineté populaire», moyennant toutefois «l'assujettissement complet de l'individu à l'autorité de l'ensemble». Liberté des modernes, à savoir celle que l'État et les institutions garantissent à l'individu, afin qu'il puisse développer ses facultés, ses dons, ses intérêts et goûts personnels. Entre ces deux types de liberté, entre «la liberté de participation» des anciens et la liberté individuelle ou «d'autonomie» des modernes, il n'y a pas de choix possible, selon Constant. «La liberté individuelle, voilà, répète-t-il, la véritable liberté moderne», celle que nous chérissons par-dessus tout, celle dont la privation nous serait insupportable. «De là vient, toujours selon Constant, la nécessité du système représentatif» grâce auquel la masse des citoyens peut s'affranchir du fardeau de la politique et consacrer son temps à ce qu'il appelle «les jouissances privées».

Pour Constant, il ne saurait y avoir de démocratie à l'époque moderne que représentative. Aussi reproche-t-il à Rousseau et à ses épigones de n'avoir pas compris ou accepté le nouvel axiome de la liberté individuelle dont le système représentatif constitue le corollaire. Benjamin Constant passe, et à juste titre, pour l'un des premiers penseurs libéraux, pour l'un des grands théoriciens de la démocratie libérale. Or, ce qu'il y a de remarquable chez lui, c'est que, si convaincu qu'il soit du caractère individuel de la liberté des modernes, Constant n'en demeure pas moins extrêmement conscient des dangers que nous font courir ce type de liberté et le système représentatif qu'il appelle. «Le danger de la liberté moderne, dit-il, c'est qu'absorbés dans la jouissance de notre indépendance privée et dans la poursuite de nos intérêts particuliers nous ne renoncions trop facilement à notre droit de partage dans le pouvoir politique.»

On s'étonnera qu'après avoir si nettement distingué, voire opposé, les deux types de liberté et avoir pris non moins fermement parti en faveur de la liberté individuelle Constant termine sa conférence de 1819 en insistant sur la grandeur et les incomparables vertus de la liberté politique des anciens. Faut-il voir là une contradiction? Constant succomberait-il à son tour à cette nostalgie de la liberté politique dont il a dénoncé les effets désastreux chez Rousseau et ses émules? Je ne le pense pas. Comme le fera après lui un autre grand penseur libéral, Alexis de Tocqueville, Constant souligne plutôt la nécessité pour les siècles démocratiques à venir d'inventer une formule qui permette de combiner l'une avec l'autre les deux libertés. Ne sommes-nous pas toujours, au fond, à la recherche d'une telle formule? Et cette recherche ne se trouve-t-elle pas de plus en plus compromise par l'oubli de ce que signifiait le mot liberté pour les anciens?

L'auteur de notre document de travail se demandait si la racine du malaise démocratique ne résiderait pas en grande partie dans la désaffection et le sentiment d'impuissance qu'éprouvent les citoyens à l'égard d'un système représentatif qui

fonctionnerait mal, qui ne remplirait pas son rôle de représentation des diverses opinions politiques présentes dans la société. Selon un tel diagnostic, notre malaise démocratique résulterait avant tout d'un défaut de notre système représentatif, défaut auquel il serait possible de remédier en modifiant, par exemple, le mode de scrutin, de manière à assurer une correspondance plus parfaite ou moins imparfaite entre la société et sa représentation.

Qu'une réforme de notre mode de scrutin s'impose, cela ne me paraît guère douteux. Mais je doute fort en revanche qu'un tel remède suffise pour traiter à sa racine notre malaise démocratique s'il est vrai, comme j'aurai essayé de le dire ici, que, loin de se réduire à un problème de mécanique constitutionnelle, ce malaise s'enracine beaucoup plus profondément dans l'oubli de la liberté politique, oubli auquel nous expose de plus en plus notre conception moderne de la liberté, notre soif insatiable de liberté individuelle. Comment lutter contre cet oubli qui menace l'existence même de nos démocraties? Comment, autrement dit, parviendrons-nous à nous redonner une mémoire de la liberté politique?

Il semble que la réponse à cette question soit aussi simple en théorie que difficile à mettre en pratique. Cette réponse, Benjamin Constant la connaissait déjà. « L'œuvre du législateur, disait-il, n'est point complète quand il a seulement rendu le peuple tranquille. Lors même que ce peuple est content, il reste beaucoup à faire. Il faut que les institutions achèvent l'éducation morale des citoyens. » J'observe que c'est à une semblable conclusion qu'en arrive Jacqueline de Romilly au terme de son voyage en démocratie grecque : « [...] une démocratie qui n'essaie pas de conserver à l'éducation sa qualité de formation non pas politique, mais civique, une telle démocratie, nous prévient-elle, est perdue. »

Voilà ce que tous ceux et celles qui aujourd'hui ne jurent que par la démocratie ne devraient jamais perdre de vue. L'enjeu de l'éducation dépasse de loin l'apprentissage des savoir-faire, il concerne l'avenir même de nos démocraties. « Comment imaginer une démocratie où des citoyens responsables émergeraient des déserts de l'esprit? », demandait mon maître, Fernand Dumont, lui qui avait si bien compris les dangers de la liberté des modernes et l'alternative devant laquelle nous place notre malaise démocratique : « Ou bien, écrivait Dumont, l'individu se réfugie dans l'enclos de la vie privée et, croyant ainsi jouir de sa liberté, il abandonne aux pouvoirs anonymes le soin de déchiffrer l'histoire. Ou bien il décide de contribuer à l'édification d'une référence habitable autrement que par des coutumes devenues insuffisantes. Alors, il devient ce que déjà lui prédisait l'apprentissage de la lecture : il devient le citoyen d'un pays, le responsable d'une histoire, le participant à un imaginaire collectif. » Merci.

Mme Baril (Geneviève) : Je vous remercie, M. Cantin.

Maintenant, passons au deuxième conférencier : M. Bernard Cassen, directeur général du mensuel *Le Monde diplomatique*. Professeur émérite à l'Institut d'études européennes de l'Université Paris 8 à Vincennes, un des fondateurs et titulaire d'une chaire européenne, Jean-Monet, en science politique, M. Cassen est également auteur de centaines d'articles publiés dans de nombreux journaux ainsi que de plusieurs ouvrages. J'accorde maintenant la parole à M. Cassen. Monsieur.

M. Cassen (Bernard) : Je vais vous parler à la fois comme universitaire, comme journaliste et aussi à la lumière de mon expérience de président d'une association qui s'appelle ATTAC, qui est d'ailleurs représentée ici, au Québec, comme dans une cinquantaine d'autres pays du monde. Je pense qu'en fait tout a été dit ce matin. Franchement, après avoir écouté M. Hardy, M. de Bellefeuille, Mme Harel et Mme Paredes, je me suis dit finalement : tout a été bien précisé, il n'y plus maintenant qu'à entrer davantage dans le détail. Mais je crois que la structure a été donnée.

En France, nous vivons, depuis les élections du mois d'avril, dans un moment où tout le monde se pose ou fait semblant de se poser le problème de la crise de la représentation politique. Le vote du 21 avril, qui a vu, donc, M. Chirac arriver péniblement en tête avec moins de 20 % des voix, l'extrême droite en France arriver, au total, avec ses deux candidats, à 20 %, le premier ministre ne figurant pas, même au second tour de l'élection présidentielle, tout ça a posé un problème. Pourquoi est-ce que tant de gens s'abstiennent ? Et on sait, d'après les enquêtes, pourquoi certains d'entre eux s'abstiennent. L'abstention n'est pas pour aller à la pêche ou à la chasse, c'est pour exprimer un non, un non radical. Pourquoi ils s'abstiennent, pourquoi ils votent pour des candidats dont ils savent très bien qu'ils n'ont aucune chance d'être élus mais qui sont aussi des expressions de refus ? Voilà la question que se posent à la fois les partis, les syndicats – parce que ça ne va pas beaucoup mieux chez les syndicats, la syndicalisation en France est très faible – et qui se pose aussi dans les organisations comme ATTAC.

La tentation du pouvoir politique, vous l'avez dit, plusieurs d'entre vous, ce matin, c'est en quelque sorte de contourner les élus et de traiter directement avec des groupes de pression, des lobbys, ce qu'on appelle la société civile. S'il y a bien deux mots que, à mon avis, il faut bannir du vocabulaire, c'est « société civile », ou alors il faut le définir précisément – j'y reviendrai si on me pose des questions là-dessus – et « gouvernance ». Dans les deux cas, il s'agit de diminuer les prérogatives des gens qui détiennent, qui sont les mandataires de la souveraineté populaire et de faire passer le contrat au-dessus de la loi. Mais je reviendrai là-dessus.

En tout cas, je vous dis d'avance que, « gouvernance » et « société civile », il faut absolument se débarrasser de ces mots ou alors les définir. Et j'ai l'impression qu'on les emploie sans savoir ce qu'ils veulent dire. Or, il y a beaucoup de textes là-dessus. Bon. Donc, en tout cas, ces deux mots-là visent à embrouiller totalement le débat, à diluer la responsabilité des élus, à les mettre sur le même plan que le marché ou que la prétendue société civile qui n'est, en fait, d'après Hegel, que la sphère où s'expriment les intérêts privés. C'est ça, la société civile.

Alors, le rapport avec ce qu'on appelle pompeusement chez nous le « mouvement social » est un rapport ambigu. Au sein du mouvement social, qui est très

varié, il y a des tendances qui consistent à dire : bon, bien, les élus, finalement, ne comptent pas. On va directement traiter avec ceux qui décident vraiment, c'est-à-dire les gouvernants, les gouvernements. Cette tentation existe. Il m'est arrivé, moi, d'être reçu, en tant que président d'ATTAC, par le directeur de cabinet du premier ministre, de M. Jospin – enfin, le directeur s'appelle Schrameck – pendant plus de deux heures, alors que beaucoup de parlementaires que je connais n'ont jamais réussi à être reçus par le directeur de cabinet du premier ministre. Moi, je trouve qu'il y a un très grave dysfonctionnement démocratique. Nous ne méritions pas d'être reçus pendant deux heures par le directeur de cabinet. C'est un gaspillage du temps et c'est une insulte aux élus.

Moi, je pense que la société civile, entre guillemets, les associations, les... elles ont un rôle à jouer mais elles ne représentent qu'elles-mêmes. Elles représentent le nombre de membres dont elles disposent. Leur représentativité ne va pas au-delà. Un élu du suffrage universel représente, à mon avis, davantage.

Alors, pourquoi est-ce qu'il y a une crise finalement ? Eh bien, c'est que les deux fonctions principales du législateur, eh bien, il ne les remplit plus, lesquelles sont, ces deux fonctions : c'est, un, faire la loi ; deux, contrôler le gouvernement, contrôler l'Exécutif. Alors, entrons un peu dans le détail. Là encore, je ne fais que remplir des trous qui ont déjà été bien perforés ce matin.

Faire la loi, mais la loi sur quoi ? Où est le pouvoir aujourd'hui ? Eh bien, le pouvoir, il n'est plus du tout ni ici ni dans l'Assemblée nationale. Je dirais que, au cours de ces 20 dernières années, le phénomène que nous appelons la mondialisation libérale, c'est-à-dire un mécanisme impulsé par les marchés financiers et les transnationales et à leur seul bénéfice mais paré de toutes les vertus par des politiciens naïfs... Ce mécanisme se traduit comment ?

Je ferai une comparaison avec les casinos. Je ne sais pas s'il y a des casinos au Québec, mais, en France, il y en a, et il y a en particulier un fichier des interdits de séjour dans les casinos. Alors, si vous êtes sur le fichier, vous vous présentez, les types à l'entrée sont très malins, ils vous reconnaissent exclu. Sur les 30 000 inscrits au fichier des interdits de séjour, il y en a 15 000 qui se sont eux-mêmes fait inscrire volontairement. Ils se sont dit : je vais craquer, je vais aller dépenser mon argent. Donc, ils se font inscrire sur le fichier et, comme ça, ils sont sûrs qu'on les refoule à l'entrée au casino.

Eh bien, les dirigeants politiques, que ce soient les gouvernants ou les élus, se sont inscrits délibérément au fichier des impuissants politiques. Ils ont pris toutes les décisions pour être sûrs qu'ils ne pourront plus faire de politique. Comment ont-ils fait cela ? Eh bien, ils l'ont fait par un mécanisme qui a été évoqué ce matin, par une série d'accords sous forme de traités, en détournant totalement ce qu'est un traité. Un traité, c'est un acte juridique, un instrument entre, disons, des États qui règlent leurs relations bilatérales. Mais tous les grands traités qui régissent la mondialisation libérale, ce n'est pas les traités entre la France et entre la Belgique, c'est des traités qui concernent la politique de la France, qui concernent la politique de la Belgique. Lorsque nous avons signé les traités de Maastricht, d'Amsterdam, de Nice, et j'en passe et quelques autres, nous avons organisé, nous avons structuré les différentes sociétés européennes. Ça se présentait comme un

accord intergouvernemental, mais, en réalité, il s'agit d'un accord qui met des limites sévères à toute action autonome au niveau national et même au niveau européen, puisque ces traités sont des traités ultralibéraux, puisque la règle de base de la construction européenne, c'est la concurrence. Le, avec une majuscule, Principe, c'est la concurrence, ce qui, d'ailleurs, est contradictoire avec la notion de communauté.

Donc, ces traités, que ce soient ceux qui régissent l'Union européenne ou bien qui vous régissent, vous, chers amis québécois, l'ALENA, ou bien qui peuvent nous régir tous, l'OMC et notamment l'Accord général sur le commerce des services ou le projet absolument scélérat de création de Zone de libre-échange des Amériques – que nos amis hispanophones appellent dans leur sigle l'« ALCA » – tous ceux-là, ce sont apparemment des traités internationaux, mais, en fait, ce sont des modes d'emploi nationaux qui parachèvent en quelque sorte l'exclusion, la dépossession totale du politique au profit du marché, puisque les sacro-saintes règles de ces traités, c'est les trois libertés liberticides que sont la liberté de circulation des capitaux – voyez le résultat en Asie orientale, en Russie, au Brésil, en Argentine – la liberté de l'investissement – voyez le résultat, chapitre 11 du Traité sur l'ALENA, qui donne les pouvoirs aux entreprises contre les gouvernements – ou bien la liberté du commerce.

Donc, c'est une dépossession qui a été organisée. On a fabriqué des contraintes, et les plus lucides des analystes le reconnaissent. En France, par exemple – je ne vais pas vous faire une longue citation, mais je vais donner un exemple : M. Touraine, Alain Touraine; vous connaissez tous Alain Touraine. Alain Touraine a dit la chose suivante, il a écrit : « En France, le mot « libéral » est imprononçable. » Évidemment, quelqu'un qui se présente en France comme libéral, il fait 3 % aux élections. Alors donc, on n'utilise pas le mot « libéral ». Alors, Touraine dit : « Le mot "libéral" étant imprononçable, on en a trouvé un autre : "Europe" ». Et l'Europe, c'est effectivement le moyen de faire avaler en passant par le haut des décisions qui seraient absolument impossibles à prendre par le bas, et on invoque : Ah ! On est désolé, contrainte européenne. Ah ! C'est la faute à Bruxelles, on n'y peut rien, c'est comme ça, etc., etc. Donc, progressivement, les élus ont été dépossédés, puisque les méthodes de construction européenne, ça consiste à ce que la Commission européenne fait des propositions qui sont transmises aux ministres, qui décident – ce sont les ministres qui décident, ce n'est pas la Commission, sauf dans certains domaines – sous forme de directives qui sont des lois-cadres, ensuite ces lois-cadres atterrissent dans chacun des Parlements et sont transposées en législation nationale. Mais, évidemment, le gouvernement s'étant engagé à faire transposer la directive, le Parlement n'a pratiquement plus aucune marge; alors, il peut modifier très légèrement, mais très peu. Donc, l'élu, il n'a pas participé à l'élaboration de la décision, puis après on lui demande le coup de tampon final pour la transposition du traité, ce qui a fait dire à certains que, si l'Union européenne était candidate à l'Union européenne, elle serait refusée parce qu'elle n'est pas démocratique.

Je ne veux pas tout dire sur l'Union européenne, ça ne se résume pas à ça, mais pour vous dire que, en France comme dans tous les pays d'Europe, nous sommes dans ce mécanisme, et vous êtes dans d'autres mécanismes du même acabit.

Et ce qui est grave, c'est qu'à travers les traités ou les organisations auxquelles nous appartenons – FMI, Banque mondiale, etc. – nous sommes en train de faire faire la même chose aux autres. Par le canal des plans d'ajustement structurels, eh bien, nous imposons des plans qui sont imposés par le FMI ou la Banque dont nous faisons partie.

Quand on dit le FMI, on se moque du monde. Le FMI, c'est une superstructure bureaucratique, je veux bien, mais il y a des États membres, il y a des conseils d'administration, il y a des gens qui décident dedans.

Alors, vous me direz : on sait qui décide, c'est le département du Trésor américain. Alors là, quand même, si l'Europe, si les Européens voulaient, ils ont plus de voix, plus de droit de quote-part que les États-Unis.

Donc, si vous voulez, dès lors que les décisions sérieuses sont prises ailleurs, bien, pourquoi voulez-vous que les gens s'intéressent… Les citoyens le sentent bien finalement que ça ne se passe pas là, que ça se passe ailleurs. Donc, voilà la principale cause, à mon avis, c'est cela : c'est la délocalisation du pouvoir. Le pouvoir n'est plus là. Mais il n'est plus là parce qu'on l'a laissé aller là. Ces contraintes ont été fabriquées par les gouvernements avec l'assentiment, plus ou moins, ou la résignation, en tout cas, des élus.

Deuxième fonction que les mêmes élus ne remplissent plus : le contrôle de l'Exécutif. Bon, tout a été largement dit ce matin. Je pourrais citer des quantités d'exemples français parce que la France, je dois dire, est assez caricaturale à cet égard par sa constitution. Je lisais dans le journal, dans l'avion, que les députés du parti majoritaire actuel, qui s'appelle l'UMP, se sont vu interdire le droit de faire des propositions de loi. Eh oui ! Règlement de l'UMP. Je le dis à mon collègue français, M. Giscard d'Estaing, ils n'ont pas le droit de déposer des propositions de loi, règlement intérieur du groupe parlementaire, hein, qui est contradictoire, bien sûr, avec le règlement de l'Assemblée. Ils n'ont même plus ce droit-là. On leur demande de voter, point final, de servir, comme disait de Gaulle, godillot.

Donc, franchement, qu'il y ait 200 ou 250, 300 ou 400 députés MP, ça ne change rien, puisqu'ils doivent voter au garde-à-vous et au pas. Donc, cette fonction-là sur les pays est plus ou moins remplie mais, en général, elle n'est pas remplie, et on le sait qu'elle n'est pas remplie. Les victimes, ce sont les élus mêmes qui se plaignent. Moi, je parle très souvent avec des parlementaires, ils sont écœurés. Parce que, en plus, beaucoup de gens croient encore qu'ils ont du pouvoir. Donc, il va les voir dans leur circonscription : Réglez-moi ça, Machin. Mais ils ne peuvent pas. Ils sont coincés. Donc, je crois que ce problème-là, c'est aussi une des composantes du malaise.

Solution, je n'ai pas de solution comme ça, par miracle, évidemment. Mais il est clair que le bon sens indique que, pour qu'il y ait un nouvel intérêt dans la chose démocratique, il faut qu'on ait le sentiment qu'une voix compte, que ça sert à quelque chose.

Or, la mondialisation libérale, en déconnectant totalement la sphère de l'économie et de la finance et la sphère du politique, vous avez le droit de voter tout ce que vous voulez, la couleur des murs, etc., mais vous n'avez absolument pas le droit de toucher aux choses sérieuses, hein, les trois libertés dont j'ai parlé.

Un article du *Financial Times* que je lisais récemment disait à propos d'un conflit transatlantique sur je ne sais plus quel problème : Bon, bien, il faut concilier l'intérêt public et le libre-échange. Et, pour le *Financial Times*, c'est le libre-échange qui compte le plus, hein, ce n'est pas l'intérêt public. Donc, on voit des hiérarchies absolument folles des valeurs.

Il faut d'abord que les parlementaires y croient eux-mêmes, qu'ils croient leur rôle et qu'ils utilisent pleinement toutes les possibilités qu'offrent les règlements de leurs assemblées respectives. En France, ils sont très loin de les utiliser. Ils pourraient faire beaucoup plus. Mais il ne faudrait pas qu'ils aient envie d'être ministres en même temps, vous voyez ? C'est ça, le drame. Il faut... Plusieurs l'ont dit : en fait, les députés ne songent qu'à être ministres. Mais un grand parlementaire, eh bien, il est aussi important que même un gros ou encore plus qu'un petit ministre. Mais on a dévalorisé ça.

Mais l'essentiel, c'est de reconquérir, de récupérer les pouvoirs qui ont été scandaleusement abandonnés par le politique aux marchés et aux intérêts privés.

Ça veut dire beaucoup de choses. Ça veut dire remettre en cause des traités, refuser d'en voter, des traités, aussi, ceux qui seront soumis à l'approbation – je pense en particulier à l'ALCA – ça veut dire une prise de conscience des parlementaires et ça veut dire aussi, je crois, une alliance entre les mouvements sociaux et les élus. Les mouvements sociaux ne sont pas les amis des élus. Nous n'avons pas la prétention de faire la loi ou de décider. Mais, en revanche, nous pensons être en mesure d'éclairer, de faire pression aussi, n'est-ce pas, sur les élus. Mais c'est à eux qu'il appartient de le faire. Donc, c'est « une petite révolution » que je suis en train d'évoquer. Mais, sinon, tant qu'on laissera la mondialisation... La mondialisation libérale et la démocratie sont incompatibles, totalement incompatibles. Le pouvoir, il est au marché ou bien il est au peuple. Il ne peut pas être... Ou, en tout cas, il faut un bon dosage.

Pour l'instant, le curseur se déplace terriblement vers le marché. Eh bien, par voie de conséquence, le principe des vases communicants, eh bien, le peuple et la souveraineté populaire sont réduits à une expression relativement folklorique. Sauf dans un pays, les États-Unis d'Amérique, où, comme l'a dit le politicologue américain Suleiman, c'est le seul Parlement qui légifère de fait. Eh oui ! parce que les États-Unis d'Amérique ont du pouvoir, le gouvernement a du pouvoir, donc les élus ont aussi du pouvoir. Et je dirais que moins les gouvernements ont le pouvoir, eh bien, moins les élus à leur tour en ont. Ce qui veut dire que les gouvernements qui ont très peu de pouvoir sur les choses, eh bien, au moins ils veulent en avoir quelque part sur les élus qu'ils mettent un petit peu sous leur coupe. Je crois que c'est... Une réflexion qui ne porterait que sur les procédures, les modalités, les modes de scrutin, etc., serait une réflexion sans aucun intérêt sauf académique parce qu'elle ne touche pas l'essentiel, c'est : « Where the power is. »

Eh bien, le pouvoir, il n'est plus dans les assemblées parlementaires, il faut faire en sorte qu'il y revienne. Merci.

Mme Baril (Geneviève) : M. Cassen, je vous remercie.

Je vous présente notre dernier conférencier, mais non le moindre, M. Matthias Rioux.

Avant d'être parlementaire, il a travaillé dans le milieu de l'enseignement et du syndicalisme. Attiré par les communications, il a occupé plusieurs postes d'animateur de radio et de télévision. Élu député en 1994 dans la circonscription de Matane, il est nommé délégué régional, ministre du Travail et ministre responsable des régions Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Réélu en 1998, il préside la Commission de l'économie et du travail. Depuis 2001, il est vice-président de la Délégation de l'Assemblée nationale pour la coopération interparlementaire avec la Communauté européenne. Je donne à présent la parole à M. Rioux. Monsieur.

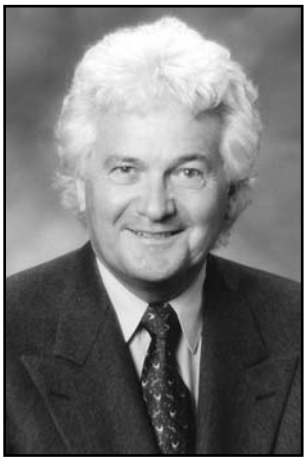

M. Rioux (Matthias) : Merci. Alors, avec le peu de pouvoir qui nous reste comme Parlement, je vais essayer de vous montrer une autre facette de notre réalité, en espérant, M. Cassen, qu'on puisse se rejoindre quelque part.

Puisque l'on est réunis ici aujourd'hui pour réfléchir et débattre du parlementarisme au XXIe siècle et surtout essayer de voir quelles sont les racines du malaise, j'ai décidé d'aborder la question sous l'angle qui m'est le plus cher, c'est-à-dire le malaise parlementaire, celui qu'on vit. J'espère vous convaincre sinon vous sensibiliser à cet importante manifestation du dysfonctionnement des institutions démocratiques au Québec.

Un ancien collègue parlementaire, aussi crédible qu'expérimenté, me disait un jour, pas vraiment à la blague : « Ce n'est pas le régime dans lequel on est qui est malade, c'est nous; nous, les parlementaires. » J'ai réfléchi à ça. J'ai commencé par l'accuser. Et, aujourd'hui, je trouve ses propos peut-être un peu sensés. En effet, une cause importante de la désaffection et de la désillusion des citoyens envers la classe politique réside dans l'appauvrissement de la fonction parlementaire. Il y a pire, c'est le non-respect des institutions démocratiques par les élus eux-mêmes et la démission des élites en général devant leurs responsabilités.

Le plus éminent des présidents qu'on a connus au Québec et que cette Assemblée a connus, Louis-Joseph Papineau, lorsqu'il se levait en Chambre pour débattre de grandes questions de l'heure, ses propos avaient une large résonance et une grande portée. Bien qu'à cette époque l'Assemblée législative disposait de bien peu de pouvoirs, on lui doit tout de même d'avoir obtenu, non sans difficulté, l'instauration du gouvernement responsable, c'est-à-dire, essentiellement, le consentement des élus quant aux dépenses de l'État – ce n'est pas rien – et aussi la levée des impôts. Reculez de plusieurs années, c'est toute une révolution qui s'est produite à ce moment-là.

Jusqu'au début des années quarante, l'institution parlementaire a su développer son autonomie et son indépendance à l'égard du pouvoir exécutif. C'était vrai à l'époque. Qui ne se souvient pas de l'épisode des « culottes à Vautrin? » Bien qu'on rattache habituellement cet incident à la personnalité même de M. Duplessis et au caractère corrompu du gouvernement de l'époque, il s'agit bel et bien d'un acte de contrôle parlementaire. C'est en utilisant le comité, le Comité des comptes publics, oui, qui a épluché les dépenses de l'État et du gouvernement, qu'on a saisi que M. Vautrin avait acheté des pantalons pour un membre de sa famille. Quel scandale ! La somme est ridicule. Le principe est important. Alors, ça a amené, à l'époque, évidemment, la démission du gouvernement; vous vous souviendrez de ça.

Ce comité parlementaire était d'ailleurs suffisamment puissant, suffisamment intéressant, qu'arrivé au pouvoir M. Duplessis a mis la hache tout de suite dans le

Comité des comptes publics. Voyez-vous, il avait vu la menace, pour son régime, de laisser une institution qui avait fait tomber le gouvernement précédent.

Avant cette époque, d'ailleurs, le débat parlementaire était balisé par les us et coutumes britanniques, qui laissent beaucoup de liberté de parole aux députés. Ce n'est que dans les années quarante où l'on a commencé à codifier et à baliser le droit de parole des parlementaires. Jugé trop lourd et volumineux, le code de procédure parlementaire a fait l'objet d'un régime minceur dans les années soixante-dix. C'est alors qu'on a introduit quelques mesures nouvelles pour rendre le Parlement plus « efficace », disait-on. Mais plus efficace pour qui?

C'est à ce moment qu'on a introduit la limite du temps de parole des députés. C'est aussi à ce moment que l'on a mis en place une structure permanente de commissions parlementaires au sein desquelles, au nom de l'efficacité, on a fait une place de choix aux membres du gouvernement pour qu'ils puissent dialoguer avec le peuple et ses représentants.

Je rappelle, pour mémoire, qu'au début des années quatre-vingt, moment fort important de notre vie de démocratie parlementaire, une grande réforme a été entreprise pour réaffirmer la souveraineté et l'indépendance institutionnelle de l'Assemblée nationale. Souvenez-vous: mandat du gouvernement donné à Denis Vaugeois de préparer une réforme; rapport déposé en 1982; une loi adoptée par l'Assemblée nationale en 1982; et les règlements qui ont suivi en 1984. On en a notamment profité pour refaire entièrement le système des commissions parlementaires en leur donnant une large autonomie dans l'exercice de leurs fonctions nouvelles et en leur conférant de nouveaux pouvoirs d'initiative et de contrôle. Je ne reviendrai pas sur le bilan de cette réforme, puisque j'ai eu amplement l'occasion de documenter ses ratés, d'identifier leurs principales causes et de formuler des pistes de solution comme initiateur et membre du comité de députés qui a siégé en 2002 et qui a publié un rapport intitulé *De la nécessité du contrôle parlementaire.*

D'ailleurs, je tiens à vous souligner poliment ma surprise de ne voir apparaître aucune mention de ce rapport dans la documentation afférente à ce colloque, ni dans les documents de consultation du ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques qu'il a publiés récemment. Pourtant, les constats et les pistes de solution contenus dans le rapport Pinard ont fait l'objet de larges consultations auprès des parlementaires et suscité leur adhésion unanime. Les députés de l'Assemblée nationale peuvent-ils tous se tromper en même temps? Bien sûr, quelques-unes des propositions visant à réduire le dysfonctionnement actuel des commissions parlementaires ont été mises en œuvre, notamment en accroissant le petit, minuscule et ridicule budget qu'a une commission parlementaire pour effectuer son travail. Et, ensuite, on a ajouté plusieurs ressources, des personnes, des recherchistes, pour bien sûr assurer le travail inhérent à la fonction. Mais, fondamentalement, le problème principal qui sous-tend le malaise parlementaire au Québec n'a pas été réglé. Si l'on a augmenté le nombre d'agents de recherche à la disposition des commissions parlementaires, l'on restreint toujours à trois le nombre de commissions pouvant siéger en même temps que l'Assemblée nationale. Et, la plupart du temps, ces commissions doivent alors exécuter des mandats de l'Assemblée, ce qui réduit considérablement la possibilité de mener à terme des mandats venant de l'initiative des parlementaires et des députés.

Autre exemple. Lorsqu'une commission exécute un mandat à la demande de l'Assemblée, il revient à cette commission de voir à l'organisation de ses travaux, qui comprend le choix des organismes à être entendus lors des consultations. Seuls la date et le lieu de la séance publique sont du ressort du leader du gouvernement. Vous croyez qu'on est en train de vivre ça ? Pas du tout. La commission, par le biais de son comité directeur, devrait être le lieu de discussions et de décisions pour la sélection des témoins ainsi que pour la détermination de l'ordre et de la durée des auditions. L'instauration de cette pratique ne nécessite aucune modification à nos règlements. Ces pouvoirs sont déjà prescrits aux articles 166 à 173 de notre règlement. On n'invente rien. Le problème de fond – et ça, c'est ce que je trouve le plus grave – c'est qu'on est incapable de clairement dire où se situe le député ordinaire et quel rôle lui confier au sein du Parlement du XXIe siècle. On a l'impression d'être incapable de définir cette fonction. Depuis un bon nombre d'années – et c'est une tendance qui va en s'accentuant – les députés s'inclinent trop facilement devant le pouvoir exécutif. Dans certains cas, ils s'agenouillent.

Malgré les réformes de structures, malgré les nouvelles responsabilités confiées aux parlementaires comme, entre autres, celle toute récente d'assurer les redditions de comptes de l'administration publique, l'empiétement du pouvoir exécutif sur le législatif et la maigreur des ressources allouées aux parlementaires infantilisent le député dans l'exercice de ses fonctions. Et leur rôle étant vidé de substance, quelle forme prend cet empiétement du pouvoir exécutif ? Il y a, en tout premier lieu, cette nouvelle habitude fâcheuse, à mon avis, de débattre des grands enjeux de société – puis on l'a dit ce matin, M. Hardy l'a dit éloquemment – c'est de confier à des forums, des sommets, des États généraux, en somme tous les grands débats ou presque se font en dehors du Parlement, qui est pourtant le lieu privilégié de la nation pour faire ce genre de débats. C'est sans doute plus efficace pour un ministre de ne pas s'encombrer des membres de l'opposition et des députés ministériels dans l'élaboration d'une politique ou d'une pièce législative, vous le comprendrez bien. Je le sais. J'ai porté ce chapeau-là. Le gouvernement peut aussi donner l'impression qu'il se rapproche des citoyens en agissant de la sorte.

Autre manifestation de cet empiétement. À quelque part, je regarde, moi, le fonctionnement – je vais vous dire ça en des termes simples, là – à part quelques courtes séances de briefing à l'occasion d'un caucus dont l'ordre du jour est généralement rempli à la sauvette avant le début d'une séance de commission parlementaire, les députés de la majorité ne sont aucunement associés à l'élaboration des projets de loi. Leur rôle consiste à appuyer le ministre lors de sa présentation et de ne pas s'éloigner du plan de match qui a été élaboré par ce dernier puis d'écouter surtout docilement le ministre répondre aux questions de l'opposition lors de l'étude article par article en commission parlementaire. L'adjoint parlementaire, qui pourtant peut parler pour et au nom du ministre, est totalement écarté du processus législatif. Voilà une fonction qui, à mon avis, doit être valorisée, ou carrément l'éliminer.

Je me souviens avoir été personnellement réprimandé, lorsque j'étais ministre du Travail, lorsque je faisais circuler systématiquement toute la documentation pouvant alimenter les collègues lors du processus législatif. On m'a informé poliment que ce n'était pas comme ça que ça marchait. Pourtant, n'est-ce pas le rôle

d'un parlementaire d'une commission d'examiner avec le plus d'éclairage possible le contenu d'un projet de loi? C'est le respect même de son intelligence.

Dernier exemple d'empiétement, Mme la Présidente. Comme président et membre de commissions parlementaires, nous avons d'importantes fonctions à remplir. Par exemple, nous avons le devoir d'examiner la gestion d'au moins un organisme public par année. Cette obligation est spécifiée à l'article 294 de notre règlement et elle sera bientôt accrue avec la Loi de l'administration publique, la loi n° 82. Or, il nous faut continuellement lutter et négocier avec les représentants du gouvernement pour obtenir un minimum de temps pour réaliser des mandats puis, lorsque d'aventure on a la chance de le faire, on voit débarquer les estafettes du gouvernement pour venir vérifier si on s'éloigne de la ligne juste ou si on respecte l'orthodoxie.

Voilà d'une façon simple et trop vite dit comment on met la démocratie parlementaire en liberté surveillée. Il est difficile, voire inacceptable, comme parlementaires de vivre en permanence en contradiction avec nos propres règlements. Est-ce que la modification du régime parlementaire, le mode de scrutin, l'élection à date fixe vont y changer quelque chose? J'en doute. C'est une mentalité qu'il faut changer, arrêter de percevoir le parlementaire comme une menace pour le pouvoir exécutif. Je crois sincèrement que, tant que l'exécutif sera incapable de vivre pleinement et en tout respect avec le législatif, il acceptera mal ou pas que tous les législateurs exercent pleinement leurs prérogatives. Question de respect.

Les racines du malaise, c'est donc l'absence de promotion de valeurs démocratiques en général et celles du parlementarisme en particulier, qu'il soit de type britannique ou autre. L'exécutif devrait être le premier lieu de respect et de promotion de ces valeurs. Trop souvent, l'exécutif oublie que la légitimité du pouvoir qu'il exerce est dans chacun des parlementaires élus par la population.

Je ne voudrais pas vous parler trop longuement de la discipline de parti, genre de... À mon avis, c'est un mal profond qui, semble-t-il, doit exister, mais qui gêne dangereusement l'exercice de la démocratie. Il corrompt la vie d'un parlementaire qui veut faire honnêtement son travail. Évidemment, la sanction est sévère si vous vous éloignez de la ligne de parti. Vous votez contre un projet de loi à l'Assemblée nationale, vous êtes exclu. Avez-vous pensé à ce que ça représente, quitter ton groupe parlementaire ou ta famille pour aller siéger comme indépendant, sans moyens ou presque incapable de servir tes concitoyens dans ton comté? Le coût de la liberté est tellement élevé dans le système parlementaire actuel qu'on choisit la démission plutôt que l'affranchissement. Et pourtant, la liberté d'expression et d'opinion est au cœur des Chartes québécoise et canadienne! L'exemple pourtant vient de haut.

Et le citoyen dans tout ça? – Je vous le promets, je termine. – Le citoyen, de son côté, a de la difficulté à se reconnaître dans le parlementaire. C'est sûr qu'il l'a élu et lui a fait confiance, mais lorsqu'il arrive dans l'exercice réel de ses fonctions, il devient méconnaissable compte tenu du discours qu'il a tenu lorsqu'il s'est fait élire. Il s'en allait à Québec pour représenter la population, pour légiférer en son nom.

Je voudrais, Mme la Présidente, en terminant, juste vous dire qu'une fraction importante de la population se dit qu'elle n'a plus le choix. Elle a la conviction profonde que les politiciens ne l'écoutent pas. Exaspéré, le citoyen se retrouve bientôt désillusionné, cynique face aux politiciens. Ils sont tous pareils, disent-ils, des gens sans valeur, des menteurs. C'est inacceptable qu'un élu n'ait pas un minimum de crédibilité auprès de la population qui l'a élu. C'est sûr que le développement économique de l'après-guerre, l'avènement de la télévision, les communications de masse, les nouvelles technologies ont fait en sorte que les citoyens sont plus exigeants envers le politicien. Mais, quand on regarde les moyens qu'il a entre les mains pour répondre aux attentes de la population qui l'a élu ou la population du Québec, on découvre qu'il a presque les mains vides.

C'est pourtant dans des domaines aussi importants que les programmes, les politiques, c'est là qu'un député doit intervenir, puisqu'il est élu pour faire de la représentation, questionner la pertinence des anciennes et des nouvelles mesures, évaluer les impacts, traduire les préoccupations des citoyens et tenter d'influencer les priorités gouvernementales. Les objectifs de la grande réforme qui nous a été proposée il y a bientôt 20 ans, c'étaient de valoriser justement le rôle du député et de consacrer son autonomie. On a raté notre coup, c'est un échec. Est-ce trop tard? Moi, on me dit que je suis un rêveur, je suis un idéaliste. Je rêve juste d'une chose: que le député retrouve le goût de pratiquer son noble métier, pour lui, pour ceux qui vont le suivre et surtout pour ceux qui l'ont élu. Merci.

Mme Baril (Geneviève): M. Rioux, merci.

PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

Mme Baril (Geneviève): Passons maintenant à la période de questions. J'invite tous ceux et celles qui désirent participer à cette période de questions à se présenter au micro, à s'identifier et à poser une question brève en s'adressant à l'un ou l'autre des conférenciers. La parole est à vous. Elle est d'une durée de 45 minutes. Et, je vous le rappelle, comme je l'ai fait avec les conférenciers, soyez brefs parce que je vous interromprai également. Merci.

Mme de Sève (Nicole): Nicole de Sève, Centrale des syndicats du Québec. Alors, pour les invités étrangers, c'est une centrale qui représente majoritairement du personnel de l'éducation, de la santé, des services de garde, des loisirs et de la culture.

Ma première intervention sera pour saluer le courage de M. Matthias Rioux. J'ai été, vous le savez... plusieurs députés ici me reconnaîtront, je suis peut-être une des championnes pour venir présenter des mémoires en commission parlementaire. C'est mon mandat, à la Centrale, de rédiger des mémoires. Et ce que vous avez décrit de ce qui se produit en commission parlementaire et l'incapacité... et ce rôle, des fois, c'est une vraie farce. On est là pour présenter un mémoire, vous êtes supposés nous interpeller sur le fond et nous avons des débats de coqs entre opposition et parti au pouvoir et rarement nous, qui devons défendre des enjeux pour les membres que nous représentons, nous sommes interpellés sur le fond;

nous assistons à des campagnes électorales constantes, à du dénigrement, etc., quand ce n'est pas un taux d'absentéisme absolument élevé et dramatique.

Je pense que vous en avez appelé aussi à la responsabilité aussi du député. Ce n'est pas rare que nous entendons des femmes et des hommes députés dire : J'aime mon métier de député mais dans mon comté, et je ne sais pas ce que je fous à l'Assemblée nationale. Je l'ai entendu dans cette salle aujourd'hui. Donc, c'est comme si nous-mêmes, comme députés, nous sous-estimons ou nous dévalorisons même notre rôle de député, alors qu'il aurait besoin d'être restauré. Et ça, je pense que... etc. Je sais que vous venez de chez nous. Mais je vous remercie en tout cas beaucoup. Pour moi, c'est une question de démocratie.

M. Cassen, vous nous avez amenés et nous avez dit : Si j'ai le temps... Ici aussi, le concept de société civile n'est pas utilisé, il est surconsommé. Mais nous, on en ajoute un autre : le concept des partenaires socioéconomiques. Nous faisons les grand-messes et nous invitons tout le monde à être partenaires. Vous avez dit une chose absolument extraordinaire : Nous ne sommes pas, nous, ATTAC – je suis membre d'ATTAC-Québec quand même – nous ne sommes pas les amis des élus, ce n'est pas notre rôle, nous avons un rôle de représentation, nous sommes souvent mandataires, mais on nous fige dans un rôle de partenariat. Vous n'avez pas eu le temps d'élaborer. J'apprécierais, si vous pouviez, aller un peu plus loin sur cette espèce de retournement de sens de la fonction qu'on nous accorde, à nous qui sommes du mouvement syndical, mouvement des femmes, mouvements populaires, communautaires. Moi, je ne veux pas être leur partenaire, je veux qu'ils se tiennent debout, qu'ils jouent leur rôle et que je joue le mien. Et les grand-messes, ça fait longtemps que j'ai quitté ça. Merci.

Mme Baril (Geneviève) : Je vais d'abord laisser M. Cassen répondre à la question. Mais vous pouvez vous rendre au micro, par contre, si vous voulez prendre la parole. M. Cassen va d'abord répondre à la question. Par la suite, vous procéderez, monsieur.

M. Cassen (Bernard) : Je pense qu'il y a dans le vocabulaire politique, et dont une bonne partie vise à occulter les réalités qu'il faut en... il y a deux types de mots : il y a les mots-pièges et, je dirais, il y a les mots-épouvantails. Les mots-pièges, c'est les mots qui veulent dire l'inverse de ce qu'ils disent, comme liberté de circulation des capitaux, qui se traduit en bon français par liberté de la spéculation financière. Ou bien le mot « moderne » ; dans le vocabulaire français, moderne veut dire libéral, c'est un autre mot. Il y a « Europe » et il y a aussi « moderne », etc.

Les partenaires sociaux, bien, ce ne sont pas des partenaires, justement, ce sont en général des entités conflictuelles, et il n'y a rien de mal à ce qu'il y ait un conflit entre les intérêts divergents. Ça me ramène à ma fameuse société civile. Hegel la définit comme le champ où s'affrontent les intérêts privés, qui sont tous légitimes, mais la somme des intérêts privés n'a jamais fait le bien public. Dans la conception anglo-saxonne de ladite société civile, il y a trois entités de... il y a le gouvernement, le marché et la société civile, et les ONG, les associations, etc., etc. Dans la conception, je dirais, plus française, en tout cas dans une meilleure filiation hégélienne, il y a le gouvernement, la sphère du politique qui exprime l'intérêt général, et puis il y a la sphère des intérêts privés. Or, on veut nous mettre ça sur le même plan. On veut mettre la sphère des intérêts privés sur le même plan que

celle de la sphère politique qui, seule, peut définir l'intérêt général. Donc, il y a une mystification totale dans l'emploi abusif de ce terme, comme dans l'emploi du terme « gouvernance », qui met tout le monde sur le même plan. Et, en particulier, j'ai une citation de M. Prodi, que je vais vous lire brièvement, sur la gouvernance. Il dit – M. Prodi, c'est le président de la Commission européenne, hein – où il dit qu'est-ce que c'est que la gouvernance, pour lui, la gouvernance européenne : « L'ensemble des règles, des procédures et des pratiques qui affectent la façon dont les pouvoirs sont exercés à l'échelle européenne. » Et il explique plus loin : « L'Europe n'est pas administrée que par les institutions européennes – ah bon – mais aussi par les autorités nationales – on est d'accord – régionales et locales – on est d'accord – ainsi que par la société civile. » Voilà donc maintenant des tâches d'administration publique qui seraient remplies par la société civile. Là encore, c'est une sorte de méli-mélo où on mélange tout et où il y a un grand absent, c'est le peuple. Le peuple ne paraît d'ailleurs jamais dans les définitions ni de la société civile ni de la gouvernance.

Donc, je pense qu'un des efforts majeurs que nous devons faire, c'est un effort de clarification terminologique, définir les mots et ne pas employer les mots, disons, de nos adversaires parce que, dès lors que vous employez le mot de votre adversaire – je ne dis pas l'ennemi, de votre adversaire – vous vous placez sur son terrain et vous réfléchissez dans sa logique. Donc, il faut trouver des mots. Et alors, la liste des mots piégés est immense, hein, bien entendu. J'en ai cité quelques-uns, mais je pourrais en citer beaucoup d'autres.

Mme Baril (Geneviève) : Donc, juste un instant. Je céderai la parole à monsieur. Par la suite, on procédera au micro. Allez-y, monsieur.

M. Gendebien (Jules) : Je suis donc contraint, par les circonstances techniques, de faire dos à mes amis. Je le regrette.

Mme Baril (Geneviève) : Monsieur, pouvez-vous me rappelez votre nom ?

M. Gendebien (Jules) : Gendebien.

Mme Baril (Geneviève) : M. Gendebien. Je vais vous demander d'être bref, comme tous les autres.

M. Gendebien (Jules) : Bien sûr. C'est la raison pour laquelle je ne vous parlerai que quelques instants. Mais ma réflexion est de dire : Le parlementarisme au XXIe siècle, les réflexions de chacun sont de deux ordres. La première, c'est que notre démocratie – c'est un mal obligé, c'est le meilleur système parmi les systèmes qui ont été expérimentés dans l'histoire de l'humanité – a besoin d'être perfectionnée. Il a besoin de l'être dans les démocraties les plus anciennes, il a besoin de l'être aussi dans les démocraties les plus jeunes.

Mon pays n'a que 180 ans à peu près de démocratie. L'Europe est en train de se constituer une démocratie. Elle n'a pas encore de constitution. Elle a énormément de problèmes. Elle se forge. La Révolution française a forgé la France, et je me dis que tous ces accouchements se font dans une certaine souffrance. En effet, la tyrannie de ceux qui sont au pouvoir est telle qu'elle doit être tout d'un coup remplacée par autre chose. La Constitution française, les constitutions françaises

ont mis beaucoup de temps à naître parce qu'il y avait la réaction de la tyrannie de la noblesse et du clergé.

Eh bien, madame, aujourd'hui, le mondialisme est tel que nous subissons la tyrannie des multinationales diverses et des groupes de pression. Il faudrait qu'un congrès comme le nôtre dise qu'il est temps de penser maintenant non pas seulement à perfectionner les démocraties qui existent, mais à constituer – je parle de constitution – une démocratie mondiale représentative. Et ça, c'est une lourde tâche, c'est une très lourde tâche, mais à laquelle il faudrait que nous nous attachions. Il existe un début, l'ONU, mais c'est un début...

Mme Baril (Geneviève) : M. Gendebien, je suis désolée.

M. Gendebien (Jules) : Bon, je vais encore être plus bref.

Mme Baril (Geneviève) : Oui. Votre question, s'il vous plaît.

M. Gendebien (Jules) : Je dis que les Nations unies sont un début. Je voudrais qu'il existe au sein de cette assemblée des commissions susceptibles de faire des propositions concrètes pour qu'enfin naisse une assemblée législative mondiale susceptible de dire non à certains projets d'États ou de multinationales qui écrasent la démocratie. Voilà simplement ma communication, et je vous remercie de m'avoir écouté.

Mme Baril (Geneviève) : Merci.

M. Tetley (William) : Je m'appelle William Tetley, ancien député, et j'ai quelques remarques au sujet de la mondialisation. Évidemment, c'est un problème en Europe, mais pas ici. Nous avons NAFTA, mais NAFTA n'a pas de gouvernement supérieur. C'est votre problème, ce n'est pas notre problème.

Mais, Matthias, j'admire vos remarques, mais je ne peux partager exactement votre opinion. Vous avez oublié certaines institutions que nous avons dans notre Assemblée nationale : nous avons la période des questions, qui est très importante, qu'ils n'ont pas aux États-Unis ; nous avons la télévision, qui nous aide beaucoup ; nous avons la Tribune de la presse, qui est très active ici, au Québec ; j'ai été dans l'opposition, je parlais sans cesse dans le temps, beaucoup plus que lorsque j'ai été au gouvernement comme ministre ; et nous avons l'étude des prévisions budgétaires, qui était très importante. Pour ma part, je trouve que, au Québec surtout et au Canada beaucoup, mais pas autant qu'au Québec, nous avons un certain niveau de démocratie assez important. Merci.

Mr Iles (Lawrence): Lawrence Iles, and I'm a representative of the British Labour Party's History, Movement for Europe and Peace groups. Briefly, I was in the demonstration of 150,000 people just two weeks ago in London against the proposed war, in all our names, with Irak. Also present were Members of Parliament of the majority Labour Party who felt disenfranchised. Members of Parliament, in Britain, were allowed three hours only debate on the so-called dossier that Mr Bush and Mr Blair prepared in support of that war.

Now, what I would like to ask of all three gentlemen whose speeches I've listened to with great interest is why are so many of them, not all of them, I felt that there was a very distinct modernization thrust from the representatives of *Le Monde*, why so many of them are still stuck in the 18th century? It seems to me that the problem we have to face is one that the speaker just before me hinted at. We have an executive. It's not really Mr Landry, Mr Chrétien, Mr Blair or, I regret to say, even Mr Bush. It is the media. It is a media which is not controlled by the people. Mr Rupert Murdoch, an Australian who is an American citizen, owns most of the Sky Broadcasting of Europe all over Britain. In this country, we get Canadian satellites, yes, but we mostly get American TV. Yesterday, as I was coming up from Missouri, I heard a rather modest Congressman, a moderate conservative Republican Congressman, Kenny Hulshof, complaining that only one of the three big American news networks, NBC, had even bothered to cover, yesterday, the momentous debate inside the U.S. Congress in which they decided on a watered down war resolution not allowing Bush the supreme power.

Now, what I would like to ask all three gentlemen is this: Don't they think, although we can talk about the bogey of globalization, don't they think that MPs in particular should be asserting control over the private media so that they represent the people, including the social partners, and do not go off on their own agenda? One of the most disgraceful things about the recent French general elections was the coverage given to Mr Le Pen. He's been given so much coverage, yet he's hardly ever had anybody elected to the French National Assembly, because he makes good coverage for private enterprise TV. And the reason why it has become private enterprise TV is because French deputies haven't asserted and kept more public control over TV. On CBC, we have advertising now. When are we going to get back public control, through Parliament, of the private executive?

[Interprétation] Mon nom est Lawrence Iles et je suis représentant du Labour et du Mouvement de la paix, etc. J'étais à la manifestation de 150 000 personnes à Londres contre la guerre qui était proposée avec l'Irak. J'étais présent aussi lorsque les députés du Labour se sont sentis détachés; les parlementaires ont permis seulement trois heures de débat sur ce dossier préparé entre M. Blair et M. Bush pour préparer la guerre.

Maintenant, ce dont j'aimerais parler aux trois conférenciers... j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt vos discours, j'ai senti qu'il y avait beaucoup d'élan de démocratie. Pourquoi vous êtes bloqués encore au XVIIIe siècle? Il me semble que les problèmes auxquels on doit faire face, c'est celui qu'un monsieur qui me précède a dit. Au niveau exécutif, ce n'est pas M. Landry, M. Chrétien, M. Blair ou même M. Bush, je le regrette, ce sont les médias. Ce sont les médias, et ça, ce n'est pas contrôlé par les gens. M. Murdoch, un Australien et citoyen américain, est propriétaire de tous les moyens de diffusion en Europe et en Grande-Bretagne aussi. Il y a des satellites canadiens, oui, mais on a la télé américaine. Hier, quand je venais du Missouri, j'ai entendu un Congressman républicain, Kenny Hulshof, qui se plaignait que seulement un des trois réseaux américains, NBC, avait couvert hier le débat au Congrès américain où ils ont déterminé une résolution de ne pas donner de pouvoirs suprêmes à Bush.

Alors, ce que j'aimerais vous demander à vous trois, c'est ceci : Est-ce que, même si on peut parler de mondialisation, vous ne pensez pas que les députés surtout ne devraient pas exercer un contrôle sur les médias privés pour qu'ils représentent les gens, y compris les partenaires sociaux?

Je crois qu'une des choses les plus terribles sur l'élection française, c'est la couverture de M. Le Pen. Il a eu tellement de couverture, c'est comme s'il n'y avait personne d'autre qui y était parce qu'il a tellement eu une bonne couverture pour la télévision.

Et pourquoi est-ce que la télé est une entreprise privée? C'est parce qu'il y avait plus de contrôle public et privé. Alors, quand est-ce qu'on va avoir un contrôle public par le Parlement de l'exécutif privé? *[Fin de l'interprétation]*

Mme Baril (Geneviève) : J'inviterais donc les trois à répondre brièvement parce qu'on voit qu'il y a plusieurs autres questions aussi. Donc, peut-être M. Rioux.

M. Rioux (Matthias) : Très rapidement. Je pense que monsieur soulève une question fort importante, c'est le rôle de la presse.

Et nous vivons ici dans un pays où la concentration de la presse est exorbitante. Quelques propriétaires contrôlent les médias ici. Vous avez deux grandes entreprises qui contrôlent essentiellement tout ce qui circule comme information non seulement à Montréal et à Québec, mais aussi dans les régions. Contrôle de la publicité, contrôle des contenus.

Est-ce qu'on risque de glisser vers la pensée unique? En tout cas, je le crains terriblement. Nous avons une presse qui n'est pas habitée par ce que j'appelle, moi, la liberté d'expression, qui est un symbole important de nos démocraties. Mais quand la presse comme la nôtre, parce que le contrôle ici de la presse est encore plus important qu'en Europe... Même, en France, il y a une loi qui interdit un certain niveau de contrôle des médias. Ici, on n'en a pas.

On a eu l'occasion de réfléchir comme parlementaires et de faire des recommandations là-dessus. Je ne sais pas si ça va avoir écho auprès de notre gouvernement, mais je le souhaite.

Mais ce que monsieur soulève est une question très importante. En politique québécoise comme en politique nord-américaine ou européenne, les médias jouent un rôle important. Ce n'est pas tous des journaux comme *Le Monde diplomatique*, je vous prie de me croire.

M. Cassen (Bernard) : Je pense que vous avez effectivement posé une question majeure que je qualifierais de « droit à l'information ». Est-ce que, oui ou non, le droit du citoyen à l'information est respecté? La réponse est évidemment non. En France, nous avons maintenant la majorité des titres qui sont contrôlés par deux fabricants d'armements : Serge Dassault d'un côté, la maison Dassault; et Lagardère de l'autre, Matra, etc., dont la majorité, 60 % des titres sont entre leurs mains.

Alors, je ne dis pas que nécessairement ils imposent leur ligne d'accès, encore que M. Dassault a dit que, oui, lui, il veut absolument imposer ses lubies libérales à tous les journaux qu'il a sous son contrôle.

Vous avez cité, monsieur a cité l'exemple de TF1. TF1, souvent, qu'on sait comme la télépoubelle, a joué un rôle majeur dans l'élection en mettant le paquet sur l'insécurité. Il y a une étude dans le *Canard enchaîné* d'hier qui montre comment le nombre de séquences sur les crimes, les machins, etc., pendant la campagne électorale, mais énorme, pour affoler les gens et les faire voter ou Le Pen ou Chirac. Et depuis, en prenant les mêmes statistiques de la police, il y a autant de délits, autant de crimes, autant de voitures, etc. – autant, M. Giscard d'Estaing, vous lirez les chiffres de la police. Mais ils ont disparu pratiquement des écrans. On ne parle plus de l'insécurité parce que, maintenant, les élections sont terminées. Donc, là, évidemment, TF1 a joué un rôle politique énorme, suivi, il faut le reconnaître, par la chaîne publique Antenne 2, France 2.

Donc, ce n'est pas seulement une question de propriété de la chaîne. Je pense qu'une des solutions, ça consiste à donner aux journalistes, aux sociétés de rédacteurs, une autonomie face aux propriétaires. Le fait qu'on soit propriétaire d'un média ne doit donner strictement aucun droit sur le contenu qui doit être déterminé pas les équipes rédactionnelles. Alors, ça existe en France; j'ai cité les rédacteurs, mais ils n'ont pas les pouvoirs que je préconise. Mais c'est vers ça qu'il faut aller. Sinon, on aboutit à une caricature. D'un autre côté, les médias ne font pas toujours nécessairement... Sur certains sujets comme l'insécurité, ça marche; sur d'autres, ça marche; moins, heureusement. Mais on est dans une crise démocratique très grave avec ce type de presse.

Mme Baril (Geneviève) : Merci. Avez-vous quelque chose à rajouter, M. Cantin? Rapidement.

M. Cantin (Serge) : Moi, ce que je constate, c'est la pauvreté du débat public, politique au Québec dans les journaux. D'ailleurs, il y a de moins en moins de journaux d'opinion. Je crois que le Québec a déjà été mieux pourvu à cet égard. En fait, je n'en vois qu'un aujourd'hui.

Et ce que je déplore, je ne suis pas le seul à le déplorer, c'est qu'on ait, par exemple, éliminé, supprimé de la chaîne dite culturelle, la deuxième chaîne de Radio-Canada, à peu près toutes les émissions qui avaient un caractère de débat public où il y avait place à la pensée critique, pour leur substituer des émissions essentiellement musicales, comme si la culture se réduisait à la musique. Moi, j'aime beaucoup la musique, mais je pense que la mission de la deuxième chaîne était jusque-là d'informer, de soulever les débats sur des questions de société. Et voilà que ça n'existe plus sous prétexte que ça n'intéressait que quelques intellectuels.

Mais, bon sang! les intellectuels, ils sont quand même importants dans une société. Non? Alors, c'est lamentable, absolument lamentable. Il n'y a plus de lieux de débat, sinon quelques colloques parfois.

Mme Baril (Geneviève) : Merci, M. Cantin. Pour accélérer...

M. Lacroix (Louis-Philippe): Mme la Présidente, y a-t-il possibilité que les questions soient plus courtes et les réponses plus courtes?

Mme Baril (Geneviève): Tout à fait. C'est ce que j'allais proposer. Afin que tous puissent poser leurs questions, je vous demanderais de faire une brève mise en contexte, pas plus de 30 secondes. Je vous le dis, je vais être intraitable là-dessus. Et, par la suite, il y aura un conférencier qui répondra à la question. Monsieur, vous pouvez procéder.

Mr Marshall (David): David Marshall, Labour Party Member of the United Kingdom Parliament. Madam President, the motto of Québec, *Je me souviens*, I remember. It is said that you always remember your first of whatever it is you want to remember and I will always remember my first visit to North America which was in 1981, to this beautiful city of Québec, when I had the privilege to meet Premier René Lévesque and we had discussions on the Province's views on the patriation of the Canadian Constitution, which at that time still had to be approved by the United Kingdom Parliament. Since then, I've returned twice on holiday, and thanks to the CPA, I am able to be here today.

The question posed is: What are the roots of the malaise afflicting our democracies? But I believe that a better question would have been: What is the malaise most affecting our democracies? And I believe that it is voter apathy. Voter turn-out is highest in the new democracies such as South Africa, when apartheid ended and people were full of hope and optimism. Unfortunately, in the older more affluent democracies and countries such as ours, turn-out is dropping in each successive election and, sadly, in the United Kingdom, last year, we had our lowest turn-out ever. Cynicism is at large. My point is: The speakers have suggested that power should be returned to parliamentarians but no one has yet suggested that power should be returned to the people. We still believe that people should vote because it's a good thing to do. But this may have been fine in the past and is no longer fine. Too often, people feel that they do not get what they voted for and that far too many politicians are far too politically correct and out of touch with the electorate.

My question to the panel is: How would they give more power back to the people? Thank you.

[Interprétation] David Marshall, Parlement de la Grande-Bretagne. La devise du Québec: *Je me souviens*. Vous dites que vous vous rappelez toujours ce que vous voulez vous rappeler et ce dont vous voulez vous rappeler. Puis je me rappelle de ma première visite en Amérique du Nord en 1981, dans cette ville de Québec, lorsque j'ai eu le privilège de rencontrer René Lévesque, le premier ministre, et nous avons eu une discussion sur les vues des provinces en ce qui concerne le rapatriement de la Constitution canadienne qui avait été approuvée par le Parlement de la Grande-Bretagne. Depuis ce temps-là, je suis venu deux fois ici et, grâce à la CPA je suis ici aujourd'hui.

La question, c'est: Quels sont les malaises qui affligent notre démocratie? Mais je crois que la meilleure question aurait été: Qu'est-ce que ce malaise affecte le plus dans notre démocratie? Je pense que ce qui est le plus important dans notre

démocratie, c'est que les gens, comme au moment de l'Apartheid, avaient beaucoup d'espoir. Et, dans une démocratie riche comme la nôtre, à chaque fois qu'il y a une élection pleine de succès, comme en Grande-Bretagne l'année dernière, on a eu de moins en moins de personnes qui sont allées voter.

L'orateur a suggéré qu'il faut absolument que ce soit entre les mains des gens. Nous croyons que les gens doivent aller voter parce que c'est une bonne chose à faire. Mais, depuis quelque temps, les gens sentent qu'ils n'obtiennent pas ce pour quoi ils ont voté. Et beaucoup de politiciens sont beaucoup trop politiquement corrects, ils ne répondent pas aux attentes de l'électorat.

Ma question serait : Comment pouvez-vous donner plus de pouvoir entre les mains des gens ? Donner le pouvoir au peuple, comment donner le pouvoir au peuple ? *[Fin de l'interprétation]*

Mme Baril (Geneviève) : Donc, lequel se sent à l'aise pour répondre ?

Une voix : Who feels up to it ?

M. Cassen (Bernard) : Il faut une heure pour répondre à cela.

M. Rioux (Matthias) : Moi, 30 secondes, j'en ai pas assez. Est-ce qu'il y a moyen de philosopher là-dessus, monsieur ?

M. Cantin (Serge) : Bien. Moi, j'ai beaucoup insisté, enfin peut-être trop, dans ma communication à la fin sur l'éducation. Je crois que l'éducation est devenue une question, un problème politique considérable, même si on ne le reconnaît pas toujours comme tel.

Quand on parle de voter, enfin, il faut... C'est des citoyens responsables qui devraient voter. Or, des citoyens responsables, ce sont des citoyens qui ont été éduqués, qui maîtrisent la langue, qui connaissent leur histoire. Et, à cet égard, je pense que l'éducation est un enjeu absolument fondamental. D'ailleurs, on dénonce partout, depuis longtemps, 20 ou 30 ans, aux États-Unis, en France, au Québec, la crise de l'appareil scolaire, la crise de l'éducation, et on multiplie les efforts vains, désespérés pour résoudre cette crise. Et toutes ces tentatives avortées démontrent à quel point le problème, je crois, est urgent, est important. Je crois qu'on devrait mettre l'accent sur l'éducation, en faire une priorité fondamentale. C'est la seule façon de contrer la menace que représente la mondialisation, je pense, des citoyens responsables. Les citoyens responsables, ça n'émerge pas des déserts de l'esprit, comme dit Fernand Dumont. Alors, voilà.

Mme Baril (Geneviève) : Merci. Oui ?

M. Rioux (Matthias) : Il évoque la question de l'éducation. Ici, dans nos écoles au Québec...

Mme Baril (Geneviève) : Rapidement, M. Rioux.

M. Rioux (Matthias) : ... – oui, 30 secondes, M. Cassen va sauter – il y a une éducation, il y a un programme spécifique qui s'appelle Éducation à la citoyenneté. Mais je maintiens que ce qui fait en sorte que les citoyens participent, c'est

lorsqu'ils comprennent ce qui se passe dans la vie politique québécoise, quand ils saisissent les enjeux. Les grands enjeux de notre société ne sont pas expliqués suffisamment aux citoyens. Et, participer, c'est d'abord comprendre ce qui se passe, être capable d'analyser, soupeser et donner son opinion. Et je trouve que, de ce côté-là, le Parlement du Québec a un rôle à jouer. Et c'est pour ça que j'ai plaidé en faveur d'un élargissement de la responsabilité du député et de son rôle de représentant.

Mme Baril (Geneviève) : Merci.

M. Cassen (Bernard) : Juste un mot.

Mme Baril (Geneviève) : Rapidement.

M. Cassen (Bernard) : Il faudrait une heure ou deux pour répondre à la question. Mais il y a une chose importante : le pouvoir, ce n'est pas que le pouvoir politique, c'est aussi le pouvoir dans l'entreprise, c'est aussi le pouvoir comme consommateur. Donc, il y a tout... Il y a dans chaque... Le pouvoir comme citoyen qui veut être informé. Donc, c'est dans toute une série de domaines qu'il faut conquérir de nouveaux droits. Évidemment, à la base de tout – et je rejoins mes collègues – c'est évidemment l'éducation, et pas une éducation utilitariste, une éducation générale, qui forme des citoyens, et pas nécessairement qui forme les gens à exercer un métier six mois après. C'est là qu'est le pouvoir. Il est dans les têtes, le pouvoir.

Mme Baril (Geneviève) : Là, il nous reste environ 10 minutes. Donc, je vais vous demander d'aller « dret » à votre question – excusez-moi le québécois. Donc, c'est ça. Puis il y aura un conférencier à ce moment-là qui répondra à la question. Merci.

Mr Young (John): Thank you, Madam President. My name is John Young. I'm a Conservative Member of the Scottish Parliament. Professor Serge Cantin mentioned Ancient Greece, and the city states there and the plebiscite methods and the chosen few, as you might say. What I'm really wondering, however, if we are talking about democracy, is do you think democracy is doomed? Do you think another "sub-way" might be found in place of democracy?

The final point I make is that regarding the ancient Greek idea, you could say: Presidents of the United States may be voted in on a similar pattern, and also the plebiscite system in Switzerland. Do you think there's any future for that with greater, larger nations? Thank you very much.

[Interprétation] Je suis John Young, membre conservateur du Parlement écossais. Le fait d'avoir mentionné la culture grecque et le plébiscite, ce que je me demande, c'est : Si nous parlons de démocratie, pensez-vous que la démocratie est condamnée à mort ? Est-ce qu'on pourrait trouver quelque chose d'autre que la démocratie ? Et, en ce qui concerne l'ancienne idée grecque, on pourrait dire que le président des États-Unis fait un peu la même chose, il utilise le plébiscite, comme en Suisse. Pensez-vous que ça pourrait être utile pour les plus grandes nations, ce plébiscite ? *[Fin de l'interprétation]*

M. Cantin (Serge) : Quelle est la question au juste? Pardon? Concernant la démocratie populaire? Bien, j'ai expliqué que la démocratie directe n'est plus possible et j'ai essayé de dire pourquoi elle n'est plus possible. Quant à ce qui se produit maintenant aux États-Unis, notamment, je crois que nous ne sommes plus dans un régime démocratique. Plusieurs indices nous le prouvent. Le fait, par exemple, qu'il y a 30 ou 40 % des citoyens qui votent aux élections présidentielles, aux élections législatives et que, voilà, le pouvoir appartient de plus en plus à quelques-uns. On pourrait qualifier ce régime d'oligarchique ou de ploutocratique, pour reprendre les termes anciens, les termes grecs, et pourtant on continue d'utiliser... On parlait de mots-pièges tout à l'heure. On continue d'utiliser, on utilise de plus en plus le terme de « démocratie » comme terme-écran, je pense, pour camoufler, pour masquer un changement de régime qui s'est fait au cours des 20 ou 30 dernières années et qui nous conduit aujourd'hui dans quelque chose d'autre. Peut-être que les termes « ploutocratie », « oligarchie » ne sont pas adéquats, puisque ce sont des termes qui remontent aux Grecs, peut-être faudrait-il trouver d'autres termes, mais, à mon avis, nous ne sommes plus, depuis un certain temps déjà, dans un régime démocratique.

Mme Baril (Geneviève) : Merci.

M. Cantin (Serge) : Vous pourriez ajouter quelque chose à ce sujet-là?

M. Cassen (Bernard) : Oui, volontiers. Je pense qu'il faut arrêter de s'incliner devant la grande démocratie américaine, entre guillemets. C'est une farce, tout ça. Non seulement le pourcentage de citoyens qui sont inscrits sur les listes et qui votent est inférieur à la moitié, mais on sait très bien que, dans toute élection aux États-Unis, celui qui gagne, ce n'est pas difficile, c'est celui qui a le plus d'argent. C'est mathématique. Vous savez qu'à Washington, sur la colline du Capitol, il y a 80 000 lobbyistes, 80 000. Et tout le monde sait très bien que les grands lobbys, ils mettent de l'argent dans les deux côtés. Donc, qualifier ça de démocratie, pour moi, c'est grotesque. Ça n'a pas plus grand sens.

Alors, il y a du débat, une fois que les gens sont élus. Ils ont des pouvoirs, et c'est important, mais le mode d'élection interdit pratiquement toute voix dissidente, puisqu'il faut de l'argent, puisqu'il n'y pas de réglementation des campagnes comme il y a en France. Je ne sais pas comment c'est au Québec. En France, c'est strictement limité, on ne peut pas dépasser telle somme. Aux États-Unis, ça se chiffre en millions et en millions de dollars. Et plus vous avez d'argent, plus vous avez de spots télés, plus de journaux, et ça fait plus de voix. Voilà! C'est aussi simple que ça. Avec des lobbys tout-puissants pour abattre des candidats, qui sont du genre l'Association des fabricants d'armes, National Riffle Association, enfin des détenteurs d'armes, qui met le paquet sur tel ou tel candidat qui voudrait revenir sur la législation et qui le fait battre à tous les coups. Donc, là, vous avez... Aux États-Unis, c'est le domaine de l'argent. Point final. Et le reste est une plaisanterie que les politologues sérieux devraient cesser de faire.

Mme Baril (Geneviève) : Merci. Non.

M. Cantin (Serge) : Simplement, très court, je dirais, moi, que le président des États-Unis lui-même n'a pas vraiment de pouvoir. On sent très bien qu'il est

lui-même manipulé, manœuvré par des puissances, pouvoirs anonymes, puissances d'argent. Et ça, c'est très inquiétant, parce que... À mon avis, c'est très inquiétant parce qu'il n'empêche que le président des États-Unis, c'est lui qui va prendre les décisions qui risquent d'avoir des conséquences très importantes. Avec le manque de jugement du président américain actuel, cela est inquiétant.

Mme Baril (Geneviève): Là, je regarde le temps qui file. Je suis désolée, je vais devoir prendre seulement une dernière question. Je suis désolée pour les deux personnes qui attendaient, mais vous aurez l'occasion de vous reprendre.

Mr O'Hara (Edward): Thank you, Madam Chair. Eddy O'Hara, a Labour MP from the Liverpool district in England. I'd love to have a dialogue with Professor Cantin about the Athenian democracy but it would be self-indulgent. But we still do talk in the vocabulary of an Athenian democracy. It taught us about systems of democracy which work and don't work. And there is one aspect that I think has present relevance and that is, it showed us the dangers of direct democracy. The Assembly of the Athenian people could make a decision and, then, regret the decision too late. And they were influenced by demagogues. And I relate that to the excellent contribution made by our colleague about the press and need not repeat what he said, but there's something else about the press which ought to be considered and that is that certainly, in my country, the press is guilty of trivializing and personalizing politics and politicians and undermining it that way.

And too many of our citizens get their understanding of and commitment to the political process through this trivialization. For example, in America, I understand that, after 9/11, there was a surge of comic books about 9/11 and people have their perception of 9/11 from those comic books. And I suspect that they have that perception of Iraq also. Would the speakers agree that that has to be addressed not only through educating our children in the institutions of democracy but educating them to be more critical readers of this trivializing press?

[Interprétation] Eddy O'Hara, de la région de Liverpool, en Angleterre. J'aimerais bien avoir un dialogue avec le professeur à propos de la démocratie éphésienne, mais nous parlerons encore d'un vocabulaire de démocratie athénienne et nous parlerons du système de démocratie qui fonctionne ou qui ne fonctionne pas. Et un aspect qui est tout à fait à jour aujourd'hui, c'est le terme « démocratie directe ». Et l'assemblée des Athéniens pouvait prendre une décision et regretter la décision trop tard parce qu'ils avaient été influencés par les démagogues. Et je relie cela aux contributions faites par nos collègues de la presse.

Et il y a quelque chose d'autre à propos de la presse qu'il faut prendre en considération, c'est que, dans mon pays, par exemple, la presse est coupable de personnaliser les politiciens et la politique, et ça mine le système politique. Et nos citoyens sont informés par ces médias. Par exemple, je pense qu'après le 11 septembre, aux États-Unis, il y a eu beaucoup de livres de dessins animés à propos de « nine eleven », à propos du 11 septembre, et je pense que la question de l'Irak aussi... Je pense qu'il faut se pencher sur cette question non seulement en éduquant nos enfants en ce qui concerne l'institution de la démocratie, mais aussi éduquer les enfants à être plus critiques dans leurs lectures. *[Fin de l'interprétation]*

M. Cantin (Serge) : Je suis très sensible à ce que… à votre propos. Ici, au Québec, nous avons, depuis quelque temps à la télévision québécoise, une émission qui fait beaucoup parler d'elle, qui s'appelle *Bunker, le cirque*. Je suis contre la censure bien sûr, mais je pense qu'il y aurait peut-être lieu d'interdire de telles émissions qui ont un effet désastreux sur la réputation des politiciens, des politiciennes, qui disqualifient complètement la fonction politique. C'est une caricature grossière – j'en suis certain, même si je ne connais pas très bien le monde politique – mais je trouve que ça a un effet extrêmement délétère, pernicieux sur la crédibilité du politique dans nos sociétés et de la fonction politique.

Je parlais d'éducation, bien, ça, ça vient justement en contradiction avec tout le travail qui devrait être fait d'éducation. Comment voulez-vous convaincre des jeunes de s'intéresser à la politique quand ils voient que c'est un cirque, on leur présente ça comme un cirque ? C'est épouvantable. C'est la spectacularisation du monde et du politique qui se poursuit, hein ? Tout devient matière à spectacle, à ironie, à humour de mauvais goût. Et je sais que plusieurs ont dénoncé cette émission. On devrait le faire encore davantage et même retirer une telle émission de l'écran, qui est une indécence.

Mme Baril (Geneviève) : M. Rioux, tout à l'heure, je vous ai coupé. Voulez-vous rajouter un dernier mot sur la question ?

M. Rioux (Matthias) : Moi, je voulais juste signaler tout à l'heure que, si les partis politiques écrivaient en lettres d'or dans leur programme de faire vivre la démocratie, d'abord de la respecter et de la faire vivre en respectant le peuple et ses élus, ce serait, à mon sens, une avancée formidable, une volonté réelle, lorsqu'on arrive au pouvoir, de tout mettre en œuvre pour que la démocratie, la démocratie parlementaire, puisse être vivante et stimulante pour ceux qui la vivent et qui pratiquent ce métier de parlementaire. On ferait un bon bout de chemin, je pense. On pourrait avoir consensus là-dessus, je crois.

Mme Baril (Geneviève) : Merci aux conférenciers. Merci à tous les participants.

DEUXIÈME PLÉNIÈRE
SECOND PLENARY SESSION

LE DÉCLIN DU PARLEMENT EST-IL IRRÉVERSIBLE?

IS PARLIAMENT'S DECLINE IRREVERSIBLE?

DEUXIÈME PLÉNIÈRE

SECOND PLENARY SESSION

LE DÉCLIN DU PARLEMENT EST-IL IRRÉVERSIBLE?

IS PARLIAMENT'S DECLINE IRREVERSIBLE?

PRÉSIDENTE / CHAIR

Madame Prachi Shah
Diplômée du Programme d'Études Internationales
Québec

CONFÉRENCIERS / GUEST SPEAKERS

Monsieur Louis Balthazar
Professeur de science politique
Université Laval
Québec

Mr Denis Marshall
Secretary General
Commonwealth Parliamentary Association
United Kingdom

Mr Alan Rosenthal
Professor
Eagleton Institute of Politics
Rutgers University
United States of America

Mme Shah (Prachi) : Bonjour et bienvenue à la deuxième plénière. Je m'appelle Prachi Shah. Je suis étudiante au cégep Champlain-St. Lawrence. J'agirai à titre de présidente de la deuxième plénière du colloque *Le parlementarisme au XXIe siècle*, ayant comme thème *Le déclin du Parlement est-il irréversible ?*

C'est donc avec plaisir que je vous présente les trois conférenciers pour cette séance de travail : M. Louis Balthazar, professeur au département de science politique de l'Université Laval ; M. Denis Marshall, secrétaire général de l'Association parlementaire du Commonwealth ; et M. Alan Rosenthal, professeur au Eagleton Institute of Politics, Rutgers University.

Cette plénière aura une durée de 1 h 30 min. Le temps alloué à chacun des conférenciers est de 15 minutes chronométrées. J'informerai le conférencier du temps qu'il lui reste, soit à cinq et à deux minutes avant la fin des 15 minutes allouées. Je tiens à préciser que je ferai preuve de rigueur dans la gestion du temps de parole alloué. Si le conférencier n'a pas terminé son exposé dans le temps requis, je devrai intervenir. Au terme de ces trois exposés, une période de questions de 45 minutes est prévue.

Donc, sans plus tarder, j'aimerais vous présenter le premier conférencier : M. Louis Balthazar, professeur associé au Département de science politique de l'Université du Québec à Montréal et président de l'Observatoire sur les États-Unis, également titulaire par intérim de la Chaire Raoul-Dandurand en études stratégiques et diplomatiques. Il a été professeur au Département de science politique de l'Université Laval et directeur de ce département pendant plusieurs années et a publié de nombreux articles sur la politique extérieure. Je donne la parole à M. Balthazar. Monsieur.

M. Balthazar (Louis) : Merci, Madame la Présidente. Il y a de mes anciens étudiants dans la salle, ici, qui vont sans doute me voir donner un enseignement pour la première fois assis, et assis profondément. Mais je vais essayer quand même de m'en tirer. Vous allez me permettre, d'abord, de ne pas traiter tout de suite le sujet qu'on m'a assigné, de ne pas tenter tout de suite de répondre à la question fatidique : Le déclin du Parlement est-il irréversible ? Je voudrais m'arrêter d'abord à, entre autres choses, deux facteurs qui, à mon avis, ont accompagné et accompagnent le déclin du Parlement un peu partout dans le monde mais en particulier ici, au Canada et au Québec.

D'abord, le premier facteur très général, philosophique, c'est le déclin d'attrait ou la dévalorisation à mes yeux de ce qu'on peut appeler l'ordre politique. Quand je dis à mes étudiants que, pour Aristote, la politique était le sommet, le lieu le plus élevé de la morale, mes étudiants sourient beaucoup parce que, dans nos sociétés, comme on l'a dit et répété tout à l'heure, ce qui est politique est considéré comme étant équivalent de ce qui est parfois immoral ou du moins amoral. Il n'y a pas beaucoup de monde dans nos sociétés qui pense à identifier spontanément la morale à la politique. Pourtant, on peut concevoir, à bien réfléchir, à philosopher en suivant Aristote, l'ordre politique comme étant le sommet de la hiérarchie, de la morale.

Pourquoi en est-il ainsi ? Pourquoi en sommes-nous venus à dévaloriser à ce point l'ordre politique ? Il serait trop facile, je pense, de blâmer nos parlementaires eux-mêmes, de les accuser d'avoir cherché leurs petits intérêts personnels ou leur gloriole aux dépens de la population. C'est même tout le contraire qui se produit. Je pense qu'on n'a jamais vu nos élus, nos députés aussi soucieux d'établir des contacts avec la population. On pourrait même leur reprocher tout à fait le contraire : d'être trop sensibles aux intérêts de leurs commettants, de chercher trop à leur plaire à court terme. Évidemment, de dire ceci, c'est un des grands problèmes de la politique contemporaine, c'est que toutes les politiques se font pour le court terme : il s'agit de gagner la prochaine élection. Et, malheureusement, bien peu de gens pensent à ce que sera l'État, le pays, la société dans 15 ans, dans 20 ans. Même si, dans les discours, on dit constamment : Je ne voudrais pas léguer à mes petits-enfants une telle société, nous avons, la plupart d'entre nous en tout cas, tous ceux qui font de la politique, et les médias aussi, encore plus, les yeux rivés sur l'immédiat, sur le résultat immédiat.

Il y a aussi – on en a parlé tout à l'heure, je n'élaborerai pas là-dessus – les méfaits d'un certain individualisme libéral excessif et exacerbé. Nos sociétés sont le lieu de beaucoup d'intérêts particuliers, rarement de ce qu'on peut appeler l'intérêt public, le bien commun. C'est même devenu une expression qui est passée de mode, un mot qu'on emploie le moins souvent possible. Et le fait évidemment que tout soit réduit à l'intérêt particulier, que tout soit réduit au marché, a des conséquences énormes sur l'ordre politique. Combien de gens on entend, ici et

aux États-Unis bien sûr, qui nous inspirent là-dessus constamment : Quand on donne des choses à l'entreprise privée, ça marche, c'est efficace; quand on donne des choses au public, ça ne marche pas bien. J'entendais quelqu'un me dire avec désinvolture : Les entreprises publiques, ce sont les entreprises qui marchent mal. On veut vendre aux gens ce qu'ils n'achèteraient pas si c'était public. Mais, à bien y penser, comment faire fonctionner un ministère de la Culture, comment faire fonctionner un système d'éducation s'il fallait s'en remettre à l'instinct consommateur des gens ? En tout cas, moi, j'ai l'impression que je n'aurais pas fait longtemps comme professeur de science politique s'il avait fallu que je vende mes services au marché du coin de la rue.

Alors, voilà un premier facteur, la dévalorisation de l'ordre politique, qui est très lourd, qui est très profond, mais dont, je pense – j'y reviendrai tout à l'heure – on peut venir à bout éventuellement en montrant à quelles absurdités une telle conception de la vie sociale peut conduire.

Vous me permettrez, ceux qui visitent le Canada et qui visitent le Québec en particulier, de m'arrêter quelque cinq minutes sur notre système parlementaire à nous, au Canada, et tout particulièrement ici, au Québec. Nous avons hérité, au Canada, d'une structure coloniale. Notre Parlement est encore un reflet de la structure coloniale de l'Empire britannique. Et on dit souvent d'ailleurs que notre gouvernement fédéral se comporte vis-à-vis de ceux qui, dans la fédération, devraient être ses égaux, les gouvernements des provinces, un peu comme jadis le Secrétaire au Foreign Office avec les colonies, que le gouvernement fédéral est à la fois juge et arbitre, par exemple, dans les conférences fédérales-provinciales.

Il y a plus que ça – et je ne suis pas le seul à les décrier – le premier ministre du Canada jouit d'un pouvoir absolument... d'un pouvoir qu'on peut qualifier d'absolu. Je disais ce matin à notre collègue britannique que le premier ministre britannique sans doute a beaucoup de pouvoirs, mais qu'au moins ce n'est pas lui qui nomme la reine. Eh bien, chez nous, le premier ministre nomme le représentant de la reine. Il nomme les représentants de la reine dans les provinces; il nomme les sénateurs; il nomme les juges de la Cour suprême et des cours fédérales de chaque province; il nomme les ambassadeurs; il nomme les hauts fonctionnaires dans la fonction publique; et tout cela, contrairement aux États-Unis, sans aucun processus de consultation quel qu'il soit. C'est un pouvoir discrétionnaire terrible, quand on y pense bien, même si les gens qui ont occupé le poste de premier ministre n'ont pas toujours été ce qu'on peut appeler des tyrans.

La situation québécoise est encore pire, pour la raison suivante, dont nous ne parlons plus beaucoup ces jours-ci parce qu'on en est un peu las, parce qu'on est fatigués de parler de ces questions-là, mais nous souffrons d'un cancer qui est toujours bien présent : l'Assemblée nationale du Québec a été en quelque sorte délégitimée par une Constitution, en 1982, qui a fait l'objet elle-même de très peu de débats parlementaires. Cette Constitution a été ratifiée par toutes les assemblées législatives du Canada mais après des débats très courts, avec très peu, presque pas de consultation populaire. Et cette Constitution, elle n'a pas été ratifiée par l'Assemblée nationale du Québec, quel qu'ait été le parti au pouvoir. Alors, déjà, on nous demande d'avoir beaucoup de respect pour l'Assemblée nationale, mais c'est une Assemblée fragile, dont les pouvoirs d'ailleurs ont été considérablement

limités par cette Constitution et qui n'a pas eu l'occasion encore, par des négociations et par une formule de compromis, de trouver le moyen de ratifier et d'adopter la Constitution qui nous régit tous toujours.

De plus, le pouvoir fédéral s'arroge constamment des pouvoirs qui, de par la même Constitution, sont attribués aux gouvernements des provinces, en particulier à l'Assemblée nationale. S'il y a un pouvoir dans notre Constitution qui est indiscutablement dévolu à l'Assemblée nationale des provinces, l'Assemblée nationale du Québec, c'est bien l'éducation. Eh bien, on a un gouvernement qui a publié un livre blanc sur la politique étrangère en 1995 et dans lequel livre blanc on parle du « système d'éducation canadien », où on parle de « la culture canadienne », point, et où on ne parle des instances provinciales que pour énumérer toutes les instances que le gouvernement fédéral est consentant à consulter, c'est-à-dire – on les nomme comme ça : l'entreprise privée, les provinces, les universités, les gouvernements municipaux. Voilà comment, dans une Constitution qui est pourtant dite fédérale, que les juges de la Cour suprême ont consacrée, au nom d'un principe du fédéralisme, dans un célèbre jugement de 1998, on traite les pouvoirs égaux des provinces. Alors, c'est vous dire la fragilité des bases sur lesquelles repose l'Assemblée nationale.

J'en viens finalement à la question : Est-ce que le déclin du Parlement est irréversible ? Je dis non, parce que je dois dire non. Ce que je vais vous dire là n'est pas très scientifique pour un professeur d'université, je passe de l'empirique facilement au normatif. D'ailleurs, je ne suis pas le seul à faire ça. Les professeurs d'université, en dépit de leur profession de foi scientifique, passent constamment de l'empirique au normatif. Mais enfin, je le fais délibérément. Parce que je prends mes désirs pour des réalités ? Peut-être que oui, mais parce que je crois que de grands désirs sont souvent le lieu de création de réalités ; parce que je crois qu'à force de désirer une chose et de prendre les moyens pour qu'elle se réalise la chose peut venir à se réaliser ; parce que je ne peux pas croire que les populations ne finiront pas par prendre conscience des limites d'une société qui ne serait fondée que sur des intérêts particuliers ; parce que nous finirons par faire le vide de l'individualisme libéral et par toucher du doigt à quel point la seule considération des égoïsmes particuliers, comme on l'a dit tout à l'heure, n'arrive pas à faire un bien public. Nous le toucherons du doigt dans certains cas, nous aurons des expériences où on verra la faillite de ça, parce que nous verrons aussi la faillite de tout ce qu'on oppose à la démocratie ou au parlementarisme.

On parle beaucoup, par exemple, de démocratie directe. Mon collègue Serge Cantin a commencé à démontrer pourquoi la démocratie directe ne peut pas marcher. On parle, par exemple aux États-Unis, d'« electronic town hall », c'est-à-dire d'un moment où les citoyens pourraient tous voter comme ça, immédiatement sur les propositions qui font leur affaire. Pourquoi ça ne peut pas marcher ? Pour une multitude de raisons, mais en particulier parce que de telles organisations donneraient lieu à la démagogie pure et simple et aussi – et nous ne nous sommes pas arrêtés assez là-dessus – parce que la chose publique, la chose politique est d'une complexité de plus en plus grande, et il est impossible de s'en remettre au désir des populations pour apprécier la complexité d'une politique.

Quelle est la solution ? C'est qu'un représentant du peuple soit à la fois en contact avec la population mais qu'il ait, en même temps, l'occasion de se spécialiser

et de comprendre davantage la complexité des problèmes dont il est responsable. Et là je n'ai pas beaucoup de temps pour explorer cela, mais mon collègue, M. Rosenthal, le fera sûrement.

Je voulais, si j'avais eu plus de temps, parler un peu de l'exemple américain. Moi, je ne suis pas prêt à dire que la démocratie américaine est une farce ou qu'elle est la pire au monde. Vous avez un système de représentation parlementaire aux États-Unis qui, à bien des égards, est exemplaire, un système de séparation des pouvoirs qui donne beaucoup plus de pouvoirs aux parlementaires américains que les nôtres n'en ont ici, et surtout l'occasion, comme je l'ai laissé entendre il y a quelques minutes, quelques secondes, de se spécialiser. Et il y a un avantage dont les parlementaires américains bénéficient et qui manque ici, c'est la possibilité d'avoir accès à des ressources innombrables. Chaque parlementaire aux États-Unis jouit d'un budget de dépenses considérable, d'un personnel, de possibilités de faire de la recherche. Le résultat est que, très souvent, on en vient à développer plus d'expertise, même, au Congrès qu'on en a du côté exécutif. Alors, voilà, le jeu d'équilibre des pouvoirs peut fonctionner bien là-dessus. Je sais bien par ailleurs – j'achève – que l'argent joue un grand rôle dans le système américain et le corrompt.

Je vais terminer mes propos là-dessus. Dans les années trente, il y avait beaucoup de gens qui décriaient le parlementarisme au nom de son inefficacité, du fait que les débats étaient longs et interminables et ne menaient à rien, et qui faisaient l'apologie d'un exécutif fort qui peut faire des lois et répondre le plus rapidement possible aux vœux de la population. Vous savez ce que ça a donné dans le monde. J'espère bien que nous pourrons faire l'économie de cela dans l'avenir. Merci.

Mme Shah (Prachi) : M. Balthazar, je vous remercie.

Maintenant, je vous présente M. Denis Marshall. Élu député à la Chambre des représentants de la Nouvelle-Zélande, il y a occupé plusieurs fonctions parlementaires jusqu'en 1999. Il est Secrétaire général de l'Association parlementaire du Commonwealth. Représentant de la région Pacifique au sein du comité exécutif de l'APC, il veille à l'interprétation et à la mise en œuvre des politiques et des activités de l'APC à Londres. Je donne la parole à M. Marshall.

Mr Marshall (Denis): Thank you, Madam Chair. Let me say how delighted I am to be here. This is my first visit to Québec. So far, I haven't seen your beautiful city but this is a most beautiful chamber. It reminds me of a similar chamber in New Zealand where our Upper House used to sit. It too was abolished in the 1950s. So we have a similar experience in becoming unicameral Parliaments. It always makes me nervous sitting between two academics because they tend to have a different view of politics than former politicians or practising politicians, and I studied for a master's degree in public policy when I retired from politics, and when asked why I did it, I said I wanted to learn the theory behind the practice. So, yeah!

As Madam Chair said, I'm from New Zealand and I've had 15 years in the New Zealand Parliament. I was in opposition, I was in government, I was a Minister, I have chaired select committees. So, I guess that I have had a reasonable look at politics from every angle. And now, in this new position, it's a great honour to be working with the Commonwealth Parliamentary Association, with the Commonwealth countries. And it's worth highlighting just exactly who we are because many people might not know exactly what the Commonwealth is.

There are four old Commonwealth countries and that is: the U.K., Canada, Australia and New Zealand; it represents about 120 million people. There are 48 Commonwealth countries of a developing nature in various stages of development. Those countries represent 2,500 million people. The needs and wants of those countries are considerably different perhaps from our particular desires as developed countries, and many of those countries are working from a completely different base of building a parliamentary democracy. But the good news is that there has been a great resurgence and return to multiparty parliamentary systems in many of our developing Commonwealth countries, countries such as Sierra Leone, which has been torn by strife until recent times and recently elected a new government, Mozambique and, hopefully, an election in Pakistan, which is being held as we sit here, who will see a return to parliamentary democracy. Fiji is another country which was excluded from the Commonwealth because it turned its back on democracy, but is now back in the fold.

So, we work very much with countries that are at, relatively speaking in Aristotle's terms, early stages of development. And I think it's important to note that the CPA does focus on the promotion of knowledge and understanding about parliamentary democracy with particular reference to those 54 countries within the Commonwealth, and we also promote cooperation and consultation between the Commonwealth Parliaments.

It's a matter for celebration that practically all Commonwealth countries have now developed or embraced liberal democratic values. We only have two that are suspended : that is Pakistan and Zimbabwe. So, the return to liberal democracy of

many countries has had a tremendous effect on the CPA and the Commonwealth over the last decade. And from an organization consisting of 121 branches with about 10,500 members, that's Members of Parliaments, we now have 151 branches and 16,000 members. So, there's a natural correlation between the growth of the CPA and the movement towards multi-party democracy, and I hope that the number of CPA branches will continue to rise in the coming years. I think this is a sign of the strength and enduring appeal of democratic governments and parliamentary democracy in particular.

And this is the reason why I question the thesis that the age of parliamentary democracy, at least in the Commonwealth, is over. However, having said that, I think the perceived weakness of Parliament is a matter of concern and we must recognize the various factors which may contribute to a diminution of the role of Parliaments with a view to restoring them to the centre stage in the political process.

Somebody stole my line which I read in the discussion paper. When I was appointed to this job, I said in my speech to the conference that democracy is a fragile flower and that it must be nurtured and tended and cared for at all stages; without that it cannot survive. And a properly functioning Parliament is an essential part of democracy and it must be tended, nurtured, cared for if it is to survive.

Is our Parliament's decline irreversible? I answer a question with another question, like any good politician. I mean: What makes one think Parliament is in decline? From what I've said already, that many of our Parliaments are actually in the ascendancy, and with increasing numbers of member countries and states returning to Parliament, to democracy, it's worth noting the interest that is focussing on this resurgence of democracy within at least this group of nations that forms the Commonwealth.

There are highly publicized sanctions against those who turn their back on democratic principles and many will be aware of the huge debate that went on about Zimbabwe at the time of the presidential elections and the subsequent suspension of Zimbabwe from the councils of the Commonwealth. There's much interest and competition for places on observer missions. And we are delighted to have participation by parliamentarians and officials from all around the Commonwealth and observer groups that go to countries that are holding elections, and there is an observer mission from the Commonwealth which includes CPA members in Pakistan, at the present time. We've recently had observer groups in Zimbabwe, which led to the suspension... Lesotho and the Solomon Islands.

There's continuing interest in reforming systems of political representation, particularly those which deliver greater representation of the people within the Parliament, and that strengthens the Parliament rather than weakens it.

There is a heavy demand for CPA involvement in many seminars and programs to strengthen Parliaments, particularly in Southern and Western Africa: Zambia, Lesotho, Sierra Leone. We've held post-election seminars or we are holding post-election seminars this year. Early next year, we hope to hold them in the Bahamas, Papua, New Guinea, Fiji, and, I imagine, Pakistan as well, should the election produce the result that we're all hoping for.

There are heavy demands for workshops on parliamentary practice and procedure, also on Public Accounts Committees and I can give you an example of a book called *The Overseers,* which was published recently on Public Accounts Committees and public spending. And these are all areas where parliamentarians and officers of Parliament can work together to support and help build democratic process in parliamentary institutions around the Commonwealth.

And we are expanding to focus on involvement in the very important debates on issues such as trade, Parliament and the media. I think Professor Rosenthal is going to talk about the media. We've held two seminars on that very special relationship that exists between parliamentarians and the media, and the particular types of legislation that the media operate under.

And of course, we're doing a great deal of work on increasing gender representation in Parliaments around the Commonwealth, with some success, but it's a long, slow process.

I'm going to mention some of these issues in more detail, especially representation in Parliament because there's often a debate about strong government, and people have often said to me: We want a strong government. Once a government is strong, of course, they tend to criticize it and say: Well, the government is too strong. Perhaps the Parliament ought to be stronger and perhaps some of our electoral systems tend to deliver strong governments and weak Parliaments. Or it is better to have a strong Parliament and a slightly weaker government? And there's a debate there that goes on in the public all the time.

It is my view that preferential representation or proportional representation inevitably strengthens Parliament as it makes it more truly reflective of how votes are cast, and inevitably, that tends to weaken the Executive. And I can testify to that by the demand that occurred in New Zealand to change the electoral system. It was acceded to. A series of referenda were held and New Zealand changed the system from first-past-the-post to the German system, which is mixed-member proportional representation. It delivers an absolute reflection of how the votes were cast. I don't think that there will ever be a dominating or domineering Executive in the New Zealand Parliament again in the future because the Executive now has to be much more accountable to the parliamentarians, who have assumed a much greater power in the select committee process in the House, in all forms of decision-making. And the Executive now has to be much more accountable than it ever was. Now, it's not strong government and there's a lot of criticism about that but it's a much, much stronger Parliament and I think some of the larger countries with strong governments elected or strong Executives elected through the first-past-the-post system might reflect about what would happen if the system changed.

It's not particularly in the interest of the existing politicians that it changes but it may well be in the interest of the people to get a stronger voice in the Parliament.

So, there are issues about how we vote and what effect it has on the role of Parliament to be considered as well.

I think it's important to look at all those issues when one considers the decline of Parliament and if indeed it has declined. There are many important issues that have been raised here about how effective parliamentarians can be in the select committee process. How much say do the people have? What is the role of the media? But when you look at the countries that I work with and that the Commonwealth Parliamentary Association works with and there are hundreds of millions of people that are striving to build their democracies that have, in historical terms, only recently become independent. I mean, forty years is a very, very short time in the length of history. I think the growth of parliamentary democracy is improving and increasing. It's not in decline, it's in ascendancy. So, Madam Chair, I'd refute the proposition that the decline is irreversible. I'd say: It's not. It's actually in the ascendancy.

Let me finish with a quote from the eminently quotable Winston Churchill that perhaps politicians can reflect on: "The world today is ruled by harassed politicians absorbed by getting into office and tearing out the other person so that not much room is left for debating the great issues on their merits." And I think, perhaps, if we, as former politicians or politicians of today, considered debating the issues on their merits, rather than some of the personal stuff that tends to get on in Parliaments, our democracies would be even stronger than they are. Thank you.

[Interprétation] Merci, Mme la Présidente. C'est ma première visite ici, à Québec. Je suis émerveillé de cette ville. C'est absolument incroyable, ça me fait penser à la Nouvelle-Zélande. Vous savez, nous avions notre « Upper House », et ça a été aboli, écoutez, dans les années cinquante. Et nous avons une expérience qui ressemble un petit peu à ce qui se passe ici.

Moi, je suis nerveux parce que je suis assis entre deux universitaires. Alors, les universitaires envisagent la politique de façon très différente que je ne le fais moi-même, moi, un praticien de la politique. J'ai étudié pour avoir une maîtrise en politique et je voulais savoir quelle était la théorie sous-jacente à la pratique. Mais, en fait, je suis plus un praticien qu'un théoricien.

Alors, comme Mme la présidente a dit, je viens de la Nouvelle-Zélande et ça fait 15 ans que je siège au Parlement. J'ai été dans l'opposition, j'ai été ministre aussi, j'ai présidé divers comités également. Alors, je peux dire que j'ai pu envisager la politique de divers angles. Et maintenant j'occupe un nouveau poste, et c'est un grand honneur de pouvoir travailler avec cette Association des parlementaires du Commonwealth.

Et je peux dire que, dans les pays du Commonwealth... Vous savez peut-être ce que nous sommes, peut-être que vous ne savez pas ce que nous sommes. Vous savez, nous avons quatre vieux pays du Commonwealth : Il y a la Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, représentant environ 120 millions de personnes. Il y a 48 pays du Commonwealth. Il y a des pays qui sont plus ou moins développés en ce qui touche le système parlementaire, et ça, ça représente 2 500 millions de personnes. Et les besoins sont très différents pour cet ensemble de pays, et c'est très différent des pays développés, de ces pays qui ont une base différente pour la construction d'une démocratie parlementaire.

Mais je peux dire qu'il y a eu un retour à un système parlementaire dans bon nombre de pays en développement qui appartiennent au Commonwealth, par exemple le Sri Lanka où, vous le savez, nous avons eu beaucoup de problèmes. Il y a eu un nouveau gouvernement au Mozambique aussi. Et il y a aussi une élection au Pakistan, et nous pensons qu'il y aura un retour à la démocratie parlementaire. Les îles Fidji, par exemple, c'est un autre exemple. Alors, ça a été exclu du système du Commonwealth parce qu'il y avait absence de démocratie. Mais maintenant ils ont changé leur façon de faire.

Donc, comme a dit Aristote, nous sommes aux premiers stades du développement en quelque sorte. Et c'est important de dire que l'APC met l'accent sur la promotion de la connaissance et de la compréhension du parlementarisme en tenant compte des 54 pays du Commonwealth, également tient compte de ce qui se passe dans les Parlements du Commonwealth. Il y a des liens qui existent avec divers organismes. Dans ces pays du Commonwealth, nous avons des valeurs démocratiques.

Et il y a deux pays, le Pakistan et le Zimbabwe, qui sont revenus au système libéral, si on veut. Et évidemment ça a changé beaucoup ce qui se passe à l'APC, et nous avons un organisme où il y a 121 secteurs... Et nous avons maintenant 171 secteurs différents ou des divisions différentes. On se rend compte qu'il y a une certaine croissance de l'APC qui suit la croissance de la démocratie. Et nous espérons que nous aurons de plus en plus de divisions au sein de l'APC.

Et je crois qu'il y a ici une certaine force qui montre le rôle du parlementarisme. Et je remets en question la thèse que l'ère du parlementarisme n'est pas terminée, du moins pour ce qui touche le Commonwealth. Mais, cela dit, il y a certaines faiblesses dans ce système parlementaire et il faut essayer d'identifier les problèmes et de redonner le rôle central que doivent jouer les parlementaires.

Bon. J'ai écrit un article à ce sujet-là. Vous savez, lorsque j'ai été nommé à ce poste, j'ai dit que la démocratie, c'est une fleur fragile, il faut s'en occuper, il faut essayer de la faire croître en l'arrosant, etc., sinon cette fleur ne peut pas vivre, et c'est la même chose pour la démocratie. Il faut s'en occuper, de cette démocratie; pour qu'elle puisse croître, elle doit recevoir l'eau qui lui est nécessaire.

Alors, est-ce que le déclin est irréversible ? Moi, je vais poser une question mais je vais répondre à une question en posant une autre question : Alors, pourquoi est-ce que vous pensez que le parlementarisme est en déclin ? En fait, c'est l'inverse qui se produit. On voit qu'il y a de plus en plus d'États membres qui retournent à la démocratie parlementaire. Et c'est un intérêt qui se manifeste de plus en plus. Et on voit une résurgence de la démocratie, du moins dans ce groupe de nations qui forment le Commonwealth. Il y a des sanctions pour ces pays qui refusent les principes démocratiques. Alors, nous avons l'exemple du Zimbabwe. Comme vous le savez, il y a eu l'élection du président. Il y a eu aussi la suspension du Zimbabwe qui a donc été rayé de la liste du Commonwealth.

Et il y a une certaine observation qui se fait de ce qui se passe dans les pays. Il y a une participation de la part des parlementaires ou des groupes d'observation qui vont de pays en pays, qui voient comment se passent les élections, voient un petit peu ce qui se passe. Il y a des membres de l'APC qui se déplacent. Au Pakistan,

par exemple, c'est le cas. Nous avons eu des groupes d'observation au Zimbabwe, et il y en a eu au Lesotho. Et également, dans d'autres endroits, il y a des groupes d'observation. Il y a un intérêt pour avoir une représentation politique, surtout dans les cas où on veut plus représenter la population au sein du Parlement. Et ça, ça renforce le Parlement plutôt que l'affaiblir.

Il y a une demande pour la participation de l'APC à de nombreux séminaires, des programmes également, pour renforcer le rôle des Parlements, surtout en Afrique du Sud et en Afrique de l'Ouest. Nous avons eu des séminaires postélections dans divers pays de l'Afrique du Sud. Nous pensons peut-être aux Bahamas, à la Nouvelle-Guinée, aux îles Fidji, etc. Nous pensons avoir des séminaires de ce genre après les élections. Également, nous espérons que ça va se passer dans d'autres pays également.

Il y a des demandes sur des ateliers, sur la façon de faire dans divers Parlements, sur les procédures suivies. Également, nous voulons voir ce qui se passe dans divers comités. Nous avons un livre, *The Overseeer*, qui touchait les dépenses publiques et la comptabilité. Dans tous ces secteurs, les parlementaires et les représentants peuvent travailler ensemble pour mieux construire la démocratie et également renforcer les établissements et les institutions liés au parlementarisme dans bon nombre de pays. Il y a des débats sur, par exemple, les échanges commerciaux. Alors, le professeur Rosenthal va parler des médias. Nous avons eu des séminaires sur ces thèmes-là, des relations qui existent entre le parlementarisme et les médias, également les lois.

Également, nous faisons beaucoup de travail sur la représentation des femmes et des hommes dans le système parlementaire. C'est un processus assez long. Et j'aimerais parler également de ces thèmes en détail, surtout en ce qui touche la représentation. Parce que souvent on parle de la gouvernance. Les gens me disent qu'on veut avoir un gouvernement fort. Alors, on peut critiquer. C'est que le gouvernement est peut-être un peu trop fort; peut-être qu'il ne faut pas le renforcer davantage. C'est peut-être que, dans certains cas, notre système électoral fait en sorte que nous avons des gouvernements forts mais des Parlements très faibles.

Alors, il y a tout un débat à ce sujet-là. Est-ce qu'on devrait inverser ce phénomène? Moi, je peux dire que cette représentation proportionnelle va renforcer le Parlement. Et ça fait en sorte que le Parlement reflète mieux le système de votation. Et donc, ça affaiblit un petit peu l'exécutif. Et je peux vous dire que la demande qui existe en Nouvelle-Zélande, c'est de changer la façon d'élire les politiciens. Et on veut avoir un système allemand qui soit mis en place pour qu'il y ait une représentation égale et qui tienne compte de la votation. Je ne pense pas qu'il y aura un exécutif qui va dominer en Nouvelle-Zélande dans le proche avenir parce que maintenant l'exécutif doit être imputable, beaucoup plus qu'avant, aux parlementaires. Et donc, il y a plus de pouvoirs laissés aux parlementaires pour ce qui est de la sélection et ce qui est de la prise de décision. Et l'exécutif doit être maintenant beaucoup plus imputable qu'avant. Un gouvernement fort, eh bien, on peut critiquer ce fait-là. Mais le Parlement est beaucoup plus fort maintenant.

Et, dans certains pays où il y a un gouvernement fort ou lorsqu'il y a un exécutif fort, eh bien, cela montre un petit peu ce qui pourrait se produire si ça change. Ce

ne sont pas les politiciens qui changent nécessairement. Mais c'est dans l'intérêt des gens d'avoir une voix qui se fasse entendre au sein du Parlement. Alors, la façon dont nous votons... et il faut voir ça de plus près pour voir quel est l'effet sur le parlementarisme. C'est important également d'analyser l'ensemble de ces questions-là lorsqu'on pense au déclin du parlementarisme.

Il y a bon nombre de questions qui ont été soulevées, par exemple : Est-ce que les parlementaires peuvent être efficaces ? Est-ce que le peuple peut se faire entendre ? Quel est le rôle des médias ? Mais, lorsqu'on pense aux pays que je représente, lorsqu'on pense à l'APC, lorsqu'on pense aux millions de personnes qui essaient d'établir une démocratie dans ces pays où ce n'est que tout récemment, tout récemment, peut-être en moins de 40 ans, que c'est devenu une démocratie, je pense qu'il y a une amélioration de la démocratie. Il n'y a pas vraiment de déclin; non, c'est l'inverse qui se produit.

Alors, Mme la Présidente, moi, je réfute cet argument, cette hypothèse qui dit : Le déclin est-il irréversible ? Je dis non. Je vais terminer maintenant en citant Winston Churchill. Alors, vous pouvez peut-être réfléchir là-dessus : « Le monde d'aujourd'hui est gouverné par des politiciens fatigués qui veulent occuper leur poste en mettant à la porte les autres. » Alors, il n'y a pas beaucoup de place laissée, au départ, sur les thèmes importants, et on ne juge pas de ces questions-là en fonction du mérite de la question, pas du tout. Alors, les politiciens ne débattent pas de thèmes en fonction de leur mérite mais veulent surtout penser à leur propre prestige. Il faudrait penser à ça pour voir quel est le poids qu'on peut donner à la démocratie. Je vous remercie infiniment. *[Fin de l'interprétation]*

Mme Shah (Prachi): Thank you, Mr Marshall. M. Marshall, je vous remercie.

Je vous présente notre prochain conférencier, M. Alan Rosenthal. Il a travaillé, en collaboration avec le National Conference of State Legislatures, à l'élaboration et à la diffusion, dans l'ensemble des États, d'une nouvelle perspective publique sur la démocratie représentative. Il a supervisé plusieurs études et agi à titre de consultant auprès des assemblées législatives en matière d'éthique législative. Il est auteur et récipiendaire de nombreuses distinctions, dont le prix Charles E. Merriam Award de l'American Political Science Association. Je donne maintenant la parole à M. Rosenthal.

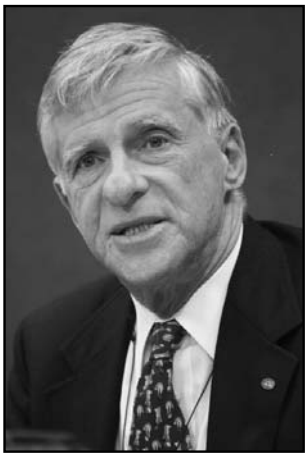

Mr Rosenthal (Alan): Thank you. I want to assure Mr Marshall that he needn't fear being between two academics. Although I have academic credentials, I am really a legislative groupie. I have spent 30 years working with legislatures, studying legislatures, writing about legislatures and I'm particularly privileged to be here among so many parliamentarians. I must confess, in the United States where I've done most of my work and with State Legislatures around the country, I must confess that I never met a legislature I didn't like, and I've only met a few legislators I didn't like.

Now our system is quite different than the parliamentary system. Our separation of powers system is really a system that disperses power among the branches of government. So, our legislative bodies are inherently stronger and more independent of the Executive. And although we have a party system that is increasing in strength, it is not comparable to the party systems in parliamentary democracies. Our legislators, given our electoral system, given their independence, are closer to their constituencies and more independent. So, there's a difference but I think what is going on in the United States may inform this discussion nonetheless.

I'll begin by asking four questions that I think inform the discussion. Is there a decline in representative democracy in the United States? Because I'll speak to my scholarly and practical experience. If there is a decline, why is there a decline in representative democracy? What ought to be done about it? And what are the chances for reversing the decline?

Question 1: The answer is yes, there is a decline. I wrote a book four years ago called *Decline of Representative Democracy* and I'm not going to change my mind this quickly. There is a decline in representative democracy. It is becoming less representative and more democratic. And I think you see that in a variety of ways. One is you see direct democracy, particularly in 24 States that permit the initiative in referendums. In States like California, Oregon, Washington, Arizona, Colorado, you see direct elections on propositions on issues, bypassing the legislative branch, not the Governor but the public who are leading campaigns on particular issues. There are other manifestations of direct democracy as well: the way special interest groups or interest groups now lobby. It's increasingly through grassroots campaigns and media campaigns in which publics are aroused and publics are used or references made to the public. Lobbying used to be, in the United States, what could be called "an inside game," the lobbyist and the legislator. Relationships counted. Now, it's very much, particularly on big issues, an outside game. It's much more important to have grassroots campaigns and persuade legislators.

You also have what I would call an erosion of institutional autonomy with regard to legislative bodies. Now, legislatures were never completely autonomous

obviously, since legislators are elected periodically by people. But, in addition to this periodic election, now you have a continuous campaign for reelection. Because of the competitiveness of the political system, because the stakes are high and because individuals and political parties have different positions, people are campaigning constantly and parties are campaigning constantly and the campaigners are now in the legislature as well as outside the legislature. You see the erosion of institutional autonomy in terms of term limits, which were enacted in 21 States, all but one, Louisiana, with initiatives and now are operating in 17 States. You see increasing public scrutiny of legislative practices and public control of legislative institutional practices.

Furthermore, another indication of the decline is the increasing power of the Executive in judicial branches. I mean, the Executive was always powerful but, you see the power of the American judiciary in the U.S. Supreme Court's intervention, in Bush vs Gore. I mean, they wouldn't leave it to Congress, they had to decide the outcome of the election. But I won't expand on that. You see, I think, most importantly the decline in and the loss of public confidence and the increase of public cynicism. Now, this isn't only in the United States, as you well know. Robert Putnam, at Harvard University, and colleagues did a study in 13 nations, the trilateral nations, and he found that, in 10 out of the 13, there had been a decline in public confidence in Parliaments. The world values survey showed that respect for authority had declined since 1982 in 28 out of 36 nations. If you look at American polls or focus groups, you can see a decline in confidence in institutions, in processes and what have you. People think highly of representative democracy in the abstract but they don't much like it in practice.

Why is there a decline? Well, there's a decline for a variety of reasons, but let me just focus on one reason for the decline and, well, one reason is the increasing power of the media in communicating pictures of what representative democracy is about. And really, the American media have changed enormously and if you had it dated, it would have been since Watergate. And the American media now–and I'm not critical of the media, the media are business, they're out to attract readers, it's a very competitive business–so the media looks for what is negative, never what's positive. The nature of news is the negative, and the more negative, the better the news, and if it can be salacious and scandalous, it's better still.

Now, individual legislators, individual parliamentarians can deal with the media but what can't deal with the media is the institution: the legislature or the Parliament. As an abstraction, it's beautiful and fair game for a very derisive media. It is easy to be cynical about the legislature and the process. You know, it's an enormously difficult process to understand. It's messy. It looks bad and the media makes the most of it. Well, partly because of the media, there is this lack of public appreciation of the workings of democracy. The public sees what's bad. The public sees the rotten apples. They generalize from what's bad, they generalize from the rotten apples to all the apples. And the curious thing is people like their own legislator, their own Congressman. That's what polls show and that's what elections show, but they don't like the rest of them and they don't like the system. They don't generalize from their legislator to the rest. Our guy's O.K. It's those other people that you really can't trust.

Well, the public... I mean, at the best, the legislature is set up to look bad, at least the American one. Maybe you guys are set up to look good, but our process is very difficult to appreciate. It is meant not to be appreciated. People think: "Oh! my God! We know what's right. Why the hell don't they do it?" Well, people are wrong. People think there's agreement on major issues. There's no agreement in the United States: people disagree. They agree at the general level that we ought to have better education, we ought to have better roads. But when you get down to anything specific, there is enormous disagreement which is reflected, as it should be, in the legislature. And there should be disagreement out there. In a diverse nation, people have different values, different interests, different opinions and that goes into... So, people don't understand why there is this conflict. They don't like conflict. "Why don't they just do it ? Why don't they just do it?"

People also can't stand the idea of interest groups. I mean, it's: "They don't care about us. All they're doing is the work of the special interest groups." Well, it just so happens that seven out of 10 Americans belong to a special interest group. Four out of 10 Americans belong to many special interest groups. I mean, we have met the special interests: they are us. But our attitude is: My interest isn't special, my interest is the public interest, it's your interest, and your interest is special.

They don't like the political parties. One out of five Americans thinks that political parties should be banned. Four out of 10 Americans think that lobbying should be banned. Compromise? Oh! Compromise is selling out. You don't like conflict, you don't want compromise. So, the real problem, I think, with regard to representative democracy in the United States, is that it's very difficult to be comprehended. It's messy, it's disorderly, it's even chaotic. I've been watching it for 30 years. I don't understand it. So, why should people understand it? It is inherently unattractive but it works. It's exactly what we need. I mean, those dead old white men, you know, Madison and... they figured something out that has worked.

So, what can be done to stem the decline of representative democracy in the United States ? Well, change the legislature? Well, the legislature is always undergoing change. That's fine. Radical change? I wouldn't think so. Do we need more democracy? We've got a lot of democracy and increasing democracy. Campaign finance reform? Yes, you know, it's not going to reinvent the world. Ban lobbying, maybe, like the public wants. Ban political parties. Oh! Why not eliminate conflict? Or better still, let's require that the public agree on the public good.

I think that what we have to do, what Legislatures have to take the lead in doing, is they have to change how people view the practices of democracy. I would argue that one of the responsibilities of Congress and State Legislatures, one of their responsibilities in the function of representation is explaining to people what representative democracy is about : civic education on representative democracy. Well, the chances of success in the long term ? I don't know but I don't know what the alternative is.

We've begun, in the United States, the National Conference of State Legislatures has begun with a major program, the Trust for Representative Democracy. Individual legislatures are participating. We started off by designing a kind of... the message, the principal lessons of representative democracy and we're writing

those lessons out for kids. We've got a video on those lessons. So, it's the beginning of a public education campaign in which legislatures are taking the lead. I mean, it's very demanding. It demands persistence, it demands focus, it demands commitment. Legislators aren't known for those three qualities. They're going to have to go at it. They're going to have to keep it up. I don't know what the alternative is. I think at least the American system has worked, works pretty well and I think we're in danger of letting it erode, not because we have a better idea or not because we want to challenge it frontally in an understandable fashion but because we don't get it. Thank you.

[Interprétation] Merci. Je veux rassurer M. Marshall. Il ne devrait pas avoir peur de s'asseoir entre deux universitaires. Même si j'ai des diplômes universitaires, moi, je suis un partisan de la mise en œuvre de lois. J'ai travaillé avec des législateurs, j'ai étudié les lois, j'ai écrit au sujet de lois, et c'est tout un privilège pour moi d'être ici et d'être dans cette salle. Il y a tant de parlementaires. Je dois avouer qu'aux États-Unis, là où j'ai fait la plupart de mon travail... et je dois dire qu'aux États-Unis je n'ai jamais rencontré de Législature que je n'ai pas aimée et je n'ai pas rencontré de législateurs qui m'étaient indifférents.

Vous savez, notre système est un peu différent aux États-Unis. C'est très différent du parlementarisme. Il y a une séparation des pouvoirs. C'est un système qui distribue le pouvoir...

[Absence d'interprétation]

La question numéro un, c'est que, oui, il y a un déclin, je l'ai écrit il y a quatre ans, le déclin de la démocratie, et je ne vais pas changer mon idée. Il y a un déclin dans la démocratie représentative, parce que c'est moins représentatif et plus démocratique, on le voit, je pense, de diverses façons. C'est-à-dire que, quand on voit la démocratie directe, surtout dans les 24 États qui permettent les référendums, comme la Californie, Washington, Colorado, Arizona, on voit l'élection directe et l'impact sur les propositions, c'est-à-dire on contourne la Législature, pas le gouverneur, mais les gens qui mènent des campagnes sur des enjeux en particulier.

Il y a d'autres manifestations de la démocratie directe aussi, c'est-à-dire la façon dont des groupes particuliers ou des groupes d'intérêts maintenant exercent des pressions. De plus en plus, ils le font par des campagnes à la base et par les médias. Et là le public est informé de ces groupes de pression. Ces lobbyistes, aux États-Unis, on appelait ça un jeu interne entre les législateurs et les lobbyistes. Maintenant, c'est un jeu qui touche aussi l'extérieur. C'est plus important d'avoir des campagnes à la base et d'essayer par la base de persuader les législateurs.

Il existe également ce que je qualifierais d'une érosion de l'autonomie des Législatures, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas autonomes complètement, parce que les législateurs sont élus périodiquement par les gens. Mais, outre cette élection périodique, il y a aussi des campagnes de réélection continuelles, compte tenu de la concurrence du système politique, parce que les enjeux sont tellement importants aussi. Et, parce que les personnes des partis politiques ont des positions différentes, les gens font des campagnes continuellement et les partis aussi font des

campagnes. Et maintenant, la campagne fait partie aussi de la... a lieu à l'intérieur de la Législature et à l'extérieur. On voit l'érosion de l'autonomie des institutions en termes de limite. Dans 21 États, on le voit, et également en Louisiane, et maintenant c'est dans 17 États.

On constate également de plus en plus d'observations du public sur les institutions et les pratiques des institutions. Une autre indication de cela, c'est l'augmentation des pouvoirs de l'exécutif et du judiciaire. Évidemment, l'exécutif est puissant, mais le pouvoir, vraiment, souvent ça entraîne... On ne laisse pas les choses au niveau du concret. Souvent, il faut aller plus haut. Je ne passerai pas trop de temps là-dessus, mais vous constatez très bien que, outre ce déclin, il y a la perte de confiance du public.

Le cynisme public qui existe, ce n'est pas seulement aux États-Unis. Robert Putnam de Harvard a fait une étude auprès de 13 pays des nations trilatérales. Il a découvert que 10 des 13 pays... dans ces pays, il y avait une chute de la confiance du public à l'endroit des politiques, des politiciens, et on voit que le respect de l'autorité a baissé depuis 1988 dans 28 des 36 pays étudiés. Si vous regardez des sondages aux États-Unis, on voit une baisse dans la confiance à l'endroit des institutions et des processus, et les gens pensent beaucoup de bien de la démocratie dans l'abstrait, mais, en pratique, ne l'aiment pas beaucoup.

Pourquoi y a-t-il ce déclin ? En fait, c'est pour plusieurs raisons. Laissez-moi porter mon attention sur une raison : c'est l'augmentation du pouvoir des médias, c'est-à-dire transmettre des images de ce qu'est la démocratie représentative. Surtout aux États-Unis, les médias ont changé énormément. Depuis, je dirais, le Watergate, les médias aux États-Unis, américains aujourd'hui – je ne suis pas très critique des médias, en fait. Les médias, c'est, en fait, une entreprise. Ils veulent attirer des lecteurs. Il y a beaucoup de concurrence. Alors, la presse regarde, cherche ce qui est négatif, jamais ce qui est positif. C'est la nature des nouvelles. Par définition, c'est : Plus c'est négatif, meilleure est la nouvelle, et, si ça peut être scandaleux, c'est encore mieux.

Maintenant, sur le plan individuel, les législateurs, les parlementaires peuvent s'occuper des médias, mais c'est l'institution, le Parlement, la Législature ne peuvent... avec les médias... Dans la presse, c'est très bien, c'est un jeu bien juste, mais c'est facile d'être cynique au sujet du processus législatif. C'est très difficile de le voir dans les médias. Et les médias se font une joie de le traiter de cette façon. Il y a une absence d'appréciation de cette démocratie par le public. Le public y voit le mauvais, voit la pomme pourrie et généralise à partir de là. Ils disent : Toutes les pommes sont pourries. Et ce qui est curieux, c'est que les gens aiment bien leur propre parlementaire, leur « Congressman ». C'est ce que les élections montrent, c'est ce que les sondages montrent, mais ils n'aiment pas le système. Ils ne généralisent pas à partir de leur Législature, mais de cela. Leurs gars sont corrects, c'est les autres qui sont pourris, qu'on ne peut pas faire confiance à ces gens là-bas. Mais le public, au mieux...

Les Parlements sont constitués de façon à faire mauvaise impression. Peut-être que vous, oui, mais nous, notre processus est très difficile à apprécier, c'est-à-dire qu'il est conçu pour ne pas être aimé. Les gens disent : Ah, mon Dieu, on

sait ce qui est bien, pourquoi ils ne le font pas ? Alors, les gens font erreur, les gens pensent qu'il y avait une entente sur des enjeux importants. Ce n'est pas vrai. Aux États-Unis, il n'y en a pas, de consensus. Il faut qu'on ait de meilleures écoles, de meilleures routes. En général, c'est bon, mais, quand on va dans des questions précises, il y a énormément de désaccord et ça se reflète dans les Parlements. Et il y a des désaccords dans les Parlements.

On est un pays diversifié, les gens ont des intérêts, des opinions, des valeurs différentes, et ça, on le voit dans les Parlements. Alors, les gens ne comprennent pas pourquoi il y a ce conflit-là parce qu'ils n'aiment pas les conflits. Ah, pourquoi ils n'agissent pas, pourquoi ils n'agissent pas ? Point à la ligne. Les gens aussi n'aiment pas l'idée des groupes d'intérêts. Peu importe, ils se soucient peu de nous, ils se soucient des groupes d'intérêts. En fait, ce qui arrive, c'est : sept Américains sur 10 appartiennent à un groupe d'intérêts. Et il y en a qui font partie de plusieurs groupes d'intérêts. Alors, ils pensent que c'est nous, mais nous, notre attitude, c'est que moi, mon intérêt n'est pas spécial, moi, c'est le public, c'est vous, je m'intéresse à vous, à vous, à vous. Et ils n'aiment pas les partis politiques. Un Américain sur cinq pense que les partis politiques devraient être abolis; quatre sur 10 estiment que le lobbying devrait être aboli.

Les compromis ? Ah bien, ça, les compromis, c'est abandonné. Vous ne voulez pas de compromis, alors il faut laisser tomber. Le véritable problème, à mon avis, c'est que, pour avoir la démocratie représentative aux États-Unis, c'est difficile de bien se faire comprendre. C'est mêlant, c'est même chaotique. Moi, ça fait 30 ans que j'observe la scène politique, et je suis toujours mêlé. Pourquoi est-ce que les gens comprendraient ? Parce que, par définition, c'est peu attrayant, mais ça marche. C'est exactement ce dont on a besoin.

Ces messieurs à cheveux blancs, ah, ils ont conçu quelque chose qui a l'air de marcher. Qu'est-ce qu'on peut faire pour freiner le déclin de la démocratie aux États-Unis ? Changer les Parlements ? Non, non. En fait, de toute façon, ça évolue toujours, ça va... Changement radical ? Non, je ne pense pas. Est-ce qu'on a besoin de plus de démocratie ? On en a pas mal, de démocratie, et la démocratie est de plus en plus forte. Faire des campagnes ? Non, on ne va pas réinventer la roue. Bannir le lobbying ? Bannir les partis politiques ? Éliminer les conflits ? Ou, encore mieux, exigeons que le public soit d'accord sur le bien public.

Alors, ce qu'on doit faire avec les Parlements, et ce que les Parlements doivent faire, ils doivent changer les façons dont les gens voient comment la démocratie s'exerce. Moi, je soutiens qu'une des responsabilités des Parlements, des Congrès et la responsabilité dans la fonction de représentation, c'est expliquer aux gens quelle est la démocratie représentative, informer les gens sur la démocratie. Les chances de succès à long terme ? Je ne sais pas. Mais je n'ai pas d'autres choix.

Aux États-Unis, on avait la State Legislation... un programme sur la représentation. Il y a eu des Parlements qui participent à ces conférences sur la démocratie, on a entamé aussi un système de conception, de leçons sur la démocratie représentative et on a écrit des leçons avec les enfants, des vidéos, etc. Donc, c'est le début d'un système, une campagne d'information du public, et les Parlements se sont lancés dans ça et c'est très exigeant. Ça demande de la persistance, de

l'engagement. Les parlementaires sont bien connus pour avoir ces trois qualités. Il faut qu'ils persévèrent. Mais je n'ai pas d'autres solutions.

Je pense que, dans le système américain, ça a marché et ça marche assez bien, mais je pense qu'il ne faut pas qu'il s'érode, pas parce qu'on veut le changer et le rendre plus compréhensible, non, mais parce que, souvent, on ne saisit pas très bien son objectif. *[Fin de l'interprétation]*

Mme Shah (Prachi) : Je remercie MM. Balthazar, Marshall et Rosenthal.

PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

Mme Shah (Prachi) : Passons maintenant à la période de questions. Tout d'abord, je vous expliquerai très brièvement la période de questions. J'invite tous ceux et celles qui désirent participer à cette période de questions à se présenter au micro, à s'identifier et à poser une question de façon brève en s'adressant à l'un ou l'autre des conférenciers. Je vous demande de poser une question à un conférencier et puis de garder ça le plus bref possible. La parole est à vous.

M. Hardy (Denis) : Denis Hardy, de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec. Ma question s'adresse à M. Balthazar. Je partage entièrement votre constatation à l'effet que les premiers ministres – vous avez parlé surtout du fédéral, mais c'est un peu la même chose dans les provinces – les premiers ministres disposent d'un pouvoir énorme, ils sont presque des monarques absolus, élus bien sûr, mais pendant leur mandat ils ont des pouvoirs qui ressemblent à ceux des monarques absolus.

Croyez-vous que cette proposition qui circule à l'effet d'élire au suffrage universel le chef de l'Exécutif, le premier ministre... que pensez-vous de cette proposition ? Ne croyez-vous pas – c'est une question un peu dirigée, la sous-question – ne croyez-vous pas qu'un premier ministre élu par des millions d'électeurs, face à des députés, aux ministres députés élus par quelques dizaines de milliers d'électeurs en circonscription, l'équilibre sera absolument disproportionné et le premier ministre aura encore beaucoup plus de pouvoir qu'il n'en a maintenant s'il était élu au suffrage universel ?

M. Balthazar (Louis) : Je vais tenter d'être bref, comme on nous l'a demandé. Si le premier ministre était élu au suffrage universel, je pense que, dès le départ, ça imposerait une sorte de séparation entre le Parlement et le premier ministre. Il serait difficile au premier ministre, s'il dépendait directement de la population et non de la majorité du Parlement, il lui serait plus difficile de contrôler le Parlement. Et donc, le pouvoir, ce serait un peu comme aux États-Unis. Le plus grand pouvoir dont il disposerait, comparativement à celui du président américain, serait atténué par un Parlement qui lui serait possiblement opposé. Alors, à cet égard-là... et aussi ça imposerait probablement une série de processus de consultations parlementaires ou autres à l'endroit des nominations dont j'ai parlé tout à l'heure, parce que justement, aux États-Unis, c'est une des vertus du système américain qu'on nomme les juges après approbation, ratification du Congrès, de même pour les ambassadeurs, pour les traités et pour toute une série de nominations. Alors, l'hypothèse que

vous évoquez, elle est difficile à envisager dans un système de contrôle absolu du premier ministre sur le Parlement. Si c'était le cas, oui, ce serait pire.

M. Hardy (Denis) : Mais ce ne serait pas un régime présidentiel que vous évoquez.

M. Balthazar (Louis) : Bien, on ne serait pas loin d'un régime présidentiel, je pense.

Mr Dobbin (Jim): Jim Dobbin, Member of Parliament, part of the United Kingdom delegation. If the numbers voting continue to decline, do the members of the panel feel that compulsory voting would help preserve the parliamentary system?

[Interprétation] Jim Dobbin, membre du Parlement, délégation du Royaume-Uni. Si le nombre de votants baisse, est-ce qu'on ne pourrait pas obliger les gens à voter ? Est-ce qu'il n'y aurait pas un système obligatoire de vote ? *[Fin de l'interprétation]*

Mme Shah (Prachi) : I'm sorry. Who's your question directed to ?

[Interprétation] À qui vous adressez votre question, s'il vous plaît ? *[Fin de l'interprétation]*

Mr Dobbin (Jim): Any member of the panel.

[Interprétation] À quelqu'un du panel. *[Fin de l'interprétation]*

Mme Shah (Prachi): Could you choose one?

[Interprétation] Voulez-vous choisir quelqu'un ? *[Fin de l'interprétation]*

Une voix : Alors, répétez la question, s'il vous plaît.

Mr Dobbin (Jim): Yes, the question : If voting continues to decline, do the members of the panel feel that compulsory voting would help protect the parliamentary system?

[Interprétation] Alors, la question c'est que, si les gens votent de moins en moins, alors peut-être devrait-on obliger les gens à voter pour protéger le système parlementaire ? *[Fin de l'interprétation]*

Mr Marshall (Denis): There is one country in the Commonwealth that does have compulsory voting, and that's Australia, of course, and they have quite a high turnout. Some people spoil their ballot papers on purpose. New Zealand, traditionally, has about an eighty-something percent turnout. I know in the U.K., the last time, it dropped, probably to one of the lower turnouts throughout the Commonwealth.

So, you could implement a compulsory voting system and ensure that there was a greater participation and, perhaps, there is in some countries. But a lot of countries of course do have a relatively stable and high turnout on a regular

basis. So, I guess it would have to be up to the individual country as to how you felt about it.

[Interprétation] Il y a un pays du Commonwealth, c'est l'Australie, et il y a un bon résultat en Nouvelle-Zélande, c'est quelque 90 %. La dernière fois, ça a baissé, un petit peu plus faible. Alors, on pourrait mettre sur pied un système de vote obligatoire, obliger les gens, donc, à voter pour s'assurer une plus grande participation, mais beaucoup de pays ont un taux assez élevé et stable de votes. Alors, ce serait à chaque pays de décider. *[Fin de l'interprétation]*

Mr Rosenthal (Alan): We have, in the United States, of course, low turnouts. It's been decreasing turnout. But we have other forms of participation that seem to be expanding, I mean, such as participation in interest groups, contributing to campaigns and what have you. I don't think compulsory voting is the answer because I think citizens should have the right, for whatever reasons, not to vote. I would encourage people to vote, to participate, but I think they can choose, either because they're happy, they're busy or they're ignorant.

[Interprétation] Aux États-Unis, nous avons une faible participation des gens, et ça baisse, mais nous avons d'autres formes de participation, et ces formes se multiplient; par exemple, la participation dans des groupes d'intérêts, des campagnes. Je ne pense pas qu'obliger les gens à voter, c'est la réponse au problème. Je pense que les citoyens doivent être libres de voter. Moi, j'inciterais les gens à voter, à participer, mais c'est à eux de choisir s'ils sont heureux, s'ils sont occupés ou ils sont ignorants. *[Fin de l'interprétation]*

M. Balthazar (Louis): I wouldn't favor either compulsory voting in the name of liberty. Yet, I think, in the United States particularly, you could make it more simple, more easy for people to vote.

[Interprétation] Moi non plus, je ne serais pas en faveur de l'obligation de voter à cause de la liberté. Oui, mais je crois qu'aux États-Unis, surtout, vous pourriez rendre les choses plus simples et plus faciles pour les gens. *[Fin de l'interprétation]*

Mr Russell (Michael): Michael Russell. I'm a representative of the Scottish Parliament, which is the newest Parliament, I think, represented here. And the question is to Mr Rosenthal although others may wish to answer. I was very impressed by the contribution you made. We're a Parliament that was adjourned for 300 years. We only came back in 1999 but we've had the opportunity to re-create from scratch our systems, to look throughout the world, to look at the best systems that exist. We're still young enough to change and to do new things. Can you give us some more advice what we should be doing? Because turnout continues to fall in Scotland. There's still the alienation that you're talking about. We need all the help we can get. So, please, come and see us, but also advise us on what we should do.

[Interprétation] Michael Russell. Je suis du Parlement écossais, qui est le Parlement le plus nouveau. M. Rosenthal, j'ai été impressionné par votre contribution. Notre Parlement a été ajourné pendant 300 ans. On est revenu, en 1999, on a recréé un système. On a regardé dans le monde, on a cherché les meilleurs systèmes qui

existaient. On est assez jeune pour pouvoir changer des choses et faire des choses nouvelles. Est-ce que vous avez d'autres conseils à nous donner, ce qu'on devrait faire? Parce que, évidemment, la participation continue de baisser. On aimerait avoir toute l'aide possible. S'il vous plaît, venez nous voir, mais donnez-nous des conseils aussi, s'il vous plaît. *[Fin de l'interprétation]*

Mr Rosenthal (Alan): I think that that was an invitation, not a question. And I will accept the invitation but not answer the non-question.

[Interprétation] Alors, je considère que c'est une invitation et pas une question. Alors, j'accepte l'invitation. *[Fin de l'interprétation]*

Mr Russell (Michael): But, the question would be even more sincere if you gave us a hint of what the answer would be.

[Interprétation] Non, non. En fait, la question, sincèrement... Une petite idée de ce que serait votre réponse alors, si vous ne voulez pas donner de réponse. *[Fin de l'interprétation]*

Mr Rosenthal (Alan): Well, I have to stick with my answer. I think that some way, we have got to educate people as to their responsibilities and what they can expect the political system to do. What is very difficult, I think, in the United States, is that people get frustrated. For example, this is from a focus group, let's say, and the young man is Ernie, and he says: "I never voted, and then, finally, they got me to vote, and I voted. And my guy didn't win. I'm not going to vote again."

So, I think the expectations have got to be dealt with, that the system can't satisfy every demand. What the system can provide is a kind of an arena in which, in a democratic fashion, demands and preferences and priorities can be worked out. I think people have got to get that, and I think we've got to start, you know, in the schools.

[Interprétation] Ah bien, je garde... Ma réponse, alors, c'est que je pense que, d'une façon ou d'une autre, nous devons informer les gens quant à leur responsabilité et ce à quoi ils doivent s'attendre du système. Je pense que c'est très difficile aux États-Unis... Ce qui est difficile, là, c'est que les gens sont frustrés. Par exemple, à un groupe de discussion, le jeune homme dit: Je n'ai jamais voté. Et ensuite, finalement: Je suis allé voter tout à coup, et celui pour qui j'ai voté n'a pas gagné, alors je ne voterai plus. Alors, voyez, je pense qu'il faut voir aux attentes parce que le système ne peut pas satisfaire tout le monde. Ce qu'on peut offrir, c'est une espèce d'arène, un forum où on peut exprimer ses préférences, ses priorités. Il y a des compromis, là. Je pense que les gens, il faut qu'ils comprennent ça, et il faut commencer dans les écoles. *[Fin de l'interprétation]*

Mr O'Hara (Edward): Can I address Mr Rosenthal? I very much appreciated Mr Rosenthal's contribution. Lots of food for thought. I do have a point of disagreement with him and it's over the public's response to the institutions of politics, the legislature. It's my view that the mass public doesn't relate to abstractions such as the legislature, the political process. It's the politicians... they relate to people and what they know about people and what's said about people. And if they have a low opinion of the people who practise politics, and we've had previous discussion

about where that low opinion comes from, it's through that low opinion of the people who practise politics that comes their low opinion of the political process which is what is important. And then, a related question to that... I agree, by the way, that compulsory voting is not the best of ideas because not only would people spoil their ballot papers, they might vote in a bloody-minded way and produce a result which would not be desirable. Voting for extreme candidates, for example, just to be awkward.

But, Mr Rosenthal, you said that you need to educate the people about politics. Would you refine this slightly to... you must educate children at the youngest age possible in the institutions of politics rather than just about the institutions of politics?

[Interprétation] M. Rosenthal, j'ai beaucoup aimé votre contribution, beaucoup de matière à réflexion. Je suis un peu en désaccord avec un petit point, c'est au sujet de la réponse du public par rapport aux institutions politiques, au Parlement. Selon moi, j'estime que la population ne fait pas de lien avec des abstractions comme le Parlement, le processus politique, et ils veulent voir des gens, ils veulent connaître les gens. Qu'est-ce qu'on dit des gens? Qu'est-ce que les gens font? Et, s'ils ont une mauvaise opinion des gens qui exercent la politique – et on a déjà discuté de la source de ces mauvaises impressions – alors, ceux qui font de la politique et qui ont une mauvaise opinion, alors, à ce moment-là, on a une mauvaise opinion du processus politique. Vous voyez?

L'autre question. Je suis d'accord avec le fait que le vote obligatoire, ce n'est pas la meilleure solution. Souvent, les gens pourraient voter d'une façon, et peut-être que, s'ils sont obligés, ils donneraient des résultats qui ne seraient pas souhaitables, voter pour un candidat juste parce qu'ils sont obligés. M. Rosenthal, vous avez dit qu'il faut informer les gens de ce qu'est la politique. Est-ce que vous pourriez expliquer un petit peu qu'est-ce que... Les enfants à l'école au sujet des institutions? Qu'est-ce que vous vouliez dire? *[Fin de l'interprétation]*

Mme Shah (Prachi): I'm sorry,could you please introduce yourself, sir?

[Interprétation] Vous ne vous êtes pas présenté, monsieur? *[Fin de l'interprétation]*

Mr O'Hara (Edward): Sorry, Eddy O'Hara, Labour MP, Liverpool, England.

[Interprétation] Je suis Eddy O'Hara, du Parti Labour d'Angleterre. *[Fin de l'interprétation]*

Mme Shah (Prachi): Merci. Thank you.

Mr Rosenthal (Alan): Yes, I don't disagree with you. I think that people... But people generalize, from the politicians who are bad, or who are revealed to be bad in the media, they generalize to all politicians. I think and I'm not talking for British MPs, but I think most politicians, the overwhelming number of politicians in the United States are trying to do a good job and represent their constituents. Yes, they want to get reelected because, if they don't get reelected, they can't do a good job

and represent their constituents, and the process in the legislature is an abstraction. And it is easy to blame an abstraction. It's tougher to blame individuals.

Somehow, maybe, you've got to put a face on that abstraction and I think it can be done in education. You can get people to put… through simulations, to put themselves in the shoes, not only of politicians but in systemic terms. I agree with you : we ought to get… the way to get young kids to understand politics is to get them involved early on through simulations, through analogs, making them realize that, when they engage with their colleagues and try to decide what movie they're going to go to, they're trying to work out disagreements. And that's the beginning of politics. So, I think there are ways to do it.

[Interprétation] Je ne suis pas en désaccord. Je pense que les gens généralisent et voient des politiciens qui sont mauvais ou qui semblent mauvais dans les médias et ils généralisent pour l'ensemble des hommes politiques. Je ne parle pas des députés britanniques, mais je pense qu'il y a beaucoup de politiciens aux États-Unis qui essaient de faire un très bon travail et de bien représenter leurs électeurs. Oui, ils veulent être réélus, c'est sûr, parce qu'ils ne pourront pas continuer de faire leur bon travail, de représenter leurs électeurs. Mais, dans un processus parlementaire, c'est abstrait, et c'est facile de blâmer une abstraction, quelque chose de vague. Il faut mettre un visage sur cette chose abstraite là, et ça, je pense que ça peut être fait en informant les gens, en mettant les gens dans des situations de simulation, pas seulement en les faisant rencontrer des politiciens, mais en leur montrant le système et en les amenant... Je suis d'accord avec vous, il faut que les jeunes comprennent mieux la politique, c'est-à-dire en les faisant participer très jeunes par des simulations, aussi par des collègues. En voyant, avec des collègues, s'ils essaient de décider par exemple ensemble quel film ils vont aller voir, alors là, déjà, ils essaient de faire un compromis, de combler les désaccords. Ça, c'est déjà le début d'un système politique. Alors, je pense qu'il y a des façons de faire des choses. *[Fin de l'interprétation]*

Mme Shah (Prachi) : Prochaine question ?

M. Gillet (Roland) : Roland Gillet, je suis membre de l'Association des anciens parlementaires francophones de Belgique. Pardonnez-moi, mais ma question s'adresse encore aussi à M. Rosenthal. Vous avez tout à l'heure, en parlant des raisons du déclin du parlementarisme, donné une série de raisons et posé la question : Faut-il les éliminer ? Et, entre autres, vous avez dit : Faut-il éliminer le lobbyisme ? Puis ce fut un point d'interrogation. Vous n'y avez pas répondu.

Je pense personnellement que le lobbyisme, comme celui du pétrole, des armes, des entreprises polluantes, c'est la fin du parlementarisme et c'est aussi une atteinte à la paix dans le monde. Alors, ma question est : Faut-il, M. Rosenthal, éliminer totalement le lobbyisme ? Je répondrai oui, mais je vous demanderai comment on peut le faire, chez nous et chez vous.

Mr Rosenthal (Alan): I was being facetious when I said "abolish lobbying" because I believe that it's one way that people and interests are represented and it's one way free speech is expressed. So, I have a very strong belief that lobbying and interest representation and constituents running around State capitols and National Assemblies is very important. That's the way, in the United States, that's

one way people get to express their views. Lobbyists lobby for people with different views and they lobby for corporations and they lobby for... But, in the United States, there are thousands and thousands of groups. I mean, even left-handed checker players have an organization. I mean, every group is represented.

[Interprétation] Ah ! j'exagérais quand j'ai dit : Il faut abolir le lobbyisme, parce que je pense que c'est une façon de représenter les groupes, les intérêts et c'est une façon d'exprimer sa liberté, finalement. Et je crois fermement que le lobbyisme est la représentation des intérêts, des électeurs, des assemblées nationales, et tout ça. C'est très important. Je pense que c'est de cette façon... En fait, aux États-Unis, c'est une façon dont les gens peuvent exprimer leur point de vue. Et les groupes de pression, le lobbyisme, c'est des gens qui ont des points de vue différents. Il y en a pour des sociétés, des groupes, aux États-Unis, des milliers de groupes de pression. Et, même les joueurs d'échecs de gauche ont un groupe de pression. En fait, tous les groupes font du lobbyisme. *[Fin de l'interprétation]*

M. Balthazar (Louis) : Un mot. S'il fallait abolir les lobbys, les premiers à s'en plaindre, ce seraient les gouvernements canadien et québécois qui sont passablement actifs à Washington à cet égard.

Mme Shah (Prachi) : Je suis obligée de faire un petit rappel : il nous reste 15 minutes pour les questions.

Mme Hervieux-Payette (Céline) : Je suis sénateur, Céline Hervieux-Payette, effectivement nommée par arrêté en conseil dans un système parlementaire britannique, qui a aussi la possibilité, étant nommée jusqu'à 75 ans, de voter contre le gouvernement, ce que j'ai fait à quelques reprises d'ailleurs lorsque, effectivement, ça ne représente pas, je pense, les intérêts de ceux que je représente. Et je représente la province de Québec. Ça, c'est juste une petite entrée en matière pour M. Balthazar.

La question est pour M. Rosenthal. On a discuté à l'heure du lunch et avant des contributions électorales et on se demande si une des raisons de la désaffectation de l'électorat américain ne serait pas due au fait qu'on ne peut pas être candidat, si on n'a pas des sommes d'argent considérables. La question des médias joue un rôle important, puisque juste payer une annonce à la télévision coûte énormément cher. Alors, est-ce qu'une meilleure loi sur les dépenses électorales permettrait d'abord aux minorités, aux gens de classe moyenne et aux femmes de pouvoir avoir accès à des postes, à des fonctions politiques, que ce soit au Congrès ou au Sénat américain ? Donc, de l'extérieur, il nous semble que les politiciens passent beaucoup plus de temps à ramasser de l'argent pour gagner leur prochaine élection, en tout cas ce qu'on a vu récemment, qu'à travailler dans leur Parlement.

Alors, la question : Est-ce qu'une réforme dans ce domaine-là augmenterait la confiance du public envers le système parlementaire américain ?

Mr Rosenthal (Alan): Well, we've had reform of campaign finance most recently, with the McCain Bill. I don't think that that's a panacea. I think the problem with politics, the problem is that it's competitive. First of all, we want a competitive political system and when we get it, we don't like it because people try to get elected. Now, maybe you people shouldn't try to get elected. The public would be

happier if nobody tried to get elected, we didn't have campaigns, nobody raised money, and stuff like that. But I think that would be a disaster.

I think we also exaggerate the role that money plays and this is, I think, largely because of the press, but it's also because it's easy to grab onto. Most campaigns in the United States, at the legislative level, don't cost a lot of money. I mean, in most States, the money has to be spent in the competitive districts and usually, in the large States, at the legislative level. At the congressional level, again, the money is spent only... out of 435 House seats, only 40 to 45 are really competitive. That's where the money is spent and it's spent there because it means control of the United States House of Representatives, and nobody knows how much another million dollars is going to buy, or how necessary it is.

I think, after we regulate campaign finance, money is still going to be spent but it's going to be spent in different ways, probably by interest groups. So, I don't know the answer. I think I agree there's a problem. My particular problem with money is the wealthy candidates like my own Senator from New Jersey, John Corzine, who spent $64 million and essentially bought a Senate seat, or the Mayor of New York City, or an increasing number of people who are ante-ing up. Now, the public doesn't care about that because the public's response–and we did some polling on this–is: "Ah! It's their money. They ought to be able to spend it." And the public feels: "If they're spending their own money, they're not in hock to any special interest." And if you've got your own money, you don't have to raise money. So, it doesn't take time. So, maybe we ought to just go to millionaire candidates for Congress and for State Legislatures and, that way, nobody will have to raise money. They'll just use income from the money they have.

[Interprétation] Nous avons eu des réformes au niveau du financement des campagnes électorales récemment avec la loi McCain. Je ne crois pas que ce soit une panacée. Je crois que le problème avec la politique, c'est que c'est dépendant et c'est très compétitif. Nous voulons d'abord un système compétitif, ensuite nous l'avons et nous ne l'aimons pas parce que les gens essaient d'être élus. Peut-être que vous ne devriez pas essayer d'être élu. Peut-être que les gens seraient heureux si personne n'essayait de se faire élire. Il n'y aurait pas de campagne, il n'y aurait pas de levée de fonds. Je crois que ce serait un désastre.

Je pense aussi que nous exagérons beaucoup le rôle joué par l'argent, par les finances, surtout à cause de la presse. C'est parce que c'est facile de parler des finances. La plupart des campagnes aux États-Unis, au niveau législatif, ne coûtent pas tellement d'argent. Dans la plupart des États, l'argent doit être dépensé dans des districts précis et, surtout dans les grands États, au niveau législatif. Au niveau du Congrès, il n'y a que 435 sièges et il y en a seulement quelques-uns qui sont très compétitifs, et c'est là que l'argent est dépensé parce que ça veut dire qu'on contrôle la Chambre des représentants aux États-Unis et personne ne sait combien un autre million de dollars peut acheter. Je pense qu'après avoir régularisé la campagne l'argent sera quand même dépensé, mais d'une façon différente, probablement par des groupes d'intérêts.

Donc, je ne sais pas, je ne connais pas la réponse à cela mais je suis d'accord qu'il y a un problème. Mais mon problème au niveau de l'argent, c'est que

les candidats très riches comme mon propre sénateur Jon Corzine, du New Jersey, qui a dépensé 64 millions de dollars et qui a acheté son siège au Sénat, comme le maire de New York, ou plusieurs autres personnes... Le public s'en fout, de tout cela, parce que la réponse du public, c'est qu'ils disent que c'est leur argent, ils peuvent le dépenser comme ils veulent. Les gens disent : S'ils dépensent leur propre argent, ils ne sont pas à la merci de certains intérêts spécialisés. Alors, s'ils ont de l'argent, ils n'ont pas à faire de levées de fonds; alors, peut-être qu'on serait mieux d'avoir des candidats millionnaires pour le Congrès et pour la Législature. De cette façon, personne ne devra faire de levées de fonds. Ils vont simplement utiliser les intérêts qu'ils touchent sur leur capital. *[Fin de l'interprétation]*

Mme Bourgault (Lise) : Mon nom est Lise Bourgault, et j'ai siégé à la Chambre des communes pendant neuf années. Et je peux vous dire que j'apprécie énormément ce colloque parce que, si on parle du déclin de l'institution, c'est parce qu'il doit y avoir à quelque part un déclin à venir puisque dernièrement les sondages au Québec – et, moi, ça m'a profondément choquée de constater que la population faisait davantage confiance à un vendeur d'automobiles usagées qu'à un politicien. Et ça, c'est grave dans une démocratie. C'est très grave quand on sait les sacrifices que s'imposent les parlementaires dans leur vie quotidienne.

Je pense qu'au niveau de l'éducation, M. Balthazar, vous parliez tantôt que vous enseignez à des universitaires. Mais je pense que dès le départ, à la fin de l'école primaire, il devrait y avoir essentiellement, obligatoirement dans les écoles, dans la cinquième, sixième année, avant le secondaire, des cours pour commencer à apprendre aux jeunes leur histoire et qu'est-ce que c'est que le parlementarisme.

Et, moi, je voudrais vous poser la question suivante. Ce que j'abhorre le plus dans la société dans laquelle nous vivons... Je pense qu'on est une société d'abondance. Je pense qu'il faut convenir qu'avec les événements du 11 septembre et avec les scandales d'Enron, une grosse compagnie comme ça qui a dilapidé carrément l'argent du peuple, il y a une conscience davantage ouverte de la population électorale à l'effet que qu'est-ce qui se passe dans le système... Mais le mot « apolitique », qui n'est même pas dans le dictionnaire, est un mot fréquemment employé. Vous parlez à quelqu'un, il dit : Je m'excuse, madame, je suis complètement apolitique. S'il y a quelqu'un qui n'a jamais entendu ce mot-là, qu'il se lève, ça devient ridicule.

Alors, je pense que je voudrais vous entendre, M. Balthazar, sur... Actuellement, le discours du trône à Ottawa et, je pense, le premier ministre du Québec, les deux paliers de gouvernement sont en train de redéfinir les lois sur l'enregistrement des lobbyistes. Et, ce matin, on parle du déclin, on parle de redonner la place aux parlementaires. Est-ce qu'on parle d'abolir... Je ne dis pas qu'on doit abolir le lobbyisme. Mais est-ce que le lobby devrait d'abord se faire via les parlementaires ? Parce qu'on a carrément « by-passé » – excusez l'expression anglophone – l'élu du peuple au profit des adjoints ou des groupes. La plupart du temps, quand les projets de loi arrivent devant le caucus des députés au parti, c'est déjà arrivé. Alors, le lobbyiste d'aujourd'hui par rapport au déclin dont on parle et à redonner la voix aux élus du peuple, comment vous voyez qu'on peut faire ça au Canada ?

M. Balthazar (Louis): C'est un des avantages du système américain que le lobby s'adresse aux parlementaires, au Congrès. Parce que, justement, les membres du Congrès jouent un rôle dans l'élaboration des lois. Et je reviens à ça; si la discipline de parti n'était pas ce qu'elle est ici, les lobbys s'adresseraient davantage au Parlement. Mais là comment voulez-vous qu'ils s'adressent au Parlement quand on sait que le député n'est que – si vous me permettez moi aussi une expression en anglais – un «rubber-stamp», si on sait d'avance qu'il va voter suivant ce que son parti va lui dire? Alors, on cherche à exercer de l'influence là où ça marche.

Quant à l'éducation du public, moi, il y a une chose que j'entends souvent – on parlait des médias tout à l'heure – qui me blesse profondément, des médias, des journalistes, presque à chaque année on dit, au mois de juin, vers le 15 juin, je ne sais pas trop: Voilà le moment où vous commencez à travailler pour vous; avant ça, jusqu'au 15 juin, vous avez travaillé pour les politiciens. Mais c'est une chose horrible. J'ai entendu des journalistes respectables dire ça.

Donc, s'il y a une chose qu'on pourrait enseigner à nos enfants, c'est que, quand on paie des taxes et des impôts, c'est parce que ça nous donne un système scolaire, parce que ça nous donne des hôpitaux, parce que ça nous donne tout un ensemble de services que nous donnent les gouvernements. Et, ça, on peut sensibiliser les enfants à ça très jeunes. Et là aussi nos journalistes, les représentants des médias ont un rôle à jouer quand ils écrivent. D'écrire des âneries comme celle-là, que mes taxes vont dans les poches des politiciens, c'est une aberration profonde, quels que soient les scandales qu'on ait pu constater ici ou là dans la société.

Et puis, ce que vous avez noté, c'est précisément ce qui me fait espérer, c'est qu'on voit, avec les scandales dont vous avez parlé, d'Enron, etc., les limites de l'entreprise privée et que, l'entreprise privée, elle est aussi, et elle l'est autant sinon plus, le lieu de corruption, de perte d'argent, etc. Et tous les petits épargnants qui voient leur portefeuille baisser à l'heure actuelle, bien, ils ne pourront pas blâmer les gouvernements, pour une fois, de ça.

Mme Shah (Prachi): Je suis désolée, il n'y aura pas de temps pour d'autres questions. Mais j'aimerais remercier tous les participants. Merci.

DÉLÉGUÉS À LA SALLE DU CONSEIL LÉGISLATIF

TROISIÈME PLÉNIÈRE

THIRD PLENARY SESSION

PEUT-ON ET DOIT-ON FAIRE ÉCHEC
À LA LIGNE DE PARTI ET
AUX TENANTS D'UNE SEULE CAUSE, LA LEUR?

COULD OR SHOULD "PARTY LINE" AND
PROPONENTS OF A SINGLE ISSUE
(THEIR OWN), BE KEPT AT BAY?

TROISIÈME PLÉNIÈRE

THIRD PLENARY SESSION

PEUT-ON ET DOIT-ON FAIRE ÉCHEC
À LA LIGNE DE PARTI
ET AUX TENANTS D'UNE SEULE CAUSE, LA LEUR?

COULD OR SHOULD "PARTY LINE" AND
PROPONENTS OF A SINGLE ISSUE
(THEIR OWN), BE KEPT AT BAY?

PRÉSIDENT / CHAIR

Monsieur Steeve Leblanc
Président
Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec
Québec

CONFÉRENCIERS / GUEST SPEAKERS

Monsieur Jacques Brassard
Ancien ministre
Québec

Monsieur Gilles Lesage
Journaliste
Québec

Madame Nathalie Rochefort
Députée à l'Assemblée nationale du Québec
Québec

M. Leblanc (Steeve) : J'inviterais tout le monde à prendre place, on va commencer, s'il vous plaît. Bonjour à tous et bienvenue. Je m'appelle Steeve Leblanc. Je suis président de la Commission-Jeunesse au Parti libéral du Québec et j'agirai à titre de président de la troisième plénière du colloque *Le Parlementarisme au XXIe siècle*, ayant pour thème *Peut-on et doit-on faire échec à la ligne de parti et aux tenants d'une seule cause, la leur?*

Avant de vous présenter les trois conférenciers de ce matin, je vais me permettre de faire un petit commentaire. Je voudrais saluer l'initiative de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec pour l'organisation de ce colloque. En tant que jeune, tout ce qui peut apporter, améliorer, bonifier, revaloriser le rôle d'un député, je pense que, pour la relève, c'est quelque chose de très positif, puis je tiens à féliciter les organisateurs à cet effet-là.

Maintenant, c'est avec plaisir que je vais vous présenter les trois conférenciers de ce matin pour la séance de travail : premièrement, M. Jacques Brassard, à ma droite, ancien député et ministre du gouvernement du Québec; M. Gilles Lesage, à ma gauche, au bout, journaliste parlementaire à Québec; et Mme Nathalie Rochefort, ici, à ma gauche, députée de l'Assemblée nationale du Québec.

Cette plénière aura une durée de 1 h 30 min, et le temps alloué à chaque conférencier sera de 15 minutes chronométrées. J'informerai le conférencier du temps qu'il lui reste, soit à cinq et à deux minutes avant la fin de ces 15 minutes allouées. Je tiens à préciser, comme les présidents, hier, l'ont fait, je vais faire preuve de rigueur dans la gestion du temps. Si le conférencier n'a pas terminé son intervention, je devrai intervenir. Au terme des trois exposés, une période de questions de 45 minutes sera prévue.

Maintenant, je vais vous présenter le premier conférencier, M. Jacques Brassard, ancien député et ministre du gouvernement du Québec, élu député pour la première fois en 1976 et réélu par la suite à toutes les autres élections générales. Durant les 25 années qu'il a passées à l'Assemblée nationale, il a occupé différentes fonctions parlementaires : whip, leader du gouvernement, ministre de plusieurs portefeuilles. Il a quitté la vie politique en janvier dernier. Je cède la parole à M. Brassard.

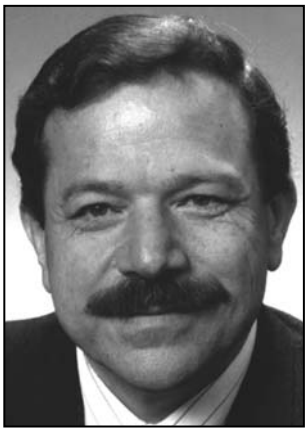

M. Brassard (Jacques) : Merci, M. le Président. Je salue mes collègues, Mme Rochefort et M. Lesage. Je vous dirai d'entrée de jeu que la question posée ce matin m'apparaît un petit peu biaisée parce que « Peut-on et doit-on faire échec à la ligne de parti, aux tenants d'une seule cause, la leur ? », je subodore déjà par cette question qu'on considère la ligne de parti comme une tare du régime, du système et que la cause des partis, j'imagine, c'est à ça qu'on fait référence, bien, c'est loin d'être la cause du peuple.

Comme introduction, j'ai quelques remarques à faire sur les deux expressions qu'on entend souvent et fréquemment quand on traite de cette question-là, c'est l'expression « vote libre » et l'expression « ligne de parti ». Déjà, on constate que ces deux expressions ont des connotations très opposées. « Vote libre » évidemment, ça fait très valorisant, très digne, très honorable. Cette référence à la liberté confère à ce concept ou à cette notion beaucoup de noblesse, de grandeur et de valeur. L'expression « ligne de parti », par contre, a une connotation plutôt péjorative. Ça évoque la contrainte, une discipline rigide, rigoureuse, une conduite imposée de force par les partis, un carcan plus ou moins dégradant, une sorte d'asservissement des élus. À partir de là, évidemment, mon propos va sans doute lancer le débat, on est ici pour ça.

Plaçons d'abord le décor. Il existe chez nous, depuis le milieu du XIXe siècle, ce qu'on appelle la responsabilité ministérielle. C'est au cœur du régime parlementaire de type britannique. Ça a été l'objet d'une longue lutte pendant la première moitié du XIXe siècle, et sa conquête dans les années 1840 a été considérée puis est considérée dans l'histoire comme étant une conquête majeure par rapport à l'implantation et à l'approfondissement de la démocratie chez nous. En gros, la responsabilité ministérielle, évidemment, on pourrait en parler longuement, mais ça signifie que l'Exécutif, c'est-à-dire le Conseil des ministres, c'est-à-dire le gouvernement, doit jouir du soutien de la majorité en Chambre. Si ce soutien fait défaut, l'Exécutif est tenu de démissionner et alors on reconstitue un nouveau Cabinet, un nouveau gouvernement ou alors on décrète un scrutin, des élections. Ça, c'est une pièce majeure de notre système politique. On peut après ça, évidemment – ça, c'est une autre question – faire un débat sur : Est-ce que le régime parlementaire de type britannique est le meilleur choix par rapport à d'autres régimes politiques tout aussi démocratiques comme le régime présidentiel ? Ça, c'est un autre débat. Mais, chez nous, c'est le régime parlementaire de type britannique, et la responsabilité ministérielle est au cœur de ce régime.

Et puis, il y a aussi, comme rouage essentiel de notre système, les partis politiques. Hier, j'ai constaté qu'on avait largement oublié cette réalité politique, les partis politiques. C'est vrai que, dans l'opinion et dans les médias, ça n'a pas une très bonne presse, les partis politiques. Ça n'a pas très bonne réputation de nos jours. C'est considéré un peu comme des terrains de jeu – si vous me permettez l'expression – où peuvent se déployer les ambitions, les basses manœuvres, les

manigances de ceux et de celles qui convoitent le pouvoir. Il y a de la vérité là-dedans. Effectivement, les partis politiques sont des véhicules, des instruments dont la finalité est la conquête du pouvoir et, moi, ça ne m'apparaît pas indigne en soi ni déshonorant; c'est leur fin, aux partis politiques. Ce n'est pas des mouvements ni des associations caritatives, ce sont des outils, des instruments, des regroupements et des véhicules dont la finalité, c'est la conquête du pouvoir. Et puis on s'efforce, une fois le pouvoir conquis, de le conserver, de le garder le plus longtemps possible.

Leur apparition, aux partis politiques, et leur implantation, moi, je considère que ça a nettement amélioré le fonctionnement de notre démocratie. Ça peut être controversé comme affirmation, susciter la controverse, mais, moi, c'est ma conviction. Je considère que l'apparition, l'implantation des partis politiques dans notre société démocratique ont nettement amélioré le fonctionnement de notre démocratie parce que les partis proposent aux citoyens une vision de l'avenir, parce qu'ils véhiculent aussi des orientations dans tous les domaines de la vie en société, des projets également. Ils proposent des programmes ou, ce qu'on appelle aussi à l'occasion, à l'approche d'une élection, des plateformes électorales, ce qui permet, à mon sens, aux citoyens, de faire des choix lors des scrutins. La présence des partis politiques propose des programmes et des projets. Ça facilite les choix des électeurs, et ça, c'est possible, parce que les candidats désormais, de nos jours, enfin presque toujours, sont des porte-couleurs – si vous me permettez l'expression – des partis. Ils se présentent sous la bannière d'un parti. Les candidats indépendants, de nos jours – vous le savez – c'est un phénomène rarissime, ça arrive très peu souvent. La règle générale, c'est que les candidats à une élection se présentent, sont des porte-couleurs, les porte-drapeaux d'un parti politique.

Alors, je pense que c'est important de rappeler cette réalité. La présence des partis et le rôle des partis politiques. Je sais bien que c'est considéré souvent – et c'est peut-être pour ça qu'on ne l'aborde pas très souvent dans ce genre de colloque – une réalité grossière dont il ne faut pas parler. Comme dirait Tartufe : « Couvrez ce sein que je ne saurais voir. » Mais, a-t-on imaginé ce que seraient nos démocraties sans parti. Imaginez un instant, là, qu'il y a un scrutin, il y a une élection – il y en a une qui approche bientôt, dans quelques mois ici, au Québec – il n'y a pas de parti; il y a des candidats, mais il n'y a pas de parti. Moi, je vous avoue qu'on se retrouverait dans une situation passablement confuse. Ce serait la confusion et probablement aussi la cacophonie parce que les partis politiques jouent un rôle aussi de clarification des enjeux, ce qui permet, encore une fois, aux électeurs et aux citoyens de faire des choix.

Il est reconnu de nos jours que les électeurs choisissent d'abord le parti. C'est connu, ça. C'est souffrant et douloureux pour l'ego des élus, j'en conviens, mais c'est ainsi. Je vous donne mon exemple. J'ai été 25 ans député de la même circonscription. Quand j'ai été élu pour la première fois, en 1976, j'étais un inconnu. Dans les dernières années de ma carrière, mes électeurs me connaissaient un peu mieux. Je conviens qu'il y a sans doute un certain nombre qui votaient pour moi probablement. C'est difficile à évaluer, ce n'est pas écrit sur le bulletin de vote, alors on peut s'en glorifier, ça fait plaisir à l'ego. Mais j'ai été élu sous la bannière d'un parti parce que je n'étais pas connu en 1976. J'ai été élu parce que j'étais candidat du Parti québécois dans mon comté. C'est pour ça que j'ai été élu. Et ça,

c'est démontré par bien des sondages. Les électeurs choisissent d'abord le parti, après c'est le chef du parti et, en troisième lieu, c'est le candidat.

Donc, mes électeurs ont choisi le parti. Donc, les électeurs choisissent le parti. Ça signifie deux choses essentielles. Ça signifie que les électeurs choisissent un parti qui leur propose un programme, un programme auquel ils adhèrent. Les élus savent, au moment de leur élection, qu'ils auront à mettre en application ce programme. Exemple. J'ai été élu, encore une fois, je le répète, à six reprises comme candidat d'un parti. C'est à titre de candidat de ce parti que mes concitoyens m'ont élu. Je n'ignorais pas la signification ni le sens d'un tel choix pour moi et pour eux. Eux non plus ne l'ignoraient pas, le sens de ce choix. Si j'étais un élu de ce parti, c'est parce que j'adhérais à la vision de l'avenir et aux engagements et au programme de ce parti, aux orientations de ce parti. Il y a toujours un noyau, ce que j'appelle un noyau de croyance auquel tout membre du parti, forcément, et tout député qui le représente au Parlement doit adhérer. Il y a une couleur idéologique.

C'est pourquoi, une fois le gouvernement issu de la majorité en place, il y a une nécessaire solidarité qui apparaît au Parlement autour du programme législatif du gouvernement. Certains appellent cela ligne de parti ou discipline de parti en lui accolant, comme je l'ai dit au début, un sens péjoratif et en percevant ce comportement comme une sorte de servitude déshonorante, une entrave insupportable à la liberté. Moi, j'appelle ça solidarité, cohésion nécessaire. Et cela ne fait pas des députés un troupeau asservi à l'Exécutif. Il faut, dans une démocratie, une certaine stabilité nécessaire pour gouverner des sociétés complexes aux prises avec des problématiques difficiles, travaillées par des corporatismes puissants. Il faut aussi une certaine prévisibilité dans l'intérêt du gouvernement, bien sûr, mais aussi dans l'intérêt de la population. Un gouvernement qui vit dans l'incertitude perpétuelle concernant le sort réservé à son programme législatif ou concernant sa propre survie comme telle, compte tenu de la responsabilité ministérielle, un tel gouvernement est un gouvernement gravement handicapé, pour ne pas dire paralysé.

Par conséquent, la solidarité partisane ne constitue pas pour moi et à mes yeux une tare ou un vice du régime. Pour moi, c'est plutôt une qualité, une force; c'est un élément essentiel.

J'ajouterais que cette solidarité doit être constamment renouvelée, rebâtie, reforgée, consolidée. Et c'est la preuve que les députés ne sont pas des robots ou des moutons.

Cela se passe au sein d'une instance peu considérée, ignorée par les politologues dans la plupart des cas, et c'est le conseil des députés, c'est l'aile parlementaire; c'est ce qu'on appelle, chez nous, le caucus.

Mes 25 ans de carrière m'ont appris que la solidarité se reconstruit sans cesse à travers les discussions et les débats se déroulant au sein du caucus. J'ai connu plusieurs premiers ministres, cinq au moins, et j'ai constaté que tous les premiers ministres accordaient une importance particulière, privilégiée même, au caucus, aux réunions de l'aile parlementaire. Ils considéraient comme très importantes également les opinions qui se dégageaient à la suite de débats au sein des caucus.

Je conclurais comme ceci : faire ce qu'on appelle le « vote libre », qui est une noble expression pour désigner une procédure selon laquelle les députés seraient appelés à voter en toute liberté, selon leur conscience, encore une autre belle expression qui évoque une conduite intègre, juste et morale, par opposition à un comportement moutonnier, généraliser une telle procédure, c'est faire du Parlement une boîte à surprises législatives et c'est plonger le gouvernement dans l'instabilité et l'inefficacité. Ce n'est pas pour rien que, jusqu'à maintenant, le vote libre, comme on l'appelle, est demeuré un sujet de discussion et n'est jamais devenu une réalité. Merci.

M. Leblanc (Steeve) : Je remercie beaucoup, M. Brassard.

Nous allons maintenant continuer avec notre deuxième conférencier, M. Gilles Lesage, 25 ans comme journaliste parlementaire à la Tribune de la presse, lauréat de trois prix de journalisme, soit les prix Jules-Fournier en 1988, le prix Olivar-Asselin en 1993 et René-Lévesque en 1995. Il est membre du Conseil de presse du Québec, auteur du document de réflexion rédigé spécialement pour ce colloque, *Le parlementarisme au XXIe siècle, Le Parlement de demain, pour quoi faire ?, Les défis et les espoirs du parlementarisme*. Je donne maintenant la parole à M. Lesage.

M. Lesage (Gilles) : Merci, M. le Président. Mesdames, messieurs, bonjour. D'abord, je dois vous dire que je comprends pourquoi M. Rioux a insisté pour faire partie du premier atelier hier. À l'origine, peut-être que je peux rappeler qu'il était censé être sur ce groupe-ci. Je comprends pourquoi il a voulu être premier : pour pouvoir, n'est-ce pas, vous assommer ou dire tout le bien et tout le mal qu'il pensait du Parlement tel qu'il est actuellement. De sorte que lui et les collègues d'hier ont enfoncé un certain nombre de clous, que je ne croyais pas nécessaire de continuer la manœuvre aujourd'hui. Mais, après avoir entendu M. Brassard, je dois dire que, même si les clous ont été enfoncés, bien, je vais à mon tour essayer de les enfoncer encore un peu plus.

Et, comme témoin, j'ai un certain nombre de témoins à charge, si je puis dire, qui sont pour la plupart des anciens parlementaires d'ici et d'ailleurs, de fait – et je pense qu'on le conclut – le nombre de parlementaires qui s'interrogent sur le rôle du politique, surtout au sein du parti. Il y a une vingtaine d'années, par exemple, dans *Le bon plaisir*, un livre et un film de 1983, l'ancienne ministre française, Mme Giroud, dénonçait « la dérive monarchique de la fonction de premier ministre ». C'est un terme qu'on a employé hier beaucoup, que notre ancien président de l'Assemblée, M. Charbonneau, a employé aussi et pour lequel il s'est fait claquer sur les doigts, n'est-ce pas, il y a quelques mois, l'an dernier plutôt.

Ici même, à peu près au même moment, dans *Le pouvoir, Connais pas !*, et dans des entrevues subséquentes, Mme Payette, l'ancienne ministre – Mme Payette, *Le pouvoir? Connais pas !*, elle l'a connu un petit peu, mais enfin, c'est le titre qu'elle avait donné à son livre – a confié que la politique fut pour elle « une grande déception, une désillusion ». Ce qui l'a fait grincer des dents, c'est la règle selon laquelle, en politique, il faut – vous voyez, je garde mon style journalistique – « il faut rester dans le rang », c'est-à-dire respecter la solidarité ministérielle et accepter « une sorte de soumission ». Autre désillusion de Mme Payette, le peu de pouvoir qu'ont les gouvernants. « Le pouvoir est fugitif. On dispose des six mois de la lune de miel, la chance au coureur, pour agir. Durant la dernière année d'un mandat, on ne fait rien afin de ne mécontenter personne en prévision du prochain scrutin. Il faut garder le pouvoir à tout prix. »

Plus près de nous encore, un ancien député et ministre libéral fédéral, M. Jean Lapierre, qui s'est recyclé dans l'information, comme plusieurs de ses collègues d'ailleurs, n'est-ce pas – on décrie beaucoup les médias, mais il y a beaucoup de politiciens, aussitôt qu'ils se font battre puis qu'ils ne font plus de politique, qui viennent gonfler la confrérie avec enthousiasme – confie qu'il préfère travailler comme animateur-commentateur à la télé plutôt qu'en politique. Pourquoi ? Parce que « les politiciens sont tous prisonniers du carcan partisan ».

Une enquête menée en 2000 par l'Association canadienne des ex-parlementaires auprès de 200 anciens parlementaires d'Ottawa le confirme : « Sur

le plan professionnel, la fonction d'élu fédéral comporte son lot de frustrations. Les principaux écueils ont trait, sans y être limités, à la discipline de parti, aux longues sessions, au manque d'indépendance des comités législatifs et au sentiment que les technocrates possèdent trop de pouvoir.»

Un autre témoin: «Les parlementaires ne sont pas dans le coup des vraies décisions.» Qui parle ainsi? Le député libéral fédéral de Mont-Royal, M. Irwin Cotler, qui est un spécialiste des droits humains, qui a fait une longue carrière de droit à McGill. «C'est maintenant l'Exécutif – c'est lui qui parle, qui écrit – c'est maintenant l'Exécutif des ministres, et surtout le cabinet du premier ministre, qui contrôlent tout. On n'avait pas tort de dire que ce sont un peu des monarques élus. – Encore! – C'est comme si c'était un mal nécessaire d'avoir des députés», de dire M. Cotler. Fait rarissime, il ne veut pas être ministre, contrairement au rêve secret de la plupart des députés, fait rarissime, il ne veut pas être ministre, car il pense que c'est en étant libre qu'il peut être le plus efficace: «Je n'ai pas d'aspiration à devenir membre du Cabinet. Je pense que je peux être plus libre comme député que comme membre du Cabinet, parce que, là, il y a plus de contraintes.»

Même un ancien premier ministre fédéral, un autre témoin, ajoute son grain de sel. John Turner a profité l'an dernier d'une cérémonie en son honneur pour déplorer le rôle amoindri des députés contemporains au Parlement. Il rappelle qu'au début de la Confédération les premiers ministres étaient élus par les députés, qui avaient pour tâche de représenter les vues de leurs électeurs. Un reproche à peine voilé de la part de M. Turner mais quand même assez clair, il me semble, quant à la manière dont les élus sont tenus maintenant, en certains cas, de voter, aux Communes, selon le point de vue gouvernemental et non selon leur conscience.

J'en ai d'autres. J'ai le professeur Donald Savoie, que certains d'entre vous ont sûrement déjà lu, qui parle lui aussi de son ami le premier ministre actuel libéral fédéral, M. Chrétien, gouvernant à la façon de Louis XIV.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Lesage (Gilles): Je passe, parce que je pense... Ah! Tiens, un professeur: Jean-Herman Guay, un professeur à l'Université de Sherbrooke, qui dit... C'est un texte sur la démocratie en crise. Il met en cause notre système de gouvernement d'abord: «Une fois élu majoritairement, le gouvernement peut agir comme un monarque – encore! – du moins au sein du système politique. Ses députés sont liés par la discipline de parti, l'une des plus rigides des régimes parlementaires, et la Chambre haute n'a à Ottawa aucune véritable légitimité. Peu de gouvernements occidentaux ont cette liberté. Ils sont le plus souvent placés, au sein même de la mécanique politique, en situation d'équilibre.»

Si c'est ainsi à Ottawa, je pense qu'à Québec on peut dire la même chose, me semble-t-il. La frustration est de mise ici aussi. Un document de réflexion l'établit noir sur blanc. M. Rioux hier a déploré, parmi ses amertumes et ses frustrations, qu'on n'ait pas parlé, ni dans le document de réflexion ni dans les documents de M. Charbonneau, du rapport sur le travail des commissions parlementaires qu'il avait cosigné avec lui, M. Rioux, avec M. Pinard, qui était vice-président à ce moment-là, Mme Gagnon-Tremblay, qui était présidente de la Commission

des affaires sociales, et Sylvain Simard, qui était président de la Commission des finances publiques.

Effectivement, c'est un rapport qui est assez critique, sévère, mais qui, à mon avis, exprime, je pense, ce que bien des députés pensent et n'osent dire tout à fait publiquement. Les députés se sentent sans cesse dominés par les membres du Conseil des ministres et n'ont pas l'impression de remplir adéquatement leur rôle d'élus. Ils ont la pénible impression d'être de simples pions que le gouvernement utilise sans vergogne pour faire avancer un agenda politique sur lequel ils n'ont aucune prise. Là, c'est moi qui parle, ce n'est pas M. Rioux – il est capable, n'est-ce pas, de s'exprimer lui-même – ni le rapport lui-même.

« En toute conscience, les députés se sentent indûment bousculés lorsqu'on leur demande d'adopter un projet de loi – là, c'est tiré du rapport – sans connaître de quelle façon le gouvernement prévoit l'appliquer. » Donc, je me presse à réparer l'oubli que M. Rioux nous reprochait hier et je rappelle qu'il a ajouté que, quant à lui, la démocratie parlementaire était en liberté surveillée et que la discipline de parti était un mal profond, gênant et qui menace la vie parlementaire. « Et le coût pour la liberté, dit-il, est très élevé. » Et il exprimait finalement le goût de pratiquer mieux son noble métier.

De temps à autre donc, un député proteste en vain. Par exemple, un député libéral de Jacques-Cartier à Québec, M. Kelley, et président de la Commission parlementaire de l'administration publique, déplore que les députés croulent sous les rapports de toutes sortes. Il dénonce la foire d'empoigne partisane. Pour lui, les députés devraient laisser la partisanerie au vestiaire à l'occasion des commissions parlementaires – ce qui n'est pas le cas, je pense que ça a été noté hier, et plusieurs autres l'ont noté au fil des ans, en dépit de la réforme de 1985 qui allait très, très loin mais qui a été un échec en très grande partie, me semble-t-il – et s'appliquer à contrôler la façon dont les gestionnaires dépensent les fonds publics.

J'aurais un autre témoin, mais je pense que vous avez eu l'occasion de le lire, et il est capable de s'exprimer lui-même, et fort bien d'ailleurs, le président de ce colloque. C'est M. de Bellefeuille qui a aussi... Lui avec des collègues l'ont dit très clairement et l'ont répété – et un certain nombre encore hier : « Au Québec et même au Canada, en général, les gouvernements créditent une légitimité extraparlementaire qui se surimpose aux institutions démocratiques. L'insertion des sommets dans le processus gouvernemental – on l'a noté hier, les sommets, les colloques, les forums, comme il y en a eu un au début de la semaine ici – opère un détournement de légitimité des choix collectifs, puisqu'on attribue à des porte-parole de groupes d'intérêts – la fameuse société civile, là, qui avait été dénoncée hier, le terme, je veux dire – non élus la responsabilité de définir les orientations de la politique gouvernementale. »

Alors, je n'aurai pas le temps de faire le tour. Bon. Je pense que là-dessus je puis passer rapidement. Là-dessus aussi. Attendez un petit peu parce qu'il ne me reste pas grand temps. Ah ! Une chose que j'ai retenue hier, de M. Balthazar aussi, qui a dit à un moment donné – je pense qu'il y en a quelques-uns qui ont sursauté – que les lobbys, les fameux lobbys qui sont si importants maintenant, ne s'adressent pas aux députés pour une raison bien simple, parce que ce ne sont pas

eux qui ont le pouvoir. Donc, ils s'adressent à ceux qui ont véritablement le pouvoir à cause d'une ligne de parti. Et les lobbys, les fameux lobbys, les grands lobbys : chambres de commerce, syndicats et autres savent très bien que les décisions vont se prendre en haut et que les députés devront suivre en bas. « De Seattle à Québec, de Vancouver à Washington, de Londres à Paris, les pouvoirs et prérogatives des élus du peuple se sont rapetissés comme peau de chagrin. Ce n'est pas vers eux que les inquiets et les laissés-pour-compte se tournent désormais pour tenter de contrer les effets pervers de la mondialisation, de la globalisation. Les réponses partielles, et toujours partielles évidemment, viennent des lobbys, pour les plus forts et les plus riches, des manifestations de plus en plus vives et tonitruantes, pour les plus faibles et les démunis de tous ordres. »

Je pourrais évoquer aussi une autre députée fédérale qui, hier ou avant-hier, dans *La Presse*, parlait des plantes vertes au Parlement, Mme Venne.

Ah ! J'aurais voulu avoir comme témoin aussi un ancien professeur de science politique qui a joué un rôle très important en science politique et qui est maintenant un ministre fédéral fort bien connu, M. Dion, M. Stéphane Dion, qui... Malheureusement, je pense que je ne pourrai pas le citer au complet, mais, dans son esprit – il faut que je retrouve cette note-là absolument – les partis, c'est très important parce que ça permet aux citoyens de faire l'économie de devoir étudier les programmes, les politiques, les bilans et de s'orienter de façon très concrète. Attendez un petit peu. Je pense que dans... Je cherche mon texte, là, mais, en gros, c'est ça. Je pense qu'il exprimait déjà à ce moment-là des idées très précises qu'il a manifestées et qu'il a mises en œuvre par la suite. Il me semble que cette fameuse économie dont il parle relève quant à moi, me semble-t-il, d'un certain cynisme, pour ne pas dire plus.

Un modèle démocratique amélioré ? Je pense que mon temps est écoulé. Oui, je pense qu'il y a un certain nombre de moyens qui devraient être pris. Je vais en énumérer trois très rapidement. Étant donné l'ampleur et l'importance de ses responsabilités – d'autres l'ont invoqué avant moi – ne devrait-il pas, ce fameux monarque élu, être élu au suffrage universel, comme en régime présidentiel, à date fixe et pour une période déterminée ? C'est la seule manière de mettre fin à la – ouvrez les guillemets – « dictature élective » épinglée en 1976 par le lord britannique Hailsham.

Quant aux élus dits « ordinaires », qui sont censés être la majorité, ils devraient se défaire progressivement de l'emprise partisane qui étouffe leur droit de parole, d'initiative et d'action parlementaire. Notamment, ils doivent distinguer la responsabilité ministérielle. La responsabilité ministérielle, je pense, elle est importante, elle est essentielle et elle est contraignante, mais ce n'est pas la même chose que la solidarité partisane; c'est autre chose qui n'exclut pas le vote libre et le droit à la dissidence. La dérive, c'est que la fameuse solidarité ministérielle s'étend à l'ensemble de la députation et c'est là que, me semble-t-il, en bonne partie, le bât blesse.

Je termine... M. le Président, ça va, deux minutes ? Non, fini. Je conclus que la recherche d'une démocratie plus réelle adaptée aux conditions de notre temps

fait ressortir l'urgence d'expérimenter de nouvelles pratiques qui associent les citoyens aux décisions qui les concernent plus directement. Merci.

M. Leblanc (Steeve) : Merci beaucoup, M. Lesage.

Maintenant, je vais vous présenter Mme Nathalie Rochefort. Elle œuvrait depuis plusieurs années dans le milieu communautaire de Montréal avant d'être élue députée de la circonscription électorale de Mercier en avril 2001. Profondément engagée dans les causes sociales, notamment auprès d'organisations et de groupes défavorisés, elle a été porte-parole et déléguée au comité aviseur sur la politique jeunesse du gouvernement du Québec. Je vous la présente donc et je cède la parole à Mme Rochefort.

Mme Rochefort (Nathalie) : Merci, M. Leblanc. M. Lesage, M. Brassard, bonjour, mesdames et messieurs. Comme vous vous en rendez compte, je suis la petite jeune de service. Face à autant d'expérience de vie politique, mon propos va vous paraître probablement utopique, rêveur.

Je vais commencer en vous disant qu'est-ce qui a inspiré ma réflexion, la citation de Montesquieu qu'on retrouve au début du document de réflexion : « Pour faire de grandes choses, il ne faut pas être un grand génie, il ne faut pas être au-dessus des hommes, il faut être avec eux. » Plus encore, cette citation de Montaigne guide ma vie, a marqué mon implication sociale, et cette citation, c'est : « Sur le plus beau trône du monde, on n'est jamais assis que sur son cul. » Ça nous amène à considérer que, peu importe qui nous sommes et le rôle que nous sommes appelés à jouer dans notre société, nous ne sommes tous que des êtres humains, avec des forces et des faiblesses; chose que, malheureusement, comme parlementaires, nous avons tendance à oublier ou à occulter. Donc, ces auteurs du XVIe et XVIIe siècle – quand même pas récents – sont toujours d'actualité. Ils nous rappellent à l'ordre, comme élus.

En ce qui me concerne, pour être en mesure d'élaborer, de voter des lois, des règlements qui correspondent aux besoins, aux aspirations des gens qui nous font confiance, qui prennent de leur temps pour aller voter pour nous, qui nous font confiance pour les servir, les représenter, nous devrions garder en permanence à notre esprit ces citations et nous rappeler qu'ils sont là aussi pour guider nos actions et que les citoyens que nous représentons sont aussi là pour nous épauler.

L'emprise des partis est-elle si lourde ? Mais, d'abord, c'est quoi, un parti ? C'est quoi, un parti politique ? Le Larousse – on va quand même se référer aux classiques, hein ? – définit un parti comme suit : « association de personnes constituée en vue d'une action politique », association de personnes; un « ensemble de personnes ayant des opinions, des aspirations, des affinités communes ». Ce qui m'amène à dire que le parti, c'est le lien direct des citoyens, des militants avec leurs représentants.

Et le programme électoral sur la base duquel se fait élire un député est normalement – je parle bien de normalement – le fruit de la réflexion des débats de milliers de militants de partout, non seulement d'un certain nombre de penseurs, mais des militants. Dans ce sens, les citoyens votent, oui, pour un parti d'abord, votent pour un chef, votent pour un candidat dans leur comté. Mais, s'ils le désirent, ils peuvent voter pour ce qu'ils veulent pour leur futur en s'impliquant, en mettant l'épaule à la roue eux aussi et en exprimant leurs opinions, leurs solutions.

Autre chose qu'on retrouvait dans le document de réflexion, c'est : Est-ce que l'emprise des partis a tué l'initiative ? Jusqu'à un certain point, oui. Mais souvent

ce qui va tuer l'initiative, c'est la peur du jugement, la critique. Pourtant, Dieu sait qu'en politique on est souvent critiqués. S'il y a une chose dont on ne devrait pas avoir peur, c'est bien de la critique. Donc, pour rétablir l'initiative, l'emprise des partis doit être peut-être plus structurée, réglementée, révisée continuellement. Mais le changement ne doit pas se faire nécessairement au niveau des partis individuels, au niveau de notre système de gouvernement, mais l'initiative doit surtout être valorisée par plus de transparence dans nos actions.

Dans quelques semaines, plusieurs d'entre vous allez vivre un choc culturel. Je vous préviens, je publie mon premier rapport annuel. Ça ne s'est jamais fait. Je ne comprends pas pourquoi. Les citoyens ont le droit d'être informés de ce que l'on fait. On travaille énormément comme politiciens et comme élus, et ce n'est pas quelque chose de su.

Et aussi, ce qu'il ne faut pas négliger quand on est en politique ou quand on parle des lignes de parti, quand on parle de lois, quand on parle de règlements, c'est la lourdeur administrative qui est engendrée par toutes ces lois, par tous ces règlements. Un jeune entrepreneur me faisait remarquer très récemment que sa vie actuellement, comme jeune entrepreneur qui a fondé son entreprise il y a moins d'un an, ressemble plus souvent aux *Douze travaux d'Astérix* qu'à un travail constructif. Il passe plus de temps à passer d'un fonctionnaire à l'autre pour se faire redire la même chose ou se faire démentir ce qui vient d'être dit, alors qu'il pourrait travailler à construire notre société.

Venons-en à la fameuse ligne de parti qui intéresse tant de gens. Un parlementaire est élu sur deux bases, en théorie bien sûr : son caractère et ses valeurs personnelles; sur le plan du gouvernement, de son parti. Dû à notre système parlementaire, si on veut atteindre une certaine cohérence, on n'a pas le choix de vivre avec une ligne de parti. Ça n'exclut pas du tout par contre les débats préalables. Au sein du caucus, les débats sont souvent vigoureux. Les opinions diamétralement opposées vont s'émettre, vont se partager, vont se discuter, mais cependant, une fois que la décision est prise, il m'apparaît difficile de faire bande à part. Pas impossible, difficile. La ligne de parti est un des résultats du système et non du parti nécessairement. Dans *La Presse* de lundi dernier, on pouvait lire un article de M. Pratte sur une des conséquences directes de cette discipline de parti, à savoir la langue de bois. M. Pratte et plusieurs autres personnes s'interrogent sur la contribution des médias dans le renforcement de la ligne de parti.

Ce n'est pas facile de parler honnêtement et de donner une vraie réponse lorsque tu sais pertinemment que tes propos vont être comparés à ceux de ton voisin, à ceux de tes collègues et avec les conséquences qui en découlent. Trop souvent, les gens, les élus vont aussi avoir peur des représailles, vont avoir peur d'être exclus du groupe, et cela peut les amener à se taire, à taire leurs opinions, à ne plus être porteurs de la volonté de leurs citoyens qui leur ont fait confiance mais à n'être que les représentants du parti sous la bannière duquel ils se sont fait élire.

Mais, pour moi, d'abord et avant tout, la ligne de parti, c'est une question de confiance et de solidarité envers mes collègues. Aucun d'entre nous ici présents et aucun politicien, aucun humain ne peut prétendre connaître tout sur tous les sujets,

sur tous les dossiers. Voilà pourquoi, pour moi, la confiance dans mes collègues revêt une telle importance. Le caucus, c'est la rencontre de personnes qui font partie d'une même équipe, qui sont capables de se parler franchement et de comprendre le point de vue des autres. Attention ! Comprendre, ça ne veut pas dire qu'on est d'accord à 100 %. D'ailleurs, il n'y a personne qui peut me faire accroire que deux personnes assises à la même table vont être d'accord à 100 % tout le temps. Ce n'est pas vrai. Je ne l'ai jamais vu, je ne pense pas le voir. Mais comprendre, ça veut dire aussi mettre de l'eau dans son vin, ça veut dire négocier.

J'ai été élue à l'Assemblée nationale suite à 15 ans de militantisme politique. Ça fait déjà un an et demi; donc, ça fait plus de 16 ans que je milite au sein de différents partis – fédéral, provincial, municipal – et, tout au long de ces années, et même depuis mon élection, j'ai participé à des dizaines d'élections complémentaires et générales. Une chose qui m'a profondément marquée, c'est d'entendre des gens, des citoyens, des électeurs dire de leur ancien député : Il a essayé de vendre la salade de son gouvernement. Il n'a pas essayé de trouver des solutions à mes problèmes, il a essayé de me vendre son programme électoral. Mais surtout ce qui m'a le plus marqué, c'est : Pourquoi il n'a pas essayé de me dire la vérité, j'aurais peut-être compris; s'il n'était pas capable de m'aider, il avait juste à me le dire.

L'action ponctuelle des individus, des groupes tournés vers eux-mêmes, sans souci de l'intérêt public, je ne suis pas sûre que ça existe vraiment. Parce que c'est vrai qu'il y a des lobbys, c'est vrai qu'il y a des groupes de personnes qui vont voir à pousser certains dossiers dans leur intérêt, mais cet intérêt-là regroupe généralement l'intérêt d'un certain nombre de personnes. D'où la nécessité, pour le politicien, pour l'élu, de toujours garder à l'idée le bien commun et de toujours garder à l'idée la nature humaine, qui implique la nécessité de composer avec l'éducation, les valeurs, la personnalité de chacun. Les références sociales et culturelles sont différentes pour chacun d'entre nous, et nos prises de position, dans un objectif de bien commun, doivent répondre à ces besoins, à ces préoccupations.

Quelles sont les mesures qu'on pourrait prendre pour restaurer l'initiative populaire, pour restaurer la volonté populaire ? On n'a pas à réinventer la roue, là : des mesures simples pour améliorer la réglementation, donner au système plus de transparence, lui accorder des révisions continuelles pour qu'ils restent efficaces dans le temps, moins de structures, plus de bon sens.

Dans un premier temps, les élus devraient faire attention aussi au vocabulaire qu'ils utilisent. Pourquoi le discours d'une personne élue ne peut pas être compris par l'ensemble de la population, seulement par une certaine élite, par un certain nombre de penseurs ? Amener un changement dans notre société est souvent long et demande énormément d'énergie avant qu'une petite avancée se fasse sentir, mais il ne faut pas lâcher prise. Il faut continuer de revendiquer et aller chercher des alliés un par un où ils sont, dans toutes les sphères de notre société.

À titre d'exemple, je vous donnerai l'évolution des droits des femmes. Ça ne s'est pas fait du jour au lendemain. Les groupes de femmes ont été chercher des appuis, des solidarités un peu partout, et la lutte se continue. Il y a encore des améliorations à voir. Mais les élus doivent être parties prenantes à ces changements, ne pas avoir peur de se mouiller, et, une fois qu'ils ont donné leur parole, qu'ils livrent. Ils doivent faire preuve d'intégrité en fonction de leurs valeurs personnelles.

Autrement dit, il faut qu'ils soient aussi capables de se regarder dans le miroir le matin.

Dire et faire, c'est deux choses complètement différentes. Il ne suffit pas d'avoir le discours, de dire aux gens quoi faire, on doit aussi donner l'exemple comme élus. Ça donne quoi d'avoir un ministre de l'Environnement qui refuse d'utiliser, ne serait-ce que de temps à autre, une voiture électrique ou hybride ? Ça donne quoi d'avoir un ministre de la Solidarité sociale qui refuse d'aider une personne démunie à s'en sortir, de l'épauler dans son cheminement ? Il faut aussi donner l'exemple.

La mise en place et la publication d'un code d'éthique et de devoirs simples et compréhensibles pour toute la population me semble aussi une avenue intéressante à explorer. Les trois mots qui nous reviennent et qui devraient être à la base de la vie des politiciens : honnêteté, intégrité, cohérence. Et la cohérence, ça va aussi avec la transparence dans le discours.

En terminant, je vous citerais le slogan qui m'a peut-être le plus marquée dans mon adolescence et ce qui fait que je suis devenue la militante, l'organisatrice communautaire et maintenant la députée engagée que je suis : « Mieux vaut mourir debout que de vivre à genoux. » Mais cela demande une foi inébranlable dans ses convictions, et surtout cela demande l'appui des gens en qui l'on a confiance. Merci.

M. Leblanc (Steeve) : Mme Rochefort, je vous remercie. Je remercie Mme Rochefort, M. Brassard et M. Lesage pour leurs présentations.

PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PÉRIOD

M. Leblanc (Steeve) : On va maintenant passer à la période de questions. Même scénario qu'hier : j'invite tous ceux et celles qui désirent participer à la période de questions à se présenter au micro. Je pense que les gens avaient bien compris. Et puis je vous demanderais cependant – une précision qui a été faite aussi hier – d'être très bref dans le préambule avant votre question pour qu'on puisse passer le plus d'intervenants possible. Donc, la parole est à vous.

Mr Clelland (David): My name is David Clelland. I'm a Labour Member of Parliament with the UK delegation. If we didn't have political parties and party discipline, then we would have to invent them.

I have a question for Mr Lesage. If there were two candidates of independent mind standing for election, and one was supportive of the line taken by his newspaper and one was opposed, which one does he imagine his newspaper would support and how independent would that candidate then be?

Mr Lesage has described Members of Parliament as prisoners of their political party. But is it not better to be a prisoner of a political party that is elected by the people than a prisoner of a news media which is not?

[Interprétation] Je suis David Clelland. Je suis un membre du Labour avec la délégation du Royaume-Uni. Si on n'avait pas de discipline de parti et de ligne de parti, il faudrait les inventer.

J'ai une question pour M. Lesage. S'il y avait deux candidats indépendants, si un appuyait la ligne d'un journal et l'autre non, qui le journal appuierait-il? M. Lesage, vous avez décrit les parlementaires comme des prisonniers d'un parti. Est-ce que ce ne serait pas mieux d'être un prisonnier d'un parti élu qu'un prisonnier d'un média qui n'est pas élu? *[Fin de l'interprétation]*

M. Leblanc (Steeve) : M. Lesage.

M. Lesage (Gilles) : Ah! Il faut que je réponde tout de suite? Oui, c'était à prévoir, hein. D'ailleurs, à écouter hier, je me demandais, à certains moments, si c'était un débat sur le parlementarisme ou un débat sur les médias. C'est un sujet de discussion inépuisable évidemment. D'ailleurs, il y a eu un colloque semblable, il y a quelques années, sur les médias et la politique. Je pense qu'il devrait y en avoir un autre.

La dictature – enfin, j'emploie un grand mot peut-être, entre guillemets – que ce soit celle des médias ou celle des partis, à mon avis, n'est pas plus acceptable l'une que l'autre. Je pense que, en ce qui concerne les partis, le choix est assez limité. Enfin, dans notre régime à nous, celui que nous connaissons le mieux, au Canada, c'est très, très limité. C'est vote uninominal à un tour. Je ne pense pas que ça représente l'ensemble des opinions. En ce qui concerne les médias, heureusement, en dépit de la concentration énorme, ici comme ailleurs, je pense qu'ils sont encore assez nombreux et que les gens qui veulent s'informer concrètement et complètement ont le choix. Bien sûr, il y a beaucoup de frustrations, et ça m'arrive aussi, maintenant que je suis à la retraite, d'écouter et de dire : Ah! J'entends le commentaire d'un tel, mais je ne sais pas qu'est-ce qu'il commente exactement. Mais, heureusement, il y a d'autres sources d'information qui peuvent me donner les compléments dont j'ai besoin, et je pense que, de ce côté-là, nous avons pas mal plus de médias que nous avons de partis où nous exprimer et où nous retrouver et refléter notre opinion et nos aspirations. Mais, pour faire un colloque sur les médias, ça pourrait être un prochain colloque pour l'Amicale. Merci.

M. Gaulin (André) : André Gaulin, ex-député de Taschereau. Je sais gré à Jacques Brassard d'avoir rappelé l'importance des partis. C'est Pierre Bédard qui a fait évoluer le parlementarisme de 1792 ici par la création des partis. Un parti ou une bannière, ce qui est encore mieux, c'est quelque chose d'important, et, il faut le dire, d'ailleurs, très souvent il y a des lois qui ne passeraient pas sans les bannières. Simple exemple, l'équité salariale ne serait pas passée sans une bannière. Alors, je pense qu'on demande beaucoup au Parlement parce que c'est la dernière instance où les choses se règlent dans une société. Mais le Parlement, d'une certaine manière, et les partis politiques et les bannières ont des projets et puis ils en font l'ébauche quand ils sont au pouvoir; ça peut donner même une débauche. On vient au Parlement avec une bannière puis on en sort aussi avec une bannière, on perd avec elle. Mais je pense que c'est le jeu.

Moi, juste en terminant, s'il y a une chose qui m'a frustré au Parlement, ce n'est pas de ne pas avoir pris la liberté de parole que j'avais, c'est d'avoir souvent

été considéré comme un insignifiant par la presse, parce que, si je ne suis pas ministre dans un Parlement, ce que je dis dans des commissions parlementaires, ça ne veut rien dire, on n'en parle pas, on ne m'interroge jamais là-dessus; par exemple, sur la politique de l'enseignement des langues, la libre circulation des cartes d'assurance maladie dans les hôpitaux. Alors, c'étaient des questions qui ne contredisaient pas mon parti, mais qui auraient pu appeler des interviews de journalistes. Je vous remercie.

M. Jolivet (Jean-Pierre) : Jean-Pierre Jolivet, ex-député de Laviolette. Le système actuel dans lequel nous sommes nous amène à des lignes de parti telles qu'on les connaît. La question que j'aurais à poser est la suivante : Comment faudrait-il changer le système parlementaire actuel pour permettre aux députés d'avoir vraiment le droit de parole à l'Assemblée ? Comment le système qui commence à se discuter actuellement, avec le choix du chef élu au suffrage universel plutôt que dans une circonscription, permettrait un système totalement différent du parlementarisme actuel ?

M. Brassard (Jacques) : J'aimerais faire une remarque à propos de ce commentaire de Jean-Pierre. On en parle souvent, et M. Lesage, tantôt, l'a évoquée, la possibilité d'élire le premier ministre au suffrage universel. Là-dessus, je tiens à dire ceci : il y a, pour chaque régime politique, que ce soit un régime présidentiel à l'américaine, régime présidentiel à la française, régime parlementaire de type britannique, une cohérence interne qu'il faut respecter. L'élection d'un premier ministre au suffrage universel dans le cadre d'un régime parlementaire de type britannique, je regrette de le dire, ça ne tient pas debout, ça n'a pas de bon sens !

Prenons l'élection qui s'en vient, là. C'est tout à fait possible, supposons que vous élisez au suffrage universel le premier ministre : c'est, disons, Mario Dumont qui l'emporte. Il est élu au suffrage universel, il devient premier ministre. Mais, en Chambre, on se retrouve avec une majorité libérale ou une majorité du Parti québécois. Comment voulez-vous appliquer le principe de la responsabilité ministérielle dans des conditions comme ça ? Si on veut élire le chef de l'Exécutif au suffrage universel, alors là c'est une autre question. À ce moment-là, il faut changer notre régime. Là, c'est un autre débat aussi. Moi, je trouve bien des vertus à notre régime parlementaire de type britannique, je les exposerai à ce moment-là. Mais là, c'est un autre débat, c'est un débat sur le régime politique. Mais il ne faudrait pas, à vouloir trop chercher des solutions, abâtardir un régime politique, en faire un régime bâtard. C'est ça qui arriverait si on élisait le premier ministre au suffrage universel.

Mme Bourgault (Lise) : En tout cas, ce que j'aime de ce colloque, c'est que la qualité des panélistes n'est pas à discuter. Je vous félicite.

Est-ce qu'il n'y a pas... Le problème ne réside-t-il pas dans la majorité parlementaire ? Moi, je me souviens avoir été élue, nous étions 211 du côté du gouvernement en 1984. Donc, il y a une disproportion à l'intérieur même de l'illustre enceinte de la Chambre des communes, notamment aux périodes de questions, simplement là. Alors là, voilà, 211, moins les secrétaires parlementaires dont j'étais à l'époque, moins les députés du côté du gouvernement. Et, évidemment, l'opposition, même à Québec, partout dans les Parlements provinciaux, c'est l'opposition qui questionne. N'y aurait-il pas là une réflexion à faire sur pourquoi est-ce qu'un

député du côté du gouvernement ne pourrait-il pas questionner en Chambre, avoir une période peut-être pas égale, mais pouvoir être écouté dans l'enceinte sans être perçu par la presse et dans son propre parti comme une ou un rebelle ?

Parce que c'est ça, à chaque fois que vous voyez un député du côté du gouvernement poser une question : Ah ! ce qu'il fait celui-là, là ? Il est en dehors de la *track*. Il y a un problème, là. Moi, je l'ai vécu ; j'ai été obligée de démissionner comme secrétaire parlementaire, vous vous rappelez en 1992, parce que je n'en pouvais plus de cette rigidité qu'on m'imposait. Alors donc, sans vouloir changer toute la bastringue, comme vous dites, là, il n'y aurait pas moyen d'améliorer le système actuel en donnant de la place aux députés du côté du gouvernement, lors des périodes de questions, davantage ?

M. Leblanc (Steeve) : Juste avant de permettre une réponse, j'aimerais premièrement demander à toutes nos personnes présentes ici de bien vouloir garder le silence durant autant les réponses que les questions. Je demanderais aussi à mes conférenciers d'être brefs dans leur réponse pour qu'on puisse passer le plus de participants possible.

M. Brassard (Jacques) : C'est bien. Je veux juste faire une petite remarque à se sujet-là. Ça se fait. Et, si ça ne se fait pas suffisamment, ce n'est pas le régime qui en est responsable.

Ici, à l'Assemblée nationale, quand un député ministériel a une question puis il veut la poser, généralement, là – je vous le dis parce que je l'ai vécu à l'interne – le leader, le whip, bien, il est très content d'avoir un député ministériel qui a une question à poser, puis le président le reconnaît à ce moment-là pour poser la question. Il suffit que les partis ou les ailes parlementaires utilisent davantage ce moyen-là. C'est sûr qu'il n'y aura pas deux ou trois questions par jour, là, mais ça peut fort bien arriver que, s'il y a des questions, ça peut être une par jour venant de... Les présidents ont, je dirais, des normes non écrites à cet égard. Et ça peut aller jusqu'à une question par jour venant des ministériels. Ils peuvent s'en servir.

M. Leblanc (Steeve) : Je demanderais également aux intervenants de s'identifier, qu'on puisse savoir qui pose les questions, s'il vous plaît.

M. Côté (Pierre-F.) : Alors, mon nom est Pierre-F. Côté, ex-Directeur général des élections. J'ai une question à poser concernant le fonctionnement des commissions parlementaires. Quand j'étais en exercice, je pense que j'ai été un des fonctionnaires qui a comparu le plus souvent en commission parlementaire. Or, ce que j'ai constaté, c'est que le jeu, non seulement du parti politique ou de la majorité, mais le jeu partisan jouait très fort quand se tenait une commission parlementaire. À tel point que j'ai assisté à quelques reprises au phénomène suivant où le ministre qui posait les questions, par exemple sur des prévisions, mes prévisions budgétaires ou un projet de loi, disait carrément à un de ses collègues de se taire ; il n'était là que pour faire nombre. Ma question est la suivante : Comment procéder, quoi faire pour améliorer, à tout le moins si ce n'est pas à l'Assemblée nationale même, la responsabilité et l'efficacité de tous les députés, de quelque parti qu'ils soient, en commission parlementaire ?

M. Brassard (Jacques) : Bien, moi, je dois vous dire qu'il y a dans le rapport – on en a parlé tantôt – le rapport dit « Pinard » – on l'appelle le rapport

Pinard, c'est le rapport sur les commissions parlementaires – une proposition avec laquelle j'étais pleinement d'accord. Et je pense qu'il y a un consensus assez large des partis à cet égard et qu'il y aura lieu de la mettre en œuvre dans les mois qui viennent, c'est de faire en sorte que, lorsqu'il y a des audiences publiques en commission et donc que des organismes et des associations, des groupes viennent témoigner en commission sur un projet de loi ou sur une proposition politique, c'est de faire en sorte que les ministres concernés ne soient pas membres de la commission. C'est une proposition majeure du comité Pinard.

Moi, je pense que ce serait une bonne solution parce que, là, à ce moment-là, ce ne serait que les députés des deux, des divers partis qui entendraient les témoins, qui les interrogeraient. Le ministre, évidemment, suivrait le tout et tiendrait compte après des résultats de ces audiences. Je pense qu'il y a là une solution, M. Côté, qui m'apparaît intéressante.

M. Lesage (Gilles) : Est-ce que je peux ajouter qu'il y a quelqu'un ici, je pense, qui pourrait en parler longuement, c'est la réforme de 1984 des commissions parlementaires, par exemple, M. Guay a été associé de très, très près. Je pense que si on réussissait à mettre en œuvre cette fameuse réforme là qui est à peu près un échec disons relatif, ça serait déjà énorme et, avec la suggestion du rapport Pinard, ça serait déjà un autre progrès.

Les solutions sont là. Elles sont là, elles ont été explorées. On en a fait le tour. On les a essayées. On les a triturées. On les a vraiment... par les anciens, par les députés, les ministres qui étaient ici. Mais il faut que les députés eux-mêmes prennent le peu de pouvoir qu'ils ont et qu'ils l'exercent. C'est d'abord l'essentiel des réformes qui peuvent être accomplies.

M. Hardy (Denis) : M. le Président, si vous me permettez, juste avant de poser ma question, pour mémoire, parce que, évidemment, je sais que l'histoire souvent est mise de côté. Mais je voudrais rappeler que, bien avant cette réforme écrite de 1984 alors qu'il n'existait aucun texte, au début des années 1970, la commission qui a travaillé à la réforme de la carte électorale, le gouvernement n'était pas représenté par un ministre à cette commission, c'était un député. Il n'y avait pas de ministre à la commission qui représentait le gouvernement, c'est un député qui agissait comme représentant du gouvernement à cette commission au début des années 1970.

M. Leblanc (Steeve) : Vous pouvez vous identifier, monsieur, s'il vous plaît.

M. Hardy (Denis) : Ah ! Denis Hardy, de l'Amicale des anciens parlementaires. M. Brassard, également, je dois vous dire que je concours entièrement avec votre conception du parlementarisme, sa cohérence, et c'est évident que l'élection du premier ministre au suffrage universel, c'est une absurdité à l'intérieur d'un régime parlementaire. Il faut opter pour l'un ou pour l'autre : régime présidentiel ou régime parlementaire.

Toutefois, M. Brassard, ne croyez-vous pas qu'un assouplissement de la discipline parlementaire ne mènerait pas nécessairement à cette situation catastrophique que vous avez décrite, à une espèce d'anarchie, d'instabilité ? Si, par

exemple, la discipline ou la ligne de parti s'appliquait aux politiques générales du gouvernement, à sa politique budgétaire ou à certaines lois que le gouvernement considérerait comme tellement importantes qu'il pose la question de confiance, on réserverait la ligne de parti pour cela. Et sur beaucoup d'autres lois moins importantes, moins « englobantes », plus sectorielles, plus techniques, on pourrait laisser la liberté, c'est-à-dire qu'on pourrait enlever la discipline de parti. C'est-à-dire qu'en d'autres termes le gouvernement ne serait pas susceptible d'être renversé sur toutes les lois qui pourraient être défaites en Chambre. Une espèce de juste milieu entre l'absence totale de discipline de parti et que la discipline de parti s'applique à toute l'activité parlementaire.

M. Brassard (Jacques) : Moi, M. Hardy, je ne suis pas réfractaire à ce qu'on explore cette piste-là. Il y a... ça pourrait être fructueux. Évidemment, il faudrait essayer de... où se trouve la limite, là, de tout ça, entre ce qui implique la responsabilité ministérielle et ce qui ne l'implique pas. Mais je pense que ça peut quand même se faire.

Mais, là où j'ai un problème – je m'excuse auprès de M. Lesage d'encore parler des médias – mais les médias dramatisent de façon outrancière la dissidence parce que, vous savez, il y en a eu, des dissidences, puis il y en a encore, là. Ce n'est pas, je dirais, codifié. Mais ça s'est exercé dans le passé. Moi, au cours de mes 25 ans, ça m'est arrivé souvent de voir des députés, ministériels surtout, voter contre des projets de loi. Ça m'est arrivé aussi de voir des députés de l'opposition voter contre des résolutions majeures qui récoltaient l'adhésion de leur parti. Rappelez-vous les huit lors de la résolution condamnant le rapatriement unilatéral de la Constitution en 1982; les huit députés libéraux qui ont fait faux bond à M. Ryan – neuf? Michel me fait... Bon, j'en ai oublié un. Mais les neuf, mais ça, c'était une dissidence très grave.

Parce que la dissidence dans les médias est donc surdramatisée et elle est présentée, perçue par l'opinion comme de la chicane, de la zizanie. Bon, le parti est divisé. Il y a des dissensions. Le parti est en train de se défaire. C'est ça qui apparaît dans l'opinion publique. Et on sait que l'électorat, les citoyens, bien, répugnent à aller vers un parti qu'ils jugent divisé. Alors, il faudrait un colloque sur les médias, parce que c'est une question majeure. Parce que la dissidence se pratique, mais elle est... Il faudrait qu'elle cesse d'être surdramatisée par l'ensemble des médias.

M. Lesage (Gilles) : Oui, je voudrais ajouter deux choses très rapides là-dessus, si vous permettez. La dissidence, pourquoi elle est dramatisée? Parce que la ligne de parti est tellement rigide, tellement forte que la moindre dissidence puis la moindre question devient importante. Mais, si ça faisait partie de l'exercice quotidien, habituel du Parlement, ce ne serait pas dramatique à chaque fois. Si, au lieu de dire : Ah ! ça, c'est un vote important, le vote libre, ce devrait être un vote libre tout le temps, sauf exceptions précises : discours inaugural, budget, politiques linguistiques, enfin les choses majeures; mais, à ce moment-là, la dissidence ou les points de vue minoritaires pourraient s'exprimer. Ce qui n'est pas le cas actuellement, d'autant plus avec notre système.

Le deuxième point, sur l'élection du PM au suffrage universel, je voudrais tout simplement dire que, si le système est abâtardi – pour reprendre l'expression de M. Brassard – c'est que les premiers ministres sont devenus des espèces de rois. Donc, au moins, élisons-les et, non, ne retournons pas à Louis XIV.

M. de Bellefeuille (Pierre) : Pierre de Bellefeuille, président du colloque. Je voudrais d'abord signaler à mon ami Brassard que le colloque sur les médias a déjà eu lieu dans cette même pièce il y a quelques années. Peut-être qu'il faudrait répéter l'expérience.

Je voudrais féliciter Mme Rochefort d'avoir imaginé une nouvelle façon de rendre des comptes à ses électeurs en publiant un rapport annuel. Ça me paraît une idée tout à fait valable, qui pourrait peut-être être empruntée par plusieurs de ses collègues.

Et je reviens à M. Brassard, dans la foulée de ce que nous a dit le président de l'Amicale, Me Hardy. M. Brassard semble ériger la stabilité gouvernementale en valeur à peu près absolue. Mais je pense que Denis Hardy a raison de parler de juste milieu. Un gouvernement trop stable, ce n'est pas une situation très démocratique. Il faut une certaine instabilité. Il faut que le gouvernement soit, à l'occasion, menacé d'être renversé. Il faut qu'il soit contesté. C'est comme ça qu'un gouvernement peut s'assurer qu'il conserve l'emprise sur la situation dans laquelle le pays se trouve. La stabilité, il en faut un peu, mais pas trop.

M. Brassard (Jacques) : Mais, juste un commentaire là-dessus, mon cher Pierre, c'est que les gouvernements... Moi, ce que j'ai vécu, j'ai souvent vécu, au cours des années où mon parti était au pouvoir, c'est qu'il est arrivé très souvent... Parce que je faisais référence, dans mon allocution, au caucus, au conseil des députés. Ça joue un rôle-clé. Ce n'est pas assez... Encore une fois, ce n'est pas assez étudié, analysé par les politologues. J'ai souvent vu un gouvernement reculer lorsqu'un caucus, majoritairement ou de façon très consensuelle, s'est opposé à un projet de loi, par exemple, ou à une politique. Ça m'est arrivé souvent de voir ça.

Et, à ce moment-là, le gouvernement, c'est clair, a décidé de ne pas présenter un projet de loi ou, s'il avait été présenté, d'en interrompre le cheminement législatif. Ça aussi, la liberté d'expression et de parole des députés s'exprime très largement à l'intérieur de ces conseils. C'est évident, c'est à huis clos, c'est derrière des portes closes, j'en conviens. Mais la liberté d'expression se manifeste très largement dans ces conseils de députés.

M. Smits (Philippe) : Merci. Bonjour. Philippe Smits, député de Bruxelles, Belgique. Je voulais féliciter certainement M. Brassard. Hier, on m'a enfoncé plein de clous dans le cœur, et je crois que M. Brassard partage entièrement l'avis que je voulais exprimer.

Mon sentiment personnel sur le député lorsqu'il est élu, c'est qu'il a le sentiment de devenir un demi-dieu et qu'il a le sentiment de représenter l'ensemble de ses électeurs. Or, M. Brassard nous a parfaitement bien expliqué que, plus modestement, ce député est un ouvrier de la politique de son parti. Il est le défenseur

des intérêts des électeurs de son territoire et il est aussi souvent le porte-parole des groupes de pression dont il est membre. Il n'est pas plus que ça. Il n'a pas cette capacité tout à coup de devenir le porte-parole de ce que serait l'avenir du pays, et je pense que Mme Rochefort nous a bien expliqué qu'avant tout le député devait être un militant de la cause et non pas cette sorte de demi-dieu qu'on voudrait attribuer souvent au député.

Je voudrais vous dire que, dans mon pays, en tout cas dans ma région, la région de Bruxelles-Capitale dont je suis député, les ministres ne sont plus membres du Parlement. Les ministres n'ont pas le droit de vote et les ministres sont à la disposition du Parlement. Et, comme whip de mon parti, qui est le parti majoritaire à la région, il m'arrive très souvent, souvent disons, parce qu'il faut tout de même être prudent, de monter à la tribune pour critiquer le ministre-président. Et il est vrai que, dans ce que nous appelons les groupes et que vous appelez les caucus, le ministre doit faire passer ses projets, et beaucoup de projets sont effectivement discutés avant, remis en cause et ne passent pas. Et ce qui est important, puisque les ministres ne sont pas membres du Parlement, c'est effectivement qu'ils sont directement dépendants de l'avis des groupes et de l'avis des groupes de la majorité.

Donc, la discussion est permanente au Parlement, et je n'ai pas le sentiment personnellement que l'avis de M. Lesage puisse être suivi, d'autant plus que je crois que le grand drame du XIXe siècle et de la fin du XXe siècle, c'est la dérive totale de la presse. Je lisais ce matin un journal québécois, *Le Devoir*, le premier ministre est en première page. Il est en troisième page, on parle des ministres en deuxième, quatrième, cinquième et sixième pages. Je ne vois pas un avis intéressant de parlementarisme, je ne vois pas une étude d'opinions. Et donc, je crois que le coupable moderne, c'est effectivement la presse. Et donc, ma question s'adresse à M. Lesage : Que comptez-vous faire pour changer la manière dont vous ne faites pas rapport du travail parlementaire ?

Des voix : Ha, ha, ha !

M. Lesage (Gilles) : Un autre colloque. L'an prochain peut-être ou dans deux ans. On fera le procès encore une fois et on pourra inviter aussi les anciens parlementaires, députés et ministres, qui font partie de la confrérie qui, du jour au lendemain, deviennent des vedettes médiatiques après avoir décrié, après en avoir profité, après en avoir usé, abusé, enfin ce qu'on voudra, mais qui deviennent, les uns après les autres, à la radio et à la télé surtout, parce que ce sont des êtres de parole, des rhéteurs, et donc sont habitués à faire de la rhétorique, ils deviennent des vedettes médiatiques et, j'espère qu'eux aussi pourraient nous aider à faire la part des choses. Mais enfin ! Non, je n'ai pas de réponse plus que ça pour l'instant.

M. Brassard (Jacques) : Mais juste une petite remarque en passant. Vous avez remarqué, j'ai passé rapidement en revue les journaux ce matin et je n'ai pas vu une ligne sur le colloque. Ça va dans le même sens. Pas une seule ligne.

Mr Iles (Lawrence): Lawrence Iles, British Labour Party, Heritage Group of Socialist Historians. My question building on the remarks particularly of

Mme Rochefort, but which I thought were excellent, it has taken us to our third workshop to get even a mention of the name of women who form the majority of our electorates in Canada, in the United States and in Britain, but have never had, all last century, a quarter of the legislatures nationally, to even get one of our speakers to mention women as a factor.

My question is this. Can all three panelists give–I know it's a very brief topic–their serious response? They've made, all of them, very convincing cases for the importance of political parties. They're here to stay whether we like them or not. But none of the speakers, with the possible exception of Mme Rochefort, have said whether or not there should be more accountability for political parties. If we have them, they should run their affairs more democratically and openly, and I think government regulation is involved.

How much do people think that reforms of other less complacent countries like New Zealand, with its proportional representation change, like Germany, with its banning of MPs having any other jobs than just being MPs, so that they can't be business consultants and so on, or indeed other countries that actually, like Australia, have compulsory voting, and this is a British Labour Party Fabian Society *Votes for All* pamphlet, which was launched in 2000, seriously arguing in the presence of two government ministers–I was there–for compulsory voting in Britain. How much do they think these reforms of state financing of political parties, compulsory voting Australian style, proportional representation, would remedy Mme Rochefort's complaint that the political parties are not doing enough to promote socially poor voters coming to the vote, to promote women in government and so on. Can we have some serious answers rather than the kind of depressing stuff we had last evening, last afternoon from the academic emeriti who considered all these ideas to be impractical? They're not. Their time has come.

[Interprétation] Lawrence Iles, Groupe Héritage, groupe des éditoriaux. Ma question à partir des remarques de Mme Rochefort, qui étaient excellentes. C'est d'abord un troisième atelier, et simplement mentionner les femmes qui forment la majorité des gens élus au Canada et aux États-Unis. On n'a pas le quart des assemblées aujourd'hui qui notent les femmes, la présence des femmes.

Ma question est la suivante : Est-ce que les trois panélistes peuvent faire un bref commentaire ? Est-ce qu'il y a des cas sur l'importance des partis politiques ? Est-ce que c'est là ? Est-ce qu'on veut qu'ils restent partis ou pas ? Personne à l'exception de Mme Rochefort n'a dit s'il devrait y avoir plus d'imputabilité de la part des partis politiques. Si on les a, alors il faudrait qu'ils soient responsables et le fassent de façon ouverte. Et je pense qu'il faudrait faire des règlements gouvernementaux. Comment est-ce que les gens pensent que les réformes dans des pays moins... comme la Nouvelle-Zélande, avec son changement dans la représentation proportionnelle, l'Allemagne, avec les députés qui ont toutes sortes d'autres... ils ne peuvent être des consultants, etc., ou d'autres pays, comme en Australie où ils ont une obligation de vote de la part de la population, des brochures *Vote pour tous* qui ont été lancées. Et deux ministres étaient là et moi... Et comment est-ce qu'ils pensent que ces réformes pourraient, comme le vote obligatoire, la représentation proportionnelle, tout ça, résoudre la situation selon laquelle les partis politiques ne tiennent pas compte de la population, ne font pas assez pour la participation

populaire, au lieu d'avoir des choses déprimantes qu'on a là ? Alors, est-ce qu'on ne pourrait pas considérer toutes les idées qu'il y a ailleurs et les appliquer ici ? Est-ce que ce n'est pas le temps d'agir ? *[Fin de l'interprétation]*

M. Leblanc (Steeve) : Je ne sais pas qui veut répondre.

Mme Rochefort (Nathalie) : Je vais y aller.

M. Leblanc (Steeve) : Mme Rochefort.

Mme Rochefort (Nathalie) : Oui. En ce qui me concerne, je le dis, persiste et signe, un parti politique appartient à ses militants. Les militants, c'est qui ? Ce sont des citoyens qui viennent de toutes les régions, qui viennent de partout, de toutes les classes socioéconomiques et qui ont le pouvoir de se faire entendre. C'est aussi aux militants d'aller au micro, c'est aux militants de revendiquer et de faire les modifications qui s'imposent, c'est aussi leur responsabilité.

Dans un deuxième temps, on a une vaste consultation sur la réforme de nos institutions démocratiques qui s'en vient, au niveau du Québec, et c'est vers ça qu'on s'en va. On va écouter les gens qui veulent dire... qui ont des opinions, qui ont des solutions de toutes tendances, pour en venir à un certain consensus et surtout, comme on le lisait à un moment donné, voir de quelle façon ça va être intégré dans les programmes électoraux des différents partis.

M. Brassard (Jacques) : Juste un mot sur les partis. Si les partis... D'abord, les partis politiques au Québec, je pense, convenons-en, là, ont une vie très publique. C'est très ouvert. Et, si les partis politiques ne tiennent pas compte des aspirations de la population ou donnent des réponses qui, aux vues de la population, ne répondent pas, ne conviennent pas à leurs besoins, ils ne sont pas élus, tout simplement. Ils ne sont pas choisis ou ils se retrouvent dans l'opposition. La démocratie joue, tout simplement.

M. Lesage (Gilles) : Moi, j'ajouterais que je suis convaincu que les partis sont importants, mais, à cause de notre régime, c'est deux, trois ou quatre. Mais, quand c'est trois ou quatre, c'est toujours une période de transition ou de réalignement. En fait, le système est fait pour deux partis et une certaine alternance. Donc, il y a toute une série d'opinions, de courants différents, minoritaires, qui n'ont pas la chance de s'exprimer, et il me semble que, s'il y avait une forme de représentation proportionnelle... Je ne dis pas intégrale, je pense que c'est à peu près impossible, mais une certaine forme de représentation proportionnelle...

Et d'ailleurs, je suis heureux de voir que les trois partis sont d'accord maintenant. Même les libéraux récemment, à Trois-Rivières, ont adopté quelque chose en ce sens-là. Ça a fait l'objet d'un petit paragraphe dans les médias. Ils auraient dû en parler plus évidemment, mais je pense que déjà il y aurait une amélioration considérable parce que, s'il y avait une forme de représentation proportionnelle, les courants minoritaires pourraient s'exprimer d'une certaine façon et peut-être que l'Assemblée serait plus représentative. Mais les partis évidemment sont essentiels et ils doivent demeurer.

M. Knoops (Étienne) : Étienne Knoops. Je suis ancien député fédéral et ancien ministre de Belgique, et je voudrais féliciter tous les orateurs dont la contribution m'a paru intéressante, même si je ne partage pas beaucoup les idées de M. Lesage. Mais enfin, comme, moi, je ne dois plus être réélu, je peux m'attaquer à un journaliste, ce qui est très dangereux, MM. les parlementaires.

Des voix : Ha, ha, ha !

M. Knoops (Étienne) : En fait, le problème que nous discutons aujourd'hui est vieux comme le monde, et je vais vous citer... Parce que vous avez fait d'excellentes citations, M. Lesage, souvent d'anciens politiques, d'ailleurs. Parce qu'il y en a, dès qu'ils sont partis, ils commencent à cracher dans la soupe. Je ne crois pas que c'est la meilleure formule. Mais deux citations anciennes d'un premier ministre anglais, et aussi d'un premier ministre français, M. Herriot. Le président Herriot disait : « Un bon discours a parfois changé mon opinion, jamais mon vote. » Et Gladstone disait au Parlement : « Je vais voter avec mon parti, comme un gentleman, et pas selon ma conscience, comme un voyou. » C'est un humoriste également.

Bon. C'est pour dire que la ligne... Il n'y a pas de démocratie, parlementaire ou autre... Bien, pour moi, il n'y a pas de démocratie sans Parlement et il n'y a pas de démocratie parlementaire sans partis. Ceci dit, qu'il y ait des excès dans les partis, j'en suis aussi conscient, mais je voudrais poser deux questions.

D'abord, moi, j'ai toujours participé à des partis pluralistes dans lesquels, pour les questions d'éthique : avortement, aujourd'hui euthanasie, etc., il y avait – c'est dans la charte du parti – la liberté de conscience. Je me demande si tous les partis ne devraient pas s'en inspirer. Et, deuxièmement, par contre, les caucus – je suis d'accord avec vous, M. Brassard – les caucus, c'est extrêmement intéressant. Je constate qu'ils deviennent, en tout cas chez nous, en Belgique, de moins en moins nombreux et avec de moins en moins de parlementaires, parce qu'on a peur de la presse, et un parti qui a l'air divisé ou qui est divisé perd les élections suivantes. Et donc, on ne veut pas que des opinions qu'on mûrit, dont on n'est pas certain des idées – tout le monde a quantité d'idées – on ne veut pas qu'elles soient le lendemain dans le journal, et donc on ne les donne qu'à quelques personnes. Alors là, je ne sais pas si ça se passe aussi comme cela au Québec, et, sinon, comment parvenez-vous, vous, à garder le secret de vos caucus ? Là, ça intéresserait très fort mon président de parti.

M. Brassard (Jacques) : La réponse, c'est : on n'y parvient pas.

Des voix : Ha, ha, ha !

M. Brassard (Jacques) : Pas toujours, en tout cas. Il y a des fuites, c'est évident. Mais parfois, j'ai connu des périodes où il y avait plus de fuites en provenance de l'Exécutif qu'en provenance des caucus. Les caucus étaient généralement plus étanches que les conseils des ministres, règle générale, alors.

Deuxièmement, moi, je suis d'accord avec vous, sur des questions qui touchent, je dirais, l'éthique, c'est évident que ça devient des problèmes de conscience, des cas de conscience. C'est évident qu'à ce moment-là, ce qu'on appelle le votre libre devrait être mis en œuvre au gouvernement fédéral – parce que ça relève

du gouvernement fédéral, chez nous, la question de la peine de mort, la question de l'avortement, ce genre de questions là. Il y a eu de nombreux votes libres au Parlement fédéral sur ces deux questions-là, par exemple.

M. Leblanc (Steeve) : Oui, madame, et ça va être notre dernière question pour la période de questions.

Mme McLane-Iles (Betty) : D'accord. Je m'appelle Betty McLane-Iles. Je viens des États-Unis. Je m'intéresse particulièrement à la réponse de Mme Rochefort. Vous avez souligné les valeurs de la franchise, l'intégrité, l'honnêteté, et j'ai beaucoup aimé votre citation : « Mieux mourir debout que de vivre à genoux. »

Alors, je voudrais vous demander : Que pensez-vous de l'abstention des sénateurs hier pendant le débat au Sénat américain ? Le grand sénateur distingué Byrd de la Virginie était là, tout seul, et il s'adressait à ses collègues. Il disait : Mes collègues, où êtes-vous ? Pourquoi n'assistez-vous pas à ce débat ? Vous abandonnez le peuple américain.

Alors, moi, je suis parmi énormément, énormément d'Américains qui se sentent abandonnés par leurs représentants, leurs sénateurs qui n'essaient pas vraiment de représenter le point de vue de ceux qui s'opposent à cette politique américaine qui vient d'être approuvée et acceptée.

Mme Rochefort (Nathalie) : Honnêtement, je n'ai pas suivi ce qui s'est passé hier au Sénat américain. Je n'en ai lu que ce qui en a été rapporté dans les médias. Ce que je dirais, par contre, c'est que notre devoir d'élus, peu importe le Parlement où nous sommes, c'est d'être présents ou, au moins, de s'assurer que l'opinion des citoyens qui nous ont élus est représentée au Parlement où nous sommes supposés être.

M. Leblanc (Steeve) : Oui, bien, il y a un monsieur qui me fait signe qu'il avait une courte question. Donc, je vais permettre à monsieur de poser sa question.

M. Humblet (Antoine) : Oui, c'est une courte question, c'est en complément. Antoine Humblet. Ancien parlementaire, ancien ministre belge, notamment de l'Éducation nationale, à l'occasion de quelle fonction j'ai eu beaucoup de contacts avec le Québec, et j'étais l'ami du ministre qui était là hier, François Cloutier.

Je voudrais compléter ce qu'a dit mon ami Knoops en ce qui concerne la liberté de vote. Il a fait allusion, avec raison, au fait que nous appliquons toujours la liberté de conscience lorsqu'on débat un problème éthique, et, à ce moment-là, la liberté de vote s'adresse au parlementaire qui, en sa conscience, dit : Moi, je vote pour ou je vote contre. Il n'y a pas de problème chez nous, me semble-t-il, à ce sujet-là, même lorsqu'un parti est fort engagé dans le gouvernement, ce qui a été le cas l'année dernière pour le MR auquel nous appartenons, qui faisait partie du gouvernement. Le projet de loi sur l'euthanasie a été déposé notamment par un de nos collègues, un de nos amis au Sénat qui en faisait un peu son cheval de bataille, et puis à la fois le vice-premier ministre et le président du parti, en réunion de parti, ont clairement dit : Là, vous êtes libres, et c'est la règle.

Mais je voudrais compléter en exposant que le gouvernement peut accepter des votes contraires sans le mettre en péril lorsqu'il a – et c'est souvent le cas –

déclaré qu'il n'en faisait pas une affaire de gouvernement. Ça s'appelle... Chez nous, lorsqu'il y a un débat serré, le premier ministre vient à la tribune et il dit : Je pose la question de confiance. Ça veut dire : Si vous ne me suivez pas, vous devez voter une motion de méfiance, qui est une procédure absolument classique et par laquelle on termine souvent de grands débats... non, pas de grands débats, des débats partiels. Chacun s'exprime, et là, même un membre de la majorité peut donner une opinion qu'il assume, il doit l'assumer. Il faut qu'il en ait une d'abord, hein, et puis il faut qu'il l'assume et, à ce moment-là, le gouvernement demande à sa majorité de déposer une motion de confiance. Le Parlement fait confiance au gouvernement et passe à l'ordre du jour, et alors peuvent voter la motion de confiance des personnes qui sont en désaccord sur un point particulier. Voyez-vous ? C'est une bonne procédure.

Alors, je ferai une remarque. Ce n'est pas un reproche. En entendant les exposés, en disant : Est-ce qu'on ne ferait pas ceci, est-ce qu'on ne ferait pas ça, on ignore que ce qu'on vient de suggérer se fait ailleurs. Mais, malheureusement, vous vous référez au Parlement anglais, éventuellement au Sénat américain, mais un petit pays comme le nôtre ne peut pas être présenté comme un modèle. Nous n'avons pas la prétention d'être des modèles, mais il y a beaucoup de choses, dont vous vous êtes demandé si elles n'étaient pas bonnes, si on ne devrait pas les mettre en vigueur, que nous appliquons déjà. Merci.

M. Leblanc (Steeve) : Bon, bien, ça met fin à notre période de questions. Je voudrais remercier tous les participants d'avoir participé à cette plénière aujourd'hui ainsi que les conférenciers. Merci.

QUATRIÈME PLÉNIÈRE
FOURTH PLENARY SESSION

FAUT-IL LIMITER LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE?

SHOULD MINISTERIAL RESPONSIBILITY BE LIMITED?

QUATRIÈME PLÉNIÈRE

FOURTH PLENARY SESSION

FAUT-IL LIMITER LA RESPONSABILITÉ MINISTÉRIELLE?

SHOULD MINISTERIAL RESPONSIBILITY BE LIMITED?

PRÉSIDENT / CHAIR

Monsieur Nicolas Asselin
Président
Association parlementaire des étudiants du Québec
Québec

CONFÉRENCIERS / GUEST SPEAKERS

Monsieur Jean Garon
Ancien ministre
Maire de la ville de Lévis
Québec

Monsieur Victor C. Goldbloom
Ancien ministre
Québec

Monsieur Jean-Claude Rivest
Sénateur
Canada

M. Asselin (Nicolas) : Bonjour à tous et bienvenue. Je m'appelle Nicolas Asselin, président de l'Assemblée parlementaire des étudiants du Québec. J'agirai à titre de président de la quatrième plénière du colloque *Le parlementarisme au XXIe siècle*, ayant comme thème *Faut-il limiter la responsabilité ministérielle ?*

C'est donc avec plaisir que je vous présente les trois conférenciers pour cette séance de travail : à ma droite, M. Jean Garon, maire de Lévis et ancien ministre du gouvernement du Québec ; à ma gauche, M. Victor C. Goldbloom, ancien ministre du gouvernement du Québec ; et, à mon extrême gauche, M. Jean-Claude Rivest, sénateur au Parlement du Canada.

Cette plénière aura une durée de 1 h 30 min. Le temps alloué à chacun des conférenciers est de 15 minutes chronométrées. Et je tiens à maintenir le 15 minutes, s'il vous plaît. J'informerai le conférencier, justement, du temps qu'il lui reste, soit à cinq et à deux minutes avant la fin des 15 minutes qui lui sont allouées. Je tiens aussi à préciser que je ferai preuve de rigueur dans la gestion du temps de parole alloué. Si le conférencier n'a pas terminé son exposé dans le temps requis, je devrai intervenir. Au terme de ces trois exposés, une période de questions de 45 minutes est prévue.

J'aimerais donc vous présenter le premier conférencier, M. Jean Garon. Avocat et enseignant, il a été député du Parti québécois dans la circonscription de Lévis pendant 22 ans. Au cours de cette période, il assuma plusieurs responsabilités, dont celles de ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et de ministre de l'Éducation. Il fut élu maire de la ville de Lévis, située sur la rive sud de Québec, en novembre 1998, poste qu'il occupe toujours. Et je me permets de rajouter que peut-être, dans le futur, il sera sénateur au supposé nouveau Sénat québécois.

M. Garon (Jean) : Ne partez pas de rumeurs.

Des voix : Ha, ha, ha !

M. Garon (Jean) : Ça va ?

M. Asselin (Nicolas) : Oui, ça va. Allez-y.

M. Garon (Jean) : Alors donc, M. le Président, M. Goldbloom, M. le Sénateur Rivest, mesdames, messieurs, c'est pour moi un plaisir et un honneur de me retrouver en ces lieux où, pendant 22 ans, j'ai subi et fait subir aux autres les règles régissant l'exercice de la responsabilité et surtout de l'imputabilité ministérielles. C'est pourquoi j'ai intitulé mon texte *De la nécessité de recentrer les responsabilités et l'imputabilité ministérielles sur la règle de droit, fondement de notre système démocratique*.

Personnellement, j'ai toujours été à l'aise avec ces règles et je n'ai jamais ressenti le besoin de limiter ou de modifier en profondeur leur champ d'application. Bien au contraire, il faut les renforcer, à mon avis. C'est que, à mon sens, la responsabilité et l'imputabilité ministérielles doivent être au cœur même de notre système démocratique. Dans ce système, il n'y a pas d'imputabilité sans responsabilité ; il n'y a pas de responsabilité non plus sans mandat ; et il n'y a pas de mandat fondateur ou créateur de devoir et de responsabilité autre que celui que le peuple confère à l'issue du processus électoral. C'est notre règle de droit fondamentale dans notre système. Je considère qu'elle est aujourd'hui constamment écorchée et que des interférences trop nombreuses viennent perturber la chaîne démocratique de responsabilité et d'imputabilité qui va de l'octroi du mandat électoral à la reddition de comptes par l'élu.

Faut-il limiter la responsabilité et l'imputabilité ministérielles ? Je suis d'avis qu'il faut, d'abord et avant tout, les recentrer sur la règle de droit et, à la lumière de ce grand principe, réaffirmer clairement qui est responsable de quoi, ce qui est de plus en plus difficile à déterminer de nos jours, l'imputabilité au jour le jour des hommes et femmes politiques.

Mais, tout d'abord, j'aimerais vous parler d'autres formes de responsabilité et de respect et d'imputabilité, non institutionnelles celles-là et non régies par des règles de droit mais très réelles et qui façonnent tout aussi puissamment notre vie démocratique. C'est d'abord l'imputabilité devant son miroir le matin quand on se fait la barbe, pour un homme, sans laquelle il n'est pas possible de durer en politique. Est-ce qu'on est fier ou on a honte de ce que l'on est ?

Il y a l'imputabilité devant ses pairs, une sorte de code d'éthique non écrit propre aux parlementaires et qui transcende les lignes de parti. Son principe moteur est le respect de la parole donnée, et sa sanction, la perte de crédibilité. Si plus personne ne croyait personne à l'Assemblée nationale, notre système démocratique aurait un sérieux problème et aussi... Parce qu'on peut penser les

choses différemment mais être aussi sincères l'un que l'autre, même si on pense le contraire l'un de l'autre.

Il y a aussi l'imputabilité devant la presse, essentielle lorsqu'elle permet à l'imputabilité institutionnelle de s'exercer, comme dans le cas récent des contrats de commandite, mais qui peut être un véritable détournement de la démocratie lorsqu'elle révèle, juge et condamne tout en même temps ou qu'elle s'emballe sur des peccadilles et ou même des faussetés.

Il y a enfin l'imputabilité devant l'opinion publique, proche de la précédente, mais distincte parce que j'ai souvent vu la presse condamner quelqu'un et le peuple en juger autrement.

C'est là une description sommaire de la sphère des responsabilités et des imputabilités concrètes au jour le jour dans laquelle s'exerce le merveilleux mais dangereux métier d'homme ou de femme politique.

J'en reviens à mon propos principal, qui est la limitation occulte de la responsabilité et, partant, de l'imputabilité ministérielles à laquelle nous assistons depuis plusieurs années. Je ne parle pas ici d'une limitation qui verrait passer le poids de cette responsabilité et de cette imputabilité d'un ministre au sous-ministre ou au président d'organisme, transfert auquel personnellement je ne crois pas beaucoup mais qui s'exerce quand même dans le cadre de la règle de droit. Il s'agit plutôt d'une limitation plus subtile qui fait glisser en douce, sans véritable débat et sans que personne ne s'alarme, la responsabilité de l'élu vers des personnes ou institutions sans mandat ou dont le mandat est, j'oserais dire, de « second rang ». La chaîne qui va du monde électoral à la reddition de comptes par l'élu est alors brisée, et notre système de responsabilité et d'imputabilité basé sur la règle de droit ne fonctionne plus.

Un bel exemple : la société civile, une forme de limitation de l'imputabilité ministérielle. Permettez-moi d'illustrer ce propos. Prenons la société civile, une réalité relativement nouvelle dans notre système démocratique qui, de floue qu'elle était il y a quelques années, se codifie et s'institutionnalise de plus en plus. Pour avoir convoqué, pendant mon mandat de ministre de l'Agriculture, 19 des 40 conférences socioéconomiques tenues sous M. René Lévesque et avoir initié les États généraux de l'Éducation, je suis un tenant de ces appels à des concertations et à l'engagement des partenaires dans les actions concrètes. Mais cela peut ou doit se faire en respectant la règle de la responsabilité et de l'imputabilité ministérielles.

Ce respect est assez facile à obtenir dans le cadre de conférences sectorielles dont le ministre peut ressortir fort de mandats précis, donc d'une responsabilité et d'une imputabilité accrues, parce qu'il a pris des engagements au nom de son gouvernement, mais je m'interroge sur les risques d'une certaine dilution de la responsabilité et de l'imputabilité ministérielles lorsque de grandes assises regroupant des personnes qui n'ont pas le mandat de parler au nom de tout le monde prétendent tracer les orientations qui normalement devraient être prises lors de campagnes électorales, d'engagements devant le peuple. Peut-être est-ce vers là que nous devons aller, mais nous ne pourrons pas faire l'économie d'un débat là-dessus, et nous avons à adapter nos institutions à cette nouvelle réalité si elles doivent devenir effectives.

Le principe demeure le même : il faut situer l'exercice de la démocratie dans les limites de la règle de droit, sans quoi il ne sera pas possible de savoir qui est responsable de quoi, donc imputable de quoi, hors du périmètre comptable et de la règle de la responsabilité et de l'imputabilité. Je perçois des situations où des ministres diluent eux-mêmes leur responsabilité et leur imputabilité, les étendent à des actions qui ne relèvent pas d'eux ou encore, ce qui est pire, se situent carrément en dehors de la règle de droit, donc corrompent eux-mêmes leur mandat, leur responsabilité et leur imputabilité.

Beaucoup de choses ont déjà été dites et écrites sur le recours à différentes stratégies visant à sortir des fonds publics importants du périmètre comptable de l'État, donc du pouvoir de contrôle du Parlement et, par conséquent, de la responsabilité et de l'imputabilité ministérielles. À mon avis, les députés ne devraient pas permettre cela, d'aucune façon. Les diverses fondations, fonds ou sociétés pour gérer des fonds, des bourses, des subventions de recherche, des plans de diversification, etc., en sont autant d'exemples. Le responsable ultime de l'utilisation des fonds publics prélevés dans les poches des contribuables est l'élu. C'est le « pas de taxation sans représentation ». Ça s'applique là-dedans aussi, ça ; ça a été le fondement de la liberté. Autrement, n'importe qui peut taxer, puis les gens qui doivent les représenter n'ont rien à dire.

Que reste-t-il de cette imputabilité lorsque les ministres – c'est souvent aussi le député – se contentent de voir passer le train sans rien faire et que des fonds publics importants sont affectés dans leur région sans qu'ils aient eu un mot à dire mais qu'ils courent, par exemple, après par la suite, à la recherche de la paternité de la subvention ? Trop souvent les ministres veulent le crédit des gestes mais sans en avoir eu la responsabilité. Cela, selon moi, est une puissante cause du cynisme du peuple à l'endroit de la classe politique. Prenons un autre exemple d'une situation où il faudrait mettre de l'ordre dans le qui fait quoi avant de vouloir délimiter les responsabilités et l'imputabilité ministérielles. Les municipalités peuvent adopter des règlements de contrôle intérimaire en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Est-ce au ministre responsable de la loi ou au tribunal à décider si ce règlement est légal ? Le ministre le fait parce qu'il s'est fait donner ce pouvoir dans sa loi mais sans lien avec un des principes fondamentaux de notre règle de droit, c'est-à-dire la nécessaire distance entre l'exécutif et le judiciaire. Parce que, là, à ce moment-là, à mon avis, le ministre s'arroge un pouvoir judiciaire. Même si la loi en parle, à mon avis, ce n'est pas à lui à trancher, c'est aux tribunaux à trancher.

Sa responsabilité et, partant, son imputabilité s'exercent-elles dans le cadre de la règle de droit ? C'est toujours la même question, et elle est fondamentale. Quand je suis arrivé au ministère de l'Agriculture en 1976, la gestion des fumiers par les responsables de l'Environnement se faisait par directives et, qui plus est, par directives secrètes auxquelles les citoyens touchés n'avaient pas accès. Ils ne savaient pas à quoi ils devaient se conformer, les directives étaient confidentielles. Les fonctionnaires allaient les appliquer à des gens qui ne les voyaient pas. J'ai trouvé ça totalement anormal. Et c'est pour ça que nous avons fait en sorte de faire des règlements sur le contrôle de la protection de l'eau. Les choses se sont améliorées, les directives ne sont plus secrètes. Mais le ministère de l'Environnement continue d'en émettre et de régir les comportements des citoyens par ce

moyen. Or, une directive administrative ne peut pas être opposée à un citoyen, mais seulement aux employés de l'État chargés de l'appliquer.

Des pans entiers de la gestion environnementale de l'agriculture au Québec se font en dehors de la règle de droit. Que valent, dans un tel contexte, la responsabilité et l'imputabilité ministérielles ? Et que dire du même ministère de l'Environnement qui a tendance à négocier des accommodements plutôt que d'appliquer la loi ? Ce n'est pas pour rien qu'au Québec, je regardais à l'Environnement, il y a quelques années – je n'ai pas les chiffres récents – il y avait 30 poursuites au Québec, 1 500 en Ontario. Nous autres, on négociait des accommodements. Alors, qui est-ce qui doit trancher si la loi est appliquée ou non ? C'est le tribunal, pas des fonctionnaires.

Le cas des ministres régionaux. Il ne faut pas être prophète pour prédire qu'au cours de la prochaine campagne électorale la place des régions va être prépondérante. Comment les responsabilités politiques et, partant, la règle de l'imputabilité vont-elles s'exercer à l'échelle régionale ? Voilà la question. Ou alors, actuellement, quelle est l'imputabilité des ministres dits régionaux ? À mon avis, ils n'en ont aucune. Et pourtant, ils exercent des pouvoirs et des responsabilités bien réelles. Sont-ils en lien avec la règle de droit qui nous indique que l'imputabilité découle de la responsabilité et la responsabilité, du mandat ? Poser la question, c'est y répondre.

Peut-on limiter une responsabilité ministérielle et l'imputabilité qui en découle lorsqu'elles n'ont pas de fondement démocratique ? Je vois que, actuellement, on est en train de... un débat semble vouloir commencer à corriger la question, quand on parle de sénateurs élus, peut-être un sénateur par quatre, cinq députés. Là, on aurait une base régionale avec des gens qui sont élus, puis qui ont un mandat, puis qui seraient obligés de rendre compte à la population. Autrement, des gens qui n'ont jamais de comptes à rendre, bien, comment peut-on parler de régionalisation quand celui qui rend compte, il ne rend pas compte à la population, il rend compte au central ? Ça fait qu'on a des députés de Québec dans les régions plutôt que des députés des régions à Québec.

Où ces responsabilités sans imputabilité se situent-elles par rapport à des députés qui ont une imputabilité mais pas de responsabilités réelles et qui sont écrasés par la ligne de parti ? Sur un terrain qui, dans le cadre du prochain débat électoral, ce n'est pas une brindille mais une poutre, nous voyons bien que tout est actuellement confus.

J'en rajoute. Le mandat puis la responsabilité et l'imputabilité d'un maire élu au suffrage universel sont, à mon avis, très forts. Dans notre système démocratique, ils n'ont pas d'équivalents, même pas ceux d'un premier ministre, qui est élu par son parti pas par la population comme telle. Alors, lorsque le territoire de la municipalité chevauche plusieurs comtés, le maire a comme vis-à-vis un ministre régional aux lourdes responsabilités mais sans mandat et sans imputabilité. Comment est-ce que cela fonctionne ? Tout croche. C'est inévitable.

Je pousse plus loin. Actuellement, dans la région de Lévis et de Québec, la confusion des genres atteint un sommet. Je vais donner un exemple local avec le débat entourant la réorganisation des organismes de soutien au développement

économique au sein de ce qu'il est convenu d'appeler la CODEM. Un ministre régional, sans mandat et sans imputabilité, propose en effet de confier les responsabilités actuellement exercées par la Société de promotion économique du Québec métropolitain, la SPEQM, qui est un organisme conçu en vertu d'une loi et placé sous le contrôle direct d'élus, à la CODEM, qui serait un OSBL, un organisme sans but lucratif contrôlé par des gens d'affaires qui n'ont pas de mandat démocratique, et ce, sans modifier la loi. C'est-à-dire que des élus confieraient des fonds qu'ils ont été collecter, qu'ils ont perçus, à un groupe d'hommes d'affaires qui n'auraient pas de comptes à rendre à personne.

Ça, c'est la quadrature du cercle puis de la folie sur le plan démocratique. Puis, dans le débat actuel qu'on connaît actuellement, avec toutes les affaires d'Enron, WorldCom, tout ça, imaginez si c'est bien le temps de confier des fonds aux gens d'affaires, des fonds publics, alors que les gens ont été élus publiquement pour les percevoir mais aussi pour s'occuper de les dépenser.

La première responsabilité ministérielle, et elle ne peut d'aucune façon être diluée ou confiée à d'autres, c'est de respecter la loi, nos institutions démocratiques et l'Assemblée nationale. Je suis persuadé que, sans base régionale d'imputabilité, il ne peut y avoir de pouvoir régional efficace. Cela nécessite un vrai mandat, appuyé sur des élections régionales, donnant à des élus régionaux de vraies responsabilités, une vraie imputabilité. Dans cette perspective, il s'agit moins d'aller limiter la responsabilité ministérielle que de l'organiser sur une nouvelle base. Personnellement, je suis favorable à une évolution de nos institutions vers le modèle américain. Les sénateurs américains sont des responsables politiques élus sur une base régionale, et ce... Et, à un autre niveau, pensons à la force et à la légitimité d'un président élu au suffrage universel en comparaison d'un premier ministre choisi par son parti.

Il est de plus en plus difficile de s'y retrouver à la Bourse des valeurs mobilières. Avec la multiplication des « produits financiers dérivés », nous voyons apparaître, depuis quelques années, des « produits démocratiques dérivés ». Et cela m'inquiète au plus haut point parce que, encore une fois, il est de plus en plus difficile de savoir qui est responsable et donc imputable de quoi. Limiter la responsabilité et l'imputabilité ministérielles, cela mène à une abdication des règles démocratiques. Mais, en recentrer, de façon rigoureuse, l'exercice sur le respect de la règle de droit, fondement de la démocratie, « the rule of law » cela est essentiel. Je vous remercie.

M. Asselin (Nicolas) : Alors, je vous remercie, M. Garon.

Je vous présente maintenant M. Victor C. Goldbloom, médecin. Élu député libéral dans la circonscription de D'Arcy-McGee en 1966, il devint ministre de l'Environnement, le premier de l'histoire du Québec à assumer ce portefeuille. Il fut également ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la Régie des installations olympiques. Il s'occupe maintenant d'œuvres caritatives et est membre de conseils de nombreux organismes. Il est Officier de l'Ordre du Canada et de l'Ordre du Québec. Je donne la parole à M. Goldbloom.

M. Goldbloom (Victor C.) : Merci, M. le Président. Faut-il limiter la responsabilité ministérielle ? J'offrirai deux réponses : la première simpliste, la deuxième plus élaborée. Avant de ce faire, permettez-moi de vous faire remarquer que la question ne se lit pas « Faut-il limiter le pouvoir ministériel ? » mais « Faut-il limiter la responsabilité ministérielle ? » Je réponds que non, et mon raisonnement découle d'une réflexion récente.

Je pensais, en voisin intéressé, aux présidents américains que j'ai connus. J'en ai connu 14. En fait, j'en ai connu 12 ; les deux premiers, j'étais trop jeune pour avoir suivi ce qui se passait dans la politique américaine. Le président de ma jeunesse était Roosevelt, un homme pour qui j'ai eu et j'ai toujours un énorme respect. Son successeur est un homme qui a été un peu sous-estimé de l'opinion publique et de l'histoire, et c'est lui qui m'inspire ma réponse négative à la question d'aujourd'hui, parce que c'est lui qui a prononcé la phrase célèbre : « The buck stops here. » C'est à moi, l'ultime responsabilité, il n'y a personne à qui je peux la refiler. Et il me semble que c'est indispensable dans une société comme la nôtre que nous sachions qui va dire, en fin de compte, « the buck stops here ».

Nous avons une certaine tendance, lorsque nous n'aimons pas ce qu'un ministre a fait ou dit, ce qu'un gouvernement a fait ou a dit, de réclamer l'intervention d'une autre autorité : Il faut une enquête publique, il faut faire intervenir les tribunaux. Ce que nous faisons au risque de faire dire, comme on l'entend dans divers pays, que les tribunaux sont devenus des législateurs et ne se limitent pas à l'interprétation de la loi mais interviennent d'une façon activiste. Il me semble que là aussi, parce que généralement, lorsqu'on réclame l'intervention d'une haute autorité, d'une autorité supérieure, on s'adresse à des gens qui ne sont pas élus et l'on fausse le système démocratique si l'on ne transige pas avec le gouvernement en place, avec les ministres en place.

La responsabilité ministérielle est réelle. J'ai été choisi, par M. Robert Bourassa, membre du Conseil des ministres au mois de mai de 1970. J'étais – l'expression est peut-être un anglicisme – ministre sans portefeuille attaché à l'Éducation et à la Santé, et le ministre de l'Éducation, mon ami Guy Saint-Pierre, m'a accueilli à ses côtés d'une façon fort gentille et fort généreuse. Mon ami René Lévesque, avec qui j'avais connu une belle collaboration en 1966 et 1967, dans l'opposition, n'était plus député à ce moment-là, il était journaliste. Un jour, j'ouvre le journal et je lis un papier de M. Lévesque dans lequel il écrit : « Le ministre inexpérimenté Guy Saint-Pierre n'est pas le vrai ministre de l'Éducation. Derrière lui, je décèle la fine main florentine du député de D'Arcy-McGee. »

Des voix : Ha, ha, ha !

M. Goldbloom (Victor C.) : J'ai souri. Je n'étais pas blessé, mais je regardais ce qui se passait au sein du ministère de l'Éducation et je constatais que le ministre

était bel et bien le ministre. C'est lui qui se rendait responsable des décisions et de la défense de ces décisions. Je pouvais le seconder à sa demande, mais c'était lui le ministre.

Je me permets une autre anecdote. Cette salle, nous l'appelons encore salle du Conseil législatif. Le Conseil législatif a été aboli en 1969, et nous, les députés, nous avions l'habitude de traverser la Chambre haute et de causer avec les membres du Conseil législatif. Le chef de la représentation libérale était feu M. George Marler, et, lorsque le gouvernement du temps a déposé son projet de loi pour l'abolition du Conseil législatif, nous avons pris l'habitude, nous, les jeunes, de taquiner M. Marler en lui disant : C'est dommage. D'ici peu de temps, nous ne vous verrons plus. Il a réagi avec sérieux. Il a dit : Vous savez, l'existence d'une Chambre haute n'est peut-être pas indispensable, mais la Chambre haute permet une réflexion basée sur une expérience peut-être plus large que celle des députés et, encore plus important, le fait de devoir passer en trois lectures les projets de loi dans une deuxième Chambre donne un temps additionnel pour l'opinion publique de prendre connaissance de ce qui est proposé par un ministre et de réagir. Il nous a dit : Vous devriez, en abolissant la Chambre haute, ralentir le processus législatif, afin de permettre à l'opinion publique de mieux saisir et de mieux réagir. Il nous a dit : Vous ne le ferez pas, et nous ne l'avons pas fait, mais il avait raison.

L'exercice de la responsabilité ministérielle est conditionné par la nature du régime, la nature du système parlementaire. Ici, au Québec, lorsqu'un projet de loi est présenté devant l'Assemblée nationale, c'est le ministre qui en est le parrain ou la marraine, et c'est le ministre qui ouvre le débat et clôt le débat. Dans un système où le ministre n'est pas député, ne siège pas à la Législature, non seulement il n'est pas en mesure de participer au débat entre législateurs, mais la société se trouve privée d'une chose qui, pour moi, est d'une importance capitale : la période quotidienne de questions, et la responsabilité ministérielle se manifeste en réponse aux questions, et c'est un élément, pour moi, fondamental de notre système parlementaire. Plus que cela, ici, au Québec, lorsqu'un projet de loi a été adopté en principe en deuxième lecture, il est envoyé, normalement, à une commission parlementaire pour l'examen article par article. Le ministre est là comme principal participant au travail de la commission parlementaire. Dans un régime où le ministre n'est pas présent, le débat se poursuit entre législateurs, entre élus, et des modifications peuvent être apportées au projet de loi en l'absence du ministre, et on peut assister à un certain troc où un député va dire : J'appuierai votre projet de loi si vous acceptez un amendement que je veux proposer à tel article, et, derrière cet amendement, il y a peut-être un groupe de pression qui réclame que la loi soit adoucie à cause de ses intérêts particuliers.

Ce sont pour moi des valeurs à ne pas écarter. Il est évident que le débat sur un projet de loi se fait en deux temps : il y a un débat à huis clos, il y a un débat public. Et on a tendance, par principe, de dire : tout devrait être public, le huis clos ne devrait pas exister. Mais, mon Dieu, il faut tenir compte du fait qu'une idée est lancée et il est essentiel que cette idée soit examinée, son pour et son contre, les avantages, les désavantages, une évaluation de ce qu'un tel projet de loi, ce qu'une telle loi ferait pour bénéficier à la société. Et on peut arriver à la conclusion que, non, ce n'est pas ce qu'on devrait mettre de l'avant. Et, ensuite, le ministre prend la responsabilité de la rédaction d'un projet de loi et de sa défense.

Et je sais que l'on critique parfois le fait que la ligne de parti influence le débat, que tout le monde appuie le ministre dans la présentation du projet de loi. Cela peut être vrai, mais, en même temps, il faut – et plusieurs conférenciers l'ont dit au cours de ce colloque – qu'il y ait une cohérence de politiques – politiques dans le sens large du mot – qu'un gouvernement doit... ayant été élu avec un programme, avec une série de politiques, doit se présenter devant le peuple avec la mise en application de ce programme par le moyen de ses projets de loi.

Oui, derrière nos discussions, il y a cette question du rôle du député, surtout du côté ministériel de la Chambre, qui n'est pas ministre. Et le désir de valoriser le rôle du député non ministre est un désir tout à fait louable et tout à fait dans l'intérêt de la collectivité. Mais je soumets respectueusement que, si nous n'avons pas la personne qui va dire devant l'opinion publique : « The buck stops here », nous sommes tous perdants comme société. Il y a d'autres façons de valoriser le rôle du député, ne perdons pas la responsabilité ministérielle telle que nous la connaissons. Merci.

M. Asselin (Nicolas) : Merci, M. Goldbloom.

Je vous présente donc notre dernier conférencier, M. Jean-Claude Rivest. Avocat, il fut, entre 1968 et 1979, conseiller de deux premiers ministres, MM. Jean Lesage et Robert Bourassa. Élu en 1979 député libéral dans la circonscription de Jean-Talon, il fut porte-parole de l'opposition officielle en matière de relations fédérales-provinciales, de relations internationales, d'affaires culturelles et de fonction publique. Depuis 1993, il est sénateur au Parlement d'Ottawa. Je donne donc la parole à M. Rivest.

M. Rivest (Jean-Claude) : Merci. Je me demande bien pourquoi on a pensé à moi pour parler de la responsabilité ministérielle, puisque mon expérience politique fait que je ne l'ai jamais rencontrée. Je l'ai encore moins, je ne l'ai jamais exercée dans la mesure où, contrairement à mes deux collègues, je n'ai jamais été ministre. En plus, j'appartiens à une Chambre non élective et non imputable et, pire, j'ai passé la plus grande partie de mon temps dans le bureau du premier ministre où, comme on le sait, dans tous les bureaux de premier ministre, la responsabilité ministérielle se définit le plus simplement du monde : c'est que les bons coups du gouvernement sont du ressort du premier ministre et les mauvais coups sont de la responsabilité des ministres.

Des voix : Ha, ha, ha !

M. Rivest (Jean-Claude) : Alors, ma conception de la responsabilité ministérielle est passablement rudimentaire, malgré qu'elle ait vécue dans le quotidien de la pratique et de la difficulté d'être des différents gouvernements. Essentiellement, je pense qu'il faut bien comprendre le système. Il faut rappeler le système constitutionnel et juridique dans lequel s'exerce la responsabilité ministérielle au Québec et au Canada. Ce système est un système très défini, très déterminé qui est le système, bien sûr, britannique qui a un caractère formel, bien sûr, puisque la responsabilité ministérielle, dans ce système, s'exerce en regard du Parlement, des élus, de la confiance du Parlement. C'est formel, c'est académique et c'est même théorique, mais c'est fondamentalement la nature de notre système et ultimement, bien sûr, la responsabilité ministérielle ou gouvernementale est sanctionnée par l'électorat à la fin d'un mandat de gouvernement.

Il y a des améliorations qu'on peut apporter, bien sûr, au fonctionnement à l'intérieur de ce système. Mais très rapidement, dès lors que l'on pense à renforcer d'une façon significative ou à modifier d'une façon substantielle la pratique de la responsabilité ministérielle, je pense qu'on ne peut pas éviter de déborder dans la transformation elle-même de nos institutions parlementaires. Par exemple, si on avait des ministres qui n'étaient pas membres de l'Assemblée nationale mais qui étaient simplement nommés par le premier ministre, comme dans d'autres pays, ça donnerait lieu à une tout autre réflexion au sujet de la responsabilité ministérielle. Nos ministres sont députés, sont membres d'un parti, font partie d'une équipe et d'un régime politique où il y a une prépondérance très, très grande du premier ministre en tant que définisseur des situations politiques et des programmes et aussi en tant que la personne que l'on sanctionne, que l'opinion publique sanctionne sur l'action du gouvernement, ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas lieu de renforcer la responsabilité ministérielle, et elle l'a été d'une façon considérable.

Jean Garon a insisté avec énormément d'à-propos sur le « rule of law », en fait, le contrôle de la légalité. Il est évident que la responsabilité ministérielle, au

fil des dernières années, à l'intérieur du régime constitutionnel que l'on connaît, a été très largement élargie sur le plan purement juridique par l'adoption des Chartes des droits et libertés. Le contrôle légal de la légalité des gestes de l'administration publique et, bien sûr, du ministre au premier chef doivent satisfaire autant la Charte québécoise que la Charte canadienne, ce qui est extrêmement...

Deuxièmement, les règles et les nouvelles lois qu'on s'est données sur le plan de l'accès à l'information ont également renforcé, dans l'intérêt, je pense, public, très certainement, l'exercice de la fonction ministérielle et de la responsabilité ministérielle. C'est donc dire... Et, troisièmement, on ne l'a pas suffisamment fait, mais il y a tout le mécanisme des grands fonctionnaires, par exemple, de l'Assemblée nationale – on pense au Vérificateur et tout ça – où on devrait considérablement valoriser leurs rôles. Encore là, cela exercerait une pression sur l'ensemble des décisions ministérielles. Je pense au Vérificateur général et à ce qu'on fait comme rapport et, bien sûr, là, tout le travail de la réforme parlementaire proprement dite au niveau des commissions parlementaires.

Donc, à l'intérieur même d'un régime constitutionnel, il y a des avenues. Il y a des choses qui ont été faites au Québec, qui ont été extrêmement positives, je pense, dans le sens d'un renforcement de la responsabilité ministérielle en tant que telle et, en particulier, du contrôle de la légalité des gestes de l'administration.

Reste, bien sûr, le débat : Faut-il ou non limiter ou étendre la responsabilité ministérielle ? Il faut peut-être réfléchir aussi sur l'étendue de la responsabilité ministérielle. Victor Goldbloom disait : À un moment donné, il faut savoir qui est responsable, et, effectivement, qu'il y ait un ministre qui soit responsable, c'est une bonne chose, parce qu'on l'identifie très clairement. C'est vrai, je suis tout à fait d'accord avec ça. La seule chose, c'est qu'il faut bien se rendre compte que, dans la pratique politique et parlementaire que l'on connaît, le ministre est responsable de tout et de rien, finalement. Il est responsable de ses grandes décisions, bien sûr, mais, il survient quoi que ce soit dans le quotidien de l'administration qu'immédiatement – ça peut être une mauvaise décision d'un fonctionnaire en région – on met le ministre en cause pour une décision, d'abord, qu'il apprend lui-même la plupart du temps au moment où on lui pose la question, mais, immédiatement, on met en cause la responsabilité du ministre pour des choses sur lesquelles il n'a strictement rien eu à voir.

Donc, sur l'étendue... Mais ça, cela fait partie de la culture politique, et ce n'est pas simplement les instances parlementaires, l'opposition qui va s'emparer de la chose au moment de la période de questions, mais les journalistes également. La presse va tout de suite demander à voir le ministre et dire : Écoutez, il y a telle usine qui a fermé qui avait reçu telle subvention à tel endroit. Qu'est-ce que vous allez faire ? Et la pression, également, est très, très forte non seulement sur la responsabilité – il avait donné une subvention, puis l'usine a fermé – mais qu'est-ce que vous allez faire pour corriger puis avoir la solution dès le lendemain matin ? La responsabilité ministérielle, dans notre régime, est très, très pressante. Souvent, on ne la voit pas venir. C'est très difficile pour un ministre de prévoir ça. Mais, ultimement...

Alors, comment... Est-ce qu'on peut artificiellement dire.... Et là on arrive bien sûr avec la responsabilité des membres de l'administration publique – c'est le troisième élément de réflexion que je voulais vous laisser : Est-ce qu'on peut dissocier, séparer les gestes de l'administration ou les gestes du gouvernement, qui seraient de la responsabilité d'un ministre, avec un mécanisme de contrôle qui est le mécanisme parlementaire ou le mécanisme politique au sens le plus large du terme, et d'autres types de décision qui relèveraient strictement de la fonction administrative proprement dite ? C'est l'imputabilité de la fonction publique en tant que telle. Ce n'est pas facile à faire comme division, mais c'est évident qu'à un moment donné peut-être qu'on devrait continuer de procéder. Je sais qu'il y a eu des travaux qui ont été faits, des écrits, même des efforts qui ont été faits au niveau de l'Assemblée nationale sur l'imputabilité des fonctionnaires. Mais l'imputabilité des fonctionnaires, ce n'est pas juste pour les mauvais coups, ce serait également pour les bons coups. Il faudrait que le ministre renonce au mérite qu'il tire parfois sur le plan politique des bons coups de l'administration.

Mais, néanmoins, d'amener des fonctionnaires devant une commission parlementaire ou même, ultimement, devant la presse pour répondre de leurs actes et de la décision qu'ils ont prise et qui s'est avérée, par exemple, être néfaste, d'en assumer la responsabilité publique, c'est un changement considérable de la façon de faire. Peut-être devrions-nous le faire. Moi, je pense qu'on devrait commencer, en tout cas pour les plus hauts fonctionnaires, au moins dans le processus de nomination, savoir qui on nomme, pourquoi on le nomme. Il y aurait tout un développement à faire là-dessus.

Mais séparer les actes de l'administration publique entre ce qui serait des responsabilités strictement des ministres et d'autres des fonctionnaires, je doute que ce soit possible, d'abord, en termes réels, et surtout... À moins qu'on fasse une réforme considérable de nos institutions. Je sais que le ministre, ici, de la Réforme des institutions, M. Charbonneau, a mis sur la table des propositions. Ça, très bien. Mais, à l'intérieur du système actuel, je ne pense pas que ce soit possible de le faire et je le pense d'autant moins – et cela vaut également pour la réforme des institutions... C'est que, derrière tout ça, il y a une culture politique, une historicité de la façon dont les citoyens perçoivent leur gouvernement, perçoivent la signification du geste quand ils élisent un député, qu'ils élisent un gouvernement, comment ils ont la possibilité de le sanctionner. Je ne pense pas qu'on puisse modifier d'une façon artificielle ou même académique les institutions ou le rôle des institutions les unes par rapport aux autres sans que l'opinion publique puisse bien comprendre et bien suivre et même demander une réforme des institutions dans le sens d'un changement radical de système. Je pense qu'il faut être très prudent là-dessus pour ne pas modeler d'une façon un peu en l'air, artificielle de belles institutions qui ont un caractère très, très académique mais qui risquent, dans la pratique, de ne pas correspondre au mouvement, à l'état d'esprit de la population.

Parce qu'on aura beau renforcer d'une façon considérable l'imputabilité des fonctionnaires, limiter l'étendue de la responsabilité ministérielle, l'opinion publique va toujours demander à savoir qui est responsable. Parce que l'opinion publique, elle ne connaît que son homme ou la femme politique qu'elle a élu; elle ne connaît pas le fonctionnaire, elle ne l'a pas nommé, elle n'a pas le contrôle, l'opinion publique n'a pas le contrôle sur cette personne-là. La seule personne sur laquelle

elle a un contrôle, c'est l'élu. Donc, quand une chose, une mauvaise décision se prend, de l'administration, elle veut savoir à qui parler. Et à qui parler, c'est bien sûr à l'élu, qu'il soit député ou qu'il soit ministre. Et ça, on ne peut pas changer cette donnée fondamentale là.

Et d'ailleurs la presse elle-même, parce que, aujourd'hui, dans tout cet univers-là, bien sûr les moyens de communication sont extrêmement rapides, la télévision en direct et tout ça, et la presse elle-même, elle veut avoir des réponses des gens qui assument une responsabilité.

Demandez à un fonctionnaire : Bien, voici, il s'est passé telle chose dans votre ministère, comment se fait-il que vous ayez laissé passer ça ? Très bien, le fonctionnaire va répondre immédiatement, ça ne prendra pas deux secondes, on va vouloir avoir... le chef des nouvelles, bien, il dit : Demande donc au ministre qu'est-ce qu'il va faire pour corriger ça ? Donc, immédiatement, la responsabilité du ministre va être engagée. Alors, vous voyez ? Moi, je pense qu'il y a des choses à faire pour renforcer la responsabilité ministérielle dans le sens de la rapprocher des citoyens. Mais je me méfierais un peu des réformes de nature sans doute séduisante sur le plan académique, mais qui n'épouseraient pas le rythme d'évolution et de pensée des besoins de l'opinion publique actuelle, ce qui ne veut pas dire, bien sûr, que le leadership politique, il faut faire évoluer l'opinion publique, j'en suis à 100 %, mais de ne pas créer de réformes, comme je disais, séduisantes mais qui risquent d'être purement et simplement académiques. Merci.

M. Asselin (Nicolas) : Alors, M. Rivest, je vous remercie. Je remercie encore une fois MM. Garon, Goldbloom et Rivest.

PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

M. Asselin (Nicolas) : Passons maintenant à la période des questions. J'invite tous ceux et celles qui désirent participer à cette période de questions à se présenter au micro. J'insisterai sur un point : s'identifier. Souvent, on omet de le faire. Je sais que plusieurs d'entre vous se connaissent. Pour le bien de la télédiffusion et pour les autres personnes qui sont ici, ce serait important de vous identifier et de poser une question de façon brève en s'adressant à l'un ou à l'autre des conférenciers. La parole est à vous, madame.

Mme Hervieux-Payette (Céline) : Merci. Céline Hervieux-Payette, sénatrice au Parlement du Canada. Ma question, en fait... Je préside le Comité d'examen de la réglementation, qui est un comité mixte. À Ottawa, on a deux comités où les sénateurs et les députés siègent. J'aimerais demander aux panélistes de commenter sur le fait que les députés sénateurs qui siègent ont le pouvoir d'examiner l'étendue de la réglementation et la conformité avec la législation.

Et je trouve que ça chevauche bien avec la discussion qu'on a eue avant, c'est que les députés, dans ce cas-là, rendent les ministres responsables de ne pas aller au-delà des limites de la loi. Et nos pouvoirs vont jusqu'au point de tout simplement dénoncer aux deux Chambres et de pouvoir annuler ; on ne peut pas

modifier le règlement qui irait au-delà, donc qui donnerait plus de pouvoirs au ministre que la loi lui en a donné et que le Parlement lui en a donné.

Donc, dans l'exercice de ces responsabilités, M. Garon, lui, parlait des responsabilités qui allaient des fois au-delà et qui n'étaient pas à l'intérieur de la loi. Mais, dans ce cas-ci, c'est la loi qui prévoit, dans le système parlementaire britannique, qu'on puisse obliger les ministres à rester à l'intérieur de leur juridiction et de leurs pouvoirs et que les députés peuvent mettre une limite aux pouvoirs que le Parlement a donnés à un ministre dans l'exercice de ses fonctions. Je veux juste avoir vos commentaires.

Je trouve que ce genre, en bon anglais, de « check and balance » entre les pouvoirs qui sont donnés par la loi et les pouvoirs que le ministre peut exercer dans ses fonctions ministérielles, je pense qu'on pourrait avoir des systèmes semblables aussi pour les fonctionnaires qui vont au-delà, eux aussi, et que, souvent, on fait comparaître. Et, quand ils comparaissent devant nous, on peut leur donner ordre. Ce serait un mépris de Cour de ne pas comparaître devant nous.

Je peux vous dire que ce mécanisme-là est un des rares mécanismes qui permet de remettre à l'ordre, si vous voulez, ceux qui ont tendance à créer des empires.

M. Garon (Jean) : Bien, moi, je ne connais pas beaucoup le fonctionnement du Parlement à Ottawa sur ces instances-là. Mais je sais qu'à Québec j'ai toujours trouvé épouvantables nos façons de légiférer où, par exemple, personne n'est au courant de ce sur quoi il vote. Je vais vous donner un exemple récent : quand on a changé la taxe actuellement sur la Communauté métropolitaine de Québec, sur la croissance de l'assiette foncière. J'étais surpris. Je l'ai appris par hasard. J'ai appelé tous les députés de la région que j'ai pu rejoindre, aucun n'était au courant, mais ils ont tous voté pour. Quand j'ai appris, hier matin, que notre droit de veto, qu'on avait à Lévis sur la SPEQM, avait été enlevé de nuit le 21 juin, dans une loi qui avait été déposée le 15 mai 2001, première lecture, deuxième lecture, troisième lecture, commission parlementaire, tout la même nuit, le 21, sanctionnée même le 21, je l'ai appris hier. Trouvez-vous que c'est un système qui a du bon sens, ça, de législation ?

Alors, moi, je trouve que les députés ne prennent pas leurs responsabilités. Ils veulent des pouvoirs, mais ils n'assument pas ceux qu'ils ont actuellement. Les députés devraient, à mon avis, dire : Non, on refuse ça. J'ai voté ou fait voter 66 lois dans le Parlement, aucune avec bâillon. J'ai toujours été contre ça, le bâillon, et, quand les députés, à mon avis, veulent des pouvoirs, qu'ils assument donc ceux qu'ils ont déjà. Alors, une loi doit être critiquée, puis, s'il y a une deuxième Chambre qui permettra au moins d'obliger l'Assemblée nationale à ne pas adopter rapidement comme on fait actuellement des choses, ça serait magnifique.

M. Goldbloom (Victor C.) : Juste pour rajouter un mot. J'ai vécu ici, à l'Assemblée nationale, et j'ai travaillé huit années à Ottawa. J'ai été surpris de découvrir qu'à Ottawa les ministres ne font pas partie des commissions parlementaires. Ils peuvent être convoqués comme témoins et interrogés par les membres de leur propre parti autant que par les membres des partis d'opposition. Et je vois des avantages et des désavantages dans les deux systèmes.

M. Asselin (Nicolas) : Question ?

Ms Atkinson (Patricia): Hello. My name is Pat Atkinson. I'm from the Province of Saskatchewan. I'm a Member of the Saskatchewan Legislature. I have been a cabinet minister for 10 years and, approximately one year ago, I stepped out of cabinet. I held numerous portfolios, Transportation, World Revitalization, Social Services, Education, Higher Learning and Health Care.

I think the most compelling discussion that has taken place so far is the discussion that Mr Rivest–I'm not sure I have your name correct – Mr Rivest referred to and that is the whole notion of ministerial responsibility. I would like to call up more the whole notion of ministerial accountability, not necessarily responsibility. I think there is a difference. Ministers are called to account, but they are not necessarily responsible for what they are being asked to account for. And that leads me to the issue of the Senior Civil Service.

I think that this is the most important discussion, and it's becoming more and more important in Québec and, I suspect, Canadian society and international society where senior civil servants engage in all kinds of public policy matters that aren't necessarily known by the Minister, and decisions are made without ministerial knowledge or approval, and that gets me to the whole issue of the centre, control by the centre, the Prime Minister or the Premier.

And I would like to ask the panelists if they believe that the whole notion of parliamentary democracy has become more and more centralized in the office of the Prime Minister or the Premier ? Because that certainly is my observation as a parliamentarian, and I am wondering, given that some of you have not been in Parliament or in the legislature for some years, can you comment about the issue of centralization of premier or prime ministerial control in offices, decisions being made on behalf of the Premier or the Prime Minister, without the Premier or the Prime Minister necessarily knowing ?

[Interprétation] Je suis Pat Atkinson. Je suis de la province de Saskatchewan. Je suis membre de la Législature de Saskatchewan. J'ai été ministre au Cabinet depuis 10 ans. Il y a un an, je suis sortie du Cabinet, j'ai eu plusieurs portefeuilles : le Transport, la Revitalisation, les Services sociaux, l'Éducation et la Santé. Et je pense que la discussion la plus importante qui a eu lieu jusqu'ici, c'est la discussion que M. Rivest a bien soulevée. M. Rivest a référé à la notion de responsabilité ministérielle, j'aimerais dire plutôt l'imputabilité ministérielle et non pas responsabilité. Il y a une différence entre responsabilité et imputabilité. Les ministres ne sont pas nécessairement responsables de ce qu'ils font faire, mais ils doivent être imputables, ce qui m'amène aux fonctionnaires. Et je pense que c'est peut-être très important non seulement au niveau de Québec, mais même dans la société canadienne et internationale où les fonctionnaires majeurs s'engagent dans toutes sortes de politiques publiques qui ne sont pas connues par le ministre, et les décisions sont souvent faites sans la connaissance du ministre ou l'approbation du ministre. Ce qui m'amène à la question du contrôle de la part du premier ministre.

J'aimerais demander aux panélistes s'ils croient que toute la notion de démocratie parlementaire est devenue centralisée dans le bureau du premier ministre. Parce que c'est ce que j'ai observé personnellement comme parlementaire et

comme ministre. Je sais que quelques-uns d'entre vous n'ont pas été au Parlement depuis quelques années, mais pouvez-vous quand même faire un commentaire à propos de cette question de centralisation dans le bureau du premier ministre et le contrôle du premier ministre ? Les décisions sont prises par le premier ministre sans que le ministre ne soit au courant. *[Fin de l'interprétation]*

M. Rivest (Jean-Claude) : Oui, parce que la presse... Moi, je pense que beaucoup à cause de l'univers de communication qui entoure un peu l'exercice du pouvoir politique... La presse veut avoir la réponse la plus définitive sur une question, donc, constamment, elle pousse les problèmes, et son ambition, c'est de rejoindre le bureau du premier ministre, même si c'est un problème de nature très, très sectorielle.

Je dirais que, bien sûr, et deuxièmement, les premiers ministres sont équipés d'un secrétariat – ici, c'est le Secrétariat au Conseil exécutif, dans d'autres provinces et à Ottawa, c'est le Conseil privé – qui ont une mainmise sur l'ensemble de l'administration publique, enfin qui souhaitent en avoir une.

Par contre, il y a eu un développement majeur au cours des années soixante-dix, quatre-vingt, etc., qui persiste, je pense, encore, qui est encore très, très présent dans les décisions proprement administratives. Le premier ministre – d'après mon expérience – a beaucoup moins d'autorité qu'on le pense, et il y a un organisme qui a beaucoup plus d'autorité qu'il n'en laisse voir, mais qui l'exerce toujours d'une façon très, très forte – et Dieu sait que les ministres apprennent très rapidement qu'il faut être très poli avec ces gens-là – c'est les gens du Conseil du trésor.

Et il faut faire attention en disant : Oui, oui, c'est tous les premiers ministres qui décident. Le premier ministre et l'entourage du premier ministre et tout ça, là, c'est sûr, ont une influence extrêmement déterminante, mais elle est beaucoup plus de nature politique. Mais, si on parle des décisions administratives, les permissions à demander, de celui qui a la règle et qui tape sur le doigt d'un ministre dont le ministère s'est rendu coupable d'une incurie administrative quelconque, c'est très rarement le bureau du premier ministre qui fait ça, à moins que ça ait une incidence politique importante. C'est beaucoup plus le Conseil du trésor.

Moi, comme je vous dis, je n'ai jamais été ministre, alors j'ai la meilleure opinion du monde du Conseil du trésor. Et ceux qui ont été ministres, je sais qu'ils savent que le Conseil du trésor, c'est quelque chose de bien méchant.

M. Garon (Jean) : Je voulais justement dire un petit mot là-dessus. L'expérience m'a appris qu'il fallait beaucoup plus craindre ceux qui aspiraient à devenir premier ministre que celui qui l'était.

Mais comme des coups... j'allais dire des coups de cochon se font. Vous ne le savez pas mais, après, vous comprenez certains gestes qui sont posés parce que vous voyez qu'il y a des gens qui avaient des ambitions puis vous ne les connaissiez pas à ce moment-là.

Ça fait partie du beau... Ça fait partie de la game, comme on dit.

M. Asselin (Nicolas) : Prochaine question.

Mme Dionne (France) : Oui. Merci. France Dionne, membre de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec.

J'ai apprécié vos propos. Toutefois, je suis restée sur mon appétit parce que, dans le fond, on est dans un colloque sur le parlementarisme mais, quand on parle de responsabilité ministérielle, j'aurais aimé vous entendre par rapport aux parlementaires ou la responsabilité parlementaire. Et là je vous dirais que je me pose la question parce que je ne vous ai pas entendus là-dessus et, de façon particulière sur – et, M. Garon, vous l'avez un peu abordé – le fait que de plus en plus de citoyens dans les régions veulent plus de responsabilités, veulent pouvoir décider des investissements qui sont faits, tout ça. On retrouve dans le moment des changements dans le sens que les argents ou les décisions sont prises dans les régions, mais pas nécessairement par des parlementaires. Quand c'est des bonnes décisions, ça va toujours. Quand elles sont moins bonnes, il y a un problème parce que c'est le parlementaire qui en paie le prix.

Alors, d'un côté, ce bout-là qui, je pense, est important parce qu'on parle de régionalisation, de décentralisation de plus en plus grande. Je ne vous ai pas entendu là-dessus. Et, d'autre part, sur le fait que, de plus en plus, on a des sociétés d'État au Québec qui... Il y a des présidents de sociétés d'État, il y a des conseils d'administration, il y a un paquet de filiales un peu partout, et je ne pense pas que les commissions parlementaires, donc les élus, aient beaucoup de pouvoir sur ce qui se passe à l'intérieur de ces organismes-là ou sociétés d'État, même si des argents sont investis à partir des deniers publics. J'aimerais vous entendre sur ces deux éléments-là.

M. Asselin (Nicolas) : M. Garon.

M. Garon (Jean) : Bien. D'abord, moi, j'ai toujours pensé que les députés avaient beaucoup plus de pouvoir qu'ils n'en prenaient eux-mêmes. Ça prend du courage, par exemple. Il peut y avoir 50 personnes qui veulent vous faire taire mais, vous savez, si vous avez la volonté de parler, vous pouvez parler. Je me rappelle d'une commission parlementaire en bas où on me disait... où je questionnais – je vais être précis – M. Claude Castonguay, sur la démutualisation de La Laurentienne. Je ne croyais pas à ça. On m'a dit... Bon. Il est arrivé à minuit moins cinq. On a dit : On ne peut pas questionner longtemps M. Castonguay. J'ai dit : Je regrette, moi, je vais le questionner, ce n'est pas moi qui ai mis cela à minuit moins cinq. Je l'avais questionné jusqu'à 2 h 30, 3 heures du matin. Mais ça, c'est une question de courage. À chaque question que je posais, j'avais quelqu'un du bureau du premier ministre à côté ou bien du chef de l'opposition qui me demandait si c'était ma dernière question, hein. J'ai dit : Je vais poser... Puis j'ai mis... si vous relisez les débats, j'avais mis toutes sortes de mises en garde qui se sont toutes produites par après, de sorte que La Laurentienne est tombée en difficulté financière puis a été vendue pour 1 $, puis celui qui l'a vendue pour 1 $ a eu 1 million de commission. Alors, tu sais, il faut, comme député, avoir le courage de l'être. Si on n'a pas le courage de l'être, on n'est pas fait pour cette fonction-là.

Un ministre, c'est pareil. Si on n'a pas le courage d'assumer ses responsabilités, à mon avis... Non, je dirais que c'est le premier ministre qui est responsable, à ce moment-là. Il devrait nommer des ministres qui sont capables de l'être. Des

gens qui sont trop mous, qui n'ont pas le courage de l'être, parce que c'est facile couper des rubans, annoncer les subventions, mais annoncer les... faire les jobs, c'est une autre affaire.

Moi, je me rappelle, quand on a fait la protection du territoire agricole, on m'avait demandé d'aller dans tout le Québec vendre la loi, ceux qui le suggéraient, parce qu'ils savaient que ce serait difficile, puis, au contraire, ça a été très facile. Mais j'avais encore fait une commission parlementaire, et la loi a été adoptée. Il n'y a pas eu de bâillon, mais les gens qui avaient des choses à dire ont pu le dire, puis on avait donné le délai qu'il fallait – ça a été au-dessus d'un mois de débats – pour que ça se fasse. Alors, moi, je pense, dans ces fonctions-là, bien, il faut que les gens aient le courage de leur opinion.

Et, quand les députés se plaignent qu'ils n'ont pas de pouvoir, c'est parce qu'ils ne prennent pas tous les pouvoirs qu'ils ont. Puis, moi, je pense, par ailleurs, sur le plan régional, si on a des gens qui sont élus députés sur le plan local puis qu'ils défendent les intérêts locaux, c'est leur travail. Si on veut avoir des gens qui vont défendre les intérêts régionaux, il faut qu'ils soient, à mon avis, élus sur une base régionale. Si on a, mettons, à mon avis, si, au lieu d'avoir 125 députés, on en avait 100, 25 de moins, de toute façon, qui n'ont pas grand-chose à faire, 100 députés, 20 ou 25 sénateurs élus sur une base de quatre ou cinq comtés à peu près, eux, ils seraient obligés de rendre des comptes sur une base de quatre ou cinq comtés. Alors, ils ne pourraient pas trouver des intérêts locaux de la même façon. Le député jouerait son rôle, le sénateur régional élu serait obligé de rendre compte devant une population plus large. Alors, lui, il serait obligé de tenir compte de l'ensemble des intérêts, et je pense que ça ferait un bel équilibre. Mais des gens qui sont nommés ministres régionaux, à mon avis, qui rendent des comptes seulement au premier ministre, parce qu'ils ne seront jamais élus sur cette base-là puis ils ne l'ont jamais été, ils sont élus comme député local, à mon avis, c'est une formule bâtarde qui ne mène nulle part, sur le plan de la régionalisation.

M. Asselin (Nicolas) : Est-ce qu'il y a quelqu'un qui veut rajouter quelque chose ? Prochaine question.

Mr Scott (Tavish): Thank you. Tavish Scott, Liberal Democrat Member of the Scottish Parliament in Edinburgh. Can I just pursue the point about ministerial accountability from Mr Rivest's comments earlier on, and agree with the point made from Saskatchewan ? We have exactly the same debate in Scotland. Is not the logical extent of your argument, sir, that civil servants at the top level need to be accountable, and, if they are going to be accountable in that way, do they not become politically appointed?

My second question is about the public's perception of ministerial accountability. Is it not the whole reason why people, generally, are so turned off politics, because ministers never resign when things get tough and they make a bad decision ?

[Interprétation] Tavish Scott. Je suis à Édimbourg, Parlement écossais. Un mot sur l'imputabilité. Je suis d'accord avec le point qui a été fait par la dame de

la Saskatchewan. Oui, je pense que c'est à peu près la même chose en Écosse. Est-ce qu'il n'y a pas... Monsieur, on dit que les hauts fonctionnaires doivent être imputables, et, s'ils doivent être imputables, est-ce qu'ils ne sont pas nommés, sur le plan politique, à ce moment-là ? Ce ne serait pas mieux ?

Et ensuite, il y a la perception du public concernant la responsabilité ministérielle. Est-ce que ce n'est pas la raison pour laquelle les gens, souvent, n'aiment pas la politique parce que les ministres ne quittent jamais, ne sont jamais mis à la porte ? *[Fin de l'interprétation]*

M. Rivest (Jean-Claude) : Nommer, bien, c'est ce que j'évoquais, nommer les hauts fonctionnaires pour les rendre totalement imputables, effectivement, on va franchir la frontière des nominations politiques dans le sens qu'on va pouvoir les démettre comme ça, et c'est un changement... Enfin, je sais que ça se fait dans bien des administrations qui sont sans doute aussi efficaces que la nôtre, mais ça va changer la culture. Ici, la culture, un sous-ministre, c'est la prérogative du gouvernement. Il est responsable uniquement d'ailleurs, même pas à son ministre, il est nommé par le premier ministre et il est responsable... La gestion, souvent, ça va très loin ici, parce que la gestion des sous-ministres ne relève pas uniquement, puis même, je dirais, ne relève même pas de son ministre, relève du Secrétariat du Conseil exécutif. C'est souvent le secrétaire du Conseil exécutif qui gère la haute fonction publique. Donc, il est imputable, finalement, au premier ministre plus souvent qu'à son ministre. On est très loin de ça.

Deuxièmement, quand un ministre fait une erreur importante, encore là, il y a un univers de culture politique, parce que comme les ministres sont nommés par le premier ministre et qu'un ministre qui fait une bourde épouvantable ou qui est dans une situation extrêmement difficile, et que c'est dans le même parti, il y a toutes les solidarités humaines et politiques qui se mettent en branle, et on essaie de sauver le ministre, de le sortir du guêpier total. Ce n'est pas aussi froid, là, la sanction. On trouve mille et une explications, puis là les brillants cerveaux du bureau du premier ministre déploient tous leurs artifices pour essayer d'aider le pauvre ministre qui est dans une situation difficile. Parce que nos ministres font partie du même parti. C'est des gens qu'on connaît, ce sont des amis et, quand ils sont... Alors, c'est ça, quand je parle de la culture politique, autant au niveau de l'administration publique qu'au niveau politique, c'est ça, la culture, c'est la vie, c'est la façon dont notre système politique fonctionne. Ça a d'énormes avantages aussi, ça a des inconvénients.

M. Asselin (Nicolas) : Une prochaine.

Mme de Sève (Nicole) : Nicole de Sève, Centrale des syndicats du Québec. Premièrement, je voudrais dire que j'apprécie beaucoup la teneur des débats depuis deux jours. J'ai été une participante assidue à prendre des notes. J'ose espérer qu'il y aura... que les textes seront publiés ou, en tout cas, certaines interventions parce que j'y ai trouvé, là-dedans, matière à réflexion. Nous allons être consultés comme population du Québec sur la réforme des institutions. Il y a des pistes qui ont été mises de l'avant. J'ai beau écrire vite, je n'ai pas été capable de tout prendre en note et, en tout cas, je suis agréablement surprise et fière, en tout cas, de la teneur des débats et de la contribution de tout le monde.

Moi, j'aimerais revenir – vous allez voir, j'ai une marotte – sur le rôle des commissions parlementaires. C'est tout ce que j'en connais, du parlementarisme, à part mon droit de vote parce que je suis souvent dans cette salle à y défendre les intérêts de mon organisation. Et je l'ai dit la première journée : ça n'a plus l'efficacité recherchée – Centrale des syndicats du Québec, l'ancienne CEQ, M. Garon.

Bon, je ne suis pas rendue, moi, à parler de bicamérisme, c'est-à-dire de restauration d'une deuxième Chambre. Je n'avais pas réfléchi à une Chambre des régions. Je ne trouve pas ça inintéressant, surtout si l'impact d'une deuxième Chambre nous évitait cette pléiade de législations en cascade, en fin de session, où là on se retrouve... et nous-mêmes, quand on essaie pour lire après la *Gazette*, etc., on ne sait plus pantoute, nos aviseurs juridiques ne savent plus pantoute ce qui s'est passé. Tout d'un coup, comme vous, on se voit pris avec un décret, un règlement, une modification qui a été faite, puis on ne l'a pas vu passer, et ça a un impact sur le déroulement de la société et du respect des droits des personnes.

Par contre, qu'il y ait deux Chambres ou pas, moi, je pense que la question des commissions parlementaires doit être restaurée. Je suis, en tout cas aujourd'hui, alléchée par l'idée de commissions parlementaires sur lesquelles la marraine ou le parrain, la ministre ou le ministre ne siégerait pas. Elle reste, cette personne, responsable de faire cheminer devant l'Assemblée nationale la question de la législation, mais souvent, ce que j'ai observé, c'est que la présence de la ministre ou du ministre faisait que ces personnes-là ont tendance souvent à accaparer leur présentation, défendent leur mémoire. Et le débat qu'il devrait y avoir sur le fond de la question, sur le fond du projet de loi ou du cahier d'orientations, parce que, des fois, ce n'est pas seulement un projet de loi, ça peut être un cahier de consultations, ça peut être même un avant-avant-projet de loi, mais ce fond-là ne se fait pas parce qu'on a l'impression que, lorsqu'on se présente, on est en train de nous vendre une salade, donc on n'a pas l'impression qu'on puisse s'exprimer. Et peut-être que, entre eux, les députés, puisque vous avez parlé du rôle d'un député – et j'arrive à la fin – pourrait être restauré parce qu'au-delà d'une partisanerie ils pourraient se dire : Bien, j'en ai présenté aussi devant le gouvernement fédéral, dans certaines commissions, et je voyais qu'il y avait au moins une relation entre les députés pour essayer de voir le projet. Il est-tu fondé ? Est-ce qu'il a de l'allure ? Est-ce qu'il y a quelque chose ? Et après, vous ferez votre job en Assemblée nationale, première ou deuxième Chambre.

Et j'aimerais quand même – je finis là-dessus – si les commissions parlementaires pouvaient un jour arriver aussi à pouvoir examiner les rapports des commissions, que ce soit le Conseil du statut de la femme, le Conseil permanent de la jeunesse, pour qu'ils puissent, eux autres aussi, rendre compte personnellement devant les représentants élus et non pas que ce soit toujours le ministre responsable de ce fichu conseil là qui fasse le rapport.

M. Garon (Jean) : Mais ce n'est pas le ministre qui fait le rapport de la commission parlementaire, c'est le secrétaire de la commission parlementaire. Je pense que c'est... Le problème, à mon avis, qui existe, c'est qu'il n'y en a pas assez, de commissions parlementaires, et toutes les lois adoptées en fin de session – vous avez raison, souvent il n'y en a pas, de commission parlementaire, puis, s'il y en

a une, c'est de nuit, les députés fatigués et qui sont en fin de session, justement, qui ont... mais c'est moins pire qu'avant, ça ne fonctionne plus dépassé minuit.

Mais je pense que le grand problème, c'est que les commissions parlementaires ne siègent pas suffisamment. Les projets de loi ne sont pas étudiés suffisamment; des fois quelques minutes puis, les gens devraient avoir le temps. Mais quand le projet de loi est déposé le 15 mai pour adoption avant l'ajournement le 21 juin à travers un paquet de projets de loi, ça ne marche pas. Ça n'a pas de bon sens. Ça n'a pas de bon sens. Un député est payé pour être à plein temps.

Alors, pourquoi la session... Si ça prend plus de temps, pourquoi commencer le 15 mars ? Pourquoi ça ne commencerait pas le 15 février ? Au lieu de commencer le 15 octobre, pourquoi ça ne commence pas le 15 septembre ? Ça prend plus de temps. Les gens sont payés à plein temps. Alors, ils sont députés à plein temps. À mon avis, une deuxième Chambre va faire en sorte que, s'il y avait les sénateurs élus, ils étudieraient les projets de loi, parce qu'ils seraient élus. Ils auraient à rendre compte eux autres aussi. Il y aurait sans doute beaucoup plus d'expérience aussi. Ils voudraient montrer qu'ils font quelque chose. Regardez aux États-Unis, quand on est venu à des sénateurs élus, ce n'était pas comme ça avant. Personne ne pensait que ça serait un succès comme ça a été aujourd'hui. Tout le monde reconnaît que les sénateurs élus aux États-Unis, c'est un immense succès sur une base de représentation régionale.

Alors, ici, si on veut corriger des choses, bien, il faut prendre les mesures. Moi, je suis à 100 % d'accord avec vous. Ça n'a pas de bon sens d'étudier les projets de loi à la vapeur, quand ils sont étudiés.

M. Goldbloom (Victor C.) : On peut distinguer plusieurs rôles qu'on peut attribuer à une commission parlementaire. Il y a l'étude des projets de loi, notamment article par article. Il y a la tenue d'audiences publiques, et c'est, pour moi, un rôle fondamental d'une commission parlementaire et un rôle qui n'est pas suffisamment exploité. Et, troisièmement, il y a la réception de rapports de hauts fonctionnaires. C'est plus connu à Ottawa qu'à Québec, à Ottawa, où on a plusieurs personnes qui ne sont pas nommées par le gouvernement, donc il n'y a pas d'éléments politiques à leur nomination. Ils sont élus par le Parlement dans son ensemble et sont désignés officiers du Parlement – le Commissaire aux langues officielles est de ce nombre – et l'on peut être appelé non seulement à élaborer sur le rapport annuel que peut déposer, que doit déposer une telle personne, mais aussi sur un large éventail de questions où l'opinion, les conseils d'un tel personnage peuvent être sollicités. Et je suis de ceux qui trouvent que les commissions parlementaires pourraient être davantage utilisées.

M. Asselin (Nicolas) : Prochaine question.

M. Côté (Yvon) : Yvon Côté, ex-député fédéral à l'Association canadienne des ex-parlementaires. J'aimerais récidiver et revenir sur la préoccupation d'une collègue précédente, Mme Dionne, qui déplorait qu'on n'avait pas abordé suffisamment la responsabilité ou une plus grande responsabilisation des députés, et non seulement au sein de la Chambre ou de l'Assemblée nationale. Je me demande s'il n'y aurait pas lieu d'institutionnaliser, si je peux dire, une responsabilisation agrandie des députés, mais au plan local. Je m'explique. Je me suis aperçu dans

mon mandat que beaucoup de corporations locales – pensez, par exemple, à ces fondations de développements régionaux, pensez à ces conseils de culture, etc. – qui bénéficient de budgets directement des ministériels et qui, par le fait même, avaient cumulé une autorité, une importance locale, sinon régionale, qui dépasse celle ou qui dépassait celle du député. Ils avaient même leurs entrées directes avec les ministères, se permettant d'outrepasser la présence et la compétence mêmes du député local pour aller chercher en négociation des privilèges ou des argents supplémentaires ou pour apporter des explications à une difficulté locale.

Ne croyez-vous pas qu'on pourrait justement profiter de ce mouvement de décentralisation vers les régions pour donner aux députés locaux, donc régionaux, cette responsabilité supplémentaire élargie qui ne serait qu'un prolongement de toute cette responsabilité et imputabilité, dont on a parlé tout à l'heure, des ministériels, et qui permettrait donc conséquemment de revaloriser le rôle du député, son image, étant plus constamment présent dans son comté par les supervisions qu'il aurait à mener en concertation avec ces organismes locaux. Bref, ne croyez-vous pas que toutes ces fondations, que tous ces conseils locaux devraient être sous l'autorité plus immédiate du député local ? Merci.

M. Garon (Jean) : Moi, je vais être franc avec vous, je ne suis pas sûr de ça. Parce que, essentiellement, un député, ça a un rôle législatif ; ce n'est pas un rôle administratif. Alors, ça voudrait dire changer complètement les règles du jeu. Le pouvoir législatif, c'est le député ; le pouvoir exécutif, l'administration, c'est le gouvernement. Et, donner un rôle au député, un rôle administratif, surtout à 125, avec des territoires tout petits, ça va mener à la guerre de clochers totale pour mettre ça dans mon comté, dans ton comté ou... Moi, je le pense, la formule... Je ne crois pas à cette formule-là, personnellement. Je crois beaucoup plus à une formule où on dit : Des gens qui vont être élus sur une base régionale, parce que là, ils vont être obligés de discuter avec quatre, cinq députés. S'il y a un sénateur élu par quatre, cinq députés, ils vont être obligés d'avoir... de travailler sur l'ensemble, et l'autre va faire des revendications locales. Autrement, il n'y en a pas. Le local, ça passe direct au central. Faire administrer le député à la place des ministères, des ministres et des ministères, je ne suis pas convaincu de ça du tout.

M. Rivest (Jean-Claude) : Moi non plus... à la confusion des genres, je pense que je suis d'accord avec Jean.

M. Garon (Jean) : Remarquez bien une chose, il y a des ministères qui le font. Moi, j'ai remarqué, quand j'étais député, les recommandations pour les routes dans nos comtés, c'est le député qui disait : C'est ça, ça, ça. Il disait : Bien, si tu t'es trompé, tu vivras avec, si tu n'as pas fait les bons choix. Sauf que les enveloppes n'étaient peut-être pas égales d'un comté à l'autre, mais le député avait un rôle à jouer sur le choix.

Alors, moi, je pense que, auparavant, le rôle du député était plus important sur ce plan-là, sur le pouvoir de recommandation. Mais aujourd'hui... C'est ça que je disais tout à l'heure, au fond, tantôt, quand je disais : Le député avait un mot à dire sur le plan de la recommandation au ministre, mais c'est le ministre qui décidait. Là, quand on crée des comités partout...

Celui qui vient de parler au micro posait la question : Il y a des comités partout, à un moment donné, ce n'est même plus le ministre qui décide souvent. Alors, vous faites vos... Le député ne sait plus où aller, là, où intervenir. Puis, souvent, les ministres se dégagent de leurs responsabilités en formant des comités un peu partout. C'est peut-être de ça que le monsieur voulait se plaindre. Alors, c'est contre ça que j'ai parlé, moi, dans mon texte tantôt, c'est que, le ministre, il est responsable.

Les régies régionales de la santé, moi, je ne suis pas convaincu de ça, pas une minute. J'ai toujours pensé qu'on perd 150 millions. Ça coûte à peu près ça, 100, 150 millions, les régies régionales ? On n'a pas besoin de ça. Que le ministre soit responsable de son ministère. Là, il se cache derrière une régie régionale où des gens qui n'ont pas de mandat, qui ont leurs intérêts eux aussi, essaient de se partager des affaires. Vous connaissez la règle : Gratte-moi le dos, je vais te gratter le dos. Alors, ça, moi, à mon avis, un ministre, s'il ne veut pas être ministre, qu'il reste chez eux. S'il veut être ministre, il va mener son ministère. Comme dans une compagnie. Si, la compagnie, il y a des fraudes dedans, le président, il saute – souvent le directeur général aussi.

M. Goldbloom (Victor C.) : M. Garon me permettra de ne pas être d'accord avec lui sur les régies régionales.

M. Asselin (Nicolas) : Alors, prochaine question.

Mr Broda (Dave): Thank you. Dave Broda, MLA for Alberta. And, certainly, I really thoroughly enjoyed the last day and today in comments and questions. We looked at government, should there be changes in government ? What's the... We are hearing also voter turnout. But also I think there are a lot of comments made, and I'll repeat some of those comments that were made and go back to a question that I would have.

And I believe, Mr Goldbloom, you asked whether there should be limits on ministerial responsibility. I would tend to agree with you when you said no. I think the ministries that we do have right now do work effectively and, as Mr Rivest has said, sometimes it's the Treasury Board that controls the dollars or the purse strings. So, sometimes, their hands are tied there. But we also look at responsibility, but also accountability, as was mentioned by one lady earlier, the accountability to our constituents, to our electorate.

My questions are going to be when we... I believe Mr Goldbloom mentioned it, a lot of times, the courts do our legislation for us. So the question would be: Maybe we should be looking at appointed judges... I mean elected judges rather than appointed? And, as you know, Alberta's position which is very similar is that the Senate on the federal side should be elected rather than appointed. So I would like comments on those points. Thank you.

[Interprétation] Merci. Je suis le député Dave Broda, un député de l'Alberta. Et j'ai beaucoup aimé les journées d'hier et aujourd'hui, les commentaires, les questions qui ont été posées. Nous avons regardé les gouvernements. Est-ce qu'on doit changer le parlementarisme, etc. ? On entend beaucoup de choses et beaucoup de commentaires. Et je vais en répéter quelques-uns et, ensuite, ça va me mener à une question.

Je pense que, M. Goldbloom, vous avez dit : Est-ce qu'il ne devrait pas y avoir des limites sur les responsabilités des ministres ? Vous avez dit non. Je suis d'accord. Je pense que les ministres qu'on a ici jouent très efficacement. Et parfois c'est le Conseil du trésor qui contrôle les dollars, mais parfois ils ont les mains liées. Mais on regarde les responsabilités mais aussi l'imputabilité, comme il a été mentionné par une dame ici précédemment, l'imputabilité par rapport aux électeurs.

Alors, ma question est la suivante. M. Goldbloom, vous avez dit que très souvent les tribunaux font les lois pour nous. Alors, je me demande : Est-ce qu'on ne devrait pas élire les juges au lieu de les nommer ? Vous connaissez la structure de l'Alberta. Le Sénat, au fédéral, il devrait y avoir des sénateurs élus et non nommés. Qu'est-ce que vous en pensez ? *[Fin de l'interprétation]*

M. Goldbloom (Victor C.) : I have difficulty with the notion of electing judges. I know it's widespread in the United States, and I'm not suggesting that it doesn't work appropriately in a lot of instances, but I'm uncomfortable with the notion of a judge campaigning for election. It just doesn't seem right to me.

My other comment is of a general nature. I think it's fair to say that no system is perfect and, therefore, when we are critical of our own system and we point out its imperfections, we need to be every bit as careful in our criticism of what we are suggesting as an alternative, and we tend not to be. We tend to see the grass as greener on the other side of the fence and say: "Well, if we took our imperfect system and traded it for another one, we would be better off." Let us be careful.

[Interprétation] J'ai beaucoup de difficultés avec l'idée d'élire des juges. Je sais que c'est courant aux États-Unis et je ne dis pas que ça ne fonctionne pas correctement dans beaucoup de cas, mais je ne suis pas à l'aise avec cette idée d'un juge qui fait une campagne électorale. Pour moi, ce n'est pas logique.

Mon autre commentaire est plutôt général. Je pense qu'on peut dire à juste titre qu'aucun système n'est parfait, de sorte que, si nous critiquons notre propre système et lorsqu'on pointe du doigt ses imperfections, je crois qu'il faut être aussi prudent dans nos critiques que ce qu'on propose comme option. Et souvent ce n'est pas le cas, on voit l'herbe plus verte de l'autre côté de la clôture et on dit : Alors, si on prenait nos imperfections et si on les changeait pour quelque chose d'autre, ce serait encore mieux. Alors, non, soyons très prudents. *[Fin de l'interprétation]*

M. Asselin (Nicolas) : Alors, je vous invite à poser la dernière question pour cette plénière.

M. Tetley (William) : Merci. William Tetley. J'ai un commentaire au sujet d'une institution mentionnée par Jean-Claude Rivest, le Conseil du trésor. J'ai noté immédiatement que le Conseil du trésor avait un grand pouvoir lorsque j'étais ministre. Pour six ans et demi, j'ai assisté au Conseil une fois par semaine, comme ministre. J'avais le droit et je regardais ce qui se passait, les argents coupés, les documents, et c'était fort important. C'est une institution presque inconnue mais très importante. Une fois... Garneau était ministre des Finances mais aussi président du Conseil, qui était à mon avis plus important, et j'ai été enragé par ce qu'il avait fait une fois – j'oublie la raison – et j'ai parlé sans raison à un journaliste du *Montreal Star* et, à 1 heure du matin, j'ai dit : Il va mentionner ça. Le lendemain,

j'ai téléphoné. Il a coupé mon nom du commentaire après qu'il ait parlé à l'éditeur et il a sauvé ma vie ministérielle.

Des voix : Ha, ha, ha !

M. Tetley (William) : Un deuxième comité très important pas mentionné était le comité législatif. Dans notre temps, c'était Jérôme Choquette qui était ministre, mais Bourassa avait nommé Jean Lesage comme conseiller – vous vous souvenez, Jean-Claude – et Jean Lesage et Jérôme ne marchaient pas. Donc, Jérôme a dit : Je n'accepte pas le poste, et ça a été Gérard D. Levesque qui a été pendant, je crois, six ans président du comité législatif. À ce comité-là, on changeait les lois, on faisait des modifications très importantes. Une fois, j'ai présenté la Loi sur les corporations, et j'avais un article : Toute compagnie doit avoir un nom français et peut avoir un nom anglais. Jean Lesage est arrivé, après quelques cocktails, à 8 heures ce soir-là. Il l'avait regardé, il a dit : Je suis administrateur de Great Lakes Paper – qui avait une annonce, dans le port, d'une centaine de pieds. Et Jean Lesage avait dit : Vous croyez que Great Lakes Paper va changer son nom ? Et il y a eu une bagarre, et Gérard D. Levesque m'a appuyé. Mais c'était à ce comité où on a fait des changements très importants aux lois et aussi au Conseil du trésor. Merci.

M. Asselin (Nicolas) : Commentaires ? Non ?

M. Rivest (Jean-Claude) : Oui. D'ailleurs, j'étais membre de ce comité-là. C'était très difficile, d'ailleurs, pour Bill Tetley de passer à travers M. Lesage, Julien Chouinard et Robert Normand, et M. Lesage qui présidait ça à sa manière, enfin qui ne présidait pas, mais qui était l'« acting president ».

Oui, effectivement, le Comité de législation est très important, mais, encore là, c'est sur les politiques générales. Le Comité de législation est quand même très limité parce qu'il doit fonctionner dans les mandats définis par le Conseil des ministres. Si le Conseil des ministres a approuvé les grandes orientations du projet de loi, le Comité de législation ne peut pas interpeller là-dessus. Tandis que le Conseil du trésor n'a pas de ligne directrice qui lui vienne du Conseil des ministres, il a sa politique de gestion qu'il ne définit pas en vertu de la nature des impératifs budgétaires qui sont définis par le Conseil des ministres. Mais le Conseil du trésor a autrement plus de latitude qu'un comité de législation qui est un comité plus technique mais néanmoins très important. Bill, vous avez raison. Mais, comme le Conseil du trésor, c'est : Oui ou non, je te donne tant, puis je t'enlève ça, puis ça coupe ça, puis je veux que ça... Il place des commandes, le Conseil du trésor, drôlement.

M. Asselin (Nicolas) : Très brièvement.

M. Garon (Jean) : Brièvement. Le Conseil du trésor, moi, autant je l'ai détesté, autant je l'aimais aussi. Pourquoi ? Parce que souvent, au ministère de l'Agriculture, les gens me disaient : Il ne faut pas aller là. Il faut essayer d'éviter le Trésor. Je me rappelle, la première fois que j'étais allé à une réunion, ils avaient dit : Tiens ! les maquignons qui arrivent. Parce qu'avant le ministère de l'Agriculture passait pour un ministère folklorique. Mais, avec les années, ils se sont bien rendu compte que ça pouvait être un ministère de développement économique important. Mais, moi, ce qui me frappait, c'est parce qu'il y avait des analyses qui étaient faites par des

analystes qui étaient là. Souvent, ils avaient tort, mais parfois ils avaient raison. Quand ils avaient raison, moi, j'avais l'habitude de dire : Écoutez, notre papier n'est peut-être bien pas complet, on va revenir dans 15 jours. Je leur disais, revenu au ministère, je disais : Ils avaient raison. Il faut corriger ça, ils ont raison dans ce qu'ils disent.

Alors, moi, je pense que c'est bon qu'un Conseil du trésor ait une vue comme ça, un peu un genre de gardien de but et puis qui fait des remarques. Puis vous pouvez en tenir compte après. Vous vous en allez chez vous puis, après ça, en tenir compte, puis revenir avec d'autre chose qui tient compte de leurs remarques, si elles sont bonnes. Moi, je pense que c'est leur job.

Les comités de législation, bien, à mon avis, actuellement, ils ne font pas assez leur travail, parce que j'entrevois des affaires dans les lois. Moi, je dis : Comment ça se fait ? Je demande aux députés : Comment ça se fait ? Mais ils n'ont pas vu ça puis ils n'ont pas vu ça. Ça fait que, là, je me dis qu'actuellement le Comité de législation, il ne serait pas mauvais qu'il y ait des comités... les députés jouent un rôle plus grand.

Moi, je pense que le problème, ce n'est pas le Comité de législation, c'est que les commissions parlementaires ne font pas leur travail. Les lois ne sont pas analysées par les commissions parlementaires comme avant. Ça passe trop vite, quand ça passe à la commission parlementaire. À mon avis, si la commission parlementaire jouait son rôle, le Comité de législation serait obligé de le jouer davantage pour tenir compte des remarques qui sont faites par les députés qui, eux-mêmes, seraient alimentés. C'est évident que le député ne pense pas à tout. Les gens qui ont dit quelque chose, ils vont l'alimenter, et lui va poser des questions, à condition qu'elles siègent, les commissions parlementaires.

Moi, je pense que c'est général actuellement, les gens trouvent que les commissions parlementaires ne siègent pas assez pour bonifier les projets de loi puis aussi pour recevoir les recommandations du public.

M. Rivest (Jean-Claude) : Sur la législation, vous voyez, la deuxième Chambre dont Jean Garon parlait... À Ottawa, par exemple, il y a près de 40 ou 60 % des projets de loi qui sont retournés sur des points techniques. C'est assez difficile de demander ça aux députés. Les députés ont bien d'autres choses à faire, là, que ça.

Mais le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles à Ottawa, quand on a le malheur de siéger là-dessus, ça dure des heures, des nuits de temps. C'est très technique. Ça n'a aucun impact politique. Mais il y a un travail très, très sérieux qui se fait avec de très bons fonctionnaires et encadrement. On retourne des projets de loi qui ont des erreurs techniques. C'est des erreurs techniques, mais c'est des erreurs très souvent qui ont des incidences très importantes pour les gens. Puis, après ça, les députés, ils nous retournent le bill très rapidement. Ça ne retarde pas la législation, mais sauf qu'on corrige.

Et, quand le Conseil législatif existait – Victor en a parlé tantôt – quand les gens comme... Il y avait des juristes très, très éminents, là, qui effectuaient effectivement... Sur la correction de la législation effectivement, l'existence d'une deuxième Chambre, à part des dimensions régionales auxquelles on a référé

ultérieurement, mais, sur le plan strictement technique, ça a certainement une utilité. Et ça en a d'autant plus qu'aujourd'hui le pouvoir réglementaire est tellement vaste. Puis les députés, ils ont tellement d'autres choses à faire que ça. Il ne faut quand même pas leur reprocher non plus de ne pas aller jusqu'à la dernière virgule.

M. Garon (Jean) : Si je peux ajouter seulement un mot après ça, c'est : Comme on a l'air à chercher des jeunes députés, on pourrait peut-être compenser par des vieux sénateurs qui ont plus d'expérience.

Des voix : Ha, ha, ha !

M. Rivest (Jean-Claude) : Les vieux sénateurs ne pourront pas se joindre à l'ADQ.

M. Asselin (Nicolas) : Bien, merci à tous. On aurait pu en discuter encore plus longuement. Je remercie tous les participants et nos conférenciers.

CINQUIÈME PLÉNIÈRE
FIFTH PLENARY SESSION

PEUT-ON RÉINVENTER LE PARLEMENT?

CAN PARLIAMENT BE REINVENTED?

CINQUIÈME PLÉNIÈRE

FIFTH PLENARY SESSION

PEUT-ON RÉINVENTER LE PARLEMENT?

CAN PARLIAMENT BE REINVENTED?

PRÉSIDENT / CHAIR

Monsieur Stéphane Laforest
Président
Commission des jeunes de l'Action démocratique du Québec
Québec

CONFÉRENCIERS / GUEST SPEAKERS

Monsieur Richard Guay
Ancien président de l'Assemblée nationale
Québec

Monsieur Claude Ryan
Ancien ministre
Québec

Madame Caroline St-Hilaire
Députée à la Chambre des communes
Canada

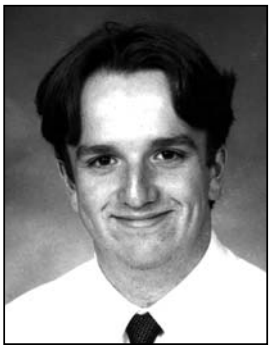

M. Laforest (Stéphane) : Bonjour, messieurs dames, bonjour à tous. Je m'appelle Stéphane Laforest. Je suis le président de la Commission des jeunes de l'Action démocratique du Québec. Je dirige, à titre de président, la cinquième plénière de ce colloque sous le thème *Le parlementarisme au XXIe siècle*, et cette plénière a pour thème *Peut-on réinventer le Parlement ?*

Je tiens immédiatement à dire que c'est pour moi un honneur et un plaisir d'être avec vous aujourd'hui, tout particulièrement lorsqu'on considère que l'Action démocratique est le seul parti à ne pas avoir d'anciens parlementaires. C'est une chance que nous envions à nos collègues des autres partis.

C'est donc avec plaisir que je vous présente les trois conférenciers pour cette séance de travail : M. Richard Guay, ancien président de l'Assemblée nationale du Québec ; M. Claude Ryan, ancien ministre du gouvernement du Québec ; et Mme Caroline St-Hilaire, députée à la Chambre des communes du Canada.

Cette plénière aura une durée de 1 h 30 min. Le temps alloué à chacun des conférenciers est de 15 minutes chronométrées. J'informerai les conférenciers du temps qu'il leur reste, soit à cinq et à deux minutes avant la fin du 15 minutes alloué. Je tiens à préciser que je ferai preuve de rigueur dans la gestion du temps de parole alloué. Si le conférencier n'a pas terminé son exposé dans le temps requis, je devrai intervenir. Au terme de ces trois exposés, une période de 45 minutes vous sera allouée pour laquelle je vous demande de faire un préambule succinct pour chaque question et, bien entendu, de vous présenter avant de poser une question dirigée à un des conférenciers.

Donc, je vous présente immédiatement notre premier conférencier, M. Richard Guay, avocat. Élu député du Parti québécois dans la circonscription de Taschereau en 1976, il occupa la fonction de président de l'Assemblée nationale de 1983 à 1985. À cette date, il revient à la pratique du droit jusqu'en 1995, année au cours de laquelle il est nommé Délégué général du Québec à Londres. On lui confia, en 1999, la Délégation générale du Québec à Bruxelles, poste qu'il occupa jusqu'en janvier 2002. Je donne donc la parole à M. Guay.

M. Guay (Richard) : Merci, M. le Président, Mme la Présidente de l'Assemblée nationale, qui nous fait l'honneur de sa présence parmi nous. J'avais, l'an dernier, pour le colloque qui devait avoir lieu et qui a été reporté, compte tenu des événements du 11 septembre de l'année dernière, j'avais préparé un texte que j'ai mis de côté cette année parce que le contexte a changé. Le contexte a changé parce que le Québec commence un débat sur ses institutions démocratiques et que, donc, ce dont nous débattons ici aujourd'hui n'est pas complètement désincarné. Ça s'inscrit d'une certaine manière dans le cadre élargi du débat que la société québécoise commence sur ses institutions.

Je lis, depuis que je suis de retour au Québec, ce qui se publie, enfin, peut-être pas tout, mais bon nombre de choses qui se publient sur nos institutions, et il y a des choses qui m'agacent un peu. Je me souviens d'avoir lu – je ne cite pas au texte, donc je ne veux pas l'attribuer à un auteur en particulier, mais je me souviens de l'avoir lu néanmoins – que le système parlementaire britannique, il fallait le rejeter parce qu'il nous venait du conquérant. C'est un peu simple ! Il nous vient peut-être du conquérant, mais, enfin, il a beaucoup évolué depuis, et c'est un peu oublier que, au XIXe siècle, il y a des Canadiens et des Québécois qui se sont battus pour obtenir le système de gouvernement responsable. Ça ne nous est pas venu, là, comme sur un plateau d'argent, il a fallu se battre pour l'avoir.

La rébellion de 1837, ça a été la conséquence, l'aboutissement, d'une certaine manière, de cette bataille. Donc, de dire que, parce que ça vient de l'Angleterre, il faut l'abandonner, c'est un peu simpliste. Nous l'avons adapté à notre réalité nationale, et je pense que ce système ne nous a pas mal servis depuis que nous le pratiquons. Nous l'avons modifié, nous l'avons transformé, nous l'avons adapté. On a évoqué ce matin la réforme de 1984. Ce n'était pas la première, ce n'était pas la dernière non plus. C'est donc un système qu'il y a moyen d'adapter plutôt que de dire : Parce que ça vient de l'Angleterre, ce n'est pas bon, et puis il faut recommencer à zéro, d'autant plus que ce système parlementaire nous met en rapport international avec tous les autres pays qui le pratiquent dans le Commonwealth britannique. C'est beaucoup de pays !

Et, avant de remplacer un système par un autre dont on ne sait pas très bien ce qu'il serait ni comment il fonctionnerait, il faudrait peut-être y penser à deux reprises, parce que tout nouveau système que nous implanterions ne nous permettrait pas nécessairement d'avoir ces liens que nous avons, et qui peuvent être très féconds, avec d'autres Parlements. D'autant plus que le système parlementaire britannique peut évoluer de l'intérieur, et j'en veux pour exemple ce qui s'est fait en Australie. Une des thèses que j'ai lues depuis que je suis revenu, c'est que le système est figé, qu'il ne peut pas changer. Ce n'est pas vrai. Regardons simplement ce que les Australiens ont fait du système parlementaire britannique. Nous pourrions nous en inspirer largement.

Par exemple, on parle d'élection à la proportionnelle. On peut aimer ou ne pas aimer. Personnellement, j'ai des réserves certainement à l'égard de la proportionnelle pure, parce que ça donne des gouvernements instables, par définition, ou des gouvernements de coalition, ou alors ça met dans les mains des dirigeants des partis politiques un pouvoir qui, à l'heure actuelle, dans nos formations politiques, appartient aux militants des partis, qui est celui de déterminer qui sera le candidat dans la circonscription. Dans plusieurs systèmes de proportionnelle – j'en ai vu en Europe – le président du parti détient tous les pouvoirs, et il faut aller se situer au haut de la liste pour se faire élire. Mais, pour se situer au haut de la liste, il faut plaire au président du parti, et ça n'a pas grand-chose à voir avec la représentation élective.

Donc, en Australie, qu'est-ce qu'ils ont fait ? Ils avaient un Sénat comme on en a un à Ottawa, comme on avait un Conseil législatif ici, et, plutôt que de l'abolir comme on a fait ici, ils l'ont transformé et ils l'ont fait élire à la proportionnelle. Donc, une Chambre haute à la proportionnelle, sur une base régionale – qui était, soit dit en passant, la proposition de René Lévesque à son caucus lors du deuxième mandat du Parti québécois entre 1980 et 1985.

J'ai entendu, à un moment donné, où on disait : Le PQ, ou M. Lévesque, n'a rien fait à cet égard-là. Ce n'est pas tout à fait exact. M. Lévesque, un jour, est venu au caucus – je m'en souviens – et il nous a dit : Bon, voilà. Après avoir étudié tant et plus – parce qu'on avait fait des études qui ornent sans doute un pan de mur à quelque part dans un bureau gouvernemental – après avoir étudié la question, le gouvernement a fait son choix : nous voulons transformer le système électoral pour adopter la proportionnelle sur une base régionale. Et là il y a eu une levée de boucliers au caucus. Pendant le premier mandat, M. Lévesque jouissait d'une baguette magique avec son caucus, il pouvait en faire pas mal ce qu'il voulait. Au deuxième mandat, c'était déjà différent. Les deuxièmes mandats de gouvernement sont plus difficiles, mais ils sont plus propices à l'expression de la volonté des simples députés.

Et les députés – je me souviens très bien – il y en a qui ont dit : Écoutez, on a été élus à ce système parlementaire britannique, qu'est-ce qu'il y a qui ne va pas ? Puisqu'on a été élus deux fois, pourquoi veut-on le changer ? On ne l'a pas changé, mais on a été battus. Mais, ça, on l'aurait été de toute façon, en proportionnelle ou en système parlementaire britannique.

Mais donc, je reviens à cette question, si on veut faire élire l'Assemblée ou une assemblée à la proportionnelle, eh bien, pourquoi ne recréons-nous pas le Conseil législatif ? Pourquoi ne le faisons-nous pas élire à la proportionnelle ? Et on sera ainsi assuré que la lacune de l'Assemblée nationale, ce qu'on lui reproche, d'avoir des pans de régions, des populations dans les régions qui sont mal représentées à cause du système, d'avoir des courants minoritaires qui sont mal représentés à cause du système, ils pourraient l'être tout aussi bien dans une Chambre haute qui aurait de véritables pouvoirs.

Je rejoins en cela les excellents propos de mon ami Victor Goldbloom ce matin. Je suis tout à fait d'accord avec la sagesse d'un Parlement bicaméral. Je l'ai toujours été. Donc, ce n'est pas dû à la manchette de ce matin du journal

Le Soleil où M. Landry, soudainement, semble découvrir les vertus du bicaméralisme. Je pense qu'il y a une sagesse à y avoir un Parlement à deux Chambres, deux Chambres élues, pas nommées. Mais une deuxième Chambre élue à la proportionnelle compenserait le fait que l'Assemblée nationale ne l'est pas et créerait une légitimité qui ferait en sorte que le Parlement légiférerait plus lentement mais certainement plus sagement et éviterait des situations comme celles que M. Garon notamment a illustrées ce matin. Donc, si on veut, on peut faire ça.

Si on veut faire une telle réforme, je ferais attention, je n'attendrais pas que les régions le demandent, comme le dit la manchette du *Soleil* ce matin. Il faut que ce soit une volonté gouvernementale de transformer les institutions dans ce sens-là et que ça ne devienne pas une seule Chambre des régions. Le Sénat américain n'est pas uniquement une Chambre des États; il est beaucoup plus que ça. Et il faut peut-être s'en inspirer d'ailleurs, si jamais on veut recréer une Chambre haute ici, à Québec.

Le système électoral de l'Assemblée nationale, on lui reproche beaucoup de choses, et une chose qu'on ne peut pas lui reprocher, c'est de créer un gouvernement stable. La proportionnelle crée des gouvernements instables. Je sais bien que mon ami Pierre de Bellefeuille trouve qu'il y a une certaine vertu à une certaine instabilité, mais je trouve également qu'il y a beaucoup de vertus à une certaine stabilité.

Mais, si on n'aime pas le système par lequel on élit nos députés à l'Assemblée nationale, encore une fois, les Australiens nous montrent la voie. Ils ont changé le système électoral. Ils ont un système en vertu duquel, si vous avez cinq candidats dans votre circonscription électorale, vous choisissez de un à cinq et ensuite on compte les votes. Alors, tous ceux qui sont arrivés premiers... Bon. S'il n'y a pas de majorité absolue, eh bien, le cinquième candidat s'enlève et les bulletins qu'il a reçus comme premier candidat sont reportés sur les autres candidats pour lesquels il est le deuxième choix, pour les électeurs pour lesquels il était le deuxième choix, et ainsi de suite jusqu'à temps qu'on obtienne une majorité absolue. Au fond, c'est le système français à deux tours ramené à un tour, et ça évite de faire un deuxième tour.

Ce n'est pas inintéressant comme hypothèse. Les Australiens l'ont fait dans le cadre du système parlementaire britannique, de sorte que mon propos a pour but de dire qu'avant de jeter le bébé et l'eau du bain en même temps, il faudrait peut-être y penser à deux reprises. Ce système parlementaire britannique, ce n'est pas parce qu'il est britannique qu'il n'est pas bon. Au contraire, c'est un système auquel la population est habituée.

Il y a un récent sondage qui m'a beaucoup surpris : dans l'ensemble du Canada, le Québec est la province canadienne où la population est la plus sympathique au système parlementaire britannique. C'est le monde à l'envers, mais parce que ce système n'est pas nécessairement perçu en fonction de sa racine autant qu'en fonction des services qu'il rend à la population du Québec et qu'il a rendus au fil des années. On peut donc le transformer de l'intérieur, et je suggère qu'on retienne cette avenue : qu'on change de Parlement pour en faire un Parlement bicaméral, on légiférera plus sagement; qu'on envisage la possibilité d'élire une Chambre haute

à la proportionnelle, donc ceux qui sont tenants de la proportionnelle y trouveront leur compte ; qu'on envisage la possibilité d'élire l'Assemblée nationale de manière légèrement différente mais néanmoins par circonscription et que le gouvernement émane de l'Assemblée nationale comme c'est le cas à l'heure actuelle, comme c'est aussi le cas en Australie.

J'ai longtemps été personnellement favorable au système présidentiel américain. Je le suis beaucoup moins depuis quelques années. Ce système amène un maquignonnage constant où le président, afin d'obtenir la majorité, est obligé de se mettre au téléphone : Est-ce que j'obtiens un bureau de poste ? Une base aérienne ? Il y a sûrement de l'achat de votes au moyen de fonds publics. Si, de toute façon, on l'implantait ici... Il ne faut pas oublier que nous avons une culture politique qui est très différente. S'imagine-t-on que, demain matin, si on implantait le système présidentiel au Québec, les péquistes qui en feraient partie seraient autre chose que souverainistes et sociaux-démocrates ? Que les libéraux qui en feraient partie seraient autre chose que libéraux et fédéralistes ? Bien sûr que non. Alors, la discipline de parti continuerait à jouer encore passablement. Et il n'est pas évident que le système présidentiel donnerait, dans la réalité, les vertus qu'on lui attribue intellectuellement.

Donc, une des choses qu'il y aurait peut-être lieu de faire également – je le signale parce que c'est relativement d'actualité – c'est d'éviter de faire en sorte que l'on mette le Parlement dans un carcan. Je veux dire par là que le pouvoir exécutif doit se retenir quant au nombre de ministres qui existent. J'étais un peu désolé de voir que le dernier remaniement ministériel nous a amené un Conseil des ministres qui, avec toutes catégories confondues, là – d'État, délégués, en titre, secrétaires d'État – nous amène à 38. Il devrait y avoir une loi au Québec qui dit : 12 ministres pour le Conseil des ministres. Ça devrait être amplement suffisant. Ça l'est pour les États-Unis, ça devrait l'être pour le Québec.

Parce que, à chaque fois qu'on fait une ponction, que l'Exécutif fait une ponction sur l'Assemblée pour nommer des ministres, d'autant moins de députés sont disponibles pour faire le travail parlementaire. Ce travail-là, si on a des députés pour le faire... Et on en aurait certainement plus. À partir de 125 députés, enlevez-en 12, enlevez le président – il en faut bien un quand même, n'est-ce pas, madame ? – eh bien, on a à peu près une centaine de députés, plus que ça, pour faire le travail parlementaire. Et là on pourrait avoir un Parlement qui fonctionne un peu mieux qu'avoir un Parlement où presque tout le monde, la majorité, fait partie du Conseil exécutif, ce qui est un non-sens. C'est une atrophie de notre fonction législative.

Mais, comme réforme parlementaire, c'est assez radical, même si ce n'était pas ça qui était voulu. Et donc, ça aussi, on devrait faire attention, et le gouvernement devrait agir plus sagement à cet égard.

Enfin, je dirais que le président – le ministre maintenant – le ministre Charbonneau hier nous a entretenus des plantes vertes, notamment, dans son discours hier soir, et des députés qui avaient le sentiment d'être des plantes vertes, sans doute. C'est un problème. Ce sont les députés ministériels, inutile de le dire. Donc, c'est déjà circonscrit aux députés de la majorité qui ne sont pas ministres. Bon. On n'est pas obligé qu'il en soit ainsi. Il n'y a rien qui empêche un député

d'exercer son rôle de législateur et de contrôleur d'activités gouvernementales. Dans bien des cas, c'est parce que les députés trouvent ça plate. Ça les ennuie profondément d'étudier la législation pour l'améliorer. Mais, enfin, c'est pour ça qu'on élit des députés. Alors, ce sont des législateurs, et donc les projets de loi devraient faire l'objet, font l'objet d'études approfondies, sans doute, feraient encore plus l'objet d'études approfondies si nous avions deux Chambres pour s'en occuper.

Mais que les députés exercent le rôle de législateurs, qu'est-ce qui les empêche de le faire à l'heure actuelle ? On demande au système ce que le système ne peut pas fournir, quel qu'il soit. Les députés sont des députés, ce ne sont pas des ministres. Il y a un gouvernement pour gouverner et il y a des députés pour légiférer et pour contrôler les activités gouvernementales. Mais les députés ne sont pas là pour diriger le gouvernement. Et on voudrait leur faire remplir ce rôle, à la limite. Le système ne peut pas faire ça.

Mais, dans un Parlement, que je croie le type britannique préférable au système présidentiel, transformé comme je le propose, pour la Chambre haute et pour la Chambre basse aussi, avec un Conseil des ministres de 12 ministres – c'est assez pour gouverner le Québec – on devrait pouvoir avoir un Parlement qui fonctionne normalement, dans la mesure où les députés veulent bien faire leurs tâches. Voilà, M. le Président, les quelques propos que j'avais à vous tenir aujourd'hui.

M. Laforest (Stéphane) : Alors, M. Guay, je vous remercie infiniment.

Je vous présente, sans plus tarder, notre deuxième conférencier, M. Claude Ryan, donc. Éditorialiste au quotidien *Le Devoir* à partir de 1962, il fut directeur de ce quotidien entre 1964 et 1978. Élu chef du Parti libéral en 1978 et député dans la circonscription d'Argenteuil en 1979, chef de l'opposition officielle de 1979 à 1982, il fut réélu en 1985 et 1989. Il fut successivement ministre de l'Éducation, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, ministre de la Sécurité publique et, finalement, ministre des Affaires municipales, poste qu'il occupa jusqu'en 1994. Je cède donc, sans plus tarder, la parole à M. Claude Ryan.

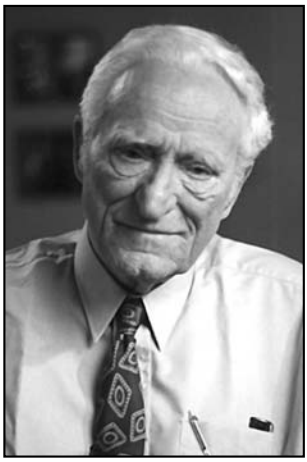

M. Ryan (Claude) : Je vous serais reconnaissant, M. le Président, de me prévenir quand il restera cinq minutes, parce que ma communication est peut-être un petit peu plus longue que vos règlements ne le permettent. Ça me permettra de faire les ajustements nécessaires.

Je me dispense des salutations d'usage pour M. le Président de l'Amicale, le Président du colloque et Mme la Présidente de l'Assemblée nationale – je vous assure de tout mon respect.

Ayant été membre de l'Assemblée nationale pendant 15 ans et en ayant conservé un excellent souvenir, je suis heureux et honoré de participer à ce colloque, et je félicite l'Amicale des anciens parlementaires du Québec d'en avoir pris l'initiative.

Même si je crois pouvoir dire que je fus assez assidu aux travaux parlementaires, je ne me considère pas cependant comme un expert en matière de parlementarisme. Aussi, est-ce surtout à titre de citoyen toujours intéressé à la chose publique que je vous ferai part de mes observations en relation avec la question qui nous est posée par les organisateurs du colloque, à savoir : Peut-on réinventer le Parlement ?

Je vous dirai d'entrée de jeu qu'il est sans doute possible de réinventer le parlementarisme comme on réinvente beaucoup d'autres choses aujourd'hui. Pour tenter de le faire, il faudrait cependant le vouloir. Or, je suis davantage intéressé pour ma part, comme M. Guay, à chercher à améliorer notre système parlementaire qu'à tenter de le réinventer. Tel sera le sens de mon intervention.

De toutes nos institutions politiques, l'Assemblée nationale est probablement celle qui se prête le moins bien aux changements rapides et radicaux. Forte de plus de deux siècles d'existence, elle a survécu à de nombreuses tempêtes et su s'adapter à maintes situations inédites tout en conservant ses caractéristiques essentielles. C'est en grande partie grâce à cette continuité historique de son Parlement que le peuple québécois a pu évoluer depuis de nombreuses générations dans un climat où libertés, au pluriel, et stabilité, au singulier, politique ont fait bon ménage.

À l'invitation du gouvernement, nous serons invités au cours des prochains mois à dire si nous aimerions troquer le régime parlementaire que nous avons pour un régime présidentiel. Tout en reconnaissant que le système présidentiel a des mérites importants, j'affirme tout de suite ma ferme préférence pour le maintien du système parlementaire. Ce système comporte de nombreux avantages objectifs qui ont été soulignés par maints auteurs, y compris de nombreux auteurs américains. Il nous a très bien servis, nous du Québec. Il aide en outre à distinguer le Canada des États-Unis. À une époque où, avec le progrès phénoménal des communications, l'influence de notre puissant voisin sur nos manières de penser et de

vivre est plus omniprésente que jamais, nous devons veiller dans un tel contexte à préserver les institutions qui nous distinguent de nos voisins et à n'y apporter que des changements compatibles avec leur génie propre.

Le système parlementaire a sans doute ses limites et ses faiblesses, mais le système présidentiel a aussi les siennes. Selon diverses études qu'il m'a été donné de consulter, les comparaisons ne sont pas défavorables au système parlementaire. Bien au contraire, à condition qu'on n'identifie pas le système parlementaire uniquement avec le système britannique. Le concept de système parlementaire est beaucoup plus large que ça. Sans que la cause puisse en être attribuée exclusivement à leur régime politique, il appert même, selon plusieurs études, que la stabilité soit plus forte dans les pays dotés d'un système parlementaire. Quel que soit le choix qui sera fait, il devra être cohérent. Ainsi que nous en a prévenu à juste titre le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, il ne saurait en effet y avoir de menu à la carte en matière de système politique. Ou nous opterons pour le système présidentiel avec ses principales caractéristiques, ou nous choisirons de conserver le système parlementaire avec les traits essentiels que nous lui connaissons. Nous ne pourrons pas toutefois retenir uniquement ce qui pourrait nous plaire dans chaque système. À titre d'exemple, le choix du chef du gouvernement au suffrage universel est une caractéristique fondamentale du système présidentiel. Mais ce mode de désignation du chef du gouvernement est contraire à l'esprit du parlementarisme selon lequel le pouvoir exécutif doit émaner du pouvoir législatif, lui être redevable de ses actes, conserver sa confiance pour se maintenir en selle. Comme je favorise le maintien du système parlementaire, je ne puis, en bonne logique, être favorable au choix du chef du gouvernement par le moyen du suffrage universel.

Une autre caractéristique du système parlementaire, c'est que beaucoup de choses y sont importantes mais ne sont pas écrites. Ainsi, le rôle du chef du gouvernement, du cabinet et des partis politiques est capital sous le système parlementaire. Les textes fondateurs sont cependant avares de dispositions traitant explicitement de ces trois éléments. Peu après qu'un universitaire distingué, M. Savoie, de l'Université de Moncton, ait publié un livre qui suscita beaucoup d'intérêt au Canada sur le pouvoir grandissant du premier ministre du Canada, ce dernier faisait face, au sein de son groupe parlementaire et de son parti, à une rébellion d'abord silencieuse, mais de plus en plus explicite qui devait l'obliger à annoncer sa retraite.

S'il avait été vrai, comme tentait de le soutenir Jean Chrétien, qu'il tenait son mandat directement du peuple, il aurait pu, en toute tranquillité, rester en poste aussi longtemps que son mandat l'eût justifié. Mais, comme nous sommes en régime parlementaire, il devait absolument pouvoir compter sur l'appui de son caucus pour rester en selle. Le tapis lui ayant glissé sous les pieds, tandis qu'il se croyait assuré de son pouvoir, il n'avait plus d'autre choix que de tirer sa révérence. On pourrait citer de nombreux autres exemples de chefs de gouvernement et de parti qui ont dû passer par la même épreuve, y compris celui qui vous parle.

Des voix: Ha, ha, ha!

M. Ryan (Claude) : Le système parlementaire accorde aux acteurs politiques une marge non écrite d'initiatives qui me paraît supérieure en profondeur à celle que permet le système présidentiel pour le règlement de problèmes difficiles comme celui de la légitimité du chef du gouvernement ou d'un groupe parlementaire. Même si ces choses ne sont pas toujours écrites, le système parlementaire établit un partage net entre les responsabilités des principaux acteurs. Les rôles propres du peuple des élus et du gouvernement y sont définis par une longue tradition encore plus que par des textes. Ainsi que l'indique le nom du système, l'élément-clé de l'édifice est le Parlement, mais le peuple et le pouvoir exécutif y tiennent aussi un rôle majeur. Le peuple élit au suffrage universel les membres du Parlement. De celui-ci émane un groupe de personnes appelées à former le gouvernement et, à ce dernier, il incombe non seulement d'administrer les affaires, mais aussi de dresser l'ordre du jour des travaux parlementaires.

Pour le bon fonctionnement du système, il est non moins nécessaire que le gouvernement ait une influence déterminante sur l'ordre du jour et la marche des travaux parlementaires et dispose d'une forte marge de manœuvre pour la gestion des affaires de l'État. Les projets de loi doivent être soumis sans doute à l'approbation du Parlement avant d'être mis en application. Mais, tout en étant soumises au contrôle *a posteriori* du Parlement, les décisions d'ordre administratif doivent être prises, au contraire, sans son approbation préalable. Toute tentative visant à renverser cet ordre, sous prétexte de donner plus de pouvoirs aux parlementaires ou au peuple, me paraît devoir être accueillie en conséquence avec réserve. Parce que je crois au système parlementaire, je suis d'avis qu'il faut accueillir avec circonspection toute proposition de changement qui serait contraire à son esprit. Ayant siégé sept ans dans l'opposition, j'ai fait partie du gouvernement pendant neuf ans, je suis toutefois conscient des maintes faiblesses qui justifient des critiques dont il est l'objet. Les faiblesses me semblent être principalement les suivantes :

1° La composition de l'Assemblée nationale n'est pas le reflet fidèle de la volonté réelle de la population. Le mode de scrutin actuel engendre des écarts qui pouvaient se justifier au temps où les communications étaient beaucoup plus difficiles et les manières de voir plus simples. Mais l'inexactitude des résultats qu'il engendre n'est plus compatible avec les circonstances d'aujourd'hui.

2° Le contrôle exercé par le gouvernement sur la marche des travaux parlementaires est trop lourd. Il laisse trop peu de marge pour des initiatives émanant des parlementaires.

3° À l'intérieur des principaux groupes parlementaires, un contrôle trop serré est exercé par les appareils de chaque groupe et les partis qu'il représente.

4° La marge de liberté dont disposent les députés, surtout les députés ministériels n'ayant pas de fonction exécutive, est trop réduite.

Et, finalement, dans leurs aspects dont le public a davantage connaissance, les travaux parlementaires sont trop souvent dominés par la recherche du spectacle et par la routine. La période de questions, en particulier, ressemble souvent davantage à un cirque qu'à un exercice sérieux. On y recherche trop de part et

d'autre l'avantage partisan plutôt que la vérité. Et même la présence au salon bleu d'un nombre très faible de députés à l'occasion des séances plénières qui donnent lieu aux débats portant sur les principes des projets de loi ou sur leur adoption crée également une impression défavorable chez nombre de personnes qui observent ces choses de l'extérieur.

Autant je suis opposé aux changements qui seraient contraires à l'esprit du système parlementaire, autant je suis, au contraire, ouvert à toute perspective de changement qui me paraît compatible avec l'esprit du système. Les premiers changements doivent venir de la conduite des parlementaires eux-mêmes. Le droit de parole, par exemple, est la prérogative la plus importante des députés. Pour qu'il ait tout son sens, il faut qu'il soit exercé avec sérieux et discipline, je dirais même avec un certain souci de la forme. Tout ce qui est de nature à empêcher, gêner ou déprécier l'usage du droit de parole au Parlement me paraît devoir être combattu sans ménagement. Font partie de ces choses à éliminer les abus de procédure, les interventions qui seraient faites sur commande et souvent dictées par l'appareil du caucus ou du parti, l'arrogance des ministres, les propos démagogiques, les imputations de motif, les attaques personnelles, etc.

Parallèlement à la recherche de ces normes de conduite plus élevées, qui ne sauraient jamais être dictées par voie de règlement ou de législation, il faut viser aussi à améliorer l'institution elle-même. Voici quelques propositions à cette fin. Un, au premier rang des améliorations souhaitables, j'inscris la réforme du mode de scrutin et j'indique ma préférence pour le système qui est en vigueur en Allemagne parce que c'est celui qui concilie le mieux, à mon point de vue, le besoin de représentation directe de la population par des députés élus directement et celui d'un équilibrage de la représentation générale en tenant compte de la volonté exprimée par la population. Et je crois que ceci doit se faire à l'intérieur de l'institution de l'Assemblée nationale plutôt que par la création d'une seconde Chambre. Sur ce point, je regrette d'être en désaccord avec mon bon ami M. Guay.

Deuxièmement, la période de questions devrait faire l'objet d'un grand ménage. Dans sa forme actuelle, elle contribue à discréditer l'institution parlementaire aux yeux d'une bonne partie de la population. Les modalités utilisées pour la période des questions au Parlement du Royaume-Uni me semblent intéressantes à cet égard. Il y a beaucoup plus de diversité, il y a beaucoup plus de possibilité de donner une chance à tous les députés et également à tous les ministres de se faire entendre. Dans le système actuel, c'est rien que des vedettes, finalement. C'est toujours les mêmes qui posent les questions, qui parlent, quelques ministres qui sont l'objet de questions, les autres sont des gens qui sont ignorés, à toutes fins utiles. C'est contraire à l'esprit de l'institution.

Afin de valoriser le rôle des simples députés, je favoriserais la création d'une période régulière exclusivement réservée aux projets de loi puis aux motions émanant des députés. Je crois que le Parlement fédéral nous donne un bon exemple de ce côté. On consacre cinq heures chaque semaine à des projets de loi et motions émanant des députés. Il y aurait des améliorations à faire dans leur système également; ils sont à les étudier actuellement. Je crois que l'Assemblée nationale aurait intérêt à emprunter cet élément, même s'il parvient d'un pouvoir étranger aux yeux de certains.

Des voix : Ha, ha, ha !

M. Ryan (Claude) : Et je crois que la petite période qui précède la période des questions au Parlement du Canada, qui permet à chaque député de faire une intervention éclair d'une minute, attirer l'attention des gens sur des problèmes dans son comté, moi, elle m'intéresse, cette période-là, parce que j'entends parler de choses qui se passent ailleurs dans le pays, dont la période des questions et les autres étapes du travail parlementaire ne nous parlaient pas.

Je favorise en plus la tenue de votes libres sur des projets de loi ou des motions ayant des implications significatives en matière de droits fondamentaux ou au plan moral ou religieux, de manière que chaque député puisse voter sur ces projets selon sa conscience.

Je ne suis pas enclin, par contre, à étendre la pratique des votes libres à l'ensemble des projets de loi du gouvernement parce qu'une telle manière de fonctionner aurait inévitablement des effets négatifs pour l'unité et la stabilité de l'équipe ministérielle.

Troisièmement, je favorise l'assouplissement de la discipline de parti dans les travaux et les commissions parlementaires, en particulier lors de l'étude détaillée des projets de loi, de manière que les députés puissent contribuer plus librement à la bonification de ces projets.

Quatrièmement, l'utilisation plus généreuse des mandats d'initiative par les commissions parlementaires, je crois qu'il y a une voie d'avenir qui commence à s'ouvrir de ce côté, qui présente des possibilités fort intéressantes.

Finalement, les appareils des groupes parlementaires devraient s'efforcer de favoriser au maximum la participation active de tous les députés aux travaux parlementaires. Sous l'influence de la culture du vedettariat que favorisent exagérément les médias, les débats tendent à réserver à un nombre de députés plus doués les interventions dans les débats significatifs. À longue période, cette pratique est dangereuse pour l'esprit de notre régime.

Je favorise les auditions publiques que tiennent les commissions parlementaires. Je pense que c'est une des plus belles initiatives instituées par l'Assemblée nationale au cours des deux dernières décennies. Ces auditions se tiennent en général dans un climat de respect, de courtoisie de très bon aloi.

Afin de réduire l'emprise du gouvernement sur les travaux des commissions, je pense, contrairement à M. Goldbloom ce matin, que le ministre qui parraine un projet de loi ne devrait pas faire partie de la commission chargée de l'examen du projet de loi; il devrait plutôt être appelé à témoigner devant la commission au début et à la fin des travaux et, au besoin, si une question bien importante se présente pendant les travaux.

Dernier point – il y a deux points, ça me prend une minute – il y a lieu de se réjouir des modifications temporaires qui ont été apportées au règlement de l'Assemblée concernant le recours à des procédures d'exception pour les projets de loi. Je pense que c'est une des plus belles améliorations qui aient été faites. Je

crois qu'elle est encore temporaire; j'espère qu'elle sera confirmée parce qu'elle va mettre fin au régime stupide d'obstructions dont se sont rendus coupables tous les partis à un stade ou l'autre de leur carrière.

Finalement, je veux interpeller la presse au sujet du rôle qu'elle joue dans la couverture des travaux parlementaires. À tort ou à raison, je trouve que cette couverture laisse beaucoup à désirer. Les médias mettent trop l'accent sur les événements insolites, les accidents de parcours, les querelles, les menus scandales, les conflits de personnalités qui surviennent dans le cours d'une journée, s'intéressent beaucoup plus aux choses qui se passent dans les coulisses qu'au travail sérieux et, la plupart du temps, très constructif qui s'accomplit dans les commissions.

À juste titre, ils exigent beaucoup des parlementaires; il serait bon qu'ils fassent, eux aussi, leur examen de conscience périodique afin qu'il puisse en découler une meilleure information pour la population.

M. Laforest (Stéphane): Alors, M. Ryan, je vous remercie.

Je vous présente donc maintenant notre troisième et dernière conférencière, Mme Caroline St-Hilaire. Elle a été élue, en 1993, administratrice et relationniste au sein de la Société du droit de reproduction des auteurs, compositeurs et éditeurs du Canada. Élue députée du Bloc québécois dans la circonscription de Longueuil à la Chambre des communes en 1997, réélue en novembre 2000, elle est leader parlementaire adjointe du Bloc québécois et vice-présidente du comité des priorités parlementaires. Je cède donc la parole à Mme St-Hilaire.

Mme St-Hilaire (Caroline) : Merci beaucoup, M. le Président. MM. du panel, Mme la Présidente de l'Assemblée nationale, c'est avec beaucoup de plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui, avec beaucoup d'humilité aussi. Effectivement, malgré ma jeune carrière en tant que politicienne, je vais tenter de partager ma perception du rôle de parlementaire et du Parlement en me basant sur mon expérience fédérale, et ainsi tenter de répondre à la question : Peut-on réinventer le Parlement ? Et, avant même de poursuivre, je vous rassure. Je me suis entendue avec le président, parce que, vu que je suis deux, j'aurai droit à 30 minutes. Alors, ce sera peut-être un petit peu long.

Non, sérieusement, d'entrée de jeu, mon constat vous semblera probablement un peu, comme d'autres l'ont été avant moi, un peu pessimiste, mais il est sans équivoque, c'est-à-dire qu'à mon avis le *statu quo* est insatisfaisant. Contrairement à ce que plusieurs pensent, les gens de ma génération se préoccupent beaucoup de la santé de notre démocratie, dont notre Parlement est l'un des éléments-clés. Certains rêvent d'une démocratie directe qui laisserait toute la place à ce qu'on appelle la société civile; d'autres voudraient que l'on assouplisse le carcan des lignes de partis; d'autres aussi souhaiteraient que l'on mette sur pied des référendums, des initiatives populaires; et d'autres enfin affirment que la démocratie n'appartient pas qu'aux élus.

En fait, que l'on soit de gauche ou plus conservateur, fédéraliste ou souverainiste, cette préoccupation, je la ressens parmi les gens de ma génération. C'est bien connu, les jeunes sont plus captivés par les communications virtuelles que par le rôle du député, bien plus stimulés par les manifestations-chocs que par les lourdeurs du processus législatif, bien plus prompts à appuyer une cause environnementale qu'à exiger plus de transparence en comité ou en commission parlementaire. Peut-on leur en vouloir vraiment ? Tout évolue à la vitesse de l'éclair. L'information les inonde à un rythme d'enfer, mais les institutions actuelles, par contre, elles, demeurent façonnées à l'image du siècle dernier et non pas aux réalités des années deux mille. Alors, comment s'identifier à ces institutions ?

La question que vous posez aujourd'hui, je me la pose déjà depuis un certain temps : Peut-on réinventer le Parlement ? Dans cette question, il est intéressant de décortiquer le « peut-on ». En effet, peut-on, doit-on ou veut-on ? Voilà des nuances qui n'aboutissent pas nécessairement à la même conclusion. Spontanément et en considérant le taux de confiance et de satisfaction de la population à l'égard des politiciens et des politiciennes, je dirais que oui, les gens veulent réinventer le Parlement, et même le parlementaire. Ainsi donc, nous avons le devoir d'apporter des changements.

Maintenant, est-ce que nous avons le pouvoir, ou, plus précisément, ceux qui en ont le pouvoir, eux, veulent-ils le changer ? J'espère que oui. À mon avis,

nous n'avons plus le choix. Mais le danger serait de changer pour changer, de réinventer sans avoir mûrement réfléchi à ce qui cloche dans le parlementarisme canadien et québécois d'aujourd'hui. Mais ce que je crois par-dessus tout, c'est que ce véritable changement ne peut faire l'économie d'une responsabilité collective, incluant les membres du Parlement, la société civile et ceux qui en sont l'expression, les médias.

Pour ce qui concerne le Parlement, ce qui cloche, à mon avis, se regroupe essentiellement sous trois rubriques : la trop grande concentration du pouvoir aux mains de l'Exécutif, un Parlement inadapté à l'évolution de la société actuelle et, finalement, le carcan de la partisanerie. Je crois fondamentalement que les députés devraient avoir beaucoup plus de place dans l'enceinte parlementaire. La centralisation du pouvoir est le pire ennemi de la démocratie. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'une réforme des institutions parlementaires et du mode de scrutin prend tout son sens.

Notre système doit s'adapter et permettre aux députés de jouer pleinement leur rôle de représentants du peuple, mais, pour ce faire, nous avons des responsabilités, nous, les parlementaires. Nous ne devons pas simplement prendre acte des volontés de l'Exécutif et du gouvernement. Nous avons l'obligation de tenter d'influencer ces volontés, d'exprimer nos points de vue et, surtout, de garder le cap sur la défense des intérêts de nos commettants et de nos commettantes. En fait, nous devons continuer d'être ce pour quoi nous sommes là, législateurs, mais en fonction de l'intérêt et du bien-être de ceux et de celles que nous représentons. C'est une fonction noble que nous devons assumer avec la plus grande compétence et le plus grand respect. Il faut donc décentraliser le pouvoir pour qu'il revienne aux citoyens et aux citoyennes et pour nous permettre d'assumer notre rôle pleinement. En termes clairs, je ne suis pas la représentante d'Ottawa dans mon comté, mais la représentante de mon comté à Ottawa.

Par ailleurs, nous avons la responsabilité d'adapter et de façonner le Parlement à l'image de notre société. Il faut donc rejoindre les jeunes là où ils se trouvent. S'ils sont fascinés par les communications virtuelles, alors il faut mettre l'emphase sur le parlementarisme virtuel. Si les gens des régions éloignées ne se sentent pas concernés parce que Québec ou Ottawa, c'est trop loin, il faut déplacer le Parlement vers les régions. Par exemple, des commissions itinérantes ou encore la possibilité de présenter à distance un mémoire en commission via la technologie virtuelle, pourquoi pas ? Peut-être faudrait-il aussi songer à une Chambre des régions vouée strictement à la défense de leurs particularités. Peut-être que cette nouvelle dynamique régionale aurait pour effet d'atténuer certains problèmes, notamment l'exode des jeunes en région. Il faut donc redonner à la population les moyens pour qu'elle puisse s'approprier ce qui lui appartient, le Parlement.

Quant à moi, comme députée, je suis la représentante de plus de 85 000 citoyens et citoyennes de ma circonscription, 85 000 citoyens et citoyennes qui ont droit de parole au Parlement via mon intermédiaire. Mais encore faut-il que toutes mes paroles et toutes mes prises de position soient rapportées et interprétées correctement et fidèlement. À cet égard, il m'apparaît clair que l'arrivée des médias de masse a complètement changé la dynamique du parlementarisme. Je ne vous

dis pas que c'est mal, mais je m'aperçois que trop de nos énergies sont consacrées à faire la une, justement, à satisfaire les exigences et l'appétit des courriéristes parlementaires. À mon avis, la plupart des partis d'opposition consacrent beaucoup trop de temps à la période des questions orales, bien souvent pour planter le ministre ou le gouvernement, et si la petite phrase n'est pas assassine comme le souhaiteraient les médias, c'est dommage, elle ne sera pas dans le journal. Trop de nos interventions sont dictées par le journal du matin et non pas par les besoins de nos commettants et de nos commettantes. On accorde donc trop d'importance aux médias, et ceux-ci choisissent ce qui est à leurs yeux important. J'admets encore mal le pouvoir qu'ont les médias sur certaines situations sans pour autant mesurer l'effet ou les conséquences de leurs paroles. Certains disent ce qu'ils veulent, font preuve de démagogie sans que nous puissions réfuter tout argument. Comme la politique est constituée de 95 % de perception et de 5 % de réalité, je ne suis pas certaine que la population soit toujours bien servie et bien informée. De plus, les médias n'ont souvent d'intérêt que pour quelques dossiers chauds, et le reste passe complètement inaperçu. C'est une dynamique malsaine, car cela peut distraire les députés du mandat dont ils sont les fiduciaires. Cette situation ne permet pas à la population de vraiment évaluer tout le travail qui s'effectue dans le Parlement.

Qui connaît réellement tout le travail qui se fait en Chambre ? Qui connaît le travail qui se fait en commission parlementaire ou même en comité ? Parce que les différences sont majeures. À tort ou à raison, la population a souvent l'impression que le travail parlementaire est rarement productif, que sa fin ultime est décidée d'avance et pas nécessairement dans son intérêt à elle. Bien entendu, si notre cadre de référence se résume à la période de questions, il est évident que ce grand spectacle est loin de refléter la nature réelle du travail que font les députés.

Un autre grand problème que je perçois, c'est le carcan partisan. De la manière dont notre système électoral est aujourd'hui conçu, les gens votent beaucoup plus pour un parti et un chef que pour un député. Vous l'avez entendu ce matin aussi, la chose n'a pas que des désavantages, cela permet de bien situer les enjeux, de savoir clairement ce que chaque parti propose comme programme.

En revanche, une fois les élections terminées, ce système partisan n'est pas sans dénaturer quelque peu l'essence du parlementarisme. Ce carcan partisan risque de reléguer les intérêts de nos électrices et de nos électeurs au second rang. Parfois, on a moins l'impression de parler au nom de celles et de ceux qui nous ont élus qu'au nom du parti politique. Et là il y a, à mon avis, un danger potentiel auquel tous les députés risquent d'être confrontés un jour ou l'autre : il peut être dangereux et aisé de se laisser porter par cette immense machine et d'oublier qui nous représentons.

Les partis politiques sont des instruments essentiels, soit. Mais l'agenda d'une formation politique et, qui plus est, d'un gouvernement ne concorde pas toujours avec M. et Mme Tout-le-monde. Et là je ne vous parle pas de la liberté de parole du député. Sans jouer constamment les trouble-fêtes, un député devrait pouvoir exprimer ses idées qui ne convergent pas complètement avec celles de son parti sans être sanctionné, dans la mesure où cela contribue au débat bien sûr, et que

le tout est fait correctement et que cela a comme objectif la défense des intérêts et des aspirations des citoyens et des citoyennes.

Cela est d'autant plus vrai pour le parti au pouvoir. Comment un simple député pourrait-il ouvertement contredire les positions de son gouvernement ? Comment un ministre serait-il reçu au prochain Conseil des ministres ? Il va sans dire que cet aspect du parlementarisme agace de plus en plus la population et enlève de plus en plus de crédibilité à l'activité parlementaire, si ce n'est au parlementaire lui-même.

Selon moi, nous devrons inévitablement entreprendre une grande réforme et envisager la possibilité de changer notre système politique. Le régime parlementaire britannique a pour conséquence de renforcer le gouvernement au détriment du Parlement.

À mon avis, le système de type présidentiel est peut-être plus approprié. Sous ce régime, le pouvoir exécutif est séparé du pouvoir législatif. Il n'y a pas de solidarité ministérielle, et l'absence de ligne de parti ne peut qu'être bénéfique sur le contrôle du gouvernement. Il y a donc des réformes nécessaires que nous pouvons et que nous avons le devoir d'opérer dès maintenant.

Je m'en voudrais de terminer cet exposé sans vous entretenir quelques minutes d'un sujet qui me tient plus particulièrement à cœur et qui a été jusqu'à maintenant très peu effleuré, ou pas du tout, soit la place des femmes en politique.

C'est depuis bien peu de temps que les femmes prennent part activement et un peu plus massivement à la vie politique. Pourtant, en démocratie, la notion de représentation est fondamentale. On dit souvent que le Parlement doit représenter la société. Par conséquent, pour représenter la société de la manière la plus juste possible, il faut que le Parlement puisse, par sa composition, refléter la diversité sociale.

Alors, dans cette perspective, nous pourrions nous attendre à ce que les femmes, qui constituent 52 % de la population, soient en plus grand nombre au Parlement. Or, les femmes en politique sont encore peu nombreuses, leur intégration est encore difficile et le parlementarisme actuel et les mentalités au sein des partis politiques ne sont certainement pas sans cause. C'est pourquoi il est urgent de s'interroger sur leur intégration et surtout sur les moyens à prendre pour arriver à une représentation plus paritaire. Devrons-nous remettre en cause notre mode de scrutin ? Pourquoi pas, nous avons là un autre défi.

Pour ma part, une vraie réinvention du Parlement va nous obliger à remettre beaucoup de choses en cause, à tout questionner, à examiner aussi ce qui se fait ailleurs. Bien entendu, vous comprendrez que, comme souverainiste, je n'ai aucune aspiration à réformer la Chambre des communes. J'ai beaucoup plus à cœur une refonte des institutions québécoises pour faire en sorte que tous les Québécois et toutes les Québécoises se retrouvent dans notre système politique. En ce sens, je salue l'initiative du gouvernement du Québec qui entreprend un grand chantier de réflexion sur la réforme des institutions démocratiques. Je souhaite que la population y participe en grand nombre et que tout cela mène à des changements concrets bientôt.

Pour le Québec, je veux des institutions démocratiques, un gouvernement qui gouverne, un pouvoir exécutif qui exécute, un pouvoir législatif qui légifère, une fonction publique qui fonctionne et des médias qui informent. Il y a donc de nombreuses pistes de solution que nous devrons oser envisager. Mais qui osera faire ces changements ? Il faut bien être réaliste, chacun de ces changements comporte une perte de pouvoir. Et quel parti politique, quel type de gouvernement qui souhaite, comme objectif ultime, être au pouvoir... travailler à éliminer une partie de son pouvoir ?

Ainsi, pour réinventer le Parlement, il faudra améliorer notre fibre démocratique. La réinvention du Parlement, ce n'est pas qu'une affaire de structure, il y a une culture à changer. La démocratie n'est pas une question technique qui ne concerne que l'élite, mais c'est l'affirmation d'un vouloir vivre commun. La démocratie est un effort, c'est une discipline. La population ne doit jamais l'oublier. Elle aura beau avoir les meilleurs élus du monde, si elle ne se sent pas concernée par les grands enjeux de la nation, on n'arrivera à rien collectivement.

Nous sommes tous personnellement responsables de la vitalité démocratique, de notre légalité et de notre pays. La démocratie est aussi un défi, notamment pour les élus qui exercent d'importantes prérogatives au nom de la population. Dans chacune de nos interventions, nous avons le devoir de chercher un équilibre entre les intérêts particuliers des commettants et des commettantes de notre circonscription et le bien-être commun. La démocratie, c'est aussi un idéal, un idéal vers lequel on doit tendre tous les jours. La perfection n'est pas de ce monde, ni chez les individus ni dans les institutions démocratiques, mais on doit s'atteler à la tâche sans jamais perdre espoir.

Réinventer le Parlement ? Peut-être pas, mais réhabiliter le Parlement pour qu'il soit plus conforme aux aspirations d'une société plus éduquée, informée et donc plus exigeante, voilà un beau défi. Merci beaucoup.

M. Laforest (Stéphane) : Merci, Mme St-Hilaire. Je remercie Mme St-Hilaire ainsi que nos deux autres conférenciers, MM. Ryan et Guay.

PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

M. Laforest (Stéphane) : Nous en sommes maintenant venus à la période de questions. J'invite tous ceux et celles qui désirent participer à cette période de questions à se présenter au micro central, à s'identifier dans un premier temps et à poser une question brève en s'adressant à l'un ou l'autre des conférenciers. Madame.

Mme Losier-Cool (Rose-Marie) : Je voudrais féliciter les conférenciers. Je serais intéressée de savoir comment Mme St-Hilaire représente les électeurs fédéralistes dans sa circonscription.

M. Laforest (Stéphane) : Pouvez-vous vous identifier, madame, s'il vous plaît ?

Mme Losier-Cool (Rose-Marie) : Rose-Marie Losier-Cool du Sénat du Canada. J'aimerais poser la question suivante : Est-ce qu'il n'est pas temps... Est-ce que nous ne sommes pas rendus à une époque où la population devrait être, elle, informée de ce que c'est que le rôle du député ? À quoi M. Ryan, on a été, tous les deux... Vous, vous étiez mon homologue provincial, moi, j'étais au fédéral, et rappelez-vous à quel point c'est exigeant. Dès le lendemain de l'élection, tu commences à préparer ta prochaine élection, et tout le travail exigeant qu'un parlementaire doit faire pour suffire à la tâche. Là, on oublie l'aspect personnel et l'aspect de parti, la collecte de fonds, l'aspect législatif, l'aspect représentatif et, mon Dieu ! là, les ministres, c'est encore pire parce qu'ils doivent aller en région, alors être absents la plupart du temps de la maison.

Est-ce qu'on ne devrait pas, en terminant, trouver une formule ? Parce que, s'il y a une crise de confiance des citoyens vis-à-vis de leur élu, je pense que les citoyens eux-mêmes ne se rappellent plus le rôle essentiel que doit jouer leur député après l'élection. Ce que j'en arrive à la conclusion depuis hier, je pense que c'est ça, le problème, c'est qu'on attend trop de nous après qu'on soit élus. Et nous sommes des personnes, des êtres humains qui avons des besoins individuels, des besoins familiaux. Et, madame, si vous attendez un enfant, imaginez-vous ce que ça exige pour les femmes d'être élues après, être mères de famille en plus ? Alors, je pose la question.

Mme St-Hilaire (Caroline) : Je n'ai pas besoin de m'imaginer longtemps ce que c'est, là, je suis rendue à mon deuxième enfant. Alors, j'essaie de concilier les deux. Ce n'est effectivement pas simple et... Mais ça pourrait faire partie d'un autre débat. Pour répondre à votre question qui était à savoir comment je faisais pour représenter les électeurs fédéralistes de mon comté, quand il s'agit d'un enjeu fédéraliste ou souverainiste, c'est autre chose. Moi, c'est sûr que je suis une souverainiste, et j'ai été élue telle qu'elle, sauf qu'à la limite il y a d'autres débats qui se font. Quand on parle au niveau de l'environnement, si on parle au niveau de sécurité ou de solidarité sociale, je suis capable d'écouter ce que les gens disent, qu'ils soient souverainistes ou fédéralistes. Il y a autre chose aussi qui se passe au Québec ou dans le comté de Longueuil. Et ça, à la limite, j'écoute tous les gens, je n'écoute pas seulement les souverainistes ou les bloquistes de mon comté. Et c'est à ce niveau-là que je pense qu'il faut avoir une certaine ouverture. Et, quand je réponds aussi aux commettants de mon comté, par exemple aux services qu'on doit offrir, je ne réponds pas seulement aux gens qui m'ont élue. Je dois aussi avoir le devoir et le respect de répondre à ceux et celles qui ne m'ont pas élue mais qu'en fait je suis leur représentante.

M. Laforest (Stéphane) : Nous passons donc à une prochaine question. Monsieur.

Mr Marshall (David): Mr Chairman, David Marshall of the United Kingdom Parliament. Richard Guay and I are old friends from his time as Québec's Delegate General in London, and I very much welcomed his remarks. Now, because something comes from London does not necessarily mean that it should be automatically rejected.

Westminster is often referred to as the Mother of Parliaments because, for over 800 years, it has been adapting and evolving, and, as recently as 1999, it set up a Parliament in Scotland and an Assembly in Wales following public referendums, an Assembly in Northern Ireland and the Greater London Authority, all of them different. It is also, at the moment, setting about reforming both the House of Commons and the House of Lords.

My question relates to voting systems. First past the post is simple, easily understood, and the winner takes all. The various systems of proportional representation very often result in a hung election result and coalition governments, and small parties, which have been decisively and overwhelmingly rejected by the vast majority of voters, often hold the balance of power, and one or two of these tiny parties can form a coalition government with the largest single party or even, in the case of New Zealand in 1996, with the second largest single party, keeping out the largest single party. Is this democratic?

The point is, in electing a Parliament, which is the most democratic system of elections and why?

[Interprétation] M. le Président, David Marshall du Parlement du Royaume-Uni. Je me souviens de M. Guay lorsqu'il était Délégué général du Québec à Paris. Vous savez, lorsqu'il a dit, M. Guay, que quelque chose qui vient de Londres ne devrait pas être automatiquement rejeté. On dit de Westminster que c'est la mère des Parlements. Depuis plus de 800 ans, ce Parlement a existé, évolué. Mais depuis 1999, nous avons un Parlement, comme vous le savez, en Écosse et en Irlande du Nord et également dans la région londonienne. Et, en ce moment, nous avons entrepris une réforme de la Chambre des lords et du Parlement.

Ma question est la suivante. Lorsqu'on a un système d'élection où le gagnant prend tout par rapport au système de la proportionnelle qui encourage les gouvernements de coalition, les gouvernements paralysés, souvent, vous savez, les petits partis, les tiers partis détiennent la balance du pouvoir. Et ces tiers partis peuvent, avec les plus grands partis ou le parti qui a remporté le plus grand nombre de voix, former un gouvernement. Ou alors, comme c'est arrivé en Nouvelle-Zélande, les deux perdants qui s'unissent pour former un gouvernement, alors que le parti qui a eu le plus de voix, lui, se voit relégué à l'opposition. Est-ce que, ça, c'est démocratique, ce type de jeu? *[Fin de l'interprétation]*

M. Guay (Richard) : Bien, je salue effectivement mon vieil ami que j'ai connu avec grand plaisir à Londres et qui évoquait précisément, dans son intervention, le rôle que le Parlement de Westminster a joué dans la création, dans les dévolutions vers l'Écosse, vers le pays de Galles, vers le Greater London Authority. On peut parler aussi de l'Irlande du Nord. Autant de situations différentes qui jouissent de pouvoirs différents et qui devraient... Je fais particulièrement la remarque pour des gens qui pensent que le fédéralisme asymétrique n'est pas possible. Eh bien, la mère de tous les Parlements, comme on l'appelle, Westminster, a créé des Parlements avec des pouvoirs tout à fait différents, tout à fait dissemblables, des méthodes électorales différentes dans le même pays. Et puis ça fonctionne. Alors, ça devrait peut-être inspirer certaines personnes à Ottawa qui sont d'une rigidité extrême à cet égard-là.

À l'égard de la question plus fondamentale : Quel est le meilleur système électoral ? Je pense qu'il n'y en a pas de parfait. La proportionnelle, moi, j'ai de très nettes réserves à son endroit si c'est la proportionnelle intégrale, qui, après tout, donne le portrait exact de ce que l'électorat voulait le jour du vote ; pas la veille, pas le lendemain, le jour du vote. La proportionnelle intégrale a un grand défaut, de créer des gouvernements instables, au point qu'il existe la méthode d'Hondt, je pense que ça s'appelle, qui vise à corriger ce que la proportionnelle ne fait pas correctement. Parce que la proportionnelle ne peut pas dégager un gouvernement majoritaire.

En Israël – c'est un très beau cas, Israël – on a la proportionnelle intégrale. Et puis on s'est retrouvé avec beaucoup de petits partis. Alors, on a trouvé une solution : on va élire le chef du gouvernement au suffrage universel. Ça ressemble au débat qu'on a, n'est-ce pas ? Alors, c'est ce qu'ils ont fait. Ils ont créé un système électoral où ils ont maintenu la proportionnelle, et puis on élit le premier ministre d'Israël au suffrage universel. C'était censé régler le problème. Ça l'a empiré. Là, il y a encore plus de partis marginaux et minoritaires, qui fait qu'aucun parti... Les deux grands partis politiques d'Israël ne sont pas capables de gouverner sans faire des concessions à des partis extrémistes, marginaux, ridicules dans certains cas, qui fait que le pays est ingouvernable, enfin difficile à gouverner, c'est le moins qu'on puisse dire.

Alors, si c'est ça qu'on nous propose comme système, j'aime autant le système actuel, je préfère conserver le système actuel. Je continue de penser qu'un système bicaméral est préférable, et il permet justement d'avoir des systèmes électoraux différents, selon les Chambres. Puis c'est une opinion personnelle. Je respecte celle de M. Ryan qui préfère le système allemand. Qu'il y ait un élément de proportionnelle pour compenser les failles du système uninominal à un tour, soit. Le système australien, que je décrivais sommairement, le compense lui-même, tout en gardant le système de circonscriptions. Mais, enfin, bon, il n'y a pas... Mais quant à savoir lequel est le meilleur, c'est une question de choix personnel. Moi, je souhaite que l'Assemblée soit élue selon le système qui dégage un gouvernement stable, mais que le Parlement, qui peut être composé de plusieurs Chambres, lui, soit composé, dans un autre de ses éléments tout aussi fondamentaux, d'une Chambre élue à la proportionnelle, de manière à ce que toutes les opinions, tous les courants puissent y être reflétés.

M. Laforest (Stéphane) : On passe à une prochaine question.

M. Ryan (Claude) : Pardon. Pardon.

M. Laforest (Stéphane) : Oui. Excusez, M. Ryan.

M. Ryan (Claude) : En réponse à l'intervention qui a été faite par notre visiteur, au Canada, le système uninominal à un tour donne lieu à de graves déséquilibres. Au plan fédéral, nous avons un parti qui remporte le pouvoir presque automatiquement à chaque élection avec une minorité de voix dans l'ensemble de celles qui ont été exprimées, et, à certains moments, des régions tout entières sont exclues du Parlement, à plus forte raison de la participation au pouvoir. Au Québec, nous avons eu des cas aberrants également au cours des quatre dernières décennies, à

plusieurs reprises. On cherche les manières de corriger cette situation de manière que le Parlement soit davantage le reflet de la volonté réelle de la population.

Il existe de nombreux exemples d'expériences qui ont été faites de modes de représentation proportionnelle qui sont conciliables avec la stabilité gouvernementale. L'exemple de l'Allemagne est particulièrement patent. S'il y a un pays qui a été redouté à cause des dangers d'instabilité politique qui le caractérisait, supposément, il a donné un exemple de stabilité, de continuité politique remarquable depuis le dernier conflit mondial. Ça fait 50 ans maintenant. L'Italie avait choisi la proportionnelle intégrale dans les années qui ont suivi la guerre, ça amenait des changements de gouvernement à tous les six mois. Ils ont corrigé le système. Aujourd'hui, il y a plus de stabilité. En Israël, je pense qu'ils ont mis la règle de 2 % – si mes souvenirs sont bons – qui est loin d'être satisfaisante. Surtout, ils ont été mêler ça avec l'élection du chef du gouvernement au suffrage universel, ça complique les choses beaucoup.

Mais je voudrais dire qu'il y a des problèmes réels avec le système uninominal à un tour, tellement que le gouvernement Blair lui-même a formé une commission qui a fait un rapport recommandant la représentation proportionnelle. M. Blair a peur de l'appliquer, là, parce qu'il doit avoir de la résistance de ses députés, comme ça a été le cas ici chaque fois que nous en avons parlé.

M. Laforest (Stéphane) : Alors, à moins que vous... On passe à une prochaine question cette fois-ci. Monsieur.

Mr Lougheed (Rob): Thank you. I'm a Member of the Legislative Assembly of Alberta. My name is Rob Lougheed. I would like to make, first, a quick comment and then ask a question. One thing that has been talked about quite often is the perception the public has of us as legislators, and much of it gleaned, it seems, from Question Period televised in the media. And I think we are at fault ourselves, certainly in our legislature, and I suspect others are similar. The only time the cameras are on is during that brief portion of Question Period and, then, they are turned off and the public sees nothing other than what is available to them in the media. So that, I think, if you have some suggestions, I would certainly welcome and appreciate hearing about them.

We've talked much, during the last couple of days, about transformation of the electoral system, proportional vote certainly being part of it. But I would ask for your comments on this question. One of the things that makes... among my constituents, they're most skeptical about the opportunity for the government to fix the election date to suit its own purpose. And perhaps if you could comment, what about a fixed date every four years, and so on? What would be your response to that, perhaps starting with our most senior statesman, and the other responses as well, please?

[Interprétation] Merci. Je fais partie de l'Assemblée législative de l'Alberta. Mon nom est Rob Lougheed. J'aimerais faire un commentaire très succinct et ensuite une question. Une chose qu'on a mentionnée très souvent concerne la perception qu'a le public des parlementaires, et une grande partie de cette attitude vient évidemment des périodes de questions qui sont télévisées. Je crois que la

faute nous en incombe. Dans notre Législature et dans les autres, je crois que c'est la même chose : on allume les caméras seulement pour la période de questions, ensuite on les éteint, et le public ne voit rien d'autre que ce cirque. Alors, si vous avez des suggestions, je crois que ce serait bienvenu pour corriger la situation évidemment.

Nous avons parlé de la transformation des systèmes électoraux, la proportionnelle étant une solution, mais j'aimerais votre commentaire à la question suivante : Une chose... Vous savez, chez mes commettants, ils sont très, très sceptiques concernant la possibilité pour le gouvernement de fixer les dates d'élections à des moments qui lui conviennent le mieux. Alors, qu'est-ce que vous pensez d'une date fixe, des élections à date fixe ? Quelle serait votre réponse à cela ? Peut-être on pourrait commencer avec l'aîné du groupe et ensuite les autres ? *[Fin de l'interprétation]*

M. Laforest (Stéphane) : Vous voulez intervenir ?

M. Guay (Richard) : Je suis personnellement tout à fait d'accord avec l'idée d'avoir des élections à date fixe. L'idée que ce soit la prérogative du premier ministre de déclencher des élections n'importe quand entre à peu près la troisième et la cinquième année du mandat me paraît un peu absurde. C'est un archaïsme. Nos amis écossais, quand ils ont recréé le Parlement écossais, ont prévu justement, par exemple, que des élections aient lieu aux quatre ans, à date fixe. Et je ne vois pas pourquoi on ne peut pas adopter une telle règle, qui est si universelle maintenant et si pleine de bon sens.

M. Ryan (Claude) : J'ai des doutes. J'ai été favorable à l'élection à date fixe jusqu'à ces temps derniers, puis il m'a été donné de faire des lectures en préparation de cette discussion que nous avons, et je dois considérer sérieusement les avantages de l'autre système également. Je suis au neutre actuellement et je ne serais pas prêt, là, à recommander qu'on passe à l'élection à date fixe, parce que j'ai bien peur des gouvernements qui sont rendus incapables d'agir pendant la dernière année d'un mandat comportant une élection à date fixe. Il y a des gros désavantages à ça aussi. J'espère qu'on regardera très bien les inconvénients et les avantages avant de faire un choix qui est peut-être douteusement conforme à l'esprit du parlementarisme que nous avons.

M. Laforest (Stéphane) : Alors, on passe à une prochaine question. Madame.

Ms Brankin (Rhona): Thank you very much. Rhona Brankin. I'm a Labour Member of the Scottish Parliament. I would like to comment on a couple of things and then maybe ask a question. I was interested in what Mme St-Hilaire said about the engagement of women and young people. In Scotland, we are very proud to have the third highest proportion of women in Parliament anywhere in the world. And that was something that we have been able to do more easily, I believe, because we were a new Parliament being created.

And my question would be: Do you think that a proportional system such as we have in Scotland, unlike the Westminster government–we have a system of PR in Scotland–do you believe that a system of PR enables groups–well, populations...

most of the population, 52% of the population in Scotland are women–enables groups such as women to be represented more fairly? That's my question.

One further comment just before I go. I think the engagement of young people again is very important and I also think that the work that's currently being done in many schools in Scotland and, I'm sure, in other parts of the world, developing Pupil Councils and enabling young people to get involved in the democratic process rather than somebody teaching young people about what politics involves in a top-down way, actually engaging young people with a political process itself, I believe is very important. Thanks so much.

[Interprétation] Merci. Je suis membre du Parlement écossais. Je voudrais faire un commentaire sur quelques-unes des choses que j'ai entendues cet après-midi, ensuite poser une question. J'ai été très intéressée à ce qui a été dit à propos de l'engagement des jeunes et des femmes en Écosse. Nous sommes très fiers d'avoir la troisième proportion la plus élevée de femmes au Parlement. C'est quelque chose qu'on a été capables de faire parce que nous sommes un nouveau Parlement qui a été créé en Écosse.

Ma question serait : Pensez-vous qu'un système proportionnel, tel que nous avons en Écosse, contrairement au gouvernement de Westminster, croyez-vous qu'un système comme cela pourrait faciliter... 52 % de la population sont des femmes, que ça donnerait une chance aux femmes d'être représentées d'une façon plus juste ?

Un dernier commentaire. Je crois que l'engagement des jeunes est très important et je pense aussi que le travail qui a été fait en Écosse, dans plusieurs écoles, et dans plusieurs autres parties du monde, pour développer des conseils de jeunes, pour les former au processus démocratique en enseignant aux jeunes ce qu'est la politique, je pense que ça engage les jeunes vis-à-vis ce processus politique et je crois que c'est très important de continuer à le faire. *[Fin de l'interprétation]*

M. Laforest (Stéphane) : Mme St-Hilaire.

Mme St-Hilaire (Caroline) : Alors, sur la question sur les femmes et la proportionnelle, j'ai des réserves, parce qu'il y a beaucoup de pays qui ont effectivement le système de la proportionnelle et qui n'ont pas nécessairement plus de femmes dans l'enceinte du Parlement. Donc, je ne suis pas certaine que ça réglerait tout le problème des femmes en politique.

Et pour avoir, depuis déjà quelques années, étudié la question, je ne suis pas certaine non plus que la population ou même les partis politiques sont prêts à aller aussi loin que la France l'a fait au niveau d'une loi, au niveau de la parité. La seule chose que je réalise, c'est qu'on est très loin du 52 %, que ce soit au Québec ou à Ottawa. Et, à ce moment-là, il faut trouver une façon de le faire. Est-ce que c'est justement en essayant d'opter pour deux systèmes, de combiner des systèmes pour faire en sorte d'avoir plus de femmes ? Est-ce que c'est un problème aussi d'éducation ? Est-ce que c'est un problème aussi des partis politiques ? Est-ce qu'une femme ne se retrouve pas nécessairement dans toute la dynamique d'un parti politique, parce que c'est quand même un concept, n'en déplaise au genre masculin, c'est quand même un concept très masculin que la notion de parti politique ? Et

donc, je pense qu'il y a plusieurs éléments et je ne suis pas certaine qu'une seule solution pourrait régler le problème du manque de femmes en politique.

M. Laforest (Stéphane) : On passe à une prochaine question.

Mme de Sève (Nicole) : Oui. Nicole de Sève, Centrale des syndicats du Québec. J'aimerais revenir sur deux choses, même si, sur la deuxième, vous avez déjà ouvert, je vais quand même persister. C'est sur toute la notion de la stabilité du système qui est engendrée par le mode de scrutin uninominal. Moi, je veux bien parler de... Et ce que je trouve souvent aberrant, c'est pour se battre contre... c'est-à-dire *a contrario*, on nous donne toujours le cas le plus extrême qui est le cas d'Israël, ce qui fait qu'on n'a jamais finalement un débat qui nous permet de regarder l'ensemble des alternatives. Moi, je suis une tenante pour une réforme du mode de scrutin. Je pense qu'entre la proportionnelle intégrale il y a, en tout cas, des avenues qui sont possibles, et je récuse la notion que notre système renforce... est un système plus stable, si on appelle un système plus stable les gouvernements qui sont au pouvoir pendant 12, 15 ans sans avoir de contestation ou bien qui se font élire avec un pourcentage inférieur de votes mais une majorité de sièges. Moi, ça me questionne, en tout cas, c'est comme un jeu démocratique. Alors, je veux bien qu'on nous renvoie une stabilité, mais, moi, je pose aussi la question de la démocratie de notre système. Et je pense qu'il y a – et M. Ryan, vous l'aviez soulevée – la question de la proportionnelle en Allemagne. En tout cas, il y a des avenues qui méritent d'être regardées.

Et, deuxièmement, vous avez soulevé la question des femmes, je m'en venais là-dessus – j'ai un peu déjà votre réponse, Mme St-Hilaire – mais il reste qu'en Allemagne, notamment, là où on a la proportionnelle, et dans les pays où il y a une proportionnelle, le pourcentage de femmes qui ont été élues est quand même plus important que dans le système uninominal à un tour où c'est le bipartisme et où on n'a pas une élection au Québec, mais on en a 125. On a 125 comtés. Alors, ne me faites pas accroire qu'on a une élection, on en a 125, et le parti choisit ce qu'il veut.

Par contre, moi, je trouve qu'il y a, au niveau de la sous-représentation d'un ensemble de catégories sociales au Québec, il y a trois éléments sur lesquels il va falloir réfléchir. Il y a la sous-représentation des peuples autochtones, il y a la sous-représentation des minorités ethniques et des minorités visibles, il y a la sous-représentation des femmes. Je suis tenante d'une réflexion sur des mesures d'accès à l'égalité, sur une réforme des modes de partis politiques, sur le financement, sur la conciliation travail-famille, mais il y a aussi que notre mode...

M. Laforest (Stéphane) : Votre question, s'il vous plaît.

Mme de Sève (Nicole) : ... – et j'achève – est un mode qui reproduit un modèle dominant de députés et qui ne laisse pas d'espace à l'autorisation d'avoir une pluralité de personnes qui voudraient faire de l'engagement politique pour toutes sortes de raisons.

M. Laforest (Stéphane) : Votre question.

Mme de Sève (Nicole) : Donc, aux femmes, ajoutons les minorités ethniques et les autochtones.

M. Laforest (Stéphane) : Merci. Est-ce que quelqu'un veut intervenir ? Parfait. Alors, on va passer...

M. Ryan (Claude) : J'ajouterais juste un commentaire. Vous parlez de la représentation des minorités ethniques ou visibles ou culturelles, selon les groupes auxquels on pense. Je ne suis pas sûr qu'il faille introduire ça par voie de législation. Je pense qu'il appartient aux partis de faire place dans leurs rangs à des personnes en provenance de ces milieux qui sont sous-représentés. J'inclus également les femmes là-dedans. Parce que, si on commence à mettre des catégories dans les lois, très dangereux, parce qu'il peut arriver... Une femme électrice préfère voter pour tel homme, par exemple, puis elle n'aime pas du tout la candidate féminine qui est présentée. Il faudrait qu'elle ait sa liberté de choisir. Je crois que c'est la responsabilité des partis.

Moi, quand j'ai été chef du Parti libéral, j'ai vu à ce qu'on libère des sièges pour des candidats en provenance des communautés ethniques. Ça a été un gros succès à ce moment-là, mais j'ai eu bien de la difficulté avec le député francophone qui était là avant ou le francophone qui voulait absolument être candidat. Il fallait qu'on fasse de la place à d'autres, c'est possible. Mais plus on peut employer la méthode évolutive dans le traitement de ce genre de problème, mieux c'est, mieux c'est, puis je ne serais pas favorable à l'établissement de quotas ou de mesures de cette nature-là.

Mme St-Hilaire (Caroline) : Je ne voudrais pas qu'on fasse un débat nécessairement sur les femmes en politique, là, mais, pour moi, les femmes ne sont pas une minorité, c'est quand même 52 % de la population. J'aimerais bien défendre aussi les peuples autochtones, j'aimerais bien aussi défendre les minorités visibles. J'ai à cœur les femmes en politique, ça ne veut pas dire que je néglige le reste ou que je le défends moins. Mais je n'aimerais pas qu'on considère les femmes comme une minorité. Pour moi, c'est très loin de ça.

Il va falloir un jour qu'on fasse le débat au Québec ou même au Canada, à savoir quelles sont les mesures qu'on désire opter, que ce soient des mesures punitives, que ce soient des mesures actives, des mesures positives, mais il va falloir qu'à un moment donné il y en ait un, débat, si on veut dépasser le cap du 20 %. Sinon, bien, on peut faire le choix comme société de dire : Bien, nous, on ne fait rien, et on attendra, s'il faut 100 ans, s'il faut 200 ans, pour qu'il y ait plus de femmes ou d'autres communautés, comme vous désirez les appeler, là, des minorités, pour justement que le Parlement soit le reflet de la population, qu'il n'y ait pas juste une certaine catégorie de personnes que je ne qualifierai pas ici. Merci.

M. Laforest (Stéphane) : Merci. Alors, on passe à une autre question. Monsieur.

M. Humblet (Antoine) : Le débat porte notamment sur le système d'élection, scrutin nominal un ou deux tours, scrutin proportionnel intégral ou mitigé. Ma contribution ne vise donc pas à intervenir sur le plan théorique, mais à apporter le témoignage d'un pays qui pratique, depuis l'indépendance de la Belgique de 180 ans, le système proportionnel. Nous avons pu mesurer les désavantages du système proportionnel intégral et nous y avons apporté un certain nombre de

corrections. Je ne vais pas les exposer, mais, chez nous, le système uninominal était impraticable, et je ne le crois pas bon. Je crois franchement qu'un système proportionnel, qui peut rencontrer pas mal de corrections... On a cité l'exemple de l'Allemagne. Je ne vais pas l'exposer, vous le connaissez, mais le système allemand me paraît bon.

Une des objections qui a été faite, avec conviction semble-t-il, au Parlement élu au scrutin proportionnel est l'impossibilité d'avoir un gouvernement qui dure. Bien, nous avons connu l'instabilité gouvernementale, nous l'avons corrigée. On l'a corrigée en introduisant dans la loi le principe du « gouvernement de législature ».

Nous ne connaissons que des gouvernements de coalition en Belgique, n'est-ce pas ? Nous n'en avons pas d'autres ; ce sont toujours des gouvernements de coalition. Et on a instauré le principe du « gouvernement de législature », à savoir que le gouvernement ne peut pas être contraint à démissionner si l'opposition au gouvernement en place ne présente pas une solution alternative immédiatement. Ce qui fait que, depuis que nous avons ce système qui est relativement récent, nous avons connu des gouvernements de législature. Donc, on peut répondre au risque d'instabilité gouvernementale de cette façon-là. Nous en avons fait l'expérience. Ce n'est pas une réflexion perdue.

M. Laforest (Stéphane) : Monsieur, si vous permettez d'intervenir, votre question, s'il vous plaît.

M. Humblet (Antoine) : Je n'ai pas entendu.

M. Laforest (Stéphane) : Pouvez-vous en arriver à votre question, s'il vous plaît ?

M. Humblet (Antoine) : Oui. Je ne pose pas de question, j'apporte un témoignage. Je ne suis pas le seul, d'ailleurs.

Troisièmement, il y a le problème de la représentation féminine. Eh bien, nous y avons apporté une solution en introduisant dans la loi, pour les prochaines législatives, l'obligation de présenter sur la liste – qui est une liste, un scrutin de liste évidemment – au moins une femme dans les trois premières places et qu'il y ait la moitié de femmes dans l'ensemble des candidats. Ça, c'est simplement une information que je voulais vous donner.

M. Laforest (Stéphane) : Je vous remercie beaucoup, monsieur. Oui, si vous voulez intervenir.

M. Guay (Richard) : J'ai été témoin des institutions belges au cours des deux dernières années, pendant mon mandat comme Délégué général à Bruxelles. Je vais vous raconter une anecdote – je vais le faire assez rapidement : je vais un jour à l'inauguration du Parlement de la communauté française de Belgique, j'étais dans la cinquième rangée. Dans la quatrième, il y avait le ministre-président de la région, de la communauté – je vous fais grâce des institutions belges, c'est un peu compliqué. Et le Président du Parlement qui prenait la parole ose s'aventurer sur

la dualité région-communauté, sujet délicat s'il en est un. Et je voyais bien que, devant moi, on s'agitait dans la rangée d'en avant et qu'on appréciait fort peu ces propos. Le lendemain matin, le président n'était plus président, c'est-à-dire que le président du parti l'a appelé, l'a convoqué puis lui a dit : C'est bien de valeur, mon vieux, fini, vous n'avez pas à dire des affaires comme ça, vous n'êtes plus président. Ce que je veux dire par là... Et donc, on a nommé quelqu'un d'autre comme président. C'est le président du parti qui l'a nommé, hein ?

Ah ! bien voilà. Donc, vous savez très bien ce que je veux dire. Ce que je veux dire par là, c'est que la Belgique a de grands avantages, c'est fort intéressant, mais il y a, moi, à mon avis, un grand inconvénient qui est le pouvoir que l'on donne au président de parti. Parce que, finalement, ils peuvent changer les ministres, ils peuvent changer... du seul... Ce qui veut donc dire que, pour être député, il faut plaire beaucoup à la hiérarchie du parti.

C'est un système que nous n'aimons pas, enfin que nous rejetions à l'époque, quand M. Lévesque a proposé la proportionnelle. Il a proposé la proportionnelle régionale, justement pour faire en sorte que l'on maintienne le choix par les militants du parti des candidats du parti, dans les circonscriptions qui devenaient, qui seraient devenues des circonscriptions régionales et éviter que la direction du parti ne détienne trop de pouvoir et détienne le pouvoir de déterminer qui sera le premier, le deuxième, le troisième ainsi de suite dans la liste, assurant qu'un certain nombre sont élus et que d'autres ne le sont pas.

M. Laforest (Stéphane) : On va passer à une autre question. Monsieur, la parole et à vous.

M. de Bellefeuille (Pierre) : À propos de la proportionnelle, on a l'impression que les partis politiques sont très en faveur de la proportionnelle quand ils ne sont pas au pouvoir. Et, quand ils arrivent au pouvoir, il se produit toutes sortes de choses : il y a des objections, il y a des difficultés et on ne passe pas aux actes. En tout cas, c'est comme ça que ça s'est passé au Québec. René Lévesque voulait bien réformer le mode de scrutin, comme René Lévesque a fait réformer toutes sortes de choses, le financement des partis et ce genre de choses. Mais il y a eu du cafouillage et il n'y a pas eu de proposition cohérente. Il y a eu des propositions qui ont été bloquées au conseil des députés, à mon avis, pour de bonnes raisons que ça a été bloqué. Parce que, parmi les choses qui ont été proposées, il y avait des systèmes qui auraient donné un pouvoir qu'on peut considérer excessif aux apparatchiks ou à des barons régionaux, et je pense que c'est Mme St-Hilaire qui rappelait que les candidats doivent être choisis par les militants, et non pas par des apparatchiks ni par des barons régionaux.

Aussi, les projets qui avaient été présentés auraient fait en sorte qu'il n'y ait plus d'élections partielles. Or, on constate, dans l'histoire du Québec, que les élections partielles ont joué un rôle important. On vient de le constater au mois de juin de cette année. Il y a eu des partielles absolument historiques dans l'histoire politique du Québec, et je ne vois pas pourquoi on abolirait les partielles.

Aussi, ce qui était présenté aurait interdit à tout député de traverser le parquet de la Chambre, pour employer le vocabulaire classique. Un député qui romprait

avec son parti, avec les systèmes qui étaient proposés, serait automatiquement chassé de la Chambre, ce qui est absolument contraire à l'esprit démocratique parce que c'est une personne qui siège à l'Assemblée. Ce n'est pas l'instrument d'un parti, c'est une personne qui a été choisie par des électeurs et des électrices. Et, si cette personne-là, en son âme et conscience, juge qu'il ou elle doit traverser le parquet de la Chambre – j'en parle à mon aise parce que je l'ai fait puis je n'ai pas été expulsé pour l'avoir fait – je pense que ce n'est pas acceptable.

Alors, il y a ces écueils-là dont il faut se garder si on envisage la proportionnelle. Et il y a la proportionnelle qu'on appelle compensatoire qui, au moins à première vue, est préférable à la proportionnelle absolue. Mais, dans un cas comme dans l'autre, il y a des écueils dont il faut se garder.

M. Laforest (Stéphane): Merci. Est-ce qu'il y a des interventions là-dessus? Parfait. Alors, monsieur, la parole est à vous.

Mr Whitford (Anthony): Bonjour. Tony Withford from the Northwest Territories. I'm the speaker of our Legislative Assembly. Mr Ryan, it's an honour to be in the presence of such a distinguished parliamentarian I've admired over the years. I just wanted to share with you a couple of things about our form of government. We seem to have, in the past 25 years, overcome a lot of the problems that we've been talking about here in the last couple of days.

Again, we have a very small jurisdiction, some 45,000 people, we have 19 elected members, but we are a nonpartisan government. We're consensus. And we seem to have overcome the problem of representation. We, in fact, do represent all of the cultural groups in our territory. We have Aboriginal people of every linguistic group and not only that, but we also have, in our Legislative Assembly, 10 official languages, so we have representation that is probably as good as we can get.

We allow our Members to speak freely. Each Member is allotted a two-and-a-half minute time period a day to speak on any subject they wish. And I think one of the most important things, we have gained a lot of respect as politicians by the decorum that we maintain in our House. All one has to do is to look at the House of Commons sometimes and you wonder if those are children or adults. Our Speaker manages to keep a firm hand on it and will rule out of order anybody that would be acting up and demonstrating contempt of the House.

I just wanted to say that we do already have solutions to some of the problems that we were discussing here. We know that next year, on the 24th of November, we will be going to the polls. Whether it's an opportune time for the Premier or not, that's the date, the 24th of November, 2003, and the people know that.

And free speech is another one that, some of the time... most of the time, the government will allow its own ministers a free vote on issues. We take the direction from the people through the committee system. So it seems to be working very well.

I just wanted to share that with you and say how much I'm enjoying this particular conference. But we have already adopted–I guess, in one sense, I have adopted–this saying: *If it isn't broken, don't fix it*. Thank you.

[Interprétation] Bonjour. Tony Whitford, orateur, président de la Chambre des Territoires du Nord-Ouest. Je suis parmi beaucoup de parlementaires que j'apprécie et que j'admire beaucoup. Il nous semble, depuis 25 ans, que nous avons résolu beaucoup de problèmes dont nous avons parlé ici depuis quelques jours.

Nous sommes une toute petite juridiction. Nous avons 45 000 personnes. Nous avons 19 élus au Parlement des Territoires du Nord-Ouest, mais nous avons un Parlement non partisan et nous avons surmonté le problème de représentation. Nous représentons tous les groupes culturels de notre territoire. Nous avons des autochtones de toutes les tribus, de tous les groupes linguistiques, et nous avons aussi, dans notre Assemblée législative, 10 langues officielles. Nous avons des représentants de différents groupes, et tous les groupes sont représentés, et nous permettons à nos membres de parler librement. Chaque membre a une période de deux minutes et demie à tous les jours pour parler de ce dont il veut parler.

Une des choses les plus importantes, nous avons gagné beaucoup de respect, comme politiciens, à cause du décorum que nous gardons dans notre Chambre. Si vous regardez ce qui se passe à la Chambre des communes d'Ottawa, on se demande si ce sont des enfants ou des adultes. Notre orateur, notre président de la Chambre voit à ce qu'il y ait de l'ordre, et, si quelqu'un faisait du désordre, il serait mis à sa place.

Je veux simplement ajouter que nous avons des solutions à quelques-uns des problèmes qui ont été soulevés ici. Nous savons que, l'an prochain, le 24 novembre, nous allons aller en élection. Que ce soit un bon moment pour le premier ministre ou non, le 24 novembre 2003, tout le monde sait que ce sera les élections chez nous, aux Territoires du Nord-Ouest. La date est fixée d'avance.

Nous avons aussi liberté de parole pour tous les députés. Le gouvernement permet à tous les ministres et tous les députés de voter librement. Il me semble que ça fonctionne très bien. Je voulais vous dire ça tout simplement, et je suis très heureux d'être ici avec vous aujourd'hui, mais nous avons déjà adopté plusieurs des choses dont vous discutez ici, et je vous dis : si quelque chose fonctionne bien, laissez-le aller. *[Fin de l'interprétation]*

M. Dion (Léandre) : Oui. Léandre Dion. Je suis député ici à l'Assemblée nationale, député de Saint-Hyacinthe. Alors, moi, ce qui me préoccupe le plus dans tout ce qu'on discute, c'est la qualité réelle, concrète de la démocratie après qu'on aura fait des changements, si on en fait. On discute beaucoup de toutes sortes de choses, mais entre autres de la question du type d'élections qu'on fait, du mode électoral. On insiste beaucoup sur l'égalité des votes, c'est-à-dire : le vote de l'un vaut le vote de l'autre. De là toute la question des calculs mathématiques, et on en déduit souvent l'importance de la proportionnelle comme étant peut-être le modèle idéal dans cette approche mathématique.

C'est une valeur certaine. Mais une autre des valeurs qui me semble importante en démocratie, puisqu'il s'agit d'une tentative de prise de pouvoir par le peuple, une autre chose qui m'apparaît importante, c'est la simplicité du système, pour que le plus large éventail possible de gens comprennent ce qui se passe. Alors, quand on arrive avec un système, plus il est complexe, plus je me demande quelle est la signification au terme de l'exercice du pouvoir démocratique.

Ensuite de ça, une autre chose qui me semble extrêmement importante, c'est le lien ou la relation entre l'élu et l'électeur. Comment voulez-vous que l'électeur ait l'impression qu'il exerce le pouvoir s'il n'a aucun lien ni aucun espoir de lien possible avec celui qu'il choisit ? Alors, dans ce contexte-là, plus le bassin d'électeurs par rapport à l'élu est grand, plus la possibilité est ténue. Dans ce contexte-là, il me semble que la représentation proportionnelle, où on a une grande possibilité d'élus, fait en sorte que l'électeur ne sait pas trop qui il a choisi et dans quelle mesure il exerce le pouvoir. C'est pour ça que je m'interroge beaucoup sur la proportionnelle. Merci.

M. Laforest (Stéphane) : Allez-y.

M. Ryan (Claude) : Je voudrais prendre juste un des éléments qui ont été soulevés, la capacité d'intelligence de la population. Je voudrais simplement rappeler à votre attention qu'il y a à peu près quatre ou cinq pays dans le monde qui restent attachés au système uninominal à un tour : il y a l'Angleterre, les États-Unis, le Canada, l'Inde et peut-être un autre pays. Tous les autres ont jugé qu'ils pouvaient faire confiance à la capacité d'intelligence de la population pour entrer dans un système comprenant des éléments soit de compensation ou de représentation proportionnelle. Je pense que cet argument-là est un argument qui ne tient pas la route si on regarde ça dans l'ensemble du monde actuellement, et ça demande un bond de confiance, évidemment. Moi, je suis prêt à le faire après de longues années de vie publique. Évidemment, je pense que je peux faire confiance aux gens, quoique je sois conscient que le degré d'information de la population est souvent insatisfaisant sur bien des sujets. Mais, là-dessus, je serais plutôt de ce côté-là, puis vous, vous avez le fardeau de la preuve, avec les États-Unis, l'Angleterre puis le Canada.

M. Laforest (Stéphane) : Une autre intervention.

M. Guay (Richard) : Oui. Tout simplement pour... Je pense que l'électorat est beaucoup plus intelligent qu'on ne le lui attribue parfois et qu'il est parfaitement capable de distinguer et de comprendre des systèmes électoraux un peu plus compliqués que le système que nous avons. D'ailleurs, je constate qu'il y a une certaine unanimité à l'idée qu'il faille une forme de proportionnelle. La faut-il intégrale ? Ça, c'est autre chose, mais qu'il faille une forme de proportionnelle qui compense les vices du système actuel, parce que le système actuel a des failles certaines, M. Ryan l'a bien illustré. Des gouvernements qui se font élire avec 40 % du vote, mais une majorité parlementaire stable pour quatre ans, ce n'est pas tout à fait normal. Il y a plusieurs manières de compenser ça. Les Australiens l'ont réussi, d'autres l'ont réussi, d'autres l'ont fait. Ça peut se faire, et il va falloir y arriver. Faut-il une Chambre haute ou une seule Chambre basse ?

Je fais remarquer en passant, au sujet du système allemand, que, malgré leur système de proportionnelle, les Allemands ont un système bicaméral ; il y a une Chambre haute en Allemagne.

Mais on va y arriver. L'important, me semble-t-il, ce n'est pas de jeter le bébé et l'eau du bain en même temps, et j'ai un peu peur à l'heure actuelle que, de la manière dont le débat s'est engagé au Québec, on prend pour acquis que le système parlementaire tel que nous le connaissons, on va l'abolir complètement

pour le remplacer par quelque chose subitement incarné par les officines gouvernementales, et ça, je le crains fort. Il vaut mieux faire évoluer le système, parce qu'il est capable d'évoluer, on l'a déjà démontré, il est capable d'évoluer encore passablement, et il y a une marge de manœuvre considérable, et c'est à partir de cette réalité que connaît l'électorat, en le faisant évoluer, qu'il la comprendrait encore mieux que d'arriver avec un système complètement désincarné de la cuisse gauche de Jupiter.

M. Laforest (Stéphane) : Prochaine intervention.

M. Brouillet (Raymond) : Raymond Brouillet, député de Chauveau et premier vice-président à l'Assemblée nationale du Québec.

J'étais là, à l'époque, quand M. Lévesque avait demandé à son ministre Marc-André Bédard de préparer une proposition de proportionnelle. Et moi, je m'étais opposé à ce moment-là – je me souviens très bien – à la forme de proportionnelle qu'on avait mise sur la table. Et, à la commission parlementaire, à la suite de la commission dirigée par M. Côté, parce qu'à la suite de cet échec de la première tentative, on avait confié à M. Côté, Pierre-F. Côté, l'ex-Directeur général des élections, de parcourir le Québec et d'essayer de proposer une formule qui pourrait peut-être nous permettre de sortir d'une impasse à laquelle nous avions abouti. Et encore là, moi, à mon sens, je me suis opposé aussi à cette formule-là.

Je reconnais que l'uninominal à un tour aboutit à des impasses, à des vices, si vous voulez, comme la proportionnelle absolue a des vices. La Belgique, on l'a dit tantôt, est partie de la proportionnelle quasi absolue, mais, après ça, on l'a corrigée. Il y a possibilité de la corriger. Mais, moi, je suis convaincu qu'on peut garder les avantages de l'uninominal à un tour et corriger cette formule-là. Et je ne vois pas pourquoi que dans notre système, comme on a l'habitude et que la population a l'habitude de l'uninominal à un tour... et un des avantages de base, c'est le lien, qu'on a mentionné tantôt, entre l'électeur et celui qu'ils ont élu pour les représenter. Il y a une identification très claire de celui à qui on a donné la responsabilité, dans un territoire donné, de nous représenter.

La proportionnelle, si on a cinq, six députés pour un vaste territoire, qui est responsable de quoi à l'intérieur du territoire parmi les cinq qui sont là ? Il y a un problème, là, à ce moment-là. Et les gens ont besoin, à proximité, de pouvoir rencontrer celui qui, à leurs yeux, a la responsabilité et le pouvoir politique de décider. Et, l'uninominal, c'est l'avantage que j'y vois. Et je pense qu'il faut conserver ça, ça permet une plus grande proximité du pouvoir vis-à-vis l'électeur.

Maintenant, je comprends que ça peut conduire à des aberrations, à des écarts considérables entre le vote populaire dans son ensemble et le nombre de représentants à l'Assemblée. Il y a possibilité de corriger par une compensatoire, une proportionnelle compensatoire. Il y a des règles. J'avais fait une proposition qui est enregistrée dans les débats de l'époque. Et il y a des règles qu'on peut se donner, une façon de procéder pour assurer la correction, s'il y a lieu, de la disproportion entre le vote populaire et le résultat du vote à l'uninominal à un tour.

Alors, moi, je crois qu'on devrait aller dans ce sens-là plutôt que de partir d'un système que les gens ne connaissent pas du tout et qu'ils n'ont pas vécu.

Vous pouvez le connaître intellectuellement mais, au niveau du vécu politique, là, partir plutôt d'une proportionnelle à corriger, j'aimerais mieux qu'on parte de notre système de base, quitte à le corriger par une proportionnelle compensatoire.

M. Laforest (Stéphane) : Je vous remercie. Allez-y, M. Ryan.

M. Ryan (Claude) : Le danger de ce que vous dites... J'ai pensé ça moi aussi et je l'ai soutenu à plusieurs reprises en public. À un moment donné, Henry Milner, qui est un péquiste, que vous connaissez, qui a étudié ces questions-là, qui enseigne en Suède, est venu me voir puis il m'a dit : M. Ryan, faites attention de ne pas proposer des modifications qui auraient un effet uniquement cosmétique. Il faut que la modification que vous envisagez ait un effet réel sur l'exercice du pouvoir. Si vous ajoutez seulement quelques sièges pour faire plaisir à la galerie, ça ne change rien à l'effet général du résultat. Je pense que vous gaspillez le temps de la population. Il faut aller assez loin pour que ça rapproche véritablement l'exercice du pouvoir puis la volonté de la population. C'est ça qui est l'objet de l'exercice, et, si ça peut être fait à l'intérieur de ce que vous dites, je n'ai pas d'objection à l'envisager. Mais, apparemment, les études qui ont été faites, il y a des pays qui ont fait ça, ça ne change pas grand-chose à la situation réelle quand on ne va pas assez loin.

M. Laforest (Stéphane) : M. Denis Hardy.

M. Hardy (Denis) : Denis Hardy, de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec. Toujours dans la perspective d'une modification du mode de scrutin, je vous fais un petit rappel historique. Vous savez, c'est un des avantages de vieillir, c'est qu'on a eu connaissance, on a été témoin de certains faits qui se sont passés, par exemple dans le cas que je veux vous mentionner, il y a un peu plus de 30 ans.

Au début des années soixante-dix, c'est-à-dire que, oui, tout de suite après l'élection de 1970, on a mis sur pied une commission parlementaire qui s'appelait la Commission sur la réforme électorale, qui a d'abord refait toute la carte électorale, l'abolition des comtés protégés et qui s'est aussi penchée sur la question du mode de scrutin.

On s'est posé la question : Est-ce qu'on doit modifier le mode de scrutin ? Et, évidemment, l'hypothèse, c'était le mode de scrutin proportionnel. Nous avons tenu de nombreuses séances où on a entendu des spécialistes, des politicologues, des praticiens, des députés, des anciens députés. Je me rappelle même qu'on avait entendu un conseiller législatif, ancien député de Verdun, M. O'Reilly. Et je me suis souvenu... Évidemment, je ne me souviens pas de tout ce qui s'est dit mais je me souviens entre autres d'une affirmation d'un grand politologue, Jean Méno, qui avait dit ceci... parce que, évidemment, même à l'époque, vous savez, on ne dit pas grand-chose de nouveau actuellement, là, sur le mode de scrutin. On parlait de l'Allemagne, on parlait du mode... de l'intégrale, de la proportionnelle intégrale puis de la proportionnelle tempérée. Puis on disait : Si ça va bien en Allemagne, pourquoi ça n'irait pas bien ici ? Et Jean Méno avait dit ceci : Ce n'est pas parce qu'un régime, un système fonctionne très bien dans un pays qu'on peut le transporter nécessairement intégralement dans un autre, car, disait-il, il faut tenir compte de la culture politique du pays dans lequel nous nous trouvons. Alors,

je n'ai pas de question, moi non plus. Je voulais tout simplement vous rappeler ce fait historique.

M. Laforest (Stéphane) : Parfait. Considérant le temps, je vais prendre une dernière question que je m'attribue moi-même, en privilège présidentiel. Je voyais que le micro était libre. Désolé, monsieur... Alors, là-dessus... La question est toute simple : Il y a des propositions qui ont été faites ce matin par le premier ministre, il y a des gens qui travaillent. Il y a un chantier qui, finalement, se met en branle pour une réforme de nos institutions démocratiques et ça amène une certaine proposition. Au niveau de la représentation, plus particulièrement des régions, on a proposé de créer une Chambre haute qui pourrait être élue à la proportionnelle et d'un autre côté certaines personnes proposent plutôt un système de proportionnelle compensatoire, c'est-à-dire corrective, pour corriger justement les défauts de la représentation britannique classique et, malheureusement, de la faire, cette correction-là, sur une base régionale, ce qui au fond a les mêmes avantages, plus ou moins. Alors, je demande aux conférenciers de se prononcer là-dessus très rapidement, et de nous donner leur avis sur les avantages et les inconvénients des deux possibilités qui sont exposées ici.

M. Guay (Richard) : Bien, l'un n'exclut pas nécessairement l'autre. On peut compenser, on peut corriger le système électoral de l'Assemblée nationale uninominal, un tour, tel qu'il est, de manière à ce qu'il reflète plus équitablement la volonté populaire et avoir une Chambre haute qui est élue à la proportionnelle, et c'est ce que les Australiens ont fait. Je reviens souvent avec mon exemple de l'Australie, mais leur système électoral est ainsi fait, il dégage une majorité absolue dans chaque circonscription pour la Chambre basse et ils ont un sénat élu en proportionnelle sur une base régionale. C'est un système que je trouve intelligent et qui démontre bien que le système parlementaire britannique peut fort bien évoluer si on veut le faire évoluer.

Alors, M. Ryan n'est pas d'accord avec la Chambre haute. Fort bien, ça fait partie du débat, et j'imagine bien que ce débat-là va continuer dans notre société pendant les mois à venir. Mais je continue à penser fermement – et je l'ai toujours pensé – qu'un Parlement légifère de manière plus sage lorsque deux Chambres se penchent sur le même texte plutôt que d'avoir une seule Chambre où le gouvernement a une majorité, puisqu'il est le gouvernement et qu'il peut faire adopter un projet de loi. Il peut même le faire adopter avec la guillotine, comme on l'appelle, la suspension des règles.

M. Laforest (Stéphane) : Merci beaucoup. Je vous laisse répondre là-dessus, M. Ryan.

M. Ryan (Claude) : J'écoutais avec intérêt. Il y a beaucoup d'interventions qui ont été faites ces jours derniers pour l'instauration d'une nouvelle Chambre, d'une deuxième Chambre, sous une forme ou sous une autre. Je suis personnellement très réservé. Je ne vois pas beaucoup de vices à l'Assemblée nationale auxquels une deuxième Chambre viendrait remédier actuellement sur la base... J'ai été 15 ans à l'Assemblée nationale puis je n'ai pas connaissance de vices tellement importants qui auraient pu être corrigés par une deuxième Chambre, pour être franc avec vous.

Et une Chambre des régions, ça crée des problèmes aussi. Ils vont y penser parce que chaque idée nouvelle mérite d'être examinée. Mais ça va prendre des bons arguments pour me vendre cette idée-là parce qu'au moment où on parle de réduire la taille de l'État, il y en a qui veulent créer des nouveaux organismes continuellement. Il me semble que ce n'est pas le temps.

M. Laforest (Stéphane) : Je vous remercie beaucoup. Alors, c'est tout le temps que nous avions. Je remercie les conférenciers ainsi que les participants au colloque qui ont participé à cette plénière.

SIXIÈME PLÉNIÈRE
SIXTH PLENARY SESSION
SEXTA SESIÓN PLENARIA

À L'ÈRE D'INTERNET, VERS LA RÉSURRECTION DU CITOYEN?

IN THE AGE OF THE INTERNET, TOWARD THE RESURRECTION OF THE CITIZEN?

EN LA ERA DE INTERNET, ¿RUMBO A LA RESURRECCIÓN DEL CIUDADANO?

SIXIÈME PLÉNIÈRE

SIXTH PLENARY SESSION

SEXTA SESIÓN PLENARIA

À L'ÈRE D'INTERNET, VERS LA RÉSURRECTION DU CITOYEN?

IN THE AGE OF THE INTERNET, TOWARD THE RESURRECTION OF THE CITIZEN?

EN LA ERA DE INTERNET, ¿RUMBO A LA RESURRECCIÓN DEL CIUDADANO?

PRÉSIDENTE / CHAIR / PRESIDENTA

Madame Marie-Claude Sarrazin
Secrétaire du conseil
Fédération des femmes du Québec
Québec

CONFÉRENCIERS / GUEST SPEAKERS / CONFERENCISTAS

Monsieur Jacques Dufresne
Philosophe et écrivain
Québec

Monsieur Olivier Giscard d'Estaing
Président
Comité d'action pour un Parlement mondial
France

Mme Sarrazin (Marie-Claude) : Nous entamons la sixième et dernière plénière de la journée, du colloque en fait. Bonjour et bienvenue. Je m'appelle Marie-Claude Sarrazin. Je suis secrétaire du conseil d'administration de la Fédération des femmes du Québec. J'agirai à titre de présidente de la sixième plénière du colloque *Le parlementarisme au XXIe siècle*. Nous quitterons donc l'ancêtre des Parlements pour aller à la conquête du cyberespace pour cette dernière plénière : *À l'ère d'Internet, vers la résurrection du citoyen?*

C'est avec plaisir que je vous présente les deux conférenciers pour cette séance de travail : M. Jacques Dufresne, philosophe et écrivain du Québec; et M. Olivier Giscard d'Estaing, président du Comité d'action pour un Parlement mondial, de France.

Cette plénière aura une durée de 1 h 5 min. Le temps alloué à chacun des conférenciers est de 15 minutes chronométrées. Je tiens à préciser que je ferai preuve de rigueur dans la gestion du temps de parole alloué. Au terme de ces exposés, une période de questions de 30 minutes est prévue. Madame la Présidente, vous savez de quel genre de rigueur il est question ici, hein?

J'aimerais donc tout d'abord vous présenter le premier conférencier, M. Jacques Dufresne. Il est détenteur d'un doctorat de philosophie de l'Université de Dijon en France, a enseigné la philosophie, écrit et publié de nombreux articles et ouvrages, prononcé des conférences partout dans le monde. Il a fondé le magazine *L'Agora*, magazine indépendant d'idées et de débats aux thèmes variés. Il édite, depuis 1997, l'*Encyclopédie L'Agora* sur Internet, encyclopédie interactive couvrant les principaux domaines de la pensée humaine. M. Dufresne, je vous donne la parole.

M. Dufresne (Jacques) : Merci beaucoup. Merci de votre invitation. J'ai donc 15 minutes pour vous parler de la lenteur de la démocratie. Je vous poserai trois questions, j'en aborderai une quatrième s'il me reste un peu de temps.

Ma première question : La démocratie, lente par définition, peut-elle s'adapter au rythme d'Internet sans se dénaturer ? Ma deuxième question : Le député pourra-t-il relever le défi de l'information dans ce nouveau contexte tout en continuant d'être à l'écoute de ses électeurs ? Cette question, je pourrais l'adresser plus précisément à M. Léandre Dion que j'entendais tout à l'heure soulever le problème de la difficulté de l'écoute des électeurs. Ma troisième question : Le caractère international d'Internet ne nous oblige-t-il pas à repenser la notion de citoyenneté ?

Alors, s'il me reste du temps, j'aborderai la question de la gouvernance. Vous aurez peut-être noté, comme moi, que le mot « gouvernance » a remplacé le mot « pouvoir » au cours des deux dernières décennies. Pour quelle raison précise ? Je suis persuadé qu'il y a une idéologie derrière ce mot de « gouvernance » qu'on nous impose souvent plus qu'on ne nous le propose et qu'il y a une coïncidence tout à fait frappante entre le développement du réseau Internet et l'apparition de ce terme pour désigner ce qu'on appelait jadis le pouvoir. De toute façon, le texte de mon exposé est déjà dans notre encyclopédie sur Internet, à agora.qc.ça. Si je n'ai pas le temps d'aborder cette question, vous pourrez le faire à loisir en rentrant chez vous.

Lenteur de la démocratie. La démocratie est lente par essence. Elle est née en Grèce sous le signe de la lenteur, fondée et soutenue par des citoyens soldats qui, entre deux guerres, avaient beaucoup de loisirs. Le rythme ne sera pas beaucoup plus rapide quand, à la fin du XVIIIe siècle, la démocratie renaîtra dans les villages d'Amérique du Nord. Selon plusieurs auteurs, elle atteignit son apogée dans la seconde moitié du XIXe siècle alors qu'Abraham Lincoln et ses adversaires prononçaient des discours de plusieurs heures. Il faut du temps pour recueillir l'avis de ses concitoyens plus que pour leur transmettre un ordre. Il faut du temps pour rendre la justice selon les règles, plus que pour obtenir un pardon ou une condamnation du prince.

Si, donc, en ce début du XXIe siècle, il y a des signes annonciateurs de jours plus beaux pour la démocratie, il faudrait les chercher, il me semble, moins du côté de la vitesse des ordinateurs que dans diverses célébrations de la lenteur auxquelles nous sommes conviés. Depuis que les gourmets italiens ont lancé le mouvement « Slow Food », il y a quelques années, la résistance à la vitesse a essaimé dans les domaines les plus inattendus. Si vous faites une recherche sur Internet, sur « Slow Work », vous aurez 6 000 ou 7 000 réponses; sur « Slow Love » encore plus. Merci, mesdames.

Des voix : Ha, ha, ha !

M. Dufresne (Jacques) : Et, bref, la lenteur gagne du terrain rapidement.

Des voix : Ha, ha, ha !

M. Dufresne (Jacques) : Il n'empêche que le progrès des moyens de communication, toujours caractérisé par l'accroissement de la vitesse, est étroitement lié à la démocratie, au point de se confondre avec elle aux yeux de certains. Il y a là un paradoxe auquel nous ne réfléchissons pas assez. La démocratie serait-elle dégénérée au point d'aimer le poison qui la tue, c'est-à-dire les médias rapides ? En répandant le texte dans la population, l'imprimerie aurait libéré cette dernière du contexte, c'est-à-dire du tissu serré de la communauté féodale. Elle aurait formé l'individu en lui donnant accès à la pensée linéaire. Derrick de Kerckhove, disciple de McLuhan, à qui j'emprunte cette distinction entre texte et contexte, soutient aussi que l'hypertexte d'Internet développe une forme d'intelligence semblable à celle qui se déploie dans l'horoscope et le yiking. Certains craignent que ce type d'intelligence ne soit incompatible avec la démocratie.

Déjà Tocqueville considérait l'amélioration des services postaux, depuis le Moyen Âge, comme un signe avant-coureur de la démocratie. Depuis la télégraphie optique, inventée par les frères Chappe pendant la Révolution française, et à cause d'elle, jusqu'à Internet et à la nébuleuse d'utopie qui entoura son avènement, le progrès des médias et progrès de la démocratie apparaissent comme des aspects complémentaires d'une même chose. L'usage que Napoléon fit de la télégraphie optique, Hitler de la radio ou l'ayatollah Khomeiny des cassettes audio apparaît comme accidentel tant il va de soi que les nouveaux médias sont par essence démocratiques.

Internet n'est pas seulement rapide. Il n'y a pas d'acte fondateur peut-être dans toute l'histoire qui n'ait été plus autoritaire et plus arbitraire que celui d'Internet. L'événement central dans l'histoire d'Internet, ça a été la décision prise, en 1973, par un tout petit groupe d'experts d'avoir une norme internationale qui s'appelle TCPIP.

Au début de la télévision, on avait – pour certains, c'est une erreur – on avait commis l'erreur de permettre aux pays européens d'avoir une norme différente de celle des États-Unis, et au Japon aussi, ce qui a eu comme conséquence que nous n'avons pas pu au Québec bénéficier directement de la télévision française. Il y avait beaucoup de politique derrière tout ça, inutile de le préciser. Mais on a voulu peut-être éviter de pareilles erreurs au commencement d'Internet. Mais c'est quand même une décision d'une extrême importance sur le plan politique que cette décision d'avoir une norme universelle. Elle a été prise, à ma connaissance, je serais heureux qu'on me réfute sur ce point, mais elle a été prise sans aucune consultation des Parlements nationaux. Il n'y a même pas eu de débat à l'ONU. Ça a été une décision d'experts. Et ce qui était en cause, ce qui était en jeu, c'était les frontières des nations. Les nations, à ce moment-là, n'ont pas été consultées sur la disparition prochaine de leurs frontières. J'illustrerai mon propos s'il me reste du temps. Je dirai ce que j'entends par « élimination des frontières ».

Internet a été entouré à sa naissance du mythe démocratique que vous connaissez. Internet allait permettre aux petits de se faire entendre au même titre que les riches qui possédaient les ordinateurs coûteux des années 1970. Vous vous souvenez de ce que les fondateurs de Apple ont pu dire sur Internet comme outil démocratique, et c'est ce mythe qui l'a emporté dans les mentalités sur les faits dont je viens de parler et qui nous permettent de présumer que – j'ai pensé ces choses à un certain moment, en tout cas – en prenant le contrôle comme ils l'ont fait très habilement de ce réseau mondial, nos voisins du Sud se sont dotés, pour leur empire en formation, d'un système d'autoroute de l'information tout à fait comparable à ce fameux système des voies romaines qui avaient assuré l'unité de l'empire romain. Il me semble qu'il y a un parallèle à tracer entre ces deux faits très éloignés les uns des autres mais comparables à beaucoup d'égards.

Mais ce danger a été écarté spontanément par l'opinion publique mondiale, et on voit surtout dans Internet un instrument de libération. Et, quand on apprend par la suite que les Chiapas, par exemple, s'en sont servi pour défendre leur cause, on est autorisé à penser que cette interprétation n'est pas fausse. Et, quand je me suis lancé moi-même dans la création d'une grande encyclopédie sur Internet, j'étais du côté des petits qui espéraient avoir voix au chapitre avec de plus grands que lui et de plus forts.

Dans un ouvrage récent intitulé *The Clock of the Long Now*, le Californien Stewart Brand s'est livré à une analyse des principales activités humaines en les considérant sous l'angle de leur vitesse, ce qui l'a amené à dresser un tableau où six secteurs d'activité sont classés par ordre de vitesse. Alors, au sommet, la mode et l'art – et j'ajoute ici les communications, les médias; deuxième niveau, le commerce, l'industrie; troisième niveau, les infrastructures – ça, ce sont les routes, les hôpitaux, tout ça; le gouvernement est au quatrième niveau, pour ce qui est de la vitesse, juste au-dessus de la culture, dans laquelle on peut inclure la religion; et, au plus bas, la nature.

Alors, voici le commentaire, de notre collaboratrice Andrée Mathieu, de ce tableau. Elle dit: «Dans une société saine, on laisse chaque niveau opérer à son rythme propre. La société est stabilisée par les niveaux inférieurs plus lents et continus, est stimulée par les niveaux inférieurs plus turbulents et créatifs. Le respect de ces différents rythmes permet de combiner l'apprentissage et la continuité. Les problèmes se produisent lorsque certains niveaux bousculent le rythme des autres. Ainsi, le gouvernement de l'Union soviétique a ignoré les contraintes de la culture et de la nature tout en imposant un plan quinquennal d'infrastructures aux domaines de l'art et du commerce, qui auraient dû être abandonnés à leur propre rythme. En se coupant de la sorte des choses lentes de la base et des choses rapides du sommet, l'URSS était condamnée à la déchéance. Si le commerce est complètement débridé et manque du soutien de la vigilance du gouvernement de la culture au niveau inférieur, il peut facilement devenir criminel, comme cela s'est produit dans plusieurs pays après la chute du communisme. Le commerce peut stimuler les niveaux inférieurs, mais il ne doit pas les contrôler, parce que son horizon temporel est trop court. En ce moment – il reste cinq belles minutes, merci – la politique risque fort d'être emportée par le rythme du commerce et des médias. Cela devrait inciter les élus à se rapprocher de la culture et de la nature

en ayant soin de s'éloigner de ce qui, dans l'une et dans l'autre, a déjà été entraîné dans le rythme des niveaux supérieurs. »

Cela pourrait être un beau défi pour le parti Action démocratique du Québec qui prend forme actuellement et qui est l'objet de commentaires étonnés de beaucoup d'observateurs. Je fais l'hypothèse ici, pour fins de discussion, qu'il s'agit d'un parti Internet qui fait face à deux partis de l'âge de la télévision et du courrier électronique, ce qui aiderait à comprendre la rapidité avec laquelle certaines choses se sont produites. Je soumets cette hypothèse pour discussion.

Et je termine, puisque je n'ai pas le temps de développer et de répondre en détail aux deux autres questions que je posais. À propos du défi de l'information pour les députés, j'ai deux propositions. La première consiste à demander aux chercheurs universitaires – j'espérais qu'il y en ait une parmi nous – de présenter aux électeurs, pour les éclairer en période d'élection, un tableau comparatif qui mesurerait les aptitudes des différents politiques à s'informer pour bien gouverner. Parce que l'information me paraît être devenue, en politique, à cause même de la surabondance de l'information sur Internet, le facteur tout à fait déterminant. Et, moi, j'aimerais bien, à une prochaine élection, qu'on me donne des indications, à partir d'indicateurs qu'on aura identifiés, sur l'aptitude des différents partis à s'informer pour bien gouverner.

Mon autre suggestion, c'est que je ne peux pas imaginer qu'il n'y a pas de conflits de plus en plus déchirants dans la vie d'un député entre son obligation d'être à l'écoute de ses électeurs et son obligation de s'informer pour gouverner correctement. Et alors, je ne vois qu'une souveraineté à ce problème qui va s'aggraver, c'est qu'il y ait de plus en plus de citoyens qui, de demandeurs de faveurs qu'ils étaient, se transforment en pourvoyeurs d'information. Et j'appelle de mes vœux une forme de participation aux partis politiques qui soit l'équivalent d'un don en argent mais qui consisterait à donner de l'information. Et, si j'étais président d'un parti politique, je ferais en sorte que chacun de mes députés ait un comité d'informateurs, des gens qui utiliseraient Internet pour relayer l'information sur tous les sujets qui l'intéressent. Déjà, des gens le font spontanément; ils pourraient le faire d'une façon un peu plus formelle, institutionnalisée.

Je termine par une question que je pourrais adresser à l'ami français qui va me suivre : Notre encyclopédie sur Internet est consultée à 80 % par des Européens, ce qui fait que... Et nous pouvons à tous les jours agir d'une façon assez directe sur le mouvement des opinions en Europe, etc., ce qui fait que... Mais, par contre, nous n'avons aucune des... Ça nous donne des avantages des citoyens français, mais nous n'avons aucune de leurs responsabilités. Je me demande s'il ne faudrait pas réfléchir à l'idée d'une citoyenneté... appelons-la virtuelle.

Mais, si je pose cette question, c'est parce qu'il me semble que bien des choses se bouleversent actuellement et que nous avons le sentiment, aux commandes d'une encyclopédie pareille, de plus en plus d'être d'abord citoyens de l'ensemble de la francophonie à un point que vous ne sauriez imaginer, ce qui fait que, *ipso facto*, on en vient à penser qu'il faudra aussi réviser d'une certaine manière la notion de citoyenneté, l'élargir, l'ouvrir. Voilà !

Mme Sarrazin (Marie-Claude) : Alors, merci, M. Dufresne.

Je vous présente maintenant M. Olivier Giscard d'Estaing. Il est licencié en droit et détenteur d'un M.B.A. de la Harvard Business School. M. Giscard d'Estaing a d'abord eu une carrière d'industriel puis s'est consacré au monde de l'éducation. Il s'est finalement lancé dans la vie publique. Il fut maire d'Estaing pendant 12 ans et député des Alpes-maritimes à l'Assemblée nationale française. Il préside la Ligue européenne de coopération économique française de l'Association mondiale des entrepreneurs pour le sommet social ainsi que le Comité d'action pour un Parlement mondial. M. Giscard d'Estaing est aussi auteur d'ouvrages et d'articles publiés dans des revues spécialisées, en plus d'être invité à titre de conférencier à travers le monde. Je vous cède la parole.

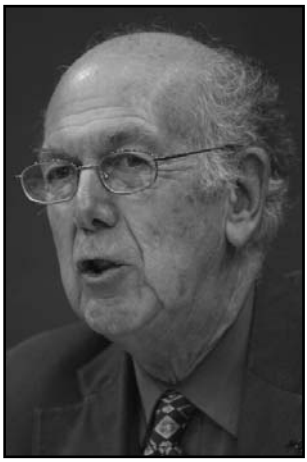

M. Giscard d'Estaing (Olivier) : Messieurs et mesdames les présidentes, mes chers collègues, mesdames, messieurs, bonsoir. Comme je suis le dernier intervenant de ces tables rondes, je ne peux que féliciter les autres, les orateurs précédents, pour tout ce qu'ils ont dit, surtout ceux avec qui j'étais d'accord, et ça m'évitera des répétitions.

Je voudrais aussi que vous me permettiez de modifier le sujet que je vais aborder qui est celui *À l'ère d'Internet, vers la résurrection du citoyen ?*, car j'étais convaincu que ce sujet serait parfaitement traité par le philosophe Jacques Dufresne et que, donc, je pouvais me permettre de vous parler d'un sujet voisin que j'appellerais *L'impact de la mondialisation sur l'action parlementaire*, ce qui est bien aussi un problème à l'ère de l'Internet. Parce que j'ai la conviction que, s'il y a un affaiblissement de la vie parlementaire nationale, c'est parce qu'elle échappe à l'influence de tous les facteurs de mondialisation sur lesquels elle n'a pas d'emprise, sur lesquels elle est mal informée et sur lesquels, finalement, elle n'est pas amenée tellement à en parler.

Alors, je vous fais quatre remarques, si le temps le permet, et une proposition. La première remarque, c'est une définition de la mondialisation. Je vais m'en remettre à celle de l'IFRI, l'Institut français des relations internationales, que je trouve assez pertinente, qui est : « La tendance pour les entités actives à raisonner stratégiquement à l'échelle mondiale. » Voilà ce que je proposerais aux Parlements, dans leurs stratégies actives justement : c'est de résonner à l'échelle mondiale. J'ai une autre définition, c'est que nous passons d'un monde de structure internationale, entre les nations, à un monde intercontinental. Car la vraie interdépendance maintenant n'est plus celle d'un voisinage de nos guerres européennes, ni de la période coloniale, que ce soit en Asie, en Amérique latine, en Afrique, mais c'est bien un dialogue de continents et d'interdépendance de continents.

Alors, vous me direz : Tout ça n'est pas totalement nouveau, il y a eu la période colonialiste, il y a eu des idées qui ont été développées sur la démocratie mondiale depuis Tocqueville, Schumpeter, en 1909. Mais il est certain que nous avons vécu, dans l'histoire de l'humanité, trois étapes fondamentales qui provenaient de nos moyens de communication qu'ont été l'écriture, l'imprimerie et maintenant l'Internet. Et, en réalité, ce dernier nous donne une dimension nouvelle dans le domaine du temps et de l'espace, c'est-à-dire que nous avons une information instantanée et mondialisée. Et c'est quand même ça qui affecte notre psychologie et les grandes décisions que nous devons prendre, le fait que maintenant nous voyons, nous avons vu en même temps les grands événements mondialisés. Je dirais que c'est la vraie leçon du 11 septembre dernier. C'est que le monde entier a ressenti simultanément ce choc de ces événements tragiques. Nous voyons chaque jour les inondations au Bangladesh, la mort de petits enfants africains qui meurent de faim ou bien des grands matchs de football, et le monde entier donc a trouvé une nouvelle résonance dans les événements quotidiens, sérieux ou plaisants. Et

ça, c'est une dimension dont les hommes politiques doivent tenir compte parce qu'elle affecte les sensibilités et les réactions des gens qu'ils représentent.

Ma deuxième remarque, c'est qu'on dit souvent que le monde est devenu un village. Et, je dirais, c'est un village sans conseil municipal, ce qui veut donc dire anarchique, car nous n'avons pas de pouvoir qui traite de questions d'intérêt commun à l'échelon mondial. Vous avez probablement pris connaissance de l'ouvrage de Joseph Stiglitz, *La grande désillusion* de la mondialisation, et il l'illustre, et il dit : Les grands problèmes commerciaux mondiaux sont discutés par les ministres du Commerce, les grands problèmes financiers par les ministres des Finances, mais qui est-ce qui s'occupe des ressources humaines, des problèmes sociaux? Certes, ces ministres obéissent à des instructions gouvernementales, et on peut penser que les chefs d'État, quand ils se réunissent, ont cette préoccupation en tête, mais ils ont la première préoccupation de défendre leur nation et leur population, et, en réalité, leur défense de cet intérêt peut être préjudiciable aux autres, sans contrepartie et sans personne objective qui résonne « mondial » pour les arbitrages, les grands arbitrages économiques, sociaux et humanitaires.

C'est donc cet échelon-là qui nous manque, et je pense que c'est une très grande source de malaise dans nos sociétés. Ce qu'il faut donc, c'est trouver des hommes qui se consacrent à résoudre les conflits d'intérêts nationaux et à traiter ces problèmes planétaires. Ça suppose une action démocratique qui permette de rassurer les gens. Je suis effaré par le silence assourdissant des parlementaires dans les grands débats mondiaux. Que ce soit à Seattle, que ce soit à Johannesburg, nous n'avons pas entendu les parlementaires qui représentent les peuples s'exprimer sur ces problèmes et dire : Voilà ce que nous attendons de nos gouvernants, et ceci me semble très grave.

Il va y avoir ce cas assez tragique de savoir si les États-Unis vont envahir l'Irak. Alors, ici, nous n'avons pas, en réalité, la possibilité de nous exprimer autrement que par les chefs d'État, mais c'est le Congrès américain qui donne au gouvernement des États-Unis le pouvoir d'intervenir militairement. Ils l'ont décidé en dépit de l'avis des Nations unies, de l'avis du chancelier Schröder ou du président Chirac. Et nous sommes là dans un problème mondial, car la guerre en Irak aura des répercussions mondiales, que ce soit sur l'énergie, sur les relations avec les pays du Proche-Orient, l'ensemble de l'Islam, la coupure que cela va créer, plus toutes les conséquences économiques, morales, psychologiques et affreuses d'une guerre. Récemment, un chef d'État qui était entièrement pacifique m'a dit : Il est impensable qu'on règle par la violence des problèmes internationaux à l'ère où nous sommes. Nos pouvoirs de destruction sont tels que, quand on commence, on ne sait pas jusqu'où ça nous conduira. Donc, voilà un problème qui illustre bien notre préoccupation. Alors, il y a eu des démonstrations populaires contre la guerre d'Irak – en Grande-Bretagne, notamment – importantes. Est-ce que ça va amener, sur le plan international, à éviter ce conflit? C'était un exemple que je voulais vous citer.

Ma troisième remarque, je voudrais vous parler de l'exemple européen, d'un effort de construction international institutionnel et politique et parlementaire, puisque c'est le Parlement européen qui en est un résultat. Je voudrais, à ce sujet, vous citer une déclaration qu'a faite le président Bush père, puisque c'était aux

Nations unies en octobre 1990. Je vais vous la lire dans mon mauvais anglais, parce que je ne voudrais pas la traduire, je suis sûr que les interprètes la traduiront bien mieux que moi : "I see a world where democracy continues to win new friends and convert old foes and where the Americas, North, Central and South, can provide a model for the future of all humankind, the world's first completely democratic hemisphere, and I see a world building on the emerging new model of European unity; not just Europe, but the whole world, whole and free."

[Traduction] « J'entrevois un monde où la démocratie continuera de gagner de nouveaux amis et de convertir de vieux ennemis et où les Amériques – celles du Nord et du Sud et l'Amérique centrale – serviront de modèle pour l'avenir de l'humanité, en tant que premier hémisphère entièrement démocratique. J'entrevois un monde s'inspirant du modèle naissant de l'unité européenne; non seulement l'Europe, mais le monde entier, entier et libre. » *[Fin de la traduction]*

Je voudrais vous raconter très brièvement l'histoire de cette construction européenne, que j'ai vécue après avoir vu les désastres de la destruction de l'Allemagne et les conséquences de la guerre. Comme nous sommes un comité d'action, dont je vous dirai un mot, pour un Parlement mondial, l'action doit s'inspirer de l'histoire. Comment est-ce qu'on arrive à modifier les institutions ? Est-ce qu'il faut des guerres ? Est-ce que la volonté politique existe ? Est-ce que ce sont des chefs d'État qui le font ou les pressions populaires ou les révolutions, comme nous en avons eu un certain nombre en France ?

Voilà comment cela s'est fait. Cela a été lancé par un discours de Churchill, à Zürich, le 19 septembre 1946, où il a lancé l'idée de faire les États-Unis d'Europe. Ça a été repris au Congrès de La Haye le 10 mai 1948, qui a entraîné la naissance du mouvement européen et qui a fédéré toutes les organisations qui s'occupaient de ces préoccupations européennes et qui a entraîné la création de la première institution européenne internationale, qui a été le Conseil de l'Europe. Puis nous avons évolué. Je vous passe toutes les phases successives, avec les succès et les échecs de la construction européenne. Nous avons maintenant un Parlement européen, une Commission européenne, un Conseil européen et un système de décision et de législation.

Je voudrais revenir sur ce qui a été dit jeudi sur le fonctionnement du Parlement européen et les Parlements nationaux. Nous essayons de les faire travailler ensemble, car les décisions soumises au Parlement européen qui proviennent de sujets qui sont traités dans nos traités internationaux sont reprises dans les Parlements nationaux et discutées avant d'avoir force législative dans nos Parlements nationaux. En ce moment, nous avons une convention européenne qui réunit des représentants des Parlements nationaux, du Parlement européen, de la Commission, des gouvernements et qui doit proposer un nouveau modèle de structure, de convention ou de constitution européenne. Eh bien, je souhaiterais qu'on ait au niveau mondial une évolution comparable, qu'un grand homme d'État lance l'idée de créer de nouvelles institutions mondiales nécessaires, que ce soit repris par les parlementaires et par des associations, et je pense que cela nous permettrait de rassurer les opinions et de faire entendre les voix au peuple.

Enfin, ma quatrième remarque. C'est rassurant pour le temps de parole que j'ai. Ma quatrième remarque, c'est que, dans ce domaine dont je vous parle, il y a

énormément d'initiatives, il y a des gestes à valeur symbolique. Je ne sais pas si vous vous rappelez le geste de Gary Davis, dans les années cinquante, qui déchirait son passeport américain en disant : Je suis citoyen du monde. La citoyenneté du monde, elle a commencé à exister. Vous avez des groupes de pression qui militent pour cela, vous avez notre Comité pour un Parlement mondial, vous avez le Club d'Athènes, pour ne citer que lui. Et vous avez des associations pour la démocratie mondiale, et là aussi vous pouvez trouver sur des sites Internet beaucoup de documents.

Je voudrais simplement vous citer un exemple que je trouve intéressant parce qu'il est plus lié à la fonction parlementaire, c'est le projet de création d'un E-Parlement, c'est-à-dire d'un Parlement sur Internet en reliant par l'Internet tous les parlementaires du monde. En principe, il s'adresse surtout aux pays démocratiques, c'est-à-dire que ça représente à peu près 25 000 parlementaires dont on prend les adresses électroniques, soit par le biais de leur Parlement soit directement, et que l'on va amener à travailler ensemble sur des domaines internationaux. Alors, il y aura des commissions, des regroupements. Nous avons eu trois réunions à ce sujet – j'ai participé à certaines d'entre elles : une à Venise en 2001, une à New York en 2001 et une à Tenerife en 2002. Et on a lancé un intergroupe sur l'énergie, un sur le droit des enfants, un sur le sida. Et il y a déjà 18 000 parlementaires dans nos tablettes que nous pouvons atteindre, sur les 25 000 que nous projetons d'atteindre. Voilà un exemple.

Alors, vous me direz : Quels sont les thèmes dont devrait s'occuper ce Parlement ? Il ne devrait pas s'impliquer dans les problèmes nationaux mais uniquement dans des problèmes à dimension mondiale, et c'est-à-dire les grands problèmes des Nations unies. Il faut reprendre l'OMC, avec le commerce, l'environnement et l'agriculture ; l'UNESCO, patrimoine universel et éducation ; le BIT, avec les normes sociales, le travail des enfants et la vie syndicale ; l'UNICEF, pour la protection des enfants ; l'OMS, pour la santé, le sida, la vaccination ; le PNUCED, pour le développement durable. Il faudrait, à côté de ces organismes qui sont fonctionnarisés, qu'il y ait une entité qui affecte des ressources – là, il serait bon d'avoir des impôts mondiaux – qui traite de ces questions et qui affecte les ressources aux priorités nationales, locales reconnues par un organisme international. Voilà quelle est ma proposition.

Je vais maintenant, donc, venir à mon vœu, ou vœu que je voudrais exprimer, qui s'inscrit dans ce schéma de la construction européenne. Le vœu, c'est que notre colloque puisse lancer un appel mondial aux parlementaires et, à travers eux, aux gouvernements pour faire connaître nos inquiétudes, nos souhaits et entraîner la revitalisation de l'action parlementaire, d'un fonctionnement de démocratie représentative et de la mise en œuvre d'une gouvernance mondiale, démocratique et institutionnelle qui redonne espoir et confiance. Et ceci pourrait être l'appel de Québec. Merci.

Mme Sarrazin (Marie-Claude) : Merci, M. Giscard d'Estaing.

PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD / PÉRIODO DE PREGUNTAS

Mme Sarrazin (Marie-Claude) : Nous allons maintenant passer à la période de questions. J'invite donc tous ceux et celles qui désirent participer à cette période de questions à se présenter au micro. Je vous rappelle qu'il est utile que vous vous identifiiez avant de poser votre question. La parole est à vous.

M. Côté (Yvon) : Yvon Côté, représentant de l'Association canadienne des ex-parlementaires. J'aurais une réflexion et des commentaires sur lesquels vous pourrez vous-mêmes passer des commentaires parce que je n'aurai pas de question précise.

Étant moi-même un passionné d'Internet, je m'y abreuve avec beaucoup de plaisir, puisque je vais en soutirer des bénéfices, d'une part, en projetant des documents que je pourrais pondre ou, d'autre part, en allant chercher réponse à des questionnements. Ça peut être sur des voyages et bien sûr la culture, la politique. Ça, c'est l'aspect que je qualifierais de très positif d'Internet et de ce mouvement accéléré de démocratisation de tout apprentissage ou de toute révélation que je pourrais avoir.

Mais il y a un aspect qui m'inquiète dans Internet. Compte tenu que je n'ai pas la puissance et le pouvoir international de pouvoir préserver sur Internet des documents, parce que ce sont les grands porteurs qui le font – j'entends les serveurs, les portails – comment voyez-vous la possibilité de préserver les démocraties nationales? Si, par exemple, voulant faire part à l'univers du Canada de mes réflexions personnelles ou collectives d'un groupe que je peux représenter, comment pourrais-je réussir cette opération si d'autres viennent torpiller, pour ainsi dire, l'envers de ma pensée et détruire les entités nationales, par exemple ATTAC, contre les grands marchés? Ceux-ci vont-ils pouvoir préserver leur nouvelle doctrine si d'autres viennent torpiller en même temps? En somme, comment préserver les démocraties nationales? Que pourrait faire l'Irak actuellement pour se défendre contre Bush? Un exemple concret. Comment réagissez-vous à cette puissance d'Internet et de ceux qui s'y cachent derrière?

M. Dufresne (Jacques) : Il y a 1 000 réponses... il y a 1 000 commentaires possibles à une pareille question. Celui que je vais faire va vous étonner, c'est qu'il faudrait peut-être apprendre à considérer la langue anglaise comme le bien commun de l'humanité plutôt que comme l'outil exclusif des puissances anglo-saxonnes. Je m'explique. C'est que, qu'on le veuille ou non, 85 ou 90 % des gens qui consultent Internet, quel que soit leur pays d'origine, consultent en anglais. Alors, je vous dirais qu'un de mes rêves, dont la réalisation serait une réponse à votre question, c'est que, par exemple, une encyclopédie comme la nôtre ait une version anglaise entièrement contrôlée par nous et offerte à tous les autres peuples qui voudraient se rendre visibles dans le monde par le biais de la langue anglaise mais sans se mettre sous la dépendance d'une agence de presse anglo-saxonne. Ça, c'est une réponse parmi 1 000 autres possibles, mais ça en est une.

Alors, c'est parce qu'on est piégé un peu en voulant... Et c'est évident que, quand on est francophone, on veut assurer le rayonnement de la pensée française dans le monde francophone et que c'est le premier réflexe qu'on a, mais, ce faisant, on se rend parfaitement compte qu'on risque, si on n'utilise pas aussi la langue anglaise, de se provincialiser en tant que francophone, et ça, c'est un problème majeur pour moi.

M. Giscard d'Estaing (Olivier) : Alors, moi, ma réponse, c'est qu'il n'y en a pas. Nous sommes assaillis d'un nombre incontrôlable d'informations quotidiennes sur tous les sujets et dans tous les domaines dont nous ne pouvons pas vérifier la fiabilité. Nous entrons dans une ère d'information qui dépasse toute possibilité de censure ou de filtrage. Donc, ceci suppose un effort d'éducation, un effort de compréhension. Alors, on s'en occupe dans les écoles, on commence.

Mais je dirais qu'il faut voir quel est le public concerné, car vous avez trois publics concernés : le grand public, le public, je dirais, des personnes éclairées et le public des responsables politiques. Donc, vous devez vous organiser pour filtrer les informations, chacun de ces niveaux... Le grand public, lui, ne peut pas les filtrer. Alors, c'est donc des réponses qu'il faut trouver dans le dialogue qu'on établit avec eux. Mais, pour les responsables, il faut filtrer les informations et donner des éléments de réponse, et tenir compte de ces informations.

Mme Sarrazin (Marie-Claude) : Oui, M. Garon.

M. Garon (Jean) : Jean Garon, ex-député à l'Assemblée nationale, ex-membre du gouvernement du Québec, maintenant maire de Lévis. J'ai entendu avec beaucoup de plaisir M. Dufresne, parce qu'on vient d'annoncer à la ville de Lévis, il y a 15 jours, exactement ce que vous venez de proposer, c'est-à-dire que le gouvernement du Québec nous oblige, après les fusions, à faire un plan stratégique de développement d'ici décembre 2003. On a annoncé qu'on le ferait à travers 22 ateliers thématiques, à travers des colloques, des forums, sommets, mais en mettant toute cette information qui va sortir des ateliers, etc., couvrant tous les sujets dans une ville qui dépendent du municipal, du provincial ou du fédéral et en donnant la possibilité aux gens d'intervenir, puisque tous les textes des ateliers thématiques, toutes les conclusions auxquelles ils vont arriver au fur et à mesure, il y aura un site où les citoyens pourront intervenir eux-mêmes pour donner leur opinion sur tous ces sujets-là.

Alors, je trouvais ça fascinant de vous l'entendre dire parce qu'on disait que notre municipalité est couverte à 80 %; 80 % des gens ont Internet. Donc, ils pourront tous collaborer – puis c'est un excellent exercice – à travers une nouvelle ville de 125 000 habitants qui émanent de 10 municipalités, de bâtir, contribuer à bâtir ensemble cette nouvelle ville, la concevoir, puis dire qu'est-ce qu'on devrait y trouver, comment ça devrait fonctionner. Et là, je pense, en même temps... L'exercice, les citoyens vont être extraordinaires. Et, en même temps, pour nous aussi, voir comment les gens voient les choses d'une façon démocratique en pensant que son voisin d'en face, de chaque côté de chez soi est aussi intelligent que nous autres.

Mme Sarrazin (Marie-Claude) : Merci. Voulez-vous faire un commentaire?

M. Giscard d'Estaing (Olivier) : Oui, bien, je peux donner un élément que j'ai vécu comme parlementaire. C'est que, en effet, là, on entre dans un système qu'on appelle interactif et que vous allez avoir les gens qui vont exprimer massivement leur opinion sur un certain nombre d'issues politiques. Et ce qui m'a toujours... On a parlé de la presse, et ça va être ce même problème des sondages qui va se trouver augmenté, c'est-à-dire qu'il y aura, parallèlement à l'expression des représentants populaires, l'expression de la population qui devrait dicter à leurs représentants les décisions qu'ils doivent prendre. Et c'est cette menace qui pèse sur le système parlementaire. Car, en effet, vous allez établir des relations interactives directes entre les exécutifs et le public.

Mme Sarrazin (Marie-Claude) : Madame.

Mme Shah (Prachi) : Bonjour. Je m'appelle Prachi Shah. Je suis étudiante au cégep St. Lawrence, ici, à Québec. Ma question s'adresse à M. Dufresne. M. Dufresne, vous louez la lenteur, le principe d'avoir le temps dans la démocratie pour discuter, pour raisonner les choses. Mais la réalité du monde, c'est la vitesse. Alors, c'est très difficile d'arrêter l'avancement technologique. C'est très difficile. C'est très bien et c'est souhaitable même de ralentir, mais ce n'est pas la réalité.

Donc, est-ce que c'est le temps, peut-être, d'abandonner cet idéal-là ? Est-ce que c'est le temps de rendre les Parlements et la démocratie – comme je dirais ça, il y a un mot en anglais – « relevant to the people » ? Merci.

M. Dufresne (Jacques) : Oui. Écoutez, je n'ai malheureusement pas pu assister à toutes vos délibérations, mais une chose qui m'a réjoui, cet après-midi, dans le peu de discours que j'ai pu entendre, c'est les évocations du passé; M. Hardy qui nous rappelle qu'il y a 30 ans on a abordé tels sujets. Alors, une des choses qui risque d'arriver si la démocratie prétendait aller vite, c'est qu'elle perdrait la mémoire, hein, puis, en perdant la mémoire, elle pourrait reculer en pensant qu'elle avance. C'est pour ça que je dis : Ce n'est pas... La lenteur est essentielle à la démocratie. Bon. Cela dit, j'ai dit moi-même que la technique nous impose un rythme.

C'est bien ce que vous avez dit, madame. Et, moi, je suis... Sur ces questions-là, je suis un disciple de Jacques Ellul, le philosophe français, très connu aux États-Unis, qui a fait, à mon avis, la meilleure analyse de ce qu'il appelle lui-même le système technicien. La politique et les médias sont influencés en même temps par ce que Ellul appelle le phénomène technique, qui consiste à rechercher la plus grande efficacité en toute chose. Et c'est ce phénomène-là qui se poursuit depuis 50 ans et dont l'une des lois est l'accélération.

Mais ce qui se passe, c'est que la technique, par son accélération qui est indépendante aussi bien de la volonté des gens des médias que de celle de la politique, impose, aussi bien aux médias qu'à la sphère politique, un rythme qui devient affolant. Et la technique, évidemment, si vous reprenez mon tableau des processus rapides puis des processus lents, la technique, actuellement, est au sommet des processus rapides. Et ce à quoi on assiste, c'est à une technicisation aussi bien des médias que de la politique. Et c'est fatal pour les uns et pour les autres. Et donc, il faut absolument inventer des façons de relancer les processus.

Et d'ailleurs vous remarquerez que, dans l'opinion publique, on a une journée de la lenteur au Québec. Il y a des émissions de télévision; j'ai participé à l'une d'entre elles, récemment, sur comment combattre le 24/7. Ça, c'est un autre aspect du problème. Alors, il faut des loisirs pour participer à la démocratie. On s'évertue, nos gouvernements démocratiques s'évertuent à enlever les derniers jours de congé qui restent. C'est le travail 24 heures par jour, 24/7. C'est évident que ce n'est pas compatible avec la démocratie, qu'elle soit virtuelle ou réelle.

Mme Sarrazin (Marie-Claude) : Merci. Monsieur?

M. Knoops (Étienne) : Étienne Knoops. Je suis ancien député fédéral belge et ancien ministre de Belgique. Et je pense qu'évidemment on doit, à l'heure d'Internet, on doit réfléchir à cela. J'étais très, enfin pas très heureux, mais j'ai appris que ça avait été décidé par quelques experts. Je ne savais pas que c'était quelques experts. Mais, oh horreur! pas pour moi, mais en tout cas pour certains de mes compatriotes et même certains de mes collègues ici, moi, je pensais que c'était quelques experts d'Amérique du Nord et même pas du Québec, des États-Unis d'Amérique. Donc, nous n'avons pas eu grand-chose à dire là-dedans mais, en fait, si c'est un bon instrument, il faut s'en servir.

Je crois qu'il faut quand même mettre peut-être un bémol. Moi, j'ai pas mal de contacts avec les Américains et même des Québécois, et quand j'envoyais des fax ou quand je téléphonais à mes amis québécois, au téléphone, j'avais la réponse tout de suite ou bien on me rappelait le lendemain. Par fax, on m'envoyait un fax un ou deux jours après. Et maintenant, parfois, je dois attendre huit jours. Et alors, je téléphone. « Ah! mais tu ne m'as pas écrit? » « Mais si, je t'ai envoyé un e-mail. » Enfin un courriel. Employons le mot. Nous, on ne l'emploie pas beaucoup, mais c'est vous qui avez raison, il faut dire un « courriel ». « Ah! tu m'as envoyé un courriel? Attends, je vais aller voir dans ma boîte aux lettres électronique. » Donc, il y a ce que nous avons connu comme parlementaires et comme ministres, c'est qu'on avait un paquet de documents tels que les courageux comme le ministre Tremblay, ici, en lisaient la moitié, moi, le quart et la plupart en lisaient le dixième et certains rien du tout. Et on arrive à cela avec Internet, avec cette profusion d'information qui fait qu'on ne... C'est un exemple vécu, je n'invente pas ce que je vous dis ici. Alors, moi, je suis tout à fait d'accord pour votre plaidoyer pour la lenteur.

Les Parlements, ils ne doivent pas travailler trop lentement quand même, mais doivent travailler assez lentement. Moi, je peux dire qu'en Belgique, toutes les lois que nous avons votées très vite parce qu'il y avait urgence et que c'était absolument nécessaire et le gouvernement le voulait – quand j'y étais, c'était un bon gouvernement; quand je n'y étais pas, un moins bon – mais, de toute façon, eh bien, la plupart de ces lois étaient de mauvaises lois et ont dû être très rapidement corrigées, modifiées ou annulées. Donc, ne croyons pas que la solution, c'est – en tout cas, de Parlement – d'aller très vite. Alors, plaidoyer pour la lenteur. Nous n'avons pas compris et nous voulons connaître l'appellation de votre site. Vous avez dit: agora quelque chose.

M. Dufresne (Jacques) : Agora.qc.ca.

M. Knoops (Étienne) : Vous allez de nouveau très vite.

M. Dufresne (Jacques) : Écoutez, j'aime beaucoup faire de la publicité de ce genre. Notre cote monte tous les jours.

M. Knoops (Étienne) : J'irai chez vous...

M. Dufresne (Jacques) : Agora.qc – ça devrait s'arrêter là, mais ça se continue – point ca.

Mme Sarrazin (Marie-Claude) : Je vais être obligée de vous inviter soit à conclure ou à poser une question.

M. Knoops (Étienne) : Je termine, Mme la Présidente, parce que la deuxième question à M. Giscard d'Estaing, elle est plus importante d'ailleurs, encore. Mais, pour le Parlement mondial, moi, je crois que c'était une idée remarquable, extraordinaire, qui n'est pas facile à appliquer. Vous avez certainement été – nous sommes à peu près du même âge – un militant européen au moment où l'Europe... même l'Europe des Six n'existait pas, mais, moi, je suis quand même assez déçu quand je vois que, dans mon pays, le Parlement européen n'a pas beaucoup d'échos et que mes amis et collègues Français, en général, me disent plus – sauf ceux qui y sont – me disent plus de mal du Parlement européen que de bien. Alors, est-ce qu'il n'y a pas là-bas aussi, enfin, un problème auquel je demande votre sentiment?

Mme Sarrazin (Marie-Claude) : Merci.

M. Giscard d'Estaing (Olivier) : C'est une question d'information. Je reçois le bulletin du Parlement européen, son bulletin d'activités régulier, et je suis dans l'admiration des problèmes qu'ils abordent et des recommandations qu'ils font. Mais ça, la presse ne s'y intéresse pas et, au fond, le grand public n'a pas besoin de s'y intéresser quotidiennement. Vous savez, je crois, que la fonction de gouvernant et de parlementaire devient une fonction professionnelle. Tout le monde parle politique. Tout le monde croit que c'est simple. En réalité, nous qui l'avons vécu, dans ce cas, c'est professionnel. Donc, ce qui est important, c'est que les parlementaires français ou des autres pays savent ce que fait le Parlement européen et, ça, nous y attachons. Nous avons des systèmes de communication Intel qui sont très importants, et que les décideurs du gouvernement le sachent. Mais c'est vrai que le grand public peut être sceptique, que la presse ne s'y intéresse pas, mais, ça, ça fait partie de la vie publique.

M. Brouillet (Raymond) : Raymond Brouillet, député de Chauveau et premier vice-président à l'Assemblée nationale du Québec. Je veux poursuivre justement sur cette thématique de la mondialisation et la démocratie. Moi, je suis d'accord si on peut avoir un Parlement mondial; d'accord, tant mieux. Mais je crois que, quand on analyse ça dans la... Comment réaliser cela? Et qu'on met en liaison le concept de mondialisation, Parlement mondial et démocratie, j'ai affaire à une antinomie dans mon esprit.

La démocratie, c'est l'expression de la volonté du peuple au niveau de l'exercice du pouvoir. On sait très bien que plus la communauté est restreinte, plus c'est facile. En Grèce, on a pu avoir la démocratie directe parce qu'ils étaient peu nombreux et on a dû passer à la démocratie représentative, donc on s'éloigne du peuple davantage. Et les gens ne se reconnaissent pas parce que la démocratie

implique que le peuple se reconnaît dans des décisions, au moins en partie, au moins une majorité.

Alors, l'ignorance du peuple face aux décisions, ça ne permet pas vraiment d'atteindre une démocratie s'ils ne comprennent pas les décisions, s'ils ne s'y intéressent pas. Alors, plus on monte dans l'échelle, plus ça devient difficile de parler de démocratie, même si on emploie le mot Parlement pour désigner l'instance qui va délibérer.

Alors, je crois qu'une des conditions de base pour pouvoir permettre cela, tout en pouvant qualifier encore de démocratique ce Parlement mondial, d'abord, il faut se demander : Qui va désigner ces gens-là ? À qui vont-ils être imputables ? Au monde, à tous les peuples pris indistinctement ? Est-ce que la diversité culturelle mondiale, la diversité des intérêts va être représentée au sein de ce Parlement ? Il est question de représentativité aussi du Parlement pour parler de démocratie. Si un Parlement n'est pas représentatif de ceux au nom de qui il parle et pour lesquels il décide, on ne peut pas parler de démocratie.

Alors, j'ai beaucoup... quand je réfléchis, parce que, comme tout le monde, on se préoccupe de ça. On parle de déficit démocratique au niveau mondial. C'est vrai. C'est vrai qu'un Parlement quel qu'il soit pourrait peut-être corriger un peu, mais de là à dire que c'est un Parlement... que ça va assurer la démocratie, il y a des conditions considérables à réaliser. Et, pour moi, une des conditions, c'est que ce Parlement mondial, sa légitimité devrait reposer sur les Parlements nationaux qui, eux, pourront revendiquer la légitimité de la souveraineté et peut-être déléguer et transférer petit à petit à des niveaux supérieurs la légitimité démocratique que, eux, ont parce qu'ils ont été élus par le peuple, parce que, à mon sens, un Parlement mondial qui ne serait pas en lien de légitimité avec les Parlements nationaux nous conduirait beaucoup plus à une dictature qu'à une véritable démocratie.

Mme Sarrazin (Marie-Claude) : Merci. Vous voulez commenter.

M. Giscard d'Estaing (Olivier) : Il est certain que la distance qu'il y aura entre l'électeur et le parlementaire mondial sera considérable, car, si on envisage un Parlement de 600 membres, 600 parlementaires pour 6 milliards d'individus, ça voudrait dire que chacun représentera environ 10 millions d'électeurs – ça, je me trompe peut-être d'un zéro – de sorte que c'est un vrai problème. Mais je suis tout à fait d'accord avec vous pour passer par l'étape intermédiaire des Parlements, mais je ferais une proposition un petit peu différente : je crois qu'il vaudrait mieux passer par l'échelon de Parlements continentaux. C'est-à-dire que vous avez peut-être vu que l'Afrique a décidé de se doter d'un Parlement panafricain, que vous avez sur le continent américain des Parlements maintenant ou des assemblées parlementaires à vocation continentale et c'est eux, qui ont beaucoup d'intérêts communs dans la mondialisation finalement, qui devraient déléguer à des représentants mondiaux de se préoccuper de ces problèmes-là et de leur rendre compte.

Je crois en effet que vous ne pouvez pas établir une relation directe entre le parlementaire mondial et la population, mais, par les moyens de presse, par les moyens d'information, vous pouvez agir sur le climat politique mondial.

Mme Sarrazin (Marie-Claude) : Merci. Monsieur.

M. Litvak (David) : Bonjour. Mon nom est David Litvak. Je suis un étudiant à la maîtrise, ici, à Québec. J'ai une question pour M. Giscard d'Estaing, en fait deux questions, mais qui sont intimement reliées. Est-ce qu'il n'est pas fallacieux et antidémocratique de procéder à une intégration économique sans procéder à une intégration politique parallèle ? Autrement dit, est-ce qu'il n'est pas dangereux de créer une unité économique dans les Amériques sans instance politique pour la chapeauter ?

Mme Sarrazin (Marie-Claude) : Merci.

M. Giscard d'Estaing (Olivier) : Je reviens sur la notion de Parlement – excusez-moi de vous le dire – le précédent du Parlement européen, d'ailleurs, s'est fait comme ça – car il y avait un Parlement européen élu par les parlementaires nationaux avant de devenir élu au suffrage universel. Mais j'aime beaucoup votre question parce que je crois que c'est tout à fait exact. Je reprends encore l'exemple de l'Europe, n'est-ce pas. Nous avons voulu faire une Europe qui s'intégrait dans ses politiques sociales, économiques, fiscales et nous ne voulions pas de la Zone de libre-échange sans contrainte que nous proposaient les Britanniques. Et ça a été le conflit entre ce qu'on a appelé l'EFTA, European Free Trade Association, et l'Union économique européenne qui, elle, au contraire, a voulu intégrer des politiques communes dans les domaines.

Et je dois dire que, quand on me parle d'un marché commun panaméricain, je suis effaré de dire véritablement que, du Canada au sud de l'Argentine, vous aurez une libre circulation des capitaux et des biens et des produits sans avoir d'institution d'harmonisation des normes, de protection temporaire pour permettre les adaptations nécessaires. Je suis effaré, et je ne pense pas que ça soit viable.

Alors, quand vous parlez, vous passez à l'échelon mondial, nous avons heureusement l'OMC. On est très sévère sur l'OMC. En réalité, autrefois, on avait le GATT qui ne parlait que des tarifs. On a mis en place un organisme permanent, l'Organisation mondiale du commerce, à Genève, qui, lui, au contraire, voit les aspects environnementaux, financiers, sociaux, des problèmes commerciaux avec un règlement des conflits, quand il y a en effet des abus. Et il ne va pas vers une libéralisation générale mais simplement progressive.

Mais je crois qu'on doit faire très attention, notamment pour ne pas libérer trop vite certains produits industriels et être très prudent aussi dans les politiques agricoles qui doivent permettre une meilleure attitude vis-à-vis les problèmes de la faim dans le monde et de la production agricole.

Mme Sarrazin (Marie-Claude) : Merci.

M. Lortie (Jacques) : Bonjour. Jacques Lortie, des Amis de la terre de Québec, un groupe écologiste. On constate que, historiquement, ce qu'on avait comme moyens de vérifier notre information, c'était de vérifier le plus grand nombre de recoupements possibles. C'est ce que les historiens, entre autres, s'attardaient à faire pour avancer que tel fait était véridique ou non.

Le problème, avec Internet, c'est qu'on est inondé d'informations multiples. Ma question va dans le sens de : Comment peut-on assumer une démocratie en

termes de citoyenneté critique si on est inondé d'informations et qu'on ne peut plus mesurer la véracité de ce qui nous parvient ?

Mme Sarrazin (Marie-Claude) : Merci.

M. Dufresne (Jacques) : Premièrement, on peut mesurer la véracité. Si vous avez un peu d'expérience du travail sur Internet, vous le savez, on flaire les sectes. Assez souvent, des documents sont produits par des sectes. Si on remonte à la source, on le flaire très vite. Et je vous dirai que c'est le devoir des éditeurs sur Internet que de faire le travail critique dont vous parlez. Et je vous signale une chose au passage, c'est ce genre de travail que nous essayons de faire.

Les internautes ordinaires nous aident beaucoup de toutes les manières. Le dernier message que j'ai reçu d'un internaute, c'était dans un dossier sur l'hypothèse Gaya ; il y a un lien qui s'est métamorphosé sans qu'on sache pourquoi, nous, et qui conduisait vers un site pornographique. Qu'est-ce qui s'est passé ? Je ne le sais pas, on a vérifié. Mais il y a des problèmes comme ça qui surgissent. Mais des internautes nous avertissent. On s'était trompé d'une journée dans la date de naissance d'un grand auteur, il y a quelqu'un qui nous a écrit pour nous le faire remarquer. Donc, les gens exercent leur esprit critique et nous aident à l'exercer, si jamais nous ne le faisons pas.

Ce qu'il faut, à mon avis, ce sont des sites reconnus pour leur esprit critique, fiables, identifiés, dont les valeurs sont clairement exposées. Alors là les gens savent à quoi s'en tenir, et des sites comme ceux-là, on en...

Et, soit dit entre parenthèses aussi, quelle que soit la qualité du travail fait par les moteurs de recherche, comme actuellement vous savez que, et ça aussi c'est un problème important sur le plan de la démocratie mondiale, 85 % des références à notre encyclopédie viennent du même moteur de recherche, c'est-à-dire Google.com. Je lui fais de la publicité, c'est un excellent moteur de recherche. Mais Google.com pourrait changer ses paramètres n'importe quand et faire en sorte que tel site qui n'est pas apprécié des propriétaires ne soit plus visible. Et, entre parenthèses, il y a beaucoup de gens qui s'effondreraient sur Internet si Google actuellement s'effondrait. Parce qu'il n'est pas sûr que d'autres moteurs de recherche... Alors, juste pour vous montrer la complexité des choses.

Mais un des choix qu'on a à faire sur Internet, c'est de faire en sorte qu'il y ait le plus possible de sites recommandés qui le soient à la suite de l'exercice d'un jugement par des personnes identifiables, plutôt que par un moteur de recherche qui opère mécaniquement.

Mme Sarrazin (Marie-Claude) : Merci. Madame.

Sra. Paredes (Beatriz) : Voy hablar en español. Lo cual me llevaría a ser una ciudadana con difícil acceso al Internet. Me parece que la revolución más importante en el siglo XX, fue la revolución tecnológica. Nosotros creíamos que eran las revoluciones sociales, pero las revoluciones sociales fueron las del siglo XIX. Siendo la revolución tecnológica, la revolución más importante del siglo XX, habría que preguntarnos quien ganó en esa revolución. Y lo que sucede es que la aplicación tecnológica se puso al servicio de la mayor acumulación. Por eso,

me parece que creer que la visión de quienes dan contenido a Internet es dar la información a los ciudadanos, es una visión idealista, que bueno que así sea. Pero creo que detrás del uso de las nuevas tecnologías masivas, hay una visión de los seres humanos como consumidores, no como ciudadanos. Y la visión de los seres humanos como consumidores tiene detrás toda una propuesta ideológica. Y precisamente porque los seres humanos se piensan como consumidores hay que saturar de información, que no se puede diferenciar. Ahí, tenemos todo un trabajo político que hacer, usted mismo acaba de dar una posibilidad.

Sin embargo, me parece también que los parlamentos no tuvieron posibilidades de incorporarse a la revolución tecnológica. Los parlamentos funcionan artesanalmente. Ni siquiera estuvieron en la era de la transformación mediática. Se quedaron en el artesanado por que el instrumento fundamental del parlamento es la palabra. Y la palabra tiene un ritmo. Y tiene un tiempo. Y el proceso cognoscitivo también requiere de un tiempo. Y lo que nos está pasando en los parlamentos es que no tenemos una aptitud estructural para vincularnos con la época tecnológica. Y esta aptitud estructural hace que no podamos usar al servicio de la democracia los instrumentos de la técnica. La técnica en el siglo XXI no está al servicio del hombre, está al servicio de la acumulación. La modernización tecnológica tiene que ver con problemas de mercado, no con problemas de investigación científica. Y concluyo mi comentario con algunas preguntas.

Primero, yo comparto y felicito a ambos ponentes por su visión, en el caso del Sr. Jacques Dufresne por su visión utópica. Me encanta. Y me gustaría mucho que me dijera que es realista que no es utópica. Y con el Sr. Giscar d'Estaing, la posibilidad de un Parlamento mundial cibernético. Pero quisiera preguntarle como lo concibe, porque lo que yo concibo posible, para no entrar en el debate de la democracia, y el Parlamento mundial que hace un momento planteó uno de los colegas que preguntaron, y concibo una "gran red" mundial de parlamentarios que ya sean parlamentarios que tengan una representación ciudadana en sus parlamentos nacionales, y que puedan vincular un debate universal a partir de Internet.

Creo que eso nos permitiría generar un centro de Internet en cada parlamento, vincular a las comunidades idiomáticas universales y poder definir el debate universal a partir del debate de los parlamentos nacionales. Me parece que puede haber una sinergia positiva y que el tema de la representatividad estaría resuelto con la representatividad original de los parlamentarios.

Y una segunda pregunta, creo que sería muy útil que en algún próximo encuentro de la asociación, y felicito los organizadores porque la temática y los ponentes han sido muy notables, pensáramos como puede alimentar Internet el proceso legislativo. Si no usamos los mecanismos contemporáneos para alimentar los procesos legislativos, los ejecutivos van a hacer consultas directas con mecanismos contemporáneos y las asambleas parlamentarias van a resultar innecesarias en la intermediación social. Gracias.

[Traduction] Je m'exprimerai en espagnol. Ce qui fera de moi une citoyenne ayant difficilement accès à Internet. Je pense que la révolution la plus importante

du XXe siècle a été la révolution technologique. Nous croyions qu'il s'agissait des révolutions sociales, mais les révolutions sociales ont été celles du XIXe siècle. La révolution technologique étant la révolution la plus importante du XXe siècle, il faudrait nous demander qui a gagné cette révolution. Ce qui arrive est que l'application technologique s'est mise au service d'une accumulation de biens. C'est pour cela que, à mon avis, croire que la vision de ceux qui alimentent le contenu d'Internet équivaut à donner de l'information aux citoyens est une vision idéaliste, et c'est bien que ce soit ainsi. Cependant, je crois que derrière l'usage des nouvelles technologies de masse, il y a une vision des êtres humains comme consommateurs et non comme citoyens. Et derrière cette vision des êtres humains comme consommateurs, il y a toute une proposition idéologique. Justement parce que les humains se considèrent comme des consommateurs, il faut les saturer d'information qu'on ne peut différencier. En ce sens, nous avons un énorme travail politique à accomplir, vous venez tout juste d'en donner un exemple.

Cependant, je crois également que les Parlements n'ont pas eu l'occasion de prendre part à la révolution technologique. Les parlements fonctionnent de manière artisanale. Ils n'ont même pas fait partie de l'ère de la transformation médiatique. Ils sont demeurés dans l'artisanat, car l'instrument fondamental du Parlement est la parole. Et la parole a un rythme et s'inscrit dans le temps. Et le processus cognitif a également besoin de temps. Ce qui nous arrive présentement dans les Parlements, c'est que nous n'avons pas d'aptitude structurelle pour nous lier avec l'époque technologique. Cette aptitude structurelle fait en sorte que nous ne pouvons pas mettre les instruments de la technique au service de la démocratie. La technologie au XXIe siècle n'est pas au service de l'homme mais au service de l'accumulation de biens. La modernisation technologique est reliée aux problèmes du marché et non pas aux problèmes de la recherche scientifique. Je termine mon intervention avec quelques questions.

Premièrement, je suis d'accord et je félicite les deux conférenciers pour leur vision. Dans le cas de M. Jacques Dufresne, pour sa vision utopique. J'adore. J'aimerais beaucoup que vous me disiez qu'elle est réaliste et non utopique. Et dans le cas de M. Giscard d'Estaing, la possibilité d'un Parlement mondial cybernétique. J'aimerais toutefois lui demander comment il le conçoit, parce que je le crois possible, pour ne pas entrer dans le débat de la démocratie et du Parlement mondial, qu'un de nos collègue a présenté il y a un moment, et j'imagine un grand réseau mondial de parlementaires représentant les citoyens au sein de leurs Parlements nationaux et qui puissent organiser un débat universel à partir d'Internet.

Je crois que ceci nous permettrait de générer un centre Internet au sein de chaque Parlement, de nous mettre en lien avec les communautés linguistiques universelles et de pouvoir définir ainsi le débat universel à partir du débat des Parlements nationaux. Je pense qu'il peut y avoir une synergie positive et que le thème de la représentativité serait résolu avec la représentativité originelle des parlementaires.

La deuxième question : je crois qu'il serait très utile que, lors de la prochaine rencontre de l'association, et je félicite les organisateurs parce que la thématique et les conférenciers ont été remarquables, nous songions comment le processus

parlementaire peut alimenter Internet. Si nous n'utilisons pas les mécanismes contemporains pour alimenter les processus législatifs, les exécutifs vont procéder à des consultations directes avec des mécanismes contemporains et les assemblées parlementaires se retrouveront superflues dans l'intermédiation sociale. Merci. *[Fin de la traduction]*

Mme Sarrazin (Marie-Claude) : Merci. M. Dufresne.

M. Dufresne (Jacques) : À propos de l'utopie, j'aimerais vous dire que... Est-ce que vous êtes de Mexico? J'aimerais vous dire que j'ai un grand ami à Mexico qui s'appelle Gustavo Esteva, que vous connaissez, et le rêve de Gustavo... Gustavo essaie en ce moment, avec d'autres amis, de trouver des fonds qui vont lui permettre de faire une encyclopédie en espagnol partenaire de la nôtre et qui serait le début d'une chaîne de plusieurs œuvres semblables. Si vous pouvez l'aider à trouver des fonds, il serait très heureux.

Des voix : Ha, ha, ha!

M. Giscard d'Estaing (Olivier) : Je vais également répondre en langue française. Je pense que, étant donné la complexité du fonctionnement de l'Internet, il faut des unités spécialisées pour traiter l'information. C'est-à-dire, ce qui serait logique, c'est que, dans chaque Parlement, vous ayez quelqu'un qui soit le point de contact et de « dispatching » pour recueillir les informations qui viendraient des autres parlementaires. Mais je crois aussi qu'il faudrait que ce « E-Parliament » se réunisse, c'est-à-dire que je crois qu'il faut ajouter le contact humain au contact Internet. Si on se voit et nous nous sommes rencontrés, ce sera beaucoup plus facile de communiquer avec vous par Internet que si je ne vous avais jamais rencontré. Donc, il faut créer cela.

L'autre remarque, c'est qu'on ne parle que d'Internet, mais je voudrais qu'on parle de la télévision, parce que la télévision est également en train de modeler complètement notre société, et surtout nos enfants et les générations qui nous suivent par les images qu'ils perçoivent, et le système éducatif. Et ne croyez pas que tout ça soit simplement des objets de consommation! Vous avez dans la télévision des éléments artistiques, des éléments de découverte de la nature extraordinaires, de tous les arts, et, je dirais même, vous nous avez beaucoup entraînés à chanter tous ensemble, je crois, dans votre discours. Eh bien, il me semble que le chant et la musique sont des éléments mondialisés d'une manière tout à fait intéressante.

Mme Sarrazin (Marie-Claude) : Alors, je vais prendre les deux dernières interventions, puis on devra mettre fin à la plénière après ça. Monsieur.

M. Gaulin (André) : André Gaulin, ex-député de l'Assemblée nationale. M. Dufresne, j'ai beaucoup d'admiration pour vous. Il y a quelque chose qui, dans votre texte, quand même m'a fait tiquer quand vous avez parlé de la langue anglaise, si j'ai bien compris, comme un bien commun de l'humanité. Je suis d'accord avec vous à une condition : c'est que toutes les langues de cette petite planète bleue soient aussi des biens communs de l'humanité. Et je pense, et je suis heureux de parler après ma collègue espagnole, qu'il y a aussi une solidarité des langues à exercer dans un Parlement qui serait un Parlement mondial. Il y a une solidarité des peuples dans la mondialisation. Il doit y avoir une solidarité des

langues dans la mondialisation, et je pense que c'est très important. Je comprends, vous qui êtes un ami de la vitesse, que vous prenez là un raccourci qui pourrait être néfaste, mais je pense qu'on a le choix, au fait, d'être soit provincialisés, comme vous dites, soit impérialisés, et je serais contre cet impérialisme-là. Je pense qu'il est très, très important que, en particulier, on se dise que la langue française est une grande langue internationale.

Nous sommes dans une assemblée qui nous le rappelle, même si la licorne est enchaînée, elle est toujours enchaînée ici. Et dans l'autre Chambre, dans le salon bleu, nous sommes devant le grand tableau du débat des langues. Alors, je ne sais pas ce que vous en pensez.

M. Dufresne (Jacques) : Vous me ramenez à ma propre vérité. Merci de me ramener à ma propre vérité. Vous pensez bien que je n'ai rien contre la langue française, et je veux simplement mettre en relief le fait que... Je veux simplement...

Mais, écoutez, je vais vous raconter une histoire, là, qui m'est arrivée récemment. Un des lecteurs de notre encyclopédie nous écrit de Pologne, c'est un Polonais qui sait le français, pour nous dire quoi ? Pour nous dire : Qu'attendez-vous pour publier une version anglaise ? Autour de moi, je ne peux pas recommander votre encyclopédie, les gens pourraient la lire en anglais.

Alors, ce qui fait que j'irais même jusqu'à dire : la lutte pour la défense d'une grande langue comme la langue française, d'une certaine manière, passe par la maîtrise de la langue anglaise là où il convient de la maîtriser.

J'ai parlé plus de pouvoir que de langue, si vous avez bien remarqué, hein. Et une des choses qui m'a... Dans ce que j'ai pu observer des médias dans leur rapport avec la politique, une des choses qui m'a profondément indisposé, c'est que toute l'information qui circule dans le monde concernant le Québec passe toujours par les mêmes agences de Toronto qui ont leur vision. Je ne dis pas qu'elle est malhonnête. Mais, à côté de cette vision-là, il faudrait qu'il y en ait une autre. Et il est difficile, dans le contexte actuel, de miser sur le fait qu'on trouvera partout en Allemagne, au Japon, des journalistes connaissant la langue française. Et, si je ne m'abuse, c'est la raison pour laquelle il y a beaucoup de traductions en anglais et en espagnol dans les sites du gouvernement québécois. Il faut que les peuples, quels qu'ils soient, puissent parler d'eux-mêmes, qu'un endroit au monde où un peuple puisse parler de lui-même en anglais parce que, pour l'instant, c'est la langue qui est la plus pratiquée. C'est ça, mon point de vue. C'est que je mets l'accent sur une question de pouvoir beaucoup plus que sur une question de langue et de culture.

M. Giscard d'Estaing (Olivier) : En ce qui me concerne, je crois bien sûr au multilinguisme. Et, dans le cadre du Parlement mondial, il ne serait pas question qu'on adopte l'anglais comme langue unique.

Mme Sarrazin (Marie-Claude) : Alors, monsieur.

M. Gendebien (Jules) : Jules Gendebien, ancien membre du Parlement belge. Mme la Présidente, mesdames, messieurs, chers collègues, je crois qu'aujourd'hui,

presque à cette fin de colloque, nous avons pris vraiment de la hauteur parce que des débats comme ceux que nous avons eus et que, j'espère, nous aurons encore sur ce sujet doivent nous permettre d'être un peu dans l'utopie, je dirais même dans le rêve. Parce que – je l'ai rappelé le premier jour, mais je n'avais malheureusement pas assez de temps de parole – les Parlements sont nés dans la douleur la plupart d'entre eux et souffrent encore aujourd'hui, ça a été démontré, parce qu'ils doivent être perfectibles. Tous les systèmes ont leurs avantages et les inconvénients, et chacun des pays essaie d'améliorer sa situation, c'est bien.

Mais il a été constaté dans cette assemblée qu'aujourd'hui nous nous trouvons sous une pluie de décisions qui nous échappent et de sujets que nous ne pouvons plus maîtriser. Il faut réagir, et la suggestion de M. Giscard d'Estaing de dire que, dans nos conclusions du colloque, c'est l'essentiel auquel nous touchons que de rappeler qu'il faut mondialiser le Parlement pour qu'il puisse faire face ou nous allons être dépassés par les marchands de canons ou par les groupes de pression. Donc, nous touchons ici à l'essentiel. Mais j'ai une suggestion à faire, M. Giscard d'Estaing, c'est de ne pas commencer un Parlement européen, pardon, un Parlement mondial en partant d'Internet.

Internet est un moyen d'information. Vous allez regrouper 25 000 parlementaires, comment allez-vous les sélectionner? Il y a des Parlements en Afrique, qui existent sur papier, qui sont dissous. Vous avez des gens qui n'ont pas le contact avec Internet. Oui, bien entendu, dans une société du XXIe siècle où on arrive à considérer que tout le monde a déjà ces informations, est capable de les trier, de les sélectionner et de prendre attitude, je dis que oui, mais, dans l'état actuel des choses, il n'y a à mon sens qu'une seule tribune possible, celle des Nations unies, et ce sera peut-être un Parlement provisoire.

Mais aujourd'hui il existe des délégués de tous les pays du monde, d'Afrique et d'Asie, qui ont une tribune, qui peuvent se réunir, qui ont un secrétariat et qui ont des comptes à rendre à leurs mandants et qui donc sont déjà en place pour constituer un premier pas vers ce Parlement mondial et leur donner droit de vote, bien entendu, au prorata de la population qu'ils représentent. Et si les premières initiatives de ce Parlement mondial doivent être simplement des recommandations votées par six milliards d'individus, si c'est à l'unanimité, probablement pas, mais cinq milliards d'individus contre un milliard feront déjà ces recommandations, réfléchir l'ensemble du monde et ceux qui voudraient nous forcer la main.

Je dis nous forcer la main parce que nous sommes les impuissants. Nous sommes devant des situations auxquelles il faut réagir. Et donc, ma suggestion, et j'espère que votre commission qui va devoir travailler sur ce sujet aura des suggestions à formuler sur le plan d'un Parlement mondial qui fonctionnera, au départ, d'une institution qui existe déjà. Mais, bien entendu, améliorée grandement. Merci.

Mme Sarrazin (Marie-Claude): Merci.

M. Giscard d'Estaing (Olivier): Alors, les institutions qui existent déjà, ce sont les Parlements nationaux, et c'est les Parlements à vocation internationale, et les unions parlementaires. Et j'espère, en effet, qu'ils peuvent mettre en place

une structure où ils désigneraient des parlementaires qui se consacreraient aux problèmes mondiaux; c'est ça que je souhaite. Parce que, quand vous êtes député d'une circonscription, vous ne pouvez pas vous occuper des problèmes mondiaux. Ça demande un suivi, des réunions, une information, qui est une spécialité qui est nécessaire.

Alors, on ne fera pas tout de suite un Parlement pour 6 milliards d'habitants. Je pense qu'on franchira des étapes successives. Il y aura quelques pays qui y adhéreront au départ. Ce que je souhaite, c'est que des grands pays démocratiques, comme l'Afrique du Sud, dont M. Mandela fait partie de notre comité; comme l'Inde, nous avons également Mme Gandhi; comme le Brésil et certains pays d'Amérique latine, le Mexique, que quelques pays se réunissent.

Je pense notamment au G8, que vous connaissez, qui est un élargissement du G7 de l'OCDE, où vous auriez déjà un certain nombre de pays qui mettraient en place une telle entité, qui ne s'appellerait peut-être pas forcément – d'ailleurs, Parlement, ça fait peur aux parlementaires – et qui mettraient en place une structure de cette nature en l'ouvrant aux autres pays démocratiques qui voudraient y entrer. Il faut y aller par étapes. Mais on fait un rapport de 70 pages là-dessus, que je ne peux pas vous détailler maintenant, notamment sur la pondération des votes, sur le mode d'élection. Donc, tout ça mérite beaucoup d'examen. Mais c'est une idée à suivre.

Mme Sarrazin (Marie-Claude) : Merci.

M. Dufresne (Jacques) : Un très bref commentaire. Les médias, le mot le dit, sont des intermédiaires, et des intermédiaires entre nous et le réel, et des intermédiaires entre nous et nos semblables. Si bien que je crois qu'il faut veiller à ce que tout ce qui se passe sur Internet ait sa correspondance dans la réalité, par des rencontres comme celles-ci précisément, qu'on ne pourra jamais remplacer. L'agora est une place publique, d'abord réelle. Elle peut devenir virtuelle à condition d'avoir comme but de revenir à la réalité.

Mme Sarrazin (Marie-Claude) : Alors, merci à toutes et à tous.

PRÉSENTATION DU RAPPORTEUR GÉNÉRAL

PRESENTATION BY THE GENERAL RAPPORTEUR

PRÉSENTATION DU RAPPORTEUR GÉNÉRAL

PRESENTATION BY THE GENERAL RAPPORTEUR

Monsieur François Côté
Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec
Rapporteur général du colloque

Mme Saint-Amand (Aline) : Mesdames et messieurs, bonjour. Nous débutons maintenant la dernière étape de ce colloque sur *Le parlementarisme au XXIe siècle.* J'invite nos dignitaires à faire leur entrée, à se joindre à nous pour cette dernière étape.

Madame la Présidente d'honneur, distingués invités, comme tout colloque qui se respecte, nous avons notre rapporteur général. J'aimerais vous présenter M. François Côté, rapporteur général du colloque, secrétaire général de l'Assemblée nationale. M. Côté vous fera son compte rendu des travaux des derniers jours. M. Côté.

M. Côté (François) : Madame la Présidente de l'Assemblée nationale, Monsieur le Président du colloque, Monsieur le Président de l'Amicale des anciens parlementaires, membres du corps consulaire, mesdames, messieurs les conférencières et conférenciers, mesdames, messieurs les présidents et présidentes de plénières, mesdames et messieurs les parlementaires et les anciens parlementaires, distingués invités.

Nous voilà presque arrivés au terme de ce colloque, à cette étape finale où nous pouvons, à mon sens, d'ores et déjà considérer que nous avons atteint les objectifs que les organisateurs avaient fixés. Le document de réflexion préparé par M. Gilles Lesage portait un sous-titre particulièrement pertinent : *Les défis et les espoirs du parlementarisme*. Il est assez évident que des défis majeurs se posent. Vous les avez identifiés de manière réaliste et sans complaisance. Par contre, réaliste ne doit pas signifier défaitiste. Vous avez été également nombreux à le signaler. C'est sans doute là le sens du mot « espoirs » proposé par M. Lesage. Pour les participants, le parlementarisme, institution séculaire, constitue toujours un élément essentiel de la démocratie. Cependant, confronté à de nouvelles forces particulièrement évidentes en ce début de siècle, tous conviennent qu'il a évolué et qu'il devra surtout continuer de le faire. La très grande qualité des débats qui ont eu lieu dans cette enceinte au cours des deux derniers jours nous montre clairement que des voies d'innovation sont possibles.

Ce n'est pas une mince tâche de vous présenter, à titre de rapporteur général, une synthèse des débats qui ont eu lieu au cours de ce colloque. Je vais tenter bien humblement de vous livrer l'essentiel des présentations et des discussions très riches. Certains consensus sur les diagnostics et leurs causes sont apparus assez clairement. Je me propose de les passer en revue. En outre, des éléments de solution ou, du moins, certaines pistes exploratoires ont été discutés, et je veux ici y faire écho. Je vous mentionne par ailleurs que les actes du colloque devraient paraître au cours des prochains mois et que le présent rapport sera disponible en versions française et anglaise dans les heures qui suivent.

D'entrée de jeu, les personnes qui ont pris la parole lors de la cérémonie d'ouverture ont bien su poser un regard lucide sur l'état actuel du parlementarisme. Quitte à simplifier exagérément une réalité par définition complexe et émouvante, je serais tenté de distinguer deux ordres de questionnement qui, nous le verrons plus loin, appelleraient des approches de solution distinctes. D'une part, il y a ce que l'on pourrait appeler les problèmes intrinsèques de la démocratie représentative et du parlementarisme. On fait ici référence à la marginalisation des Parlements, notamment par rapport au pouvoir exécutif. D'autre part, il y a les enjeux de la mondialisation et la place que les pouvoirs politiques peuvent et doivent occuper dans cette nouvelle donne. De ce cas, nous assistons aussi à un déplacement des centres de pouvoir, mais vers des instances non élues, voire carrément vers la sphère marchande.

Reprenons le premier ordre de questionnement. Les anciens parlementaires ont déjà vécu à divers degrés la réalité de la limite imposée à l'expression de la volonté populaire au sein du Parlement. MM. Hardy et de Bellefeuille ont su en témoigner éloquemment. Il existe chez ces gens, qui ont vécu le parlementarisme de l'intérieur, une certaine unanimité dans l'identification des facteurs qui restreignent le plein exercice du rôle des représentants élus du peuple. Ils sont bien connus parce qu'ils ne sont pas récents et ont été largement débattus et documentés. Permettez-moi de vous les rappeler brièvement.

La prépondérance du pouvoir exécutif amplifié dans le système de type britannique par la place centrale occupée par le premier ministre; l'imposition d'une discipline de parti stricte qui laisse toute marge de manœuvre aux élus; l'importance croissante de l'expression des intérêts particuliers, par exemple par les lobbyistes. De plus, plusieurs ont souligné l'expérience particulière du Québec, où le recours à des forums ou des sommets a accompagné sinon remplacé les nécessaires débats au sein du Parlement dans lequel élus et citoyens peuvent se faire entendre.

Le deuxième ordre de questionnement a été posé de façon éloquente par Mmes Harel et Paredes. L'une et l'autre ont évoqué avec justesse l'éclatement et le déplacement des centres de décision qu'entraîne la mondialisation. Comment ne pas assister à l'effritement des pouvoirs des assemblées législatives alors que les pouvoirs des gouvernements eux-mêmes s'érodent de toutes parts? La conclusion des grands accords internationaux des dernières années a consacré la marginalisation des Parlements; les règles démocratiques devant gouverner ces nouvelles réalités économiques restent largement à inventer. Le seul pouvoir que les Parlements conservent, au mieux, c'est celui limité d'adopter ou de rejeter ces

traités et, bien sûr, de concrétiser dans la législation les engagements pris par traité, notamment en matière fiscale et budgétaire.

Comme l'a signalé Mme Harel, dans ce nouveau paysage mondialisé, la question fondamentale qui se pose en regard de la gouvernance et de la recherche du bien commun est celle de savoir jusqu'où les citoyens auront une prise sur le processus décisionnel et jusqu'où ils auront une prise sur ceux qui contrôlent ce processus. Quant aux parlementaires, jusqu'où ceux-ci assisteront-ils impuissants au déplacement des centres de décision hors de la portée de leur Parlement ? On en vient à souhaiter une action commune des élus pour protéger leur capacité à soutenir et à promouvoir des domaines aussi essentiels à la vitalité des nations que la culture, les valeurs sociales ou l'identité collective.

Face à ces deux défis majeurs, tous ont plaidé que le Parlement redevienne, ici comme ailleurs, le lieu privilégié des grands débats de société. Établissant un parallèle avec la démocratie athénienne, idéal peut-être suranné et toujours inspirant, il faudrait remettre le parlementarisme au centre de la Cité.

Les plénières ont permis d'approfondir ce portrait de départ tracé à grands traits. La synthèse que nous pourrions faire à ce moment-ci s'organise autour de trois idées maîtresses.

La première, la réforme du Parlement est une condition nécessaire à une revitalisation de nos institutions démocratiques, mais est-elle suffisante ? Personne ne remet en cause le fait que nos systèmes parlementaires à divers égards soient perfectibles et nécessitent des ajustements pour diminuer les entraves au plein exercice du rôle du législateur, entraves que nous évoquions précédemment. Par contre, de façon très largement majoritaire, les personnes entendues conviennent que le malaise démocratique ne peut se réduire à un problème de mécanique de structure. Comme l'a bien exprimé le professeur Cantin, la source ultime de ce malaise réside dans l'oubli de la liberté politique au profit d'une soif insatiable de liberté individuelle. Cette liberté politique se définit comme l'exercice collectif de la souveraineté populaire et l'assujettissement de l'individu aux décisions de l'ensemble. C'est un équilibre entre ces libertés que les parlementaires et l'ensemble de la société sont invités à imaginer.

J'ajouterai que toutes les formes ne pourraient à elles seules répondre au défi immense posé par le phénomène de la mondialisation. Sur ce plan, au-delà des questions de procédure, du mode de scrutin, des modalités d'exercice du pouvoir, la question essentielle est celle de savoir où réside actuellement le pouvoir et où voulons-nous, en tant que citoyens, qu'il soit.

Au plan des avenues de solution, plusieurs ont témoigné des possibilités peut-être limitées mais réelles dont disposent déjà les parlementaires pour reconquérir leur rôle central en démocratie. Nous en voulons pour preuve les dispositions déjà existantes qui permettent les mandats d'initiative, de contrôle ou d'examen de la législation déléguée de la part des commissions parlementaires à l'Assemblée nationale du Québec. Comme nous l'a souligné avec emphase M. Garon, les députés ont beaucoup plus de pouvoirs qu'ils ne sont prêts à en assumer. En définitive, il s'agit de valoriser l'initiative et d'agir avec courage et conviction.

Toujours concernant les améliorations à apporter au parlementarisme tel que nous le connaissons, notamment au Québec, de multiples pistes de solution ont été avancées : l'adoption du système présidentiel, l'amélioration du système parlementaire de type britannique que nous vivons actuellement, la révision du mode de scrutin, – et là les hypothèses ont été nombreuses – la création d'une deuxième Chambre élective, l'élection du premier ministre au suffrage universel, davantage de libertés offertes pour le travail en commission parlementaire, par exemple, en excluant les ministres des travaux d'examen de la législation ou des consultations publiques, les assouplissements bien circonscrits à la discipline de parti, notamment en commission parlementaire, la création d'une période régulière consacrée à la présentation de projets de loi et de motions émanant des députés, la tenue de votes libres sur certains projets de loi ou encore la diminution draconienne du nombre de ministres. Plusieurs de ces propositions ne sont pas nouvelles. À titre d'exemple, certaines se retrouvent dans des documents de réflexion tel le rapport Pinard.

Face à cet éventail d'hypothèses, quelques constantes se dégagent. De façon très générale, les participants conviennent que la situation actuelle est insatisfaisante et mérite des correctifs. Par contre, de nombreux conférenciers mettent en garde contre les tentatives de bricoler le système qui, somme toute, nous a jusqu'ici bien servis. Ce qu'il importe avant tout de préserver dans toute démarche de modification, c'est la cohérence interne de notre système politique. On pourrait ajouter, comme M. Rivest l'a fait, que toute modification doit se faire au rythme de l'évolution de l'opinion publique. Il ne faut pas précipiter les réformes qui heurteraient trop fortement la culture politique.

L'examen de ces améliorations possibles a aussi été l'occasion pour plusieurs d'insister sur ce qu'ils considèrent comme des avantages inestimables du système parlementaire de type britannique, dont la stabilité gouvernementale qu'il produit. Malgré des effets pervers occasionnels, le système des partis politiques a lui aussi un caractère éminemment démocratique. Ce sont des citoyens provenant de tous les groupes de la société qui en sont les militants et qui leur donnent leur couleur idéologique. Même si les citoyens n'en sont pas toujours les témoins, des débats intenses se tiennent aussi au sein de la députation d'un parti, notamment dans les caucus; les députés ne sont donc pas de simples machines à voter.

Autre caractéristique très inestimable de notre système parlementaire : sans solidarité au sein des partis, il n'y aurait pas de grandes réformes possibles.

Cela m'amène maintenant à la deuxième idée maîtresse. Les assemblées législatives doivent se réapproprier et assumer leur rôle fondamental en tant que lieu où se définit le bien commun.

M. Cassen a insisté sur le leurre que constitue à ses yeux la société civile. Celle-ci n'est que le champ où s'affrontent les intérêts particuliers souvent d'ordre financier ou marchand. Or, on a souvent l'impression que cette société civile est légitimement investie d'un rôle de défense du bien commun. C'est bel et bien la sphère politique qui s'avère la seule arène où peut se définir l'intérêt commun. Ce rôle, les assemblées législatives doivent en prendre conscience et le reconquérir.

Les élus ont assisté parfois passivement à la dépossession de leur rôle dans le cadre de la signature des grands accords internationaux qui régissent désormais les relations commerciales. Pire, leur légitimité même a été sapée. Tant que ce rôle ne sera pas reconquis, démocratie parlementaire et mondialisation demeureront incompatibles.

Cette dépossession se produit même à un niveau plus local. Ainsi, M. Garon s'est insurgé contre ce qu'il considère comme une disparition de l'imputabilité dans les nombreux cas de fondations ou d'organismes sans but lucratif alimentés par des fonds publics, mais qui échappent à tout examen parlementaire. La négation des principes fondamentaux de notre démocratie parlementaire doit, à son avis, prendre fin. Peu importent les circonstances, une chose demeure : le citoyen voudra toujours savoir qui est imputable de l'utilisation des ressources publiques.

Sur ce point, quelles sont les pistes de solution qui ont été évoquées ici ? Certains ont plaidé en faveur d'un accroissement des ressources mises à la disposition des parlementaires pour faire face à ce défi.

Ces ressources supplémentaires pourraient également s'accompagner d'une redéfinition du mandat des représentants élus. Ceux-ci devraient maintenir leur contact avec la population, c'est-à-dire assumer leur rôle de consultation, de représentation. Ils pourraient, de plus, avoir la possibilité dans notre système de se spécialiser sur certaines questions complexes dont ils seraient responsables. C'est là la proposition bien pratique du professeur Balthazar.

Enfin, toujours pour se réapproprier leur rôle fondamental dans le contexte de la mondialisation, il importe que les personnes élues s'impliquent dorénavant à l'étape de l'élaboration des grands traités. Expérience intéressante, la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec a elle-même tenu, dans le cadre d'un mandat d'initiative mené en 2001, une consultation sur les effets sur le Québec du projet de création de la Zone de libre-échange des Amériques. Mme Paredes a évoqué également l'établissement de réseaux de parlementaires au plan régional ou international et le développement de liens entre les institutions parlementaires, les organisations internationales, multilatérales ainsi que la mise au point d'alliances avec les médias et les organisations non gouvernementales.

À cet égard, M. Giscard d'Estaing estime qu'il est impératif de mettre en place une structure où les parlementaires débattraient de sujets à dimension mondiale. Favorables à cette idée, plusieurs ont insisté pour que ce Parlement mondial soit en lien direct avec les Parlements nationaux. Le débat sur les modalités d'un tel Parlement mérite d'être poursuivi.

M. Dufresne a, par ailleurs, fait valoir l'importance que l'on respecte le rythme des Parlements qui, de par leur nature, sont des entités délibérantes exigeant du temps. Au même moment, les nouvelles technologies imposent la rapidité et l'instantanéité. Aussi croit-il que le politique s'est laissé emporter par le rythme du commerce et des médias qui évoluent à un rythme beaucoup plus rapide. Or, dans toute société, il est important que chaque niveau évolue à son propre rythme.

Il se dégage enfin une troisième idée maîtresse à laquelle plusieurs intervenants se sont intéressés et qui nous fournit, encore là, d'autres pistes de

solution. L'éducation constitue le premier outil de revitalisation des institutions démocratiques.

Plusieurs des personnes qui ont pris la parole lors de ce colloque ont mentionné que le cynisme et la dévalorisation de leur politique proviennent en grande partie d'une méconnaissance de la population sur les institutions et leur fonctionnement. Dans ce cas, les députés ne sont pas à blâmer. Il s'agit carrément d'un problème de perception. D'ailleurs, dans les sondages ou les témoignages, les citoyens expriment le peu de crédibilité qu'ils accordent en bloc à la classe politique. Cependant, lorsqu'ils s'expriment sur leur député, celui qu'ils ont pu rencontrer, qui les a aidés, la perception est tout autre. Comme l'exprimait M. Rosenthal, c'est facile de blâmer une abstraction, quelque chose qu'on n'appréhende pas complètement.

Certains citoyens se désintéressent de la chose publique parce qu'ils se sentent inconfortables avec les antagonistes et les débats musclés. Or, c'est précisément le propre des Parlements. Ils sont justement les lieux où la démocratie peut assumer les conflits, les oppositions, les risques du débat en société. Ce problème de perception chez les citoyens ne pourra être solutionné sans un effort d'éducation civique. Il s'agit là, sans doute, d'une des pistes de solution sur laquelle on devrait immédiatement miser. Les citoyens doivent pouvoir comprendre comment la démocratie fonctionne. Ils doivent aussi comprendre les grands enjeux, leurs droits et aussi leurs devoirs. Ce n'est qu'à cette condition qu'ils auront conscience de l'importance de l'action politique dans la recherche du bien commun et du rôle que peuvent jouer leurs représentants.

Cette question n'est pas sans lien avec le thème du rôle des médias que plusieurs ont soulevé. On blâme souvent le traitement médiatique des débats politiques, qui contribue à accroître le cynisme des citoyens et leur désintéressement. Dans le contexte actuel, la presse écrite ou électronique renvoie une image négative de la classe politique. En répétant les perceptions répandues dans la population, du coup, on les accrédite. Or, ce phénomène n'est pas irréversible. On peut penser que, face à des consommateurs d'information mieux outillés pour saisir les enjeux ou le sens de l'action de leurs représentants, les médias corrigeraient le tir, le produit d'information serait davantage de qualité parce que les consommateurs citoyens seraient plus exigeants. Voilà un pari qu'il serait tentant de prendre.

Dans cette critique du rôle des médias, tout n'est pas simple. Comme l'a bien présenté Mme St-Hilaire, les députés eux-mêmes accordent sans doute trop d'importance au traitement de leurs actes par les médias. Ils en viennent à calculer leurs gestes en fonction des retombées médiatiques, alimentant ainsi l'image du spectacle politique que renvoie la presse.

À l'évidence, une poursuite de la réflexion s'impose sur plusieurs thèmes. Nous ne sommes pas naïfs au point de croire que les problèmes ont disparu du seul fait de les nommer. Au cours des prochains jours, de retour dans nos activités régulières, nous constaterons sans doute que les défis se posent toujours avec autant, sinon plus d'acuité. Il faudra encore beaucoup de détermination à tous

les acteurs du parlementarisme moderne pour corriger ce qui doit l'être et pour préserver et renforcer les fondements de la démocratie parlementaire.

Je reprendrai en terminant l'essentiel d'une réponse fournie par M. Balthazar à la question du caractère irréversible du déclin du parlementarisme. M. Balthazar disait ne pas y croire simplement parce qu'on ne devait pas y croire, parce qu'on devait continuer de penser que des grands désirs naissent les grandes innovations. Cette conviction, nous devons, je pense, la faire nôtre et la partager le plus largement possible. C'est le souhait que j'émettrais en terminant cette présentation.

Enfin, il convient encore une fois de remercier chaleureusement l'Amicale des anciens parlementaires du Québec et les organisateurs de ce colloque, plus particulièrement M. Pierre de Bellefeuille, qui en a eu l'idée. Merci également à tous nos conférenciers et conférencières. Bonne fin de colloque. Merci.

[Translation] Madam President of the National Assembly, Mr Chairman of the Symposium, Mr President of the *Amicale des anciens parlementaires*, distinguished members of the Consular Corps, presenters, chairs of plenary sessions, parliamentarians and former parliamentarians, and distinguished guests.

We are nearing the end of the symposium and, at this final stage, we could, in my opinion, already consider that we have reached the objectives set by the organizers. The discussion paper prepared by Mr Gilles Lesage had a particularly pertinent subtitle : *The Challenges and Hopes of Parliamentarism.* It is indeed clear that there are major challenges before us. You have identified them realistically, with no indulgence whatsoever. However, as many of you also pointed out, realism must not mean defeatism. This no doubt is the meaning of the "hopes" referred to by Mr Lesage.

For the participants, parliamentarism, a secular institution, is still today an essential element of democracy. However, in the face of new forces especially evident at the dawn of this new century, everyone agrees that parliamentarism has evolved and must continue to do so. The great quality of the debates in this room during the past two days clearly shows that innovation is possible.

It is not an easy task to present a synthesis of the debates during the symposium. I will do my best to convey to you the gist of the fertile presentations and discussions that have taken place here. A certain consensus on existing problems and their causes has emerged rather clearly. I would like to review them. As well, a number of possible solutions or, at least, exploratory paths have been discussed, and I would like to underline them here. Please note that the minutes of the Symposium will be published in the coming months and that this report will be available in French and English in a few hours.

Those who spoke during the opening ceremony took a clear-sighted look at parliamentarism as it exists today. At the risk of oversimplifying a reality which by definition is complex and changeable, I am tempted to distinguish two separate sets of issues which, as we will see, could require different approaches.

On the one hand, there are what could be termed the intrinsic problems of representative democracy and parliamentarism. These problems are in reference

to the marginalization of Parliaments, especially in relation to the executive power. On the other hand, there are the challenges of globalization and the role that political powers can and must play in this new reality. We are also witnessing in this context a shifting of decision centres toward non-elected authorities, indeed even toward the commercial realm.

Let us consider the first set of issues. Former parliamentarians have experienced, in different degrees, the real limits placed on the expression of the will of the people within Parliament. Messrs Hardy and de Bellefeuille were very eloquent on the subject. People like them who have experienced parliamentarism from the inside are practically unanimous in identifying the factors that prevent the elected representatives of the people from exercising their role to the fullest. These factors are well-known, for they have existed for a long time and have been abundantly debated and documented.

Allow me to review them briefly: the power of the Executive, amplified in the British system by the central place occupied by the Prime Minister or Premier; the imposition of strict party discipline, which doesn't give much leeway to elected members; the growing influence of special interests, as expressed by lobbyists for instance; in addition, there has been the particular experience in Québec, mentioned by several speakers, where forums and summits have accompanied, if not superseded, the necessary debates in Parliament through which elected representatives and citizens may be heard.

The second set of issues was eloquently presented by Ms Harel and Ms Paredes. Both effectively called attention to the break-up and displacement of decision centres brought about by globalization. How is the decline of the power of legislative assemblies to be prevented, when even the power of governments themselves is being eroded? The signing of broad international agreements in recent years has confirmed the marginalization of Parliaments, while the democratic rules that are to govern these new realities remain to be determined to a large degree. The only power remaining with parliaments is the limited power of ratifying or rejecting such treaties and, of course, of giving concrete legislative form to treaty commitments, particularly in taxation and budgetary matters.

As noted by Ms Harel, in this new global context, the fundamental question in relation to governance and the quest for the common good is how much influence citizens are to have in the decision-making process and on the people controlling that process. And how long will parliamentarians remain powerless witnesses of the shifting of decision centres away from the purview of their Parliament? There is a need for common action on the part of elected officials to preserve their capacity to support and promote areas essential to the vitality of nations, such as culture, social values and collective identity.

In the face of these two major challenges, all speakers argued in favour of returning Parliament, here and elsewhere, to its role as the principal forum for great social debates. Like in Athenian democracy, a perhaps antiquated yet always inspiring ideal, parliamentarism should be brought back to the centre of the city-state.

The plenary sessions allowed us to go deeper into this initial broad-stroked picture. My synthesis will be organized around three key ideas. The first is that

parliamentary reform is a necessary condition for the revitalization of our democratic institutions, but will reform be enough? Nobody questions the fact that our parliamentary systems can be improved in different respects and require adjustments to reduce restraints on the action of legislators, which we referred to earlier. However, the very large majority of participants acknowledge that the democratic malaise cannot be reduced to a mere problem of structural mechanics. As aptly described by Professor Cantin, the real source of the malaise is that people have forsaken political freedom to quench their insatiable thirst for individual freedom. Political freedom can be defined as the collective exercise of sovereignty and the subjection of the individual to collective decisions. What parliamentarians, and society as a whole, are invited to envisage is a balance between those freedoms. And I would add that all the reforms in the world could not by themselves meet the immense challenge posed by the phenomenon of globalization. In this connection, the essential question–beyond questions of procedure, voting systems and the different manners of exercising power–is: Where does power presently reside and where do we, as citizens, want it to reside?

Examining possible solutions, several presenters mentioned the perhaps limited but nevertheless real tools available to parliamentarians in order to reconquer their leading role in the democratic process. There are, for instance, existing provisions that allow orders of initiative and orders of reference for supervision or examination of delegated legislation by the parliamentary committees of the Québec National Assembly. As emphasized by Mr Garon, Members have a lot more power than they are willing to wield. In fact, it is a matter of placing greater value on initiative and acting with courage and conviction.

Further, on the subject of improving parliamentarism as we know it, notably in Québec, a multiplicity of possible solutions have been set forth: a change-over to the presidential system, the enhancement of our present British parliamentary system and the reform of the voting system. The latter subject that produced many hypotheses: the creation of a second elected Chamber, the election of the premier by universal suffrage, increased freedom of action for parliamentary committees, for instance by excluding ministers from the consideration of legislative bills or from public consultations, a well-defined relaxing of party discipline, particularly in committee, the creation of a regular period in the House for the presentation of Members' bills and motions, the holding of a free vote on certain bills and a radical decrease in the number of ministers.

Some of these proposals are not new. They can indeed be found in discussion papers such as the Pinard Report. From this array of hypotheses, common points emerge. By and large, participants agree that the present situation is unsatisfactory and must be corrected. On the other hand, many presenters warn against tinkering with a system which, on the whole, has served us well until now. What must be preserved at all costs in any process of change is the internal coherence of the political system. Furthermore, as Mr Rivest noted, change must be in step with the evolution of public opinion. We must not rush into reforms that would be offensive to our political culture.

The examination of possible improvements provided an opportunity for several speakers to insist upon what they consider to be the invaluable benefits of the British parliamentary system, notably the governmental stability it provides. Despite its occasional perverse effects, the political party system is also fundamentally democratic. Citizens from all groups in society form the rank and file of political parties and give them their ideological colour. Even if the public is not always aware of this fact, intense debate takes place within the parliamentary wings of parties, within caucus: Members are not mere voting machines. Another very important advantage of our parliamentary system is that solidarity within political parties makes major reforms possible.

That brings me to the second idea: legislative assemblies must reappropriate and play their fundamental role as a forum for the defining of the common good. Mr Cassen believes that reliance on the civil society is a fallacy. The civil society, in his view, is merely a stage where special interests often of a financial or commercial nature do battle. There is often an impression that it has been legitimately appointed as a defender of the common good. But actually, the political realm is the only arena for the determination of the common good. Legislative assemblies must realize that this role is theirs to play and must be reclaimed. Elected representatives have sometimes been passive witnesses to the divesting of their role upon the signing of the major international agreements that now regulate commercial relations. Worse, their very legitimacy has been undermined. As long as parliamentarians have not reclaimed their role, parliamentary democracy and globalization will remain incompatible.

This divestment is occurring even at a more local level. Mr Garon denounced what he sees as a denial of accountability in the numerous instances of publicly funded non-profit foundations and organizations, which escape parliamentary scrutiny. The negation of basic principles of our parliamentary democracy must, in Mr Garon's opinion, come to an end. Whatever the circumstances, the citizen will always want to know who is accountable for the use of public funds. One possible solution is making increased resources available to parliamentarians so that they can meet the challenge.

The additional resources could come with a redefinition of the mandate of elected representatives. They would have to maintain constant contact with their constituents, in other words, play their role fully in terms of consultation and representation. In addition, they could be given the possibility, within our system, to specialize in certain complex issues for which they would be responsible. This very practical proposal was made by Professor Balthazar.

Finally, it is important, if elected officials are to reappropriate their fundamental role in the context of globalization, that they be involved in the drafting of international treaties. An interesting experience in this regard was the consultation held in 2001 on its own initiative by the Committee on Institutions of the National Assembly concerning the impact of the proposed Free Trade Area of the Americas on Québec.

Ms Paredes also touched on the creation of parliamentary networks at the regional and international levels and the development of ties between parliamentary

institutions and international and multilateral organizations, as well as the establishment of alliances with the media and non-government organizations. In this connection, Mr Giscard d'Estaing believes that it is imperative to set up a structure allowing parliamentarians to debate issues of global import. Several participants in favour of the idea insisted on the importance of establishing a direct link between the global Parliament and national Parliaments. Discussions on the functioning of such a Parliament are worth being pursued. Mr Dufresne, for his part, stressed the importance of respecting the pace of Parliaments, which by nature are deliberative assemblies that need time. The new technologies in today's world impose speed and immediacy. And so he believes that the political realm has let itself be swept up by the much faster pace of trade and the media. Yet, in any society, it is important that each level be allowed to progress at its own speed.

A third key idea that was of interest to several speakers gave rise to a number of possible answers. Education constitutes the best tool for the revitalization of democratic institutions. Many people who spoke during the symposium suggested that the population's cynicism and low regard for politics stem to a large degree from a lack of knowledge about political institutions and the way they work. Members of legislative assemblies are not to blame here. It is simply a problem of perception. When citizens are surveyed or interviewed, it's the political class as a whole that they dismiss as having little credibility. However, when asked to give their views about their elected representative, the person they have met, who has helped them out, their perception is quite different. As Mr Rosenthal pointed out, it's easy to blame an abstraction, something that you don't fully understand.

Some people lose interest in public issues because antagonism and heated debates make them uncomfortable. This in fact is the distinctive feature of Parliaments: they are forums where democracy can deal with the conflicts, oppositions and risks inherent in social debate. The problem of perception among the public can only be resolved through civic education efforts. This is a course of action that should be embarked upon immediately. People have to understand how democracy works. They also have to understand the issues at stake and the rights and duties of individuals. Only on that condition will citizens be aware of the importance of political action in seeking the common good and of the role that can be played by their representatives.

This question is not unrelated to the subject of the role of the media discussed by several of our presenters. The manner in which political debates are covered is often blamed for feeding public cynicism and lack of interest. In the present context, the written and electronic press project a negative image of the political class. Repeated reports concerning the negative perception of the population only give credit to such perception. But this phenomenon is not irreversible. It could be argued that if consumers of information were better equipped to understand the issues and the action of their representatives, the media would make adjustments that would improve the quality of information provided to a more demanding audience. This might be a good bet.

However, when we take a critical look at the role of the media, things are not that simple. Ms St-Hilaire made the case that Members themselves probably attach too much importance to the manner in which their actions are reported in

the media. They are tempted to gear their actions to the media coverage they may be given, thus contributing to the political circus image conveyed by the press. Evidently, we must continue to reflect on several points. We are not so naive as to think that merely identifying problems can make them disappear. In the coming days, when we are back to our regular activities, we will no doubt be even more keenly aware of the challenges that remain. All parliamentary actors will continue to need a great deal of determination to correct what has to be corrected and to preserve and reinforce the cornerstones of parliamentary democracy.

In closing, I would like to reiterate the essence of Mr Balthazar's answer to a question about the irreversibility of the decline of parliamentarism. He said simply that he does not believe it is irreversible because it should not be believed, because we must continue to think that great innovations are born of great hopes. We must all make this conviction ours and share it as widely as possible. This is the wish I would like to express in ending this presentation.

Let me once more convey my warmest gratitude to the *Amicale des anciens parlementaires du Québec* and to the organizers of this symposium, and more specifically to Mr Pierre de Bellefeuille whose idea it was in the first place. Thank you also to all our presenters. Enjoy the rest of the symposium. Thank you. *[End of translation*]

Mme Saint-Amand (Aline) : Merci, M. Côté. Vous avez bien fait vos devoirs. C'est un excellent rapport. Merci beaucoup et merci à vos collaborateurs.

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

CLOSING CEREMONY

CÉRÉMONIE DE CLÔTURE

CLOSING CEREMONY

Madame Aline Saint-Amand
Vice-présidente du colloque

Monsieur Philippe Séguin
Ancien président de l'Assemblée nationale française
France

Monsieur Denis Hardy
Président
Amicale des anciens parlementaires du Québec
Québec

Monsieur Pierre de Bellefeuille
Président du colloque
Québec

Madame Louise Harel
Présidente de l'Assemblée nationale du Québec
Présidente d'honneur du colloque
Québec

Mme Saint-Amand (Aline) : Pour prononcer la conférence de clôture, nous avons fait appel à un ancien ministre et ancien président de l'Assemblée nationale française. Accueillons ensemble M. Philippe Séguin.

M. Séguin (Philippe) : Eh bien, Madame la Présidente de l'Assemblée nationale, Monsieur le Président de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, Monsieur le Président du colloque, Monsieur le Secrétaire général, mesdames, messieurs, qu'il me soit d'abord permis de remercier à mon tour l'Amicale des anciens parlementaires du Québec de m'avoir invité à participer à ce colloque et à m'exprimer au cours de sa séance de clôture. C'est un honneur qui me touche profondément, d'autant plus que les échanges auront été d'une grande qualité, qualité qui était, il est vrai, la contrepartie normale de celle des intervenants, d'autant plus aussi que le sujet était sans doute parmi les plus importants qu'on puisse avoir à débattre, à l'heure où nous en arrivons tous à nous interroger sur l'avenir même de la démocratie dans un contexte de mondialisation, voire de globalisation, réputée lui être peu favorable.

Nous venons, en tout cas, d'entendre un compte rendu de fort belle facture de nos travaux. J'en félicite à mon tour M. le rapporteur général. Je me réjouis qu'il me dispense moi-même de m'engager dans la voie d'une synthèse qu'aurait rendu délicate – il a pu le mesurer – la richesse des interventions, des contributions, ainsi que l'extrême diversité des expériences qu'elles exprimaient. Et toute la difficulté de nos travaux consistait précisément à traiter d'un concept unique, le Parlement, qui recouvre, en fait, des réalités extrêmement différentes, le régime parlementaire proprement dit n'en étant qu'une parmi d'autres. Je m'autoriserai donc simplement quelques réflexions finales, des réflexions dont je vous demande de pardonner par avance la liberté.

Je crois avoir occupé à peu près toutes les positions d'où l'on peut apprécier le fonctionnement et l'utilité d'un Parlement. J'ai participé tour à tour aux quatre pouvoirs, je veux dire les trois légitimes et l'autre, celui dont on a tant parlé pour s'en plaindre. Mon métier d'origine m'a fait participer d'abord au pouvoir judiciaire, en tant que magistrat des comptes publics. J'ai participé au pouvoir exécutif, d'abord comme directeur de cabinet d'un ministre – c'était justement le ministre chargé des relations avec le Parlement – puis en étant ministre moi-même. J'ai participé au pouvoir législatif, en étant député 24 ans durant, vice-président pendant cinq ans, président pendant quatre ans d'une Assemblée nationale. J'ai participé au

quatrième pouvoir, ce pouvoir médiatique, en étant journaliste et président, sept années durant, d'une chaîne de télévision locale. Et, s'il existait aussi aux yeux de certains un pouvoir universitaire, je pourrais dire : J'ai également enseigné le droit parlementaire.

Je me suis donc retrouvé – je me le disais en préparant ce papier – toute ma vie publique durant, sans l'avoir vraiment cherché ni souhaité, au cœur des réflexions et des contradictions de la problématique parlementaire, et on comprendra donc que je l'aborde avec à la fois beaucoup d'humilité et aussi beaucoup de détermination, d'autant que la question du parlementarisme se confond, à l'évidence, avec celle de la démocratie.

Alors, certes, nous savons depuis longtemps que l'existence d'un Parlement ne garantit pas l'existence de la démocratie. Nous avons en mémoire et même, disons-le, nous avons encore sous les yeux bien des simulacres de Parlements qui correspondent eux-mêmes à des simulacres de démocratie, mais nous savons aussi que, si l'existence d'un Parlement ne garantit pas la démocratie, il n'est pas de démocratie sans Parlement. Et la démocratie est d'autant plus réelle, d'autant plus vivante que le Parlement est libre et actif.

Il ne s'agit pas là que d'une pétition de principe, nous pouvons considérer comme établi qu'une démocratie suppose l'existence d'une instance où l'on débat librement des options proposées à la collectivité, où l'on se donne les moyens de contrôler l'action de l'exécutif, où l'on pose les grands principes sur lesquels s'organise la vie en commun.

Et plus précisément encore nous pouvons, je crois, discerner trois conditions au moins à remplir pour garantir l'authenticité démocratique d'un Parlement : les modalités de sa constitution, qui doivent assurer la réalité de sa représentativité ; la liberté de son fonctionnement, qui doit être assurée ; et enfin, la consistance des pouvoirs qui lui sont effectivement dévolus pour assumer sa triple vocation : légiférer, et en particulier dans le domaine financier en votant un budget, légiférer donc, débattre et contrôler.

Alors, nous savons d'ailleurs qu'il existe une infinie variété de réponses à ces trois conditions dans des régimes que nous avons considérés pourtant jusqu'ici comme également démocratiques. Et il est déjà bon, légitime, salutaire de se demander si ces réponses conservent aujourd'hui leur validité. Question d'autant plus nécessaire que – et je le répète à dessein – de la pertinence des solutions que nous pourrons tenter d'esquisser dépend la réalité de la démocratie de demain.

Alors, pour autant, force est de considérer que, pendant que les Parlements s'interrogent sur leurs rôles, sur leurs méthodes, c'est en réalité toute la démocratie qui se trouve en crise, une crise que ne sauraient suffire à expliquer les insuffisances des Parlements, mais une crise que des Parlements modernisés pourraient probablement contribuer à dépasser et à surmonter.

Avoir à nous demander quel peut être l'avenir du parlementarisme au XXIe siècle, c'est en effet, à l'évidence, convenir par avance que cet avenir ne va pas de soi. Et, de fait, alors même que la cause démocratique a théoriquement partout progressé, alors même que, parallèlement et naturellement au cours des

15 dernières années, des Parlements nouveaux ont émergé ou se sont vu reconnaître des prérogatives qui leur étaient jusqu'ici interdites, il est clair que cette crise ne touche pas seulement les vieilles démocraties, elle est tout aussi réelle chez leurs cadettes. Certes, la frénésie législative rendue nécessaire par la mise en place d'un pouvoir radicalement nouveau peut donner des illusions aux jeunes Parlements, mais, pour autant, les mêmes causes produisant les mêmes effets, la crise y est déjà également perceptible.

Or, cette crise, à quoi tient-elle ? Lorsqu'on s'efforce de rester au niveau des causes spécifiques, on peut, je crois, en distinguer trois principales, dont l'intensité évidemment varie selon les pays et selon les régimes. La crise, dans ses fondements les plus anciens, elle tient d'abord au fait que la complexité croissante des décisions à prendre, l'internationalisation chaque jour plus grande des problèmes à résoudre – et elle ne date pas d'hier – la nécessaire rapidité qui doit commander l'action se sont traduites d'abord par une montée apparemment inexorable, inéluctable des exécutifs; des exécutifs dont il est pourtant piquant de constater immédiatement qu'ils se sont souvent retrouvés eux-mêmes, pour des raisons analogues, contournés, dominés, voire manipulés par de nouveaux pouvoirs concurrents parmi lesquels – mais il n'est pas le seul – celui de la technocratie, c'est-à-dire celui du pouvoir technicien qui tend à s'imposer en s'appuyant à la fois sur des contraintes qu'il estime être le seul à même d'apprécier et sur la connaissance de réalités techniques dont il se juge le seul détenteur.

Alors, l'itinéraire le plus habituel de ce transfert est connu : la réalité du pouvoir passe d'abord du législatif à l'exécutif, c'est un mouvement ancien; puis, au moins en partie, de chaque ministre à son cabinet, voire son administration, ce qui est moins ancien; et de tous les cabinets vers celui du premier ministre ou du chef de l'exécutif, qui tend ainsi souvent – l'exemple est effectivement fréquemment vérifié – à devenir à lui seul tout l'exécutif, ce qui est beaucoup plus récent. Il arrive aussi que ce soit le législatif et l'exécutif qui, ensemble, renoncent délibérément à exercer leurs prérogatives et transfèrent la responsabilité de décider à – nous appellerons ça des comités – des comités composés d'experts ou de personnalités présumées indépendantes. Il arrive encore que l'exécutif et le législatif, sans le décider expressément, tolèrent la montée, à leur détriment, de pouvoirs concurrents. C'est ce qui se passe fréquemment dans nombre de pays, avec les empiétements, par exemple, du pouvoir judiciaire qui ne se contente plus d'appliquer la loi, qui ne se contente plus d'interpréter la loi mais se met à la compléter et finalement à la faire.

Du coup, certaines Chambres ne sont plus que des antichambres, la plupart des élus se trouvant réduits au rôle de gardiens de la fidélité des suffrages. Tout au plus, la Chambre assure-t-elle, dans ces cas, la sélection de quelques-uns des siens pour l'accomplissement de plus hautes destinées, et la réalité du dialogue en Chambre, demeurant souvent illusoire, se cantonne au tête-à-tête du gouvernement et de sa propre majorité alors que l'opinion ne reçoit généralement, mais pas toujours, que celui de la majorité de l'opposition, tête-à-tête souvent artificiel quand il n'est pas factice tant il n'est qu'un rite obligé.

Ainsi s'explique que, dans nombre de pays, la majeure partie des députés soient invités à s'occuper en priorité de leurs circonscriptions et éventuellement, si on est en régime de proportionnelle, de la santé de leur parti, tandis que l'Assemblée

est, pour les autres, quelques autres, un genre de purgatoire, de centre de perfectionnement, voire de redressement, en tout cas un préalable obligé avant d'atteindre au nirvana supposé de l'exécutif ou d'autres carrières encore. C'est assez dire que nombre de parlementaires ont le sentiment qu'on attend surtout d'eux, selon les cas, de la patience, de la résignation et, en tout cas, une certaine complaisance.

Le deuxième facteur explicatif de la crise tient à l'ambiguïté fréquente des rapports du législatif et de l'exécutif. Dans certains pays – et j'espère ne choquer personne – le Parlement s'obstine encore trop souvent à vouloir concurrencer le gouvernement sur des terrains qui relèvent inévitablement de ses prérogatives au lieu de chercher à se délimiter un domaine propre où son influence pourrait pleinement et effectivement s'exercer. Je crois en effet qu'il faut bien l'admettre, même si c'est douloureux, quel que soit le domaine considéré, la mise au point d'une législation exige désormais des moyens dont ne dispose pas un Parlement, sauf peut-être, peut-être, le Congrès américain. Et il ne semble pas que doter systématiquement les Parlements d'une administration parallèle et comparable à celle de l'État, disposant en particulier de moyens équivalents d'expertise, soit vraiment dans l'air du temps. La solution qui s'impose nous paraît donc évidente : il revient au Parlement de débattre des orientations dans lesquelles auront à s'intégrer les initiatives du gouvernement, à charge alors pour le Parlement d'en contrôler la fidélité à ses souhaits, car la concurrence de l'exécutif et du législatif sur les mêmes terrains conduit à l'impasse.

La situation inverse n'est pas, il est vrai, beaucoup plus heureuse : c'est celle de la soumission quasi totale du législatif à l'exécutif. Et on en arrive à se demander, à cet égard, si, paradoxalement, un jour, le régime parlementaire classique ne sera pas le pire ennemi du Parlement. Dans la mesure où le chef de l'Exécutif est en même temps celui de la majorité, celle-ci ne dispose que d'une marge de manœuvre extrêmement réduite et de plus en plus réduite. Alors que le gouvernement est censé émaner de la Chambre et lui en être redevable, ce sont au contraire des rapports quasi hiérarchiques qui tendent à s'installer entre le gouvernement et la majorité, et une uniformité de vue et d'expression en est le pendant. Il en résulte parallèlement un rapport manichéen entre majorité et opposition, aux limites de la caricature, des réflexes quasi pavloviens l'emportant sur la réalité d'un débat qui devient convenu et trop aisément prévisible.

J'imagine que ces observations peuvent choquer certains, et en particulier dans un pays appliquant un régime parlementaire à la britannique. Qu'on me pardonne. Mais, dans mes fonctions, j'ai visité et étudié une bonne quarantaine de Parlements. Ceux où j'ai le moins entendu les parlementaires exprimer des frustrations appartenaient à des régimes présidentiels de stricte séparation des pouvoirs.

Alors, la situation est d'autant plus regrettable que le Parlement, les Parlements se sont surtout illustrés ces dernières décennies par une certaine incapacité à renouveler leurs méthodes et leur expression, et c'est le troisième facteur explicatif de la crise. Pour prendre l'exemple de mon pays – mais il n'est certes pas isolé – je dirais volontiers que, si un député de notre « Monarchie de Juillet », c'est-à-dire ayant exercé ses fonctions entre 1830 et 1848, revenait sur terre, il est un seul endroit en France où il ne se sentirait pas dépaysé, c'est l'hémicycle

de l'Assemblée nationale. Le décor est le même, à quelques micros et caméras près, les méthodes de travail, le mode d'expression, l'organisation des discussions y sont restés étonnamment figés. C'est dire que notre député y retrouverait ses marques sans encombre.

Or, les rites parlementaires de l'époque dont nous avons fidèlement hérité s'inscrivaient dans un contexte politique sociologique particulier, qui était celui du suffrage censitaire. L'opinion publique proprement dite se limitait alors à quelques milliers, au plus quelques dizaines de milliers de personnes disposant d'aisance financière, par définition souvent cultivées, et donc largement accessibles au langage parlementaire et à ses codes. Pourtant, curieusement, le système s'est prolongé sous notre Troisième République en un temps, il est vrai, où les pères fondateurs étaient aussi ouverts et attentifs aux besoins et aux aspirations du peuple que méfiants vis-à-vis de ses comportements. Ils n'étaient donc pas mécontents d'un ésotérisme dont ils étaient, par la force des choses, les médiateurs incontournables.

Mais que vaut un tel langage, que vaut une telle organisation, à l'heure où l'opinion épouse les dimensions du peuple sans se confondre avec lui et où les nouveaux médias audiovisuels jouent le rôle que l'on sait ? Pour aller au plus simple, comment un Parlement peut-il se faire reconnaître, se faire respecter, se faire entendre quand, dans le meilleur des cas, un grand débat en son sein sera relaté à la télévision en 1 min 20 s, commentaires du journaliste inclus, et lorsqu'un discours de deux heures ou de deux heures trente se réduira au mieux à un extrait de 20 ou 30 secondes, extrait dont le choix sera, au demeurant, le plus souvent discutable ? On en arrive au comble de l'incommunicabilité au sens le plus antonionien du terme.

Et je crois sincèrement que la situation ne cesse de se dégrader. En France, gardant l'illusion qu'un extrait du compte rendu des débats reproduisant leur intervention est susceptible d'impressionner leurs électeurs, les élus entrent dans les débats et dans l'hémicycle comme, pardonnez-moi, dans un « self-service », ignorant ceux qui les y ont précédés, ignorant plus encore ceux qui les suivront, affirmant plutôt que confrontant, dispensant une vérité quasi révélée plutôt que cherchant avec les autres humblement des solutions, ce qui fait que la discussion n'a pas vraiment lieu, les idées ne se comparent pas, elles se juxtaposent. Nul ne bouge de ses positions. Rarissimes – on l'aura dit ici hier – rarissimes sont les débats dont on ne peut prévoir à la voix près le détail des votes qui les sanctionneront, d'où cette impression fâcheuse que l'on ressent et qui aggrave encore les dérives observées d'entendre les mêmes thèmes inlassablement et inutilement repris.

Alors, comment s'étonner dès lors que le débat politique transhume vers les médias, tant écrits qu'audiovisuels, et que les ministres, en tout cas chez nous, leur réservent si souvent la primeur de leurs décisions et de leurs idées ? Comment s'étonner que la confrontation des points de vue ne trouve plus d'autres lieux pour s'exprimer, et encore cela ne dure-t-il que tant que les médias trouvent un public pour ce genre d'affrontements ?

En France, par exemple, les grandes émissions politiques ont été progressivement chassées des horaires de grande écoute et, du coup, pour continuer de

paraître, le politique est contraint d'investir les émissions de variétés et de s'intercaler entre une chanteuse en vogue et un acteur de cinéma. Or, ce n'est pas toujours désagréable, cela m'a permis de connaître Julie Snyder, mais c'est quand même inquiétant. Si l'on songe, de surcroît, à l'amplification donnée dans certains pays par les médias aux sondages dont ils dénaturent d'ailleurs la portée, si l'on songe à l'écho assourdissant qu'ils réservent au moindre soubresaut de la rue, on en arrive comme dans un bien curieux processus de décision, un processus qui tue la confrontation des projets pour donner la primauté aux slogans, aux jugements à l'emporte-pièce, un processus qui privilégie le superficiel, l'émotionnel au détriment du rationnel.

Alors, il n'en demeure pas moins, je l'ai dit, que cette crise des Parlements, si elle a ses facteurs propres, est inséparable d'une crise plus large, une crise inédite dont il faut chercher les racines dans l'avènement d'une conception presque exclusivement procédurale de la démocratie. Jadis, pour préserver, améliorer, promouvoir la démocratie, on se préoccupait surtout de régler l'équilibre des pouvoirs. Aujourd'hui, le problème n'est-il pas surtout de lutter contre la réduction de l'étendue du pouvoir et même du champ politique. Il ne s'agit plus d'arbitrer entre la souveraineté populaire et la souveraineté nationale, il s'agit d'empêcher, autant que faire se peut, que continue l'affaiblissement de la souveraineté, d'empêcher qu'on continue de diviser, d'encadrer, de limiter par tous les moyens son exercice, car force est de considérer que le mouvement de réduction de la sphère politique n'est pas qu'un mouvement déterminé par des causes externes, il a aussi ses thuriféraires, il a aussi ses acteurs et il a aussi ses organisateurs.

Jadis, la démocratie cherchait à établir des principes de légitimité, de responsabilité à faire passer le droit avant la force et, pour tout dire, elle était inséparable d'un système de valeurs. Bref, la démocratie se confondait avec une politique, ou plutôt avec une certaine idée de la politique qui n'absorbait pas toute la politique et qui variait d'un pays à l'autre mais qui exprimait quand même universellement quelque chose d'essentiel sur le rôle, la place, la nature de la politique.

Par le suffrage universel, la démocratie avait placé la politique au-dessus de tout en même temps qu'elle rendait impossible que tout fût politique, car la démocratie ne se mesure pas tant à l'aune de la séparation des pouvoirs qu'à celle de la distinction entre l'État et la société, au respect d'une ligne de partage invisible entre ce qui relève de la volonté générale et ce qui ne relève que de la volonté particulière entre l'espace public et l'espace privé.

La démocratie n'est pas tant un système politique où le pouvoir arrête le pouvoir qu'un système politique dans lequel la toute-puissance de la volonté générale est bornée par le pluralisme, par la liberté d'expression et de pensée, par l'égalité et, aussi, pourquoi ne pas dire par le droit de propriété. Car il ne suffit pas d'instaurer le gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple ni d'organiser des contre-pouvoirs institutionnels pour bâtir une démocratie. En vérité, il n'y a pas de démocratie réelle sans culture démocratique, sans l'attachement, l'attachement largement partagé à des principes inviolables et sacrés qui garantissent le respect d'une certaine idée de l'homme. Et la forme du gouvernement n'y change rien. On connaît la réponse fameuse de Voltaire à la question : Sous quelle tyrannie aimeriez-vous vivre ? « Sous aucune, répondit-il, mais, s'il fallait

choisir, je détesterais moins la tyrannie d'un seul que celle de plusieurs. Un despote a toujours quelque bon moment, une assemblée de despotes n'en a jamais. » Et Voltaire n'avait pas encore connu la terreur.

Il y a toujours eu de bonnes et de mauvaises Constitutions, je veux dire des Constitutions plus ou moins efficaces, plus ou moins capables de résister aux conjonctures et aux circonstances. Mais la crise générale à laquelle nous sommes confrontés, ce sentiment plus ou moins partagé par tous d'un irrémédiable déclin de la politique n'est pas seulement le fruit d'imperfections institutionnelles. Le malaise n'est pas seulement imputable à un décalage incontestablement croissant entre les grands modèles institutionnels de la démocratie parlementaire et la réalité du monde moderne, le malaise naît probablement surtout d'une dérive de la culture démocratique qui porte les germes de la dépolitisation du monde et tend à réduire la démocratie à un contenant sans contenu. La démocratie n'est pas contestée idéologiquement, mais elle se vide lentement de sa substance, et cette crise de la démocratie est quasi générale. En réalité, on l'a fort bien dit, la démocratie peine à s'adapter au contexte nouveau créé par la mondialisation. C'est que les processus, les procédures, les approches, les comportements, les changements de mentalité que la mondialisation détermine ou implique remettent en cause, souvent, nombre de principes démocratiques.

L'exemple de l'organisation de l'Europe est, à cet égard, particulièrement significatif. Le simple transfert de compétence à une autre échelle, transfert qui n'est pourtant qu'une conséquence parmi d'autres de la mondialisation, se traduit à l'évidence par le creusement et l'approfondissement constant d'un déficit démocratique unanimement reconnu, d'ailleurs, et encore aggravé au plan national par un dépérissement du pouvoir politique au profit de ces autres centres de décision que j'ai déjà évoqués.

Du coup, la menace principale qui pèse aujourd'hui sur le suffrage universel, c'est l'abstention; la menace principale qui pèse sur le parlementarisme, c'est que, trop souvent, il ne se passe plus rien de décisif dans nombre d'assemblées parlementaires. Le vrai danger, c'est qu'au bout du compte seuls demeurent les rites et qu'on célèbre toujours la démocratie parlementaire alors que, dans nombre de pays, elle n'a plus de prise sur grand-chose.

Alors, entendons-nous bien, je ne cherche pas à ressusciter la vieille querelle entre la démocratie réelle et la démocratie formelle, je veux seulement souligner que la dépolitisation conduit à priver la démocratie de son objet et à déposséder le citoyen de tout pouvoir. Qui ne voit combien la souveraineté du peuple devient illusoire dès lors qu'il n'y a plus rien à décider? On sort de la démocratie quand il y a trop de politique, mais on en sort aussi quand il n'y en a plus assez; on sort de la démocratie quand la loi veut tout diriger, mais on en sort aussi quand le contrat supplante la loi; on sort de la démocratie quand tout devient collectif, mais on en sort aussi quand l'intérêt général s'efface trop souvent derrière des intérêts particuliers; on sort de la démocratie quand la propriété est anéantie, mais on en sort aussi quand le marché tend à remplacer le Parlement; on sort de la démocratie quand l'État est tout et la société rien, mais on en sort aussi quand la société est tout et l'État pas grand-chose; on sort de la démocratie quand les droits de l'homme sont bafoués, mais on en sort aussi quand les droits de l'homme deviennent un

prétexte pour nier aux peuples le premier de leurs droits, c'est-à-dire celui de disposer d'eux-mêmes.

C'est précisément la situation à laquelle nous nous trouvons confrontés : la démocratie parlementaire est muée par la crise de la politique, par la perte de légitimité de la politique. À force de mettre en place trop de procédures et de règles pour empêcher la politique d'empiéter sur la société civile, on a fini par réduire dangereusement l'espace de la politique; à force de ne chercher qu'à limiter la puissance de la politique, on organise progressivement l'impuissance publique. La crise du Parlement et la crise de la démocratie sont d'abord deux aspects d'une seule et même crise, la crise de la politique ou, plus précisément encore, la crise du politique, crise qui n'est pas que technique ou juridique, mais aussi et probablement surtout intellectuelle et morale. Si les choses se décident de moins en moins au Parlement et de moins en moins au gouvernement, ce n'est pas, tout compte fait, par l'effet d'un déterminisme quelconque qui serait produit par la révolution de l'information ou par la globalisation financière. Si les choses se décident de plus en plus en dehors du champ de la souveraineté, c'est parce que progresse l'idée, l'idée professée par beaucoup, selon laquelle il faut mettre les décisions importantes à l'abri des pressions populaires et des passions nationales et parce qu'une vaste coalition d'intérêts s'est formée contre les nations et contre les États qui les incarnent.

Le parlementarisme est en réalité miné par l'économisme, par le juridisme, par le scientisme, par le moralisme – ce qui n'est pas du tout la même chose – et ce n'est pas seulement la compétence du Parlement qui est mise en doute face à la complexité croissante des problèmes au profit des technocrates et des experts, au profit de nouveaux centres de décision souvent organisés, donc plus que tolérés par le pouvoir politique lui-même, c'est la légitimité même du Parlement à régler un nombre croissant de problèmes qui est récusée. La supériorité des juges, des actionnaires, des experts, des adhérents de fonds de pension, des organisations non gouvernementales sur les élus n'est pas principalement technique, elle est d'abord morale. Et on mesure la dérive au glissement sémantique où s'exprime la souveraineté du peuple quand on préfère parler de gouvernance plutôt que de gouvernement ou de régulation plutôt que d'administration.

Que reste-t-il de la souveraineté quand la souveraineté est partagée et quand certaines autorités administratives sont indépendantes ? Tenez, la démocratie représentative est à la mode… participative – pardonnez – la démocratie participative est à la mode. Mais, exprime-t-elle le souhait d'approfondir la démocratie parlementaire par la participation ou d'en finir avec le parlementarisme ? Qui ne sent que, derrière les slogans, il y a aussi une remise en question du principe de représentation, mais pas seulement une revendication de participation. En donnant autant de légitimité politique aux manifestants de Seattle ou de Gênes qu'aux représentants des gouvernements réunis pour débattre des règles du commerce international, on ne se contente pas de condamner inefficacement, au demeurant, une certaine forme de mondialisation, on condamne aussi la démocratie représentative. Il est à craindre, d'ailleurs, que ce qu'on entend par là ne soit pas la démocratie représentative plus la participation, mais un moyen de contourner celle-ci.

Sans aucun doute, entre le suffrage universel et le marché, la démocratie a-t-elle besoin de nouvelles formes de participation, de médiation, de négociation, d'arbitrage. Faut-il pour autant faire le lit d'une démocratie virtuelle dans lequel le forum sur Internet vaudrait davantage que l'élection ? Faut-il réduire la politique à un pilotage à vue des intérêts particuliers au gré des mouvements de l'opinion, des sondages et de l'activité des groupes de pression ? Ne nous y trompons pas, nous ne sommes pas du tout confrontés à un regain de faveur pour la démocratie directe. Il n'est d'ailleurs nullement question de référendum ou de mandat impératif ni de redonner la parole au peuple. Il n'est question que de corps intermédiaires, d'instances d'expertise, de groupes organisés, de communautés, d'associations qui ne doivent rien au suffrage universel et qui sembleraient tenir la légitimité du fait, précisément, qu'elles ne lui doivent rien. Et le phénomène reflète davantage dans son essence l'antiparlementarisme corporatiste de jadis que la pensée de Jean-Jacques Rousseau. Sauf qu'aujourd'hui l'antiparlementarisme se dissimule derrière la grande idée de la participation et que ce ne sont pas les gouvernements ou les syndicats professionnels qui veulent faire la loi, mais des groupements d'intérêts de toutes sortes qui prétendent à une meilleure connaissance des problèmes de la société que les élus au suffrage universel.

Mais au nom de qui parlent-ils ? À qui rendent-ils des comptes ? À leurs mandants, soit. Mais combien sont-ils ? Qui représentent-ils ? Aucune importance, parce que la représentativité est de moins en moins considérée comme une source de légitimité. Et on mesure l'énormité du changement : de la représentativité assise sur le suffrage universel, on est passé à la représentativité statistique assise sur la loi des grands nombres. Et on discerne sans peine l'évolution future du statut de l'élu, si on laissait faire, qui de délégataire de la souveraineté serait appelé à devenir, au mieux, le simple arbitre de positions contradictoires de tous ceux qui se sont autoproclamés des porte-parole de la société civile et, au pire, au pire, un bouc émissaire permanent et indispensable.

Si, comme l'ont dit tant de commentateurs, ce qui s'est passé à Seattle était l'acte de naissance d'une hypothétique démocratie mondiale, il faudrait se faire à l'idée que désormais la démocratie ne signifie plus le suffrage universel, la séparation des pouvoirs, la représentation et la responsabilité politiques, mais le dialogue exclusif entre les technocrates, les ONG et les marchés.

Si cette démocratie postmoderne devait réellement voir le jour, n'importe quel parti politique pèserait moins que n'importe quelle association; n'importe quel député y aurait moins d'importance que n'importe quel responsable associatif ou n'importe quel juge; n'importe quel chef de gouvernement y aurait moins de pouvoir que n'importe quel gestionnaire de fonds de pension. Sans doute dira-t-on alors que le pouvoir a été rendu à la société civile. Mais, dans ce monde-là, que resterait-il réellement de la citoyenneté, de l'égalité, de la liberté ? Quand bien même tout le monde serait connecté sur Internet et pourrait dire son mot, cela ne remplacerait ni l'élection, qui oblige à faire un choix, ni surtout la réflexion et la délibération préalable.

Vous me direz que nous n'en sommes pas là, certes; mais n'avons-nous pas tous, peu ou prou, le sentiment que ces évolutions sont engagées, que nous sommes sur cette pente et que nous y roulons de plus en plus vite ? Naturellement,

ce mouvement n'est pas seulement imputable à tous ceux qui récusent la politique et la démocratie au nom de leurs intérêts. Les dysfonctionnements du parlementarisme moderne ont donné incontestablement de l'eau au moulin de ses adversaires. Pour autant et tout bien considéré, un des facteurs essentiels de la crise du politique et, partant, de la crise du parlementarisme est probablement, d'abord et avant tout, dans le renoncement des élus eux-mêmes. Le renoncement des élus a pesé sur les événements mais, aussi et surtout, la théorisation par ces mêmes élus d'une doctrine de l'impuissance publique. De la doctrine de la table rase qui prétendait construire un homme nouveau à la politique qui se contente de gérer au plus près les contraintes du commerce international et de la finance globale, on est passé, en quelques décennies, d'un extrême à l'autre, comme si les élus, un peu partout, avaient intériorisé, sinon la fin de l'histoire, du moins la fin de leur participation active à l'histoire.

La crise du parlementarisme qui accompagne la crise du politique est donc davantage dans les têtes que dans les institutions. Et pas seulement dans les têtes des acteurs autoproclamés de la société civile, mais, aussi et surtout, dans les têtes des hommes et des femmes politiques, peu à peu convaincus qu'ils n'ont plus d'autre choix que de se défausser. Et c'est assez dire, me semble-t-il, qu'il revient d'abord au Parlement, aux parlementaires de contribuer à la revitalisation, à la renaissance de la démocratie. Car le monde a besoin de politique. Il a besoin de choix librement débattus. Le monde a besoin que la politique prenne son temps, celui de la maturation de la pensée, de la raison, plutôt que de laisser la politique se mettre au rythme effréné des marchés qui ne voient que l'instant présent et qui avancent au hasard, sans dessein et sans plan.

C'est assez dire aussi, je pense, que la réhabilitation du Parlement n'est pas une revendication corporatiste. Elle ne se résume pas non plus seulement à une exigence démocratique, ce qui suffirait déjà à la justifier. Elle est bien plus que cela. Elle est une nécessité vitale si l'on souhaite que les décisions nécessaires à l'évolution harmonieuse de notre société soient effectivement mises en œuvre, c'est-à-dire admises, donc préalablement expliquées, débattues dans la sérénité, la clarté, avec toutes les garanties d'objectivité, de sérieux désirables. La mondialisation a été l'alibi du dépérissement de la démocratie et de l'abaissement des Parlements, alors que c'est la mondialisation même qui rend d'autant plus nécessaire la démocratie et des Parlements forts et actifs, la démocratie qui implique d'abord la préservation, la promotion des entités, où elle promet d'être la plus vivante, la démocratie qui est le plus souvent, en fin de compte, l'acceptation par une ou des minorités de la loi de la majorité.

Alors, pour qu'une ou des minorités acceptent les lois de la majorité, encore faut-il qu'il y ait un sentiment d'appartenance communautaire fort. Et les nations, dans la mesure où elles reposent sur une réelle adhésion citoyenne, apportent à cet égard des garanties fortes que nous aurions tort de sous-estimer et que nous cherchons encore ailleurs. La démocratie ne redressera donc pas sans les nations ni *a fortiori* contre les nations, il y a là une réalité à prendre en compte. L'électeur n'est pas qu'un consommateur, il est aussi et d'abord un citoyen. L'élection n'est pas un simple appel d'offres débouchant sur un choix entre divers fournisseurs potentiels de prestations publiques, l'élection est l'occasion de la détermination du choix d'un avenir commun.

Alors, précisément, la mondialisation pose toute une série de problèmes radicalement nouveaux dans les domaines les plus divers qui rendent largement caducs les clivages partisans d'antan et réclament, pour le moins, un débat libre et ouvert. Un débat libre et ouvert dont il faut bien reconnaître que les conditions ne sont pas réunies aujourd'hui partout dans nos Parlements. Un débat libre et ouvert pourtant nécessaire dans la mesure où les questions ne trouvent plus de solutions préétablies dans quelque idéologie, dans quelque vulgate que ce soit, libérale ou marxiste. Pourrait-on imaginer qu'un député ne soit pas totalement libre, totalement affranchi de toute tutelle hiérarchique quand il s'agit de définir les règles de ce qu'on appelle la bioéthique ou lorsqu'il convient de s'interroger sur une réglementation d'Internet ou lorsqu'il s'agit d'apporter une réponse à tel ou tel problème posé par la mondialisation ? Encore conviendra-t-il de créer des conditions de cette liberté.

J'ai déjà constaté que les régimes de stricte séparation des pouvoirs paraissent aujourd'hui susceptibles, mieux susceptibles, probablement, d'assurer cette liberté. Mais, si on ne veut y consentir, du moins faudra-t-il sans doute, dans les régimes parlementaires de type classique, que les règles des partis évoluent. Bien sûr que les partis sont nécessaires, bien sûr qu'ils sont indispensables, ne serait-ce que parce que le citoyen a besoin de lisibilité, mais les partis doivent comprendre qu'ils ont été constitués sur d'autres problématiques et qu'ils ne peuvent plus, aujourd'hui comme hier, prétendre apporter un corps de réponse globale, un système clé en main pour l'ensemble des problèmes de la société. Et s'ils doivent subsister, subsister comme ils sont s'ils le souhaitent, ils ne doivent pas être un obstacle au libre débat d'idées, fût-il transpartisan.

Je crois bien que nous devons faire un effort pour convenir qu'un parti moderne n'a plus vocation à être le gardien des tables de la loi et qu'il manquerait à sa mission de la même manière en étant seulement le représentant d'intérêts ou de groupes spécifiques. Un parti moderne doit se donner pour vocation de représenter l'ensemble des composantes de la nation et même de ses contradictions. Il doit être, à titre principal, lieu d'échanges et de débats où se forgeront les propositions qu'il aura ensuite à formuler, où se formeront les équipes qu'il aura alignées. C'est dire que toute organisation caporaliste doit être exclue. De même, le débat sera-t-il probablement légitimé par l'étude de modes d'élection, ne recherchant pas exclusivement l'établissement *a priori* d'une majorité, mais aussi une représentation plus fidèle de la diversité des sensibilités de l'opinion, faute de laquelle le débat serait évidemment incomplet.

J'espère du moins pouvoir vous faire partager cette conviction que la modernisation du débat parlementaire est la première des exigences. Cette modernisation, elle concerne d'ailleurs le fond et la forme : le fond, en libérant le débat d'idées de toute contrainte partisane, et la forme, en tentant d'adapter l'expression parlementaire aux modes et aux capacités de transmission des médias.

La deuxième priorité me paraît résider dans le renforcement de l'exercice de contrôle : contrôle par le Parlement de l'action de l'Exécutif dans le domaine international, dans le domaine de l'application de la loi, mais contrôle aussi – je vais oser le dire – de l'action législative du gouvernement. L'autonomie législative

du Parlement en régime parlementaire est aujourd'hui un leurre. À l'inverse, la législation est devenue un des moyens d'action privilégiés du gouvernement. Il revient donc en réalité au Parlement de contrôler l'action législative du gouvernement par le débat préparatoire qui doit précéder impérativement l'élaboration du projet de loi par l'amendement, ensuite par l'acceptation de rejet, par le contrôle du suivi. Bien. Ne nous y trompons pas. Il s'agit d'une véritable révolution culturelle à accomplir pour les parlementaires, pour les gouvernements qui doivent se persuader qu'un acte de contrôle n'est pas forcément ni systématiquement un acte d'hostilité à leur égard. C'est dire que majorité et opposition doivent également participer au contrôle, y compris à l'occasion du temps des questions. Et, quand je parle de contrôle, je n'entends pas me limiter à la seule politique du gouvernement, le contrôle parlementaire doit aussi viser les bureaux.

Pourra et devra donc se poser aussi le problème de la durée des sessions. Nombre de Parlements ne siègent que quelques mois par an. Or, si on peut comprendre qu'il y ait – comment dirais-je ? – des saisons législatives, qu'il y ait des périodes pendant lesquelles on discute et on vote les lois, le contrôle, lui, ne s'accommode pas de cette discontinuité. Avant que je ne sois président de l'Assemblée nationale française, le Parlement ne siégeait en France que deux fois trois mois par an. J'ai obtenu la création d'une session unique de neuf mois, je l'ai obtenue en posant une simple question qui doit être posée partout : Pourquoi ai-je le droit, en tant que député, d'interroger le gouvernement, donc de le contrôler en octobre, en novembre et en décembre et n'ai-je pas le même droit en janvier et en février et en mars ? C'est évidemment absurde. Dès lors que la fonction de débat et de contrôle du Parlement doivent se renforcer, il faut évidemment en tirer toutes les conséquences ; restera encore à améliorer la perception des Parlements par les opinions publiques.

La création des chaînes de télévision parlementaires répond évidemment à cet objectif à condition de savoir s'appuyer sur la télévision et Internet pour inventer d'autres méthodes de travail. Parce que, si nous nous contentons de créer des chaînes parlementaires pour simplement qu'on puisse voir à la télévision nos méthodes de travail inchangées, nous n'aurons fait que la moitié du chemin. Nous devons aussi nous adapter aux médias que nous avons choisis pour faire passer notre message et apporter notre témoignage. Et, à cet égard, je crois que, pour ma part, la procédure des auditions doit être publique et retransmise systématiquement. C'est la meilleure des pédagogies, mais pour ce qui me concerne, je reste attaché à un débat législatif en commission dans une discrétion qui est le meilleur gage de l'efficacité à ce stade-là.

Répondent aussi à l'objectif des initiatives comme la création de Parlements des enfants, que l'Assemblée du Québec et l'Assemblée française ont en partage. Parce que je n'oublie pas bien sûr le travail législatif. Les lois doivent être mieux faites et moins nombreuses.

« Nul n'est censé ignorer la loi », dit-on. Qui pourrait sérieusement croire, dans l'état actuel des choses, à la portée réelle de ce principe ? Il y a évidemment trop de lois. Et il faudra veiller à l'avenir à ne pas légiférer sur tout et n'importe quoi et simplifier ce qui existe. Un intense travail de codification est d'ailleurs nécessaire.

Bon. Il ne s'agit évidemment que de quelques pistes; à chacun d'entre nous, là où il est, d'en trouver d'autres.

Mesdames, messieurs, Madame la Présidente, rarement la société aura été aussi complexe, rarement les problèmes, les contradictions auront été aussi nombreux et aussi pesants.

Alors que, depuis des décennies, depuis des siècles même, l'évolution des sociétés se faisait peu ou prou sous le signe de progrès, aujourd'hui nos habitudes, nos certitudes volent en éclats. Et, pourtant, rarement il a été aussi évident que les progrès des réformes passent par l'expression d'une volonté politique claire, résolue et pensée.

Où mieux que dans un Parlement une nation peut-elle s'interroger sur ce qu'elle est et sur ce qu'elle entend devenir? Il nous faut donc conforter plus que jamais et, sans doute j'adopte bien volontiers le verbe qu'on a choisi hier, « réhabiliter » le Parlement. Il faut qu'il affirme son rôle propre, loin de ces enjeux de pouvoirs dépassés pour lesquels il n'a cessé vainement, pendant un siècle, de se mesurer avec l'Exécutif.

Encore faut-il qu'il en ait les moyens. Et que d'obstacles encore! Que d'obstacles, comme cette idée qui monte, s'insinue dans les esprits selon laquelle, dans la lutte pour le pouvoir, les marchés devraient forcément l'emporter sur les peuples, comme ce scepticisme désabusé de l'opinion publique, comme cet antiparlementarisme toujours vivant, toujours virulent et qui n'est plus l'apanage des extrêmes et, surtout, surtout comme la résignation si compréhensible, il est vrai, de nombre de parlementaires, de ceux qui n'y croient pas, de ceux qui n'y croient plus.

De tous les défis que nous avons à relever, réconcilier les parlementaires avec le Parlement est sans doute le plus difficile. Mais il est la condition du succès. Alors, aux parlementaires de comprendre l'extraordinaire enjeu auquel ils se trouvent confrontés. Merci.

Mme Saint-Amand (Aline): Merci beaucoup, M. Séguin, d'avoir accepté l'invitation de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec et d'apporter ainsi votre contribution à ces assises.

Il appartiendra maintenant à nos trois derniers conférenciers de clôturer ces belles journées que nous avons passées ici. J'inviterais, dans un premier temps, le président de l'Amicale des anciens parlementaires, M. Denis Hardy.

M. Hardy (Denis) : Madame la Présidente, Monsieur Philippe Séguin, Monsieur le Président du colloque, Monsieur le Rapporteur général, mesdames, messieurs. En écoutant attentivement M. Séguin et en me rappelant les différentes communications que nous avons entendues ces derniers jours, je ne pouvais m'empêcher de regretter profondément que nous soyons si peu nombreux à avoir profité de cette réflexion et de ces discussions. Je pense qu'il faudrait absolument, pour espérer que des changements se produisent dans la démocratie, dans la façon de vivre la démocratie parlementaire, il faudrait que de telles réflexions, délibérations et discussions franchissent les frontières des salles dans lesquelles elles se produisent, et je déplore, sans vouloir encore répéter cette traditionnelle critique vis-à-vis les médias, je déplore que les médias fassent aussi peu, accordent aussi peu d'importance à de telles délibérations comme celles que nous avons vécues.

On peut se demander : Est-ce que c'est parce que la politique, la vie parlementaire a atteint un tel degré de désaffection au sein de la population que c'est la raison pour laquelle les médias ne s'y intéressent pas ou est-ce que c'est l'inverse? Est-ce que c'est les médias qui, par une espèce de paresse intellectuelle, une espèce de complaisance à l'endroit de ce qui est le plus facile, les médias n'accordent pas d'importance à de tels sujets ? Parce que, bien sûr, ce n'est peut-être pas ce qu'il y a de plus excitant pour le lecteur moyen que le fruit de ces discussions, mais, quand même, je pense qu'il serait très important que l'ensemble du public... parce que, la démocratie, c'est d'abord l'ensemble des citoyens, l'ensemble du public qui est concerné.

Au-delà de ces discussions que nous avons eues, de ces délibérations, une réunion comme celle que nous connaissons depuis mercredi a permis une fraternisation, une convivialité entre anciens et actuels parlementaires provenant d'un peu partout dans le monde, de différents pays, et cette convivialité, cette fraternisation n'est pas à négliger. Elle vient compléter les délibérations comme telles. Cette fraternisation, cette convivialité, elles permettent des échanges plus étroits et, finalement, elles peuvent conduire à une plus grande solidarité entre anciens et actuels parlementaires, et cette solidarité, je pense qu'elle est essentielle si l'on veut faire face aux écueils auxquels est confrontée la démocratie parlementaire. C'est pourquoi je me permets de souhaiter que de tels colloques s'organisent de nouveau, se multiplient même.

Et je constatais ce matin, en causant avec de nos amis suisses, que bien des volets n'ont pas été abordés au cours de ces deux jours et, entre autres, l'expérience

suisse qui est quand même assez différente d'autres pays, d'autres Parlements et qui mériterait bien sûr qu'on s'y intéresse et qu'on l'étudie. Alors, tout cela pour vous dire que je souhaite que des expériences comme celle que nous avons vécue ces derniers jours se concrétisent de nouveau.

Un autre aspect qui m'a particulièrement intéressé et frappé, c'est cette grande liberté d'expression, cette diversité d'approches, et parfois venant de mêmes familles politiques. On a pu voir que la réforme de la vie parlementaire, de la démocratie parlementaire va bien au-delà des lignes habituelles qui partagent les formations politiques. On pouvait voir des gens, de même formation politique ou ayant appartenu à une même formation politique, arriver avec des visions bien divergentes. Ça aussi, je trouve ça intéressant, et ça pourrait peut-être inspirer les parlementaires qui siègent encore dans nos Parlements, cette liberté, en tout cas, vis-à-vis certaines questions.

Alors, je vous remercie d'avoir bien participé, d'avoir contribué à enrichir ces délibérations, autant ceux qui étaient en avant ici, ceux qui ont présenté des communications que tous ces participants qui ont bien voulu aller au micro et enrichir la discussion. À toutes et à tous, merci infiniment, au nom de l'Amicale.

Mme Saint-Amand (Aline) : Merci, M. Hardy.

J'invite maintenant le président du colloque, M. Pierre de Bellefeuille.

M. de Bellefeuille (Pierre): Mesdames, messieurs, chers amis. La fin de ce colloque doit être un commencement. Il faut souhaiter qu'il ait des suites. Il est maintenant important que les débats que nous avons lancés se poursuivent hors de l'Assemblée nationale et à l'Assemblée nationale elle-même et que nous prenions des actions, que nous fassions des gestes pour que le désenchantement des citoyennes et des citoyens face à leur institution démocratique devienne un mauvais souvenir. La démocratie parlementaire est à l'image de la société et, pour remplir son mandat, celui de la liberté d'expression, elle a besoin de l'engagement de tous ses commettants.

Il m'incombe de remercier toutes les personnes qui ont collaboré à la réalisation de ce colloque. Au premier chef, Mme Louise Harel, qui a mobilisé pour nous non seulement son propre concours, mais l'extraordinairement efficace concours des services de l'Assemblée nationale. Je connais l'Assemblée nationale depuis fort longtemps, mais jamais je n'avais eu l'occasion de constater l'extraordinaire efficacité des divers services de l'Assemblée nationale. Alors, j'applaudis les services de l'Assemblée nationale et une personne en particulier au cœur de ces services, c'est Mme Lorraine Arsenault. Il faut remercier aussi le secrétaire général de l'Assemblée, M. François Côté; M. Hardy bien sûr, qui ne fait pas partie des services de l'Assemblée nationale mais qui est plus ancien que moi encore comme ancien membre de cette Assemblée nationale – pas plus âgé, plus ancien parlementaire; les conférenciers bien sûr; toutes les personnes qui ont participé; et deux ministres en particulier, Mme Beaudoin et M. Charbonneau; et un certain nombre d'entreprises qui ont apporté un concours précieux à la réalisation du colloque: Alcan Aluminium limitée, la Caisse de dépôt et placement du Québec, Hydro-Québec, L'Industrielle-Alliance, Loto-Québec, RBC Groupe Financier, la Société des alcools du Québec pour leurs produits – produits du Clos Saint-Denis, dont nous avons pu apprécier hier soir la pomme de glace – la Maison des Futailles, Arvin vins et spiritueux, la Commission de la capitale nationale, le gouvernement du Québec – qui s'est penché sur les besoins du législateur, c'est bien – et bien sûr nous tous qui sommes maintenant réunis.

Vous me permettrez d'ajouter quelques réflexions. Tout a presque été dit avec M. Côté, M. Séguin et M. Hardy. Il y aura encore les propos de la présidente, mais j'aimerais quand même glisser quelques mots. On a parlé dans ce colloque des empiétements de l'exécutif sur le législatif. Je voudrais dire que ces empiétements ont deux coupables. Le premier coupable, c'est l'exécutif, qui a envahi un terrain qui n'était pas le sien; le deuxième coupable, c'est le législatif, qui s'est laissé envahir, le législatif, qui a, je le crois, fort mal résisté aux empiétements de l'exécutif.

Je vais me prévaloir d'un hypothétique droit d'aînesse et m'adresser quelques instants à l'aile parlementaire du Parti québécois, l'aile parlementaire actuelle, qui détient la majorité à l'Assemblée nationale, pour rappeler que, au conseil des députés d'il y a 20 ans, dont je faisais partie, il y a eu une petite révolution de palais. J'étais un des conspirateurs. Vous allez dire que ce que je vais vous dire, c'est de bien petites choses, mais je vais vous rappeler aussi que le diable est dans les détails et que le civisme, comme on l'a dit des milliers de fois, c'est une foule de petites choses. Alors, il ne faut pas mépriser les petites choses. Cette petite révolution de palais, ça a consisté en ceci que, à l'époque, le whip était président du conseil des députés. Alors, nous avons renvoyé le whip dans ses bureaux. Nous n'avons pas osé réclamer l'abolition du rôle du père Fouettard, mais nous l'avons renvoyé dans ses bureaux, et nous avons élu notre propre président au conseil des députés.

Il y a eu recul, Mmes et MM. les députés actuels du Parti québécois. Il y a eu recul, parce que vous n'élisez plus votre président du conseil des députés; il est nommé, paradoxalement, par le gouvernement. Alors, je vous recommande fortement – petite chose mais petite chose importante – de refaire cette petite révolution de palais et d'exiger – dans quelques jours, vous vous réunissez de nouveau en session parlementaire – d'élire le président de votre conseil des députés et peut-être de lancer l'idée – je ne sais pas si ce serait trop demander que vous exigiez – lancer l'idée que le rôle de whip appartient à l'histoire. Je veux bien croire avec Richard Guay que le parlementarisme de type britannique nous a bien servis, c'est sûrement vrai à beaucoup d'égards, mais vous n'avez pas besoin de père Fouettard. Alors, lancez donc l'idée que cette fonction pourrait être abolie ou, en tout cas, remplacée avec une désignation plus respectueuse de votre maturité. Vous n'êtes pas des écoliers tempêtant continuellement.

Parmi les suites à donner à ce colloque, peut-être pourrait-il y avoir, dans l'avenir, une nouvelle rencontre. Et je crois – je parle en mon nom seul – je peux prévoir que l'Amicale des anciens parlementaires et d'autres groupes, d'autres associations pourront, à l'avenir, envisager l'hypothèse de nous réunir à nouveau. Nous allons maintenir les contacts. Et je reviens à mes amis les députés, dites ce que vous pensez à l'Assemblée et en commission, parce que du choc des idées jaillit la lumière. Merci.

Mme Saint-Amand (Aline) : Merci, M. de Bellefeuille. Et, tout comme vous, en tant que membre de l'Amicale des anciens parlementaires, je ne doute pas que nous ferons bon usage des fruits de ce colloque. Merci encore.

Et, voilà, maintenant, il appartiendra à notre présidente d'honneur et présidente de l'Assemblée nationale, Mme Louise Harel, de clore ce colloque. Mme Harel, s'il vous plaît.

Mme Harel (Louise) : Monsieur Séguin, Monsieur Hardy, président de l'Amicale, Monsieur de Bellefeuille, président de ce colloque. Monsieur le secrétaire général, félicitations pour ce rapport qui permettra, dès maintenant, de saisir nos collègues parlementaires des fruits de nos délibérations. Et je suis assurée que, quelle que soit l'échéance électorale qui nous attend au Québec, vous verrez à faire en sorte que les Actes de ce colloque soient rendus disponibles à tous les participants et à tous ceux à qui les participants en parleront.

Ce colloque sur le parlementarisme au XXIe siècle devait avoir lieu en septembre dernier. D'ailleurs, la date d'ouverture du colloque était prévue pour le 11 septembre et certains d'entre vous étiez ici, parmi nous, à cette date, l'an dernier. Il faut comprendre que cette tragédie qui s'est produite le 11 septembre, dernier et qui aura fait reporter le colloque nous aura, durant la dernière année, paradoxalement, obligés à élargir la réflexion qui, à l'origine, s'adressait plus comme étant un face-à-face entre l'exécutif et le législatif, pour prendre conscience, comme vous avez si bien dit, M. Séguin, que législatif et exécutif sont aussi inscrits dans cette crise du politique qui est celle des sociétés industrielles avancées où la démocratie a des institutions qui connaissent une certaine désaffection à l'égard de la population.

C'est quand même un paradoxe, là, qu'au moment où les États en émergence mettent en place de nouvelles institutions notamment qui reposent sur la séparation des pouvoirs, comme le prévoyait Montesquieu, c'est quand même un paradoxe qu'au même moment les sociétés humaines dont les générations qui les ont précédées ont mené des luttes pour faire en sorte que ces institutions soient représentatives et responsables, eh bien, souvent ce sont dans ces sociétés où on assiste à une désaffection de la population. Je ne peux pas vous dire que c'est le cas ici. Disons, au Québec, si on prend comme indicateur le pourcentage de la participation aux élections, nous en sommes toujours à environ 80 %, autour de 80 %, lors des élections québécoises, et nous avons connu des référendums où ce pourcentage de participation a été de 92 % et plus. Alors, même dans la circonscription que je représente à l'Assemblée nationale depuis 22 ans, qui est une circonscription de l'Est de Montréal, ouvrière et qui a été secouée par la désindustrialisation, de l'industrie lourde notamment, eh bien, le taux de participation a été de 92 % au moment de l'élection référendaire, et toujours autour de 75, 78 % lors des scrutins généraux.

Mais qu'est-ce qui nous aurait amenés, et moi en tant que présidente de l'Assemblée nationale depuis peu – sept mois seulement – à souscrire avec

enthousiasme au projet qui avait été enclenché par mon prédécesseur, de concert avec l'Amicale des anciens parlementaires ? D'abord, cette idée que la démocratie, c'est un chantier qui est toujours inachevé et cette idée d'une culture démocratique qui doit toujours être développée. Et justement, dans le renforcement de cette culture démocratique, il y a un aspect important, qui est celui de la transmission d'une mémoire et, en même temps, d'un débat qui, je pense, s'est tenu ici avec un franc-parler que souvent les anciens parlementaires seuls peuvent exercer. Et on l'a vu encore, disons, d'une façon manifeste à l'occasion de ce colloque.

Et j'ai tenu beaucoup cependant à ce que la jeune génération y soit représentée. Elle ne pouvait pas y être à titre d'anciens parlementaires ni y être non plus, sauf quelques exceptions, à titre de parlementaires en exercice, mais elle le fut, d'une certaine façon, par les présidentes et présidents de plénières qui sont soit impliqués à titre de président de leur commission jeunesse des partis respectifs ou à titre de leader étudiant ou de leader du Mouvement des femmes. Je crois que cette question est au cœur de l'action que l'on doit entreprendre pour que les générations qui nous suivent n'aient pas ce sentiment d'une démocratie qui est acquise, lequel sentiment leur vient en fait d'une sorte d'ignorance de tous les combats qui ont été menés par les générations qui nous ont précédés, notamment ici, au Québec, où nous vivions dans un État colonial.

Donc, combat pour obtenir une assemblée délibérante qui soit décisionnelle, qui ne relève plus d'un Gouverneur général, mais aussi tous les combats plus récents. Combat pour l'obtention du droit de vote des femmes. Ce n'est pas venu sans qu'il y ait une mobilisation, pendant 13 années, de femmes qui, une fois par année, montaient à Québec – on dit « monter à Québec » lorsque, n'est-ce pas, on quitte les régions et lorsqu'on vient de Montréal – alors montaient année après année pour réclamer ce droit de vote qui ne leur a été accordé qu'en 1940. Et combat qui reste inachevé, puisque la première femme élue ici, à l'Assemblée nationale, le sera en 1962, il y a 40 ans, mais elle siégera seule pendant 11 ans. Et ce ne sera qu'en 1976, il y a 26 ans, qu'il y aura plus qu'une femme qui siégera en même temps à l'Assemblée nationale.

Combat également encore récent pour s'assurer de conditions de financement démocratique. Vous disiez, M. Séguin, combien il était important d'avoir comme condition une représentativité qui ne mette pas en cause les décisions qui sont prises comme l'étant par des personnes qui appartiennent à des clubs privés. Cette loi sur le financement démocratique adoptée en 1977, ici même, à l'Assemblée nationale du Québec, a été un des plus beaux héritages que nous aura laissé feu René Lévesque mais aura surtout permis de transformer la composition de la classe politique pour s'assurer qu'il y ait plus de femmes et plus de jeunes, qui ont moins accès aux pouvoirs financiers. Donc, combat inachevé, et qui a toujours besoin d'être activement transmis aux générations qui nous suivent également.

C'est évidemment la raison pour laquelle l'Assemblée nationale du Québec s'est engagée depuis 10 ans, c'est-à-dire depuis le bicentenaire de notre institution, qui a été souligné en 1992, et à l'occasion duquel il y a eu mobilisation générale pour amener des activités d'apprentissage, des activités délibératives et qui permettent justement de transmettre ces notions essentielles de débat, quelle que soit la forme que prennent nos Parlements quels qu'ils soient. Que ce soit la

démocratie de concordance en Suisse, ou que ce soit l'institution présidentielle ou de type parlementaire britannique, il reste que toutes ces institutions reposent sur la notion de délibérer, de débattre.

Évidemment, cette notion a comme objectif de réduire l'arbitraire puis d'introduire des règles qui favorisent bien évidemment la recherche d'un bien commun qui n'est pas imposé par la loi du plus fort. Mais cette notion de délibération est un peu contraire... Et plusieurs l'avez dit durant tout ce colloque, cette notion de délibération suppose donc de prendre le temps d'échanger, de persuader, de convaincre. On n'a pas la prétention, ni les uns ni les autres, de nécessairement se convaincre mutuellement. Mais ce débat de société qui se joue dans nos assemblées délibérantes, c'est celui, justement, celui qui permet l'exercice de la recherche du bien commun.

Alors, nous avons donc mis en place, depuis une dizaine d'années, des activités qui font en sorte que des Parlements ont lieu au salon bleu, là même où se décident les choses de la nation : Parlement écolier, à partir de la sixième année, donc ça s'adresse à des jeunes de 10 ans d'âge; Parlement pour le secondaire; Parlement collégial, au niveau du Forum étudiant; Parlement jeunesse, au niveau universitaire; Parlement francophone des jeunes, nous avons été l'hôte du premier Parlement francophone des jeunes en 2001, et le prochain aura lieu à Niamey, au Niger, cet été, l'été prochain plutôt; Parlement européen Canada-Québec-Europe; Parlement pour les enseignants et aussi un Parlement des aînés, qui se tient maintenant depuis trois ans. Et ces Parlements, par exemple, j'ai personnellement présidé le Parlement écolier, celui qui s'adresse à des jeunes de 10 ans d'âge et qui les amène, dans leurs classes respectives à travers les écoles primaires du Québec, à préparer des projets de loi et à les présenter ici, à l'Assemblée nationale, à les débattre, à les discuter. Et j'ai toujours souvenir de cette petite fille de 10 ans qui avait présenté un projet de loi, l'an dernier, pour proposer qu'on ajoute... non pas qu'on ajoute, mais qu'on utilise une heure de temps de classe pour mieux connaître la politique internationale.

Alors, ça a été tout un débat et, finalement, le projet de loi n'a pas été adopté, a été battu, pour la bonne raison que les enfants qui intervenaient – je les appelle les enfants parce que c'étaient des écoliers de 10 ans d'âge – en disant que c'était une bonne idée mais au niveau secondaire, et qu'ils voulaient rester des enfants. Et elle pleurait à l'Assemblée parce que son projet de loi n'avait pas été accepté.

Et je crois que c'est un devoir qui nous incombe justement de rappeler que la démocratie, c'est un chantier inachevé, de rappeler aux jeunes générations qu'ils ont des défis et que ces défis, ils le savent aussi, ces défis de leur époque ne sont pas des défis insurmontables, que ces défis des générations qui nous ont précédés, par exemple ceux qui ont lutté dans un cadre colonial, étaient aussi des défis dans une époque d'adversité très grande et qu'ils ont eu du courage, et qu'il faut avoir du courage à chaque époque.

Alors, moi, j'ai débuté cette année, en septembre, une tournée de toutes les institutions d'enseignement collégial et universitaire. J'avais un peu d'appréhension, il y a longtemps que je n'étais plus familière avec ces milieux, mais, à ma grande

surprise, ça a provoqué énormément d'intérêt chez les jeunes personnes qui sont certainement conscientes de tous les enjeux qui sont ceux de notre époque.

Et je pense que, dans ce contexte, il va être extrêmement intéressant qu'il y ait cette consultation sur nos institutions, sur le mode de scrutin, consultations menées par le ministre Charbonneau qui a eu l'occasion, je pense, de vous l'exposer, consultations par la Commission parlementaire des institutions qui aussi va se mettre à l'écoute de la population en région. Et, quel que soit le résultat, parce qu'il est possible que finalement tout cela résulte dans cette conclusion qu'il n'est pas nécessaire de changer nos institutions et qu'il est possible qu'on veuille garder le mode de scrutin, qu'on veuille garder les institutions de représentation que nous avons, mais, au-delà de tout ça, ça n'aura pas été vain, puisque nous serons plus nombreux à savoir qu'il n'y a pas d'institution parfaite et, étant plus nombreux à le savoir, nous serons en fait plus nombreux à être vigilants pour continuellement rechercher les conditions qui permettent l'expression de la population et la recherche du bien public.

Il est bien évident qu'il y a une certaine sagesse qui nous permet, avec le temps... Par exemple, moi, jeune députée à 34 ans, j'étais convaincue que la ligne de parti était une dictature jusqu'à ce que je découvre que, sans la ligne de parti, tous les progrès réalisés, notamment en matière d'égalité des hommes et des femmes dans notre société québécoise, auraient sans doute été plus difficiles, notamment pour l'adoption de lois comme celle du droit de vote des femmes ou l'adoption de lois comme celle de l'équité salariale ou celle traitant de la réforme du patrimoine familial et quelques autres, n'est-ce pas.

Alors, on apprend donc, à l'usage, on apprend également que tout est une question d'équilibre, et c'est ce qui heurte d'une certaine façon les médias. Les médias aiment les résultats, n'aiment pas les processus. Il est évident que, dans le débat, il y a un point de vue et son contraire, et c'est une dialectique. Et, cette dialectique, elle est écartée par la médiatisation. On ne veut que le résultat final. Dans le débat, il y a des doutes qui s'expriment, alors que le média a besoin de certitudes. Et il est certain aussi... et Proust, dans son livre *À la recherche du temps perdu,* a bien expliqué, a démonté ce mécanisme humain qui fait que, à chaque jour, nous avons besoin de notre ration de mauvaises nouvelles, ce qui nous conforte sur notre propre sort. Et il y a de ça aussi, c'est parce qu'une bonne nouvelle n'est pas une nouvelle. Je pense que nous savons tout cela. Cependant, il est évident également que nous sommes à une époque où les grands systèmes idéologiques ont l'air d'être disparus, en tout cas, l'un d'entre eux et, comme n'existe plus ce face-à-face entre les systèmes qui nous faisaient choisir entre la liberté et la justice, n'est-ce pas, alors d'une certaine façon s'est installée cette idée que nous n'avions plus à choisir et que la seule liberté, c'était finalement celle des marchés. Et je crois que Joseph Stiglitz, prix Nobel de l'économie 2001, l'a bien démontré dans un livre récent qui s'intitule en français *La grande désillusion*. En fait, ce qu'il démontre, c'est qu'il y a un choix derrière l'actualité actuelle où on prétend qu'il n'y a pas de choix. Et, évidemment, il caricature un peu ce choix en identifiant les fanatiques du marché qui prétendent qu'il n'y a que ce choix qui soit le bon mais, nous, parlementaires, nous savons qu'il y a des choix et nous favorisons la discussion, la dialectique, le débat, et nous savons aussi que nous sommes à la recherche d'un équilibre qui n'est jamais atteint. Nous sommes des funambules,

d'une certaine façon. Auparavant, plus à gauche prétendument, il y avait plus de justice et moins de liberté, et prétendument plus à droite, c'était plus de liberté sans justice ou moins de justice. Mais, nous, nous avons à conjuguer liberté et justice et, cette conjugaison, elle n'est jamais parfaite, bien évidemment, et ce que souvent les médias nous reprochent, c'est à la fois qu'il n'y ait pas assez de justice et à la fois qu'il n'y ait pas assez de liberté.

Alors, nous nous trouvons coincés dans cette dynamique, mais c'est celle qui est la plus créatrice, l'espace le plus créateur de libertés pour nos sociétés de justement obliger à rechercher à la fois de conjuguer justice et liberté.

Je vous laisse sur ces quelques réflexions mais, après toutes ces années ici, à l'Assemblée, moi, je reste aussi convaincue de la nécessité de mieux faire connaître les valeurs qui nous habitent. Nous en parlons peu souvent. Nous sommes souvent dans des sociétés où les seuls interdits sont légaux et non plus moraux et nous n'abordons plus les relations sur le plan des valeurs. Mais effectivement, ce qui est peut-être le plus important dans une société ne se légifère pas : la fraternité, l'hospitalité, la générosité, et ça se transmet cependant et nous pouvons organiser des conditions favorables à la transmission. Ça se transmet de génération en génération. Et ce que je trouve le plus exaltant dans ce métier de parlementaire, c'est justement d'avoir la conception d'une course au flambeau où chaque génération va le plus loin dans cet espace de démocratie et de liberté, pour permettre à celle qui la suit aussi d'être capable de relever les défis de son époque. Merci.

Mme Saint-Amand (Aline) : Merci, Mme Harel, et je ne puis que vous réitérer toute notre gratitude pour l'appui que vous nous avez apporté pour la tenue de ce colloque. Merci.

Et voilà, c'est terminé. C'est ici que le colloque se ferme, jusqu'à la prochaine, si je retiens les propos de nos interlocuteurs de ce matin. Merci encore une fois de votre participation, et à la prochaine.

Madame Aline Saint-Amand, Madame Louise Harel, Monsieur Philippe Séguin

Monsieur Pierre de Bellefeuille, Madame Louise Harel, Monsieur Philippe Séguin

Madame Louise Harel, Monsieur Philippe Séguin, Monsieur Pierre de Bellefeuille, Monsieur Denis Hardy, Monsieur François Côté

PROGRAMME OFFICIEL

OFFICIAL PROGRAM

PROGRAMA OFICIAL

MERCREDI 9 OCTOBRE 2002

9 h à 17 h — Accueil dans le hall des hôtels

18 h à 20 h — Accueil dans le hall de l'Hôtel du Parlement

18 h 30 — Réception offerte par la présidente de l'Assemblée nationale, présidente d'honneur du colloque, Mme Louise Harel, au restaurant *Le Parlementaire*

19 h à 20 h — Visite libre de l'Hôtel du Parlement

JEUDI 10 OCTOBRE 2002

8 h — Petit déjeuner de travail pour les conférenciers, les présidents et les secrétaires de plénières présidé par le rapporteur officiel, M. François Côté, secrétaire général de l'Assemblée nationale, au restaurant *Le Parlementaire*

9 h 30 — Cérémonie d'ouverture en la salle du Conseil législatif

- Le président de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, M. Denis Hardy
- Le président du colloque, M. Pierre de Bellefeuille
- La représentante du chef de l'opposition officielle, Mme Monique Gagnon-Tremblay
- Le représentant du premier ministre, M. André Boulerice
- La présidente de l'Assemblée nationale, présidente d'honneur du colloque,

  Mme Louise Harel

Conférence d'ouverture

Mme Beatriz Elena Paredes Rangel, Mexique
Présidente de la Chambre des députés, présidente du Parlement latino-américain et membre du comité exécutif de la Confédération parlementaire des Amériques

12 h — Déjeuner officiel offert par la présidente de l'Assemblée nationale, présidente d'honneur du colloque, Mme Louise Harel, au restaurant *Le Parlementaire*

14 h — Début des travaux en la salle du Conseil législatif

1re plénière : « Quelles sont les racines du malaise démocratique ? »

M. Serge Cantin, professeur de philosophie, Université du Québec à Trois-Rivières

M. Bernard Cassen, directeur général, *Le Monde diplomatique*, France

M. Matthias Rioux, député à l'Assemblée nationale du Québec

Présidente, Mme Geneviève Baril, vice-présidente, Conseil permanent de la jeunesse

Période de questions

16 h — 2e plénière : « Le déclin du Parlement est-il irréversible ? »

M. Louis Balthazar, professeur de science politique, Université Laval, Québec

M. Denis Marshall, secrétaire général, Association parlementaire du Commonwealth, Royaume-Uni

M. Alan Rosenthal, professeur à l'Eagleton Institute of Politics, Rutgers University, États-Unis

Présidente, Mme Prachi Shah, diplômée du Programme d'Études Internationales

Période de questions

19 h — Réception offerte par le maire de la ville de Québec, M. Jean-Paul L'Allier, à l'hôtel de ville de Québec

20 h — Dîner offert par le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, ministre responsable des Relations avec les communautés francophones et acadiennes et ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, M. Jean-Pierre Charbonneau, au *Château Frontenac*

VENDREDI 11 OCTOBRE 2002

8 h 30 — 3e plénière : « Peut-on et doit-on faire échec à la ligne de parti et aux tenants d'une seule cause, la leur ? »

M. Jacques Brassard, ancien ministre, Québec

M. Gilles Lesage, journaliste pigiste, Québec

Mme Nathalie Rochefort, députée à l'Assemblée nationale du Québec

Président, M. Steeve Leblanc, président, Commission-Jeunesse, Parti libéral du Québec

Période de questions

10 h 30 — 4e plénière : « Faut-il limiter la responsabilité ministérielle ? »

M. Jean Garon, maire de Lévis, ancien ministre, Québec

M. Victor C. Goldbloom, ancien ministre, Québec

M. Jean-Claude Rivest, sénateur, Sénat du Canada

Président, M. Nicolas Asselin, président, Assemblée parlementaire des étudiants du Québec

Période de questions

12 h — Déjeuner offert par la ministre d'État aux Relations internationales, ministre des Relations internationales, ministre responsable de la

Francophonie et ministre responsable de l'Observatoire de la mondialisation, Mme Louise Beaudoin, au restaurant *Le Parlementaire*

14 h — 5e plénière : « Peut-on réinventer le Parlement ? »

M. Richard Guay, ancien président de l'Assemblée nationale du Québec

M. Claude Ryan, ancien ministre, Québec

Mme Caroline St-Hilaire, députée à la Chambre des communes du Canada

Président, M. Stéphane Laforest, président, Commission des jeunes, Action démocratique du Québec

Période de questions

16 h — 6e plénière : « À l'ère d'Internet, vers la résurrection du citoyen ? »

M. Jacques Dufresne, philosophe et écrivain, Québec

M. Olivier Giscard d'Estaing, président du Comité d'action pour un Parlement mondial, France

Présidente, Mme Marie-Claude Sarrazin, secrétaire du conseil, Fédération des femmes du Québec

Période de questions

19 h — Dîner officiel offert par le président du colloque, M. Pierre de Bellefeuille, et le président de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, M. Denis Hardy, au *Musée du Québec*

SAMEDI 12 OCTOBRE 2002

9 h 30 — Présentation du rapporteur général, M. François Côté, secrétaire général de l'Assemblée nationale, en la salle du Conseil législatif

10 h — Conférence de clôture en la salle du Conseil législatif

M. Philippe Séguin, France
Ancien ministre et ancien président de l'Assemblée nationale française

Cérémonie de clôture en la salle du Conseil législatif

- Le président de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec, M. Denis Hardy
- Le président du colloque, M. Pierre de Bellefeuille
- La présidente d'honneur du colloque, présidente de l'Assemblée nationale du Québec, Mme Louise Harel

13 h — Déjeuner avec animation au *Moulin Saint-Laurent*, île d'Orléans

16 h 30 — Fin

WEDNESDAY, OCTOBER 9, 2002

9 a.m. to 5 p.m. Welcome and registration in the lobby of the hotels

6 p.m to 8 p.m Welcome and registration in the hall of the Parliament Building

6:30 p.m. Reception hosted by the President of the National Assembly of Québec and Honorary Conference Chair, Ms Louise Harel, at the *Le Parlementaire* restaurant

7 p.m. to 8 p.m. Visit of the Parliament Building (optional)

THURSDAY, OCTOBER 10, 2002

8 a.m. Breakfast meeting for the speakers, chairs and secretaries of plenary sessions, chaired by the General Rapporteur, Mr François Côté, Secretary General of the National Assembly of Québec, at the *Le Parlementaire* restaurant

9:30 a.m. Opening ceremony in the Legislative Council Chamber

- Mr Denis Hardy, President of the *Amicale des anciens parlementaires du Québec*
- Mr Pierre de Bellefeuille, Conference Chair
- Ms Monique Gagnon-Tremblay, on behalf of the Leader of the Official Opposition
- Mr André Boulerice, on behalf of the Prime Minister
- Ms Louise Harel, President of the National Assembly of Québec and Honorary Conference Chair

Opening session

Ms Beatriz Elena Paredes Rangel, Mexico
Speaker of the House of Representatives, President of the Latin American Parliament and Member of the Executive Committee of the Parliamentary Confederation of the Americas

12 noon Official luncheon hosted by the President of the National Assembly of Québec and Honorary Conference Chair, Ms Louise Harel, at the *Le Parlementaire* restaurant

2 p.m. Start of the work sessions in the Legislative Council Chamber

1st Plenary Session: "What are the roots of the malaise afflicting our democracies?"

Mr Serge Cantin, Professor of Philosophy, Université du Québec à Trois-Rivières

Mr Bernard Cassen, General Manager, *Le monde diplomatique*, France

Mr Matthias Rioux, Member of the National Assembly of Québec

Chair, Ms Geneviève Baril, Vice-President, Conseil permanent de la jeunesse

Question period

4 p.m. 2nd Plenary Session: "Is Parliament's decline irreversible?"

Mr Louis Balthazar, Professor of Political Science, Université Laval, Québec

Mr Denis Marshall, Secretary General, Commonwealth Parliamentary Association, United Kingdom

Mr Alan Rosenthal, Professor, Eagleton Institute of Politics, Rutgers University, United States

Chair, Ms Prachi Shah, student at Champlain-St. Lawrence College

Question period

7 p.m. Reception hosted by the Mayor of Québec City, Mr Jean-Paul L'Allier, at City Hall

8 p.m. Dinner hosted by the Minister for Canadian Intergovernmental Affairs, Minister responsible for Relations with French-speaking and Acadian Communities, and Minister responsible for the Reform of Democratic Institutions, Mr Jean-Pierre Charbonneau, at the *Château Frontenac*

FRIDAY, OCTOBER 11, 2002

8:30 a.m. 3rd Plenary Session: "Could or should "party line" and proponents of a single issue (their own), be kept at bay?"

Mr Jacques Brassard, former minister, Québec

Mr Gilles Lesage, freelance journalist, Québec

Ms Nathalie Rochefort, Member of the National Assembly of Québec

Chair, Mr Steeve Leblanc, Chair of the Parti Libéral du Québec Youth Committee

Question period

10:30 a.m. 4th Plenary Session: "Should ministerial responsibility be limited?"

Mr Jean Garon, Mayor of Lévis, former minister, Québec

Mr Victor C. Goldbloom, former minister, Québec

Mr Jean-Claude Rivest, senator, Canada

Chair, Mr Nicolas Asselin, Chair of the Assemblée parlementaire des étudiants du Québec

Question period

12 noon — Luncheon at the *Le Parlementaire* restaurant hosted by the Minister of State for International Relations, Minister of International Relations, Minister responsible for La Francophonie, and Minister responsible for the Observatoire de la mondialisation, Ms Louise Beaudoin

2 p.m. — 5th Plenary Session: "Can Parliament be reinvented?"

Mr Richard Guay, former President of the National Assembly of Québec

Mr Claude Ryan, Former Minister, Québec

Ms Caroline St-Hilaire, Member of Parliament, Canada

Chair, Mr Stéphane Laforest, Chair of the Action démocratique du Québec Youth Committee

Question period

4 p.m. — 6th Plenary Session: "In the age of the Internet, toward the resurrection of the citizen?"

Mr Jacques Dufresne, philosopher and writer, Québec

Mr Olivier Giscard d'Estaing, Chairman of the Committee for a World Parliament, France

Chair, Ms Marie-Claude Sarrazin, Secretary of the Board, Fédération des femmes du Québec

Question period

7 p.m. — Official dinner at the *Musée du Québec* hosted jointly by Mr Denis Hardy, President of the *Amicale des anciens parlementaires du Québec*, and Mr Pierre de Bellefeuille, Conference Chair

SATURDAY, OCTOBER 12, 2002

9:30 a.m. — Presentation by the General Rapporteur, Mr François Côté, Secretary General of the National Assembly of Québec, in the Legislative Council Chamber

10 a.m. — Closing session in the Legislative Council Chamber

Mr Philippe Séguin, France
Former minister and former President of the French National Assembly

Closing ceremony in the Legislative Council Chamber

- Mr Denis Hardy, President of the *Amicale des anciens parlementaires du Québec*
- Mr Pierre de Bellefeuille, Conference Chair
- Ms Louise Harel, President of the National Assembly of Québec and Honorary Conference Chair

1 p.m. — Lunch and entertainment at *Moulin Saint-Laurent*, île d'Orléans

4:30 p.m. — End of the conference

Miércoles 9 de octubre de 2002

9.00 a 17.00 Inscripción en el hall de los hoteles

18.00 a 20.00 Recibimiento en el hall del Edificio del Parlamento

18.30 Recepción ofrecida por la Presidenta de la Asamblea Nacional, Sra. Louise Harel, Presidenta de Honor del Coloquio, en el restaurante *Le Parlementaire*

19.00 a 20.00 Visita libre del Edificio del Parlamento

Jueves 10 de octubre de 2002

8.00 Desayuno de trabajo para los conferencistas, los presidentes y los secretarios de las sesiones plenarias presidido por el Relator Oficial, Sr. François Côté, Secretario General de la Asamblea Nacional de Quebec, en el restaurante *Le Parlementaire*

9.30 Ceremonia inaugural en la Sala del Consejo Legislativo

- El Presidente de la *Amicale des anciens parlementaires du Québec*, Sr. Denis Hardy
- El Presidente del Coloquio, Sr. Pierre de Bellefeuille
- La Representante del Jefe de la Oposición Oficial, Sra. Monique Gagnon-Tremblay
- El Representante del Primer Ministro, Sr. André Boulerice
- La Presidenta de la Asamblea Nacional de Quebec y Presidenta de Honor del Coloquio, Sra. Louise Harel

Conferencia Inaugural

Sra. Beatriz Paredes Rangel, México
Presidenta de la Cámara de Diputados, Presidenta del Parlamento Latinoamericano e integrante del Comité Ejecutivo de la Confederación Parlamentaria de las Américas

12.00 Almuerzo oficial ofrecido por la Presidenta de la Asamblea Nacional de Quebec y Presidenta de Honor del Coloquio, Sra. Louise Harel, en el restaurante *Le Parlementaire*

14.00 Inicio de los trabajos en la Sala del Consejo Legislativo

1ra sesión plenaria: "¿Cuáles son las raíces del malestar democrático?"

Sr. Serge Cantin, Profesor de Filosofía de la Université du Québec à Trois-Rivières

Sr. Bernard Cassen, Director General de Le Monde diplomatique, Francia

Sr. Matthias Rioux, Diputado de la Asamblea Nacional de Quebec

Presidenta, Sra. Geneviève Baril, Vicepresidenta del Consejo Permanente de la Juventud

Período de preguntas

16.00 2da sesión plenaria: "¿Es irreversible la decadencia del Parlamento?"

Sr. Louis Balthazar, Profesor de Ciencias Políticas de la Universidad Laval, Ciudad de Quebec

Sr. Denis Marshall, Secretario General de la Asociación Parlamentaria del Commonwealth, Reino Unido

Sr. Alan Rosenthal, Profesor del Eagleton Institute of Politics, Rutgers University, Estados Unidos

Presidenta: Sra. Prachi Shah, egresada del Programa del Bachillerato Internacional, Ciudad de Quebec

Período de preguntas

19.00 Recepción ofrecida por el Alcalde de la Ciudad de Quebec, Sr. Jean-Paul L'Allier, en la Alcaldía de la Ciudad de Quebec

20.00 Cena oficial ofrecida por el Ministro Delegado de Asuntos Intergubernamentales Canadienses, Ministro Responsable de las Relaciones con las Comunidades Francófonas y Acadienses y Ministro Responsable de la Reforma de las Instituciones Democráticas, Sr. Jean-Pierre Charbonneau, en el *Château Frontenac*

VIERNES 11 DE OCTUBRE DE 2002

8.30 3ra sesión plenaria: "¿Se puede y se debe poner en jaque la línea de partido y a quienes defienden una única causa, la propia?

Sr. Jacques Brassard, ex Ministro, Quebec

Sr. Gilles Lesage, Periodista independiente, Quebec

Sra. Nathalie Rochefort, Diputada de la Asamblea Nacional de Quebec

Presidente: Sr. Steeve Leblanc, Presidente de la Comisión para la Juventud, Partido Liberal de Quebec

Período de preguntas

10.30 4ta sesión plenaria: "¿Hay que limitar la responsabilidad ministerial?"

Sr. Jean Garon, Alcalde de Lévis, ex Ministro, Quebec

Sr. Victor C. Goldbloom, ex Ministro, Quebec

Sr. Jean-Claude Rivest, Senador, Senado de Canadá

Presidente: Sr. Nicolas Asselin, Presidente de la Asamblea Parlamentaria de Estudiantes de Quebec

Período de preguntas

12.00 Almuerzo oficial ofrecido por la Ministra de Estado de Relaciones Internacionales, Ministra de Relaciones Internacionales, Ministra Responsable de la Francofonía y Ministra Responsable del Observatorio de la Globalización, Sra. Louise Beaudoin, en el restaurante *Le Parlementaire*

14.00 5ta sesión plenaria: "¿Podemos reinventar el Parlamento?"

Sr. Richard Guay, ex Presidente de la Asamblea Nacional de Quebec

Sr. Claude Ryan, ex Ministro, Quebec

Sra. Caroline St-Hilaire, Diputada de la Cámara de los Comunes de Canadá

Presidente: Sr. Stéphane Laforest, Presidente de la Comisión de Jóvenes, Acción Democrática de Quebec

Período de preguntas

16.00 6ta sesión plenaria: "En la era de Internet, ¿rumbo a la resurrección del ciudadano?"

Sr. Jacques Dufresne, filósofo y escritor, Quebec
Sr. Olivier Giscard d'Estaing, Presidente del Comité para un Parlamento Mundial, Francia

Presidenta: Sra. Marie-Claude Sarrazin, Secretaria del Consejo de la Federación de Mujeres de Quebec

Período de preguntas

19.00 Cena oficial ofrecida por el Presidente del Coloquio, Sr. Pierre de Bellefeuille, y el Presidente de la *Amicale des anciens parlementaires du Quebec*, Sr. Denis Hardy, en el *Musée du Quebec*

Sábado 12 de octubre de 2002

9.30 Presentación del Relator General, Sr. François Côté, Secretario General de la Asamblea Nacional de Quebec, en la Sala del Consejo Legislativo

10.00 Conferencia de clausura en la Sala del Consejo Legislativo

Sr. Philippe Séguin, Francia
Ex Ministro y ex Presidente de la Asamblea Nacional Francesa

Ceremonia de clausura en la Sala del Consejo Legislativo

- El Presidente de la *Amicale des anciens parlementaires du Quebec*, Sr. Denis Hardy
- El Presidente del Coloquio, Sr. Pierre de Bellefeuille

- La Presidenta de Honor del Coloquio, Sra. Louise Harel, Presidenta de la Asamblea Nacional de Quebec

13.00 Almuerzo con animación en el *Moulin Saint-Laurent*, Isla de Orléans

16.30 Fin del coloquio

PARTICIPANTS

PARTICIPANTS

PARTICIPANTES

PARTICIPANTS

PARTICIPANTS

PARTICIPANTES

QUÉBEC

Amicale des anciens parlementaires du Québec

M. Jean-Louis BÉLAND

M. Gaston BLACKBURN

Mme Jeanne L. BLACKBURN
Membre du comité organisateur du colloque

M. Jean-Hugues BOUTIN
Secrétaire-trésorier du conseil d'administration

M. Jacques BRASSARD

M. Lévis BRIEN

M. Jean-Paul CHAMPAGNE
Administrateur du conseil d'administration

Dr François CLOUTIER

M. Fabien CORDEAU

M. Pierre DE BELLEFEUILLE
Président du colloque

M. Hubert DESBIENS

Mme France DIONNE
Administratrice du conseil d'administration

M. Jean GARON

M. André GAULIN

Dr Victor C. GOLDBLOOM

M. Gilles GRÉGOIRE

Me Richard GUAY

Me Denis HARDY
Président du conseil d'administration
Vice-président du colloque

M. Jean-Pierre JOLIVET

M. Louis-Philippe LACROIX

M. Robert LAMONTAGNE

M. Herbert MARX

M. Pierre MERCIER

M. Fabien POULIN

M. Jérôme PROULX
Administrateur du conseil d'administration

M. Claude RYAN

Mme Aline SAINT-AMAND
Vice-présidente du colloque

Mme Céline SIGNORI

M. Guy TARDIF

M. William TETLEY

M. Jacques TREMBLAY

M. Luc TREMBLAY

M. Louis VÉZINA

Assemblée nationale du Québec
Les parlementaires

Mme Diane BARBEAU
Députée de Vanier

Mme Louise BEAUDOIN
Ministre d'État aux Relations internationales, ministre de la Francophonie, ministre responsable de l'Observatoire de la mondialisation

M. Michel BISSONNET
Troisième vice-président de l'Assemblée nationale
Membre du comité organisateur du colloque

M. André BOULERICE
Ministre délégué aux Relations avec les citoyens et à l'Immigration

M. Raymond BROUILLET
Premier vice-président de l'Assemblée nationale

Mme Jocelyne CARON
Députée de Terrebonne

M. Jean-Pierre CHARBONNEAU
Ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, ministre responsable des Relations avec les communautés francophones et acadiennes et ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques

Mme Solange CHAREST
Députée de Rimouski

M. Michel CÔTÉ
Député de la Peltrie

M. Serge DESLIÈRES
Député de Salaberry-Soulanges

M. Léandre DION
Député de Saint-Hyacinthe

Mme Monique GAGNON-TREMBLAY
Adjointe du chef de l'opposition officielle

Mme Louise HAREL
Présidente de l'Assemblée nationale
Présidente d'honneur du colloque

M. Robert KIEFFER
Député de Groulx

Mme Lyse LEDUC
Députée des Mille-Îles

M. Guy LELIÈVRE
Député de Gaspé

M. Norman MACMILLAN
Député de Papineau

M. Roger PAQUIN
Député de Saint-Jean

M. Claude PINARD
Député de Saint-Maurice

M. Matthias RIOUX
Député de Matane

Mme Hélène ROBERT
Députée de Deux-Montagnes

Mme Nathalie ROCHEFORT
Députée de Mercier

Conseiller spécial de l'Assemblée nationale

M. Pierre DUCHESNE
Membre du comité organisateur du colloque

Secrétaire général de l'Assemblée nationale

M. François CÔTÉ
Membre du comité organisateur du colloque

Auteur du document de réflexion
M. Gilles LESAGE
Journaliste

Cabinet du ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques

Mme Louise CORDEAU
Conseillère

M. Jean-Frédérick LÉGARÉ-TREMBLAY
Délégué du ministre

Ministère du Conseil exécutif

M. André LAROCQUE
Secrétaire général associé

CANADA
Sénat

Mme Céline HERVIEUX-PAYETTE
Sénatrice

Mme Rose-Marie LOSIER-COOL
Présidente pro tempore

Mme Lucie PÉPIN
Sénatrice

M. Jean-Claude RIVEST
Sénateur

Chambre des communes

M. Joe McGUIRE
Député d'Egmont, Île-du-Prince-Édouard

Mme Caroline ST-HILAIRE
Députée de Longueuil, Québec

Alberta
Legislative Assembly of Alberta

Mr LeRoy JOHNSON
Member of the Legislative Assembly

Mr Brian MASON
Member of the Legislative Assembly

Mr Dave BRODA
Member of the Legislative Assembly

Mr Rob LOUGHEED
Member of the Legislative Assembly

Manitoba
Legislative Assembly of Manitoba

Mr Peter George DYCK
Member of the Legislative Assembly

Ms Monique GRENIER
Assistant Clerk of the Legislative Assembly

Mr Doug MARTINDALE
Member of the Legislative Assembly

Mr Harry SCHELLENBERG
Member of the Legislative Assembly

Newfoundland and Labrador
Legislative Assembly of Newfoundland and Labrador

Mr George SWEENEY
Member of the Legislative Assembly

Mr Wallace YOUNG
Member of the Legislative Assembly

Northwest Territories
Legislative Assembly of Northwest Territories

Ms Sandy LEE
Member of the Legislative Assembly

Mr Steven NITAH
Member of the Legislative Assembly

Mr Anthony WHITFORD
Speaker of the Legislative Assembly

Nouveau-Brunswick
Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

M. Joël BERNARD
Vice-président de l'Assemblée législative

Nova Scotia
Legislative Assembly of Nova Scotia

Mr Wayne GAUDET
Member of the House of Assembly

Mr William LANGILLE
Member of the House of Assembly

Mr Murray SCOTT
Speaker of the House of Assembly

Mr Graham STEELE
Member of the House of Assembly

Nunavut
Legislative Assembly of Nunavut

Mr Kevin O'BRIEN
Speaker of the Legislative Assembly

Prince Edward Island
Legislative Assembly of Prince Edward Island

Mr Philip BROWN
Member of the Legislative Assembly

Mr Wilbur B. MACDONALD
Member of the Legislative Assembly

Saskatchewan
Legislative Assembly of Saskatchewan

Ms Patricia ATKINSON
Member of the Legislative Assembly

Ms Doreen HAMILTON
Member of the Legislative Assembly

Ms June DRAUDE
Member of the Legislative Assembly

Association canadienne des ex-parlementaires

M. Yvon CÔTÉ
Mme Lise BOURGAULT

Ontario Association of Former Parliamentarians

Mr Gilles MORIN
Vice-Chairman

Mr Derwyn SHEA
Chairman

EUROPE
BELGIQUE
Parlement de la Communauté française

M. Christian DAUBIE
Secrétaire général

M. Philippe HENRY
Deuxième vice-président

Mme Françoise SCHEPMANS
Présidente

Assemblée parlementaire francophone

M. Philippe SMITS
Vice-président

*Association des anciens parlementaires francophone*s

M. Jules GENDEBIEN

M. Roland GILLET
Administrateur délégué

M. Antoine HUMBLET
Administrateur

M. Étienne KNOOPS
Secrétaire

FRANCE

Sénat de la République française

Mme Michèle ANDRÉ
Sénatrice

M. Bruno BAUFUMÉ
Directeur des relations internationales

Ancien parlementaire de l'Assemblée nationale française

M. Philippe SÉGUIN
Ancien président de l'Assemblée nationale française

Comité d'action pour un Parlement mondial

M. Olivier GISCARD D'ESTAING
Président

Le Monde diplomatique

M. Bernard CASSEN
Directeur général

SCOTLAND

Scottish Parliament

Mr Rhona BRANKIN
Member of the Scottish Parliament

Mr Roy DEVON
Delegation Secretary, Scottish Parliament

Mr Michael RUSSELL
Member of the Scottish Parliament

Mr Tavish SCOTT
Member of the Scottish Parliament

Mr John YOUNG
Member of the Scottish Parliament

SUISSE

Parlement suisse

M. Hubert LAUPER
Conseiller national

Mme Suzanne STRITT-SCHWEGLER
Assistante au service des relations extérieures

UNITED KINGDOM

House of Commons

Mr David CLELLAND
Member of Parliament

Mr Jim DOBBIN
Member of Parliament

Mr Elfyn LLWYD
Member of Parliament

Mr David MARSHALL
Chairman, British-Canada Group

Mr Edward O'HARA
Member of Parliament

Mr Andrew PEARSON
Secretary UK CPA Branch

Mr Bob SPINK
Member of Parliament

Commonwealth Parliamentary Association

Mr Denis MARSHALL
Secretary-General

University of London

Mr Lawrence ILES
Historian and political author

UNITED STATES

California State Assembly

Mr Robert M. HERTZBERG
Speaker Emeritus

Mr Pedros VILLEGAS
Deputy Director of International Relations and Protocol

Council of State Governments

Mr Daniel BOSLEY
National Vice-Chairman

Mr Alan SOKOLOW
Director Eastern Office

Missouri
Truman State University

Dr Betty L. MCLANE-ILES
Professeure de français

New Jersey
Eagleton Institute of Politics, Rutgers University

Mr Alan ROSENTHAL
Professor of Public Policy and Political Science

MEXIQUE

Chambre des députés du Mexique

Sra. Beatriz Elena PAREDES RANGEL
Presidenta

Sr. Rodolpho PEREZ GAVILAN
Secretario de la Oficina de la Cámara de Diputados

Sra. Louise GARCIA LOPEZ

CORPS CONSULAIRES
CONSULAR CORPS
CUERPOS CONSULARES

M. Jacques AUDIBERT
Consul général de la République française

Ms Sarah GILLET
Consul General of the United Kingdom

M. Jules GHEUDE
Délégué de la Communauté française de Belgique et
de la Région wallonne de Belgique

M. Miguel Angel GUERRERO
Consul adjoint des États-Unis du Mexique

Mr Phil HAGGER
Deputy Consul General of the United Kingdom

Ms Suzan KEOGH
United States Consul General in Québec City

ASSOCIATIONS ET MILIEUX ÉCONOMIQUES
ECONOMIC ASSOCIATIONS AND CIRCLES
ASOCIACIONES Y CÍRCULOS ECONÓMICOS

Agora Recherches et Communications

M. Jacques DUFRESNE
Président

Amies de la terre du Québec

M. Jacques LORTIE

Assemblée parlementaire des étudiants du Québec

M. Nicolas ASSELIN
Président

Association des régions du Québec

Mme Christine ÉMOND LAPOINTE
Présidente

Association internationale des études québécoises

M. Robert LALIBERTÉ
Directeur général

Barreau du Québec

Me Claude G. LEDUC
Bâtonnier

Me Marc SAUVÉ
Avocat, Service de recherche et législation

Centrale des syndicats du Québec

Mme Nicole DE SÈVE
Conseillère

College Champlain-St. Lawrence

Mme Prachi SHAH
Étudiante

Commission des jeunes de l'Action démocratique du Québec

M. Stéphane LAFOREST
Président

Commission-Jeunesse du Parti libéral du Québec

M. Steeve LEBLANC
Président

Conseil du statut de la femme

Mme Diane LAVALLÉE
Présidente

Conseil permanent de la jeunesse

Mme Geneviève BARIL
Vice-présidente

M. Patrick LEBEL
Président

Directeur général des élections du Québec

M. Marcel BLANCHET
Directeur général des élections

Fédération des femmes du Québec

Mme Marie-Claude SARRAZIN
Secrétaire du conseil

Juriste

Me Pierre-F. CÔTÉ

Mouvement Démocratie Nouvelle

M. David LITVAK
Coordonnateur pour la région de Québec

Protecteur du citoyen

Mme Pauline CHAMPOUX-LESAGE
Protecteur du citoyen

Solidarité rurale du Québec

M. Jacques PROULX
Président

UNIVERSITÉS
UNIVERSITY
UNIVERSIDAD

Université d'Ottawa

M. Clinton ARCHIBALD
Professeur de gestion

Université du Québec à Trois-Rivières

M. Serge CANTIN
Professeur de philosophie

Université de Montréal

Dr Sylvia NADON
Chargée de projets

Université Laval

M. Louis BALTHAZAR
Professeur émérite de science politique

PARTENAIRES FINANCIERS
FINANCIAL PARTNERS
PATROCINADORES

BRC Groupe financier – Banque Royale du Canada

Mme Josée TARDIF
Planificateur financier

Caisse de dépôt et placement du Québec

M. Philippe GABELIER
Directeur général
Activités de la Capitale nationale

Clos Saint-Denis

M. Guy TARDIF
Président
Membre de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec

Commission de la Capitale nationale du Québec

M. Pierre BOUCHER
Président-directeur général

Hydro-Québec

M. Daniel BEAUCHEMIN
Conseiller Affaires gouvernementales

MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR

MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR

Monsieur Pierre de Bellefeuille
Président du colloque
Président sortant de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec

Monsieur Denis Hardy
Vice-président du colloque
Président de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec

Madame Aline Saint-Amand
Vice-présidente du colloque

Monsieur Michel Bissonnet
Troisième vice-président de l'Assemblée nationale du Québec

Madame Jeanne L. Blackburn
Membre de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec

Monsieur François Côté
Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec

Monsieur Pierre Duchesne
Conseiller spécial de l'Assemblée nationale du Québec

Madame Lorraine Arsenault
Coordonnatrice du colloque
Secrétaire exécutive de l'Amicale des anciens parlementaires du Québec

PARTENAIRES FINANCIERS

AMICALE
DES ANCIENS
PARLEMENTAIRES
DU QUÉBEC

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

Québec

COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE
Québec

CDP
Caisse de dépôt et placement
du Québec

ALCAN

SAQ

Hydro
Québec

LOTO
QUÉBEC

RBC
Groupe
Financier

INDUSTRIELLE ALLIANCE
ASSURANCE ET SERVICES FINANCIERS

INDEX

Asselin, Nicolas, 141-143, 145, 149, 153, 158, 160-164, 166, 168-170, 172, 292, 295, 299, 312

Atkinson, Patricia, 160, 308

Balthazar, Louis, 73, 75, 77, 95-97, 101, 103-104, 119, 251, 253, 256, 258, 292, 295, 298, 314

Baril, Geneviève, 39, 41, 46, 52, 57-60, 62-69, 292, 295, 298, 313

Beaudoin, Louise, 279, 293, 296, 299, 304

Boulerice, André, 3, 13-14, 31, 291, 294, 297, 304

Bourgault, Lise, 103, 128, 308

Brankin, Rhona, 200, 309

Brassard, Jacques, 109, 111, 113-116, 117, 123, 127-133, 135-136, 292, 295, 298, 303

Broda, Dave, 168, 306

Brouillet, Raymond, 209, 233, 304

Cantin, Serge, 39, 41-46, 63, 65-69, 79, 249, 255, 291, 294, 297, 314

Cassen, Bernard, 39, 46-52, 58, 62, 65-67, 250, 256, 291, 294, 297, 309

Charbonneau, Jean-Pierre, 7, 14, 117, 118, 157, 182, 279, 284, 292, 295, 298, 304

Clelland, David, 126, 310

Côté, François, XV, XVII, XIX, 245, 247-258, 279, 287, 291, 293, 294, 296, 297, 299, 305

Côté, Pierre-F., 129, 209, 313

Côté, Yvon, 166, 229, 308

De Bellefeuille, Pierre, X, XII, XIV, XV, XVII, XIX, 3, 7, 9-10, 31, 119, 132, 181, 205, 248, 253, 254, 258, 261, 279-280, 287, 291, 293, 294, 296, 297, 299, 303

De Sève, Nicole, 57, 164, 202, 312

Dion, Léandre, 207, 219, 305

Dionne, France, 162, 166, 303

Dobbin, Jim, 96, 310

Dufresne, Jacques, 215, 217, 219-223, 229-233, 236, 239-240, 242, 251, 257, 293, 296, 299, 312

Gagnon-Tremblay, Monique, 3, 11-12, 31, 35, 118, 291, 294, 297, 305

Garon, Jean, 141, 143, 145-149, 155, 159, 161, 162, 165, 167, 168, 170, 172, 181, 230, 249, 251, 255, 292, 295, 298, 303

Gaulin, André, 127, 239, 303

Gendebien, Jules, 59-60, 240, 309

Gillet, Roland, 100, 309

Giscard d'Estaing, Olivier, 50, 63, 215, 217, 223, 225-228, 230-231, 233-235, 238, 239-240, 241, 251, 257, 293, 296, 299, 309

Goldbloom, Victor C., 141, 143, 149, 151-153, 156, 159, 166, 168-169, 180, 189, 292, 295, 298, 303

Guay, Richard, 130, 175, 177, 179-183, 185, 188, 196, 197, 200, 204, 208, 211, 280, 293, 296, 299, 303

Hardy, Denis, IX, XI, XIII, XV, XVII, XIX, 3, 5-7, 9, 31, 55, 95, 96, 130, 210, 248, 254, 261, 277, 279, 287, 291, 293, 294, 296, 297, 299, 303

Harel, Louise, III, V, VII, IX, XI, XIII, 3, 7, 15-18, 24, 31, 35, 248, 249, 254, 261, 279, 281-285, 287, 291, 293, 294, 296, 297, 300, 305

Hervieux-Payette, Céline, 101, 158, 306

Humblet, Antoine, 137, 203-204, 309

Iles, Lawrence, 60-61, 133-134, 310

Jolivet, Jean-Pierre, 128, 303

Knoops, Étienne, 136, 232-233, 309

Lacroix, Louis-Philippe, 64, 304

Laforest, Stéphane, 175, 177, 183, 190, 195-196, 198-212, 293, 296, 299, 313

Leblanc, Steeve, 109, 111, 116, 121, 126-127, 129-130, 135, 137-138, 292, 295, 298, 313

Lesage, Gilles, 19, 25, 109, 111-112, 116-121, 126-127, 128, 130, 131, 133, 135, 136, 247, 253, 292, 295, 298, 306

Litvak, David, 235, 313

Lortie, Jacques, 235, 312

Losier-Cool, Rose-Marie, 195-196, 306

Lougheed, Rob, 199, 306

Marshall, David, 64, 196-197, 310

Marshall, Denis, 73, 75, 80-87, 92, 96, 292, 295, 298, 310

McLane-Iles, Betty, 137, 311

O'Hara, Edward, 68, 98-99, 310

Paredes, Beatriz, 3, 19-30, 31, 236, 248, 251, 254, 256, 291, 294, 297, 311

Rioux, Matthias, 39, 52, 53-57, 62, 65, 69, 117, 118, 119, 291, 294, 298, 305

Rivest, Jean-Claude, 141, 153, 155-158, 160, 161, 163, 164, 167, 168, 169, 170-172, 250, 255, 292, 295, 298, 306

Rochefort, Nathalie, 109, 121, 122-126, 132, 133, 134, 135, 137, 292, 295, 298, 305

Rosenthal, Alan, 73, 83, 86, 87, 89-95, 97-101, 252, 257, 292, 295, 298, 311

Russell, Michael, 97-98, 310

Ryan, Claude, 131, 175, 183, 185-190, 196, 198, 200, 202, 203, 206, 208, 210-211, 293, 296, 299, 304

Saint-Amand, Aline, 3, 5, 7, 10, 12, 14, 18, 30, 31, 247, 258, 261, 263, 275, 278, 280, 285, 287, 304

Sarrazin, Marie-Claude, 215, 217, 223, 229-236, 239-242, 293, 296, 299, 313

Séguin, Philippe, 261, 263-275, 281, 282, 287, 293, 296, 299, 309

Shah, Prachi, 73, 75, 87, 95, 96, 99-101, 104, 231, 292, 295, 298, 312

Smits, Philippe, 132, 309

St-Hilaire, Caroline, 175, 190, 191-195, 196, 200, 201, 203, 205, 252, 257, 293, 296, 299, 306

Tetley, William, 60, 169-170, 304

Whitford, Anthony, 206-207, 307

Young, John, 66, 307

TABLE DES MATIÈRES
TABLE OF CONTENTS
ÍNDICE

Préface / Preface / Prefacio III

Dépôt des Actes / Presentation of the Proceedings / Depósito de las Actas . IX

Présentation / Introduction / Presentación XV

Cérémonie d'ouverture / Opening Ceremony / Ceremonia inaugural 1

Déjeuner officiel d'ouverture / Official Opening Luncheon / Almuerzo oficial inaugural 33

Première plénière / First Plenary Session 37

Quelles sont les racines du malaise démocratique?
What are the roots of the malaise afflicting our democracy?

M. Serge Cantin 43
M. Bernard Cassen 47
M. Matthias Rioux 53

Deuxième plénière / Second Plenary Session 71

Le déclin du Parlement est-il irréversible?
Is Parliament's decline irreversible?

M. Louis Balthazar 77
Mr Denis Marshall 81
Mr Alan Rosenthal 89

Troisième plénière / Third Plenary Session 107

Peut-on et doit-on faire échec à la ligne de parti et aux tenants d'une seule cause, la leur?
Could or should "Party Line" and proponents of a single issue (their own), be kept at bay?

M. Jacques Brassard 113
M. Gilles Lesage 117
Mme Nathalie Rochefort 123

Quatrième plénière / Fourth Plenary Session 139

Faut-il limiter la responsabilité ministérielle?
Should ministerial responsibility be limited?

M. Jean Garon 145
M. Victor C. Goldbloom 151
M. Jean-Claude Rivest 155

Cinquième plénière / Fifth Plenary Session 173
Peut-on réinventer le Parlement?
Can Parliament be reinvented?
M. Richard Guay 179
M. Claude Ryan 185
Mme Caroline St-Hilaire 191

Sixième plénière / Sixth Plenary Session / Sexta sesión plenaria 215
À l'ère d'internet, vers la résurrection du citoyen?
In the Age of the Internet, toward the resurrection of the citizen?
En la era de Internet, ¿rumbo a la resurrección del ciudadano?
M. Jacques Dufresne 219
M. Olivier Giscard d'Estaing 225

Présentation du rapporteur général / Presentation by the General Rapporteur 245

Cérémonie de clôture / Closing Ceremony 261
M. Philippe Séguin 263
M. Denis Hardy 277
M. Pierre de Bellefeuille 279
Mme Louise Harel 281

Programme officiel / Official Program / Programa oficial 289

Participants / Participants / Participantes 303

Membres du comité organisateur 317

Partenaires financiers 319

Index 323

Table des matières / Table of Contents / Índice 325

Les Actes du colloque *Le Parlementarisme au XXIe siècle* sont publiés par la Direction des communications

Transcription
Direction de la diffusion des débats

Révision
Direction de la diffusion des débats
Direction de la traduction et de l'édition des lois
Direction des communications
Direction des relations interparlementaires et internationales

Photographie
Clément Allard
Daniel Lessard

Mise en pages
Luc Jacques

Impression
AGMV Marquis

ASSEMBLÉE NATIONALE
QUÉBEC

AMICALE DES ANCIENS PARLEMENTAIRES DU QUÉBEC

Dépôt légal – 2e trimestre 2003
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN 2-550-40943-4

Achevé d'imprimer en avril 2003
sur les presses de AGMV Marquis